This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

1096

Soc. 23237 e. 21/1

PRÉCIS

DES TRAVAUX

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE ET DE COMMERCE

DE CAEN.

PRÉCIS

DES TRAVAUX

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE

D'AGRICULTURE ET DE COMMERCE

DE CAEN,

DEPUIS SON RÉTABLISSEMENT EN 1801 JUSQU'EN 1810.

PAR M. PIERRE-AIMÉ LAIR, SECRÉTAIRE.

A CAEN,
CHEZ F. POISSON, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ.
1827.

BIBLIOTHECA · BODLEIANA
DOMINUS ILLUMINATIO MEA

EXPOSÉ HISTORIQUE

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Vers le milieu du siècle dernier, une heureuse impulsion donnée aux esprits, fit établir des Sociétés d'agriculture dans plusieurs parties de la France. Il en fut formé une à Caen par arrêt du Conseil-d'Etat, du 25 juillet 1762. L'arrêt portait : « Le Roi, informé que plusieurs de ses sujets, zélés pour le bien public, dans la vue d'encourager les cultivateurs par leur exemple, se seroient proposé d'établir, sous la protection de Sa Majesté, des Sociétés d'agriculture dont les membres, éclairés par une pratique constante, se communiqueroient leurs observations et en donneroient connoissance au public; qu'un grand nombre de personnes possédant ou cultivant des terres dans la généralité de Caen, n'attendoient que la permission de se réunir pour travailler de concert sur cet objet; vu l'avis de M. l'In-

tendant, sur l'utilité et sur la convenance de cet établissement : la Société sera formée dans la généralité de Caen. Elle fera son occupation de l'agriculture et de tout ce qui y a rapport, sans qu'elle puisse prendre connoissance d'aucune autre matière. Elle sera composée d'un seul bureau séant à Caen (1). »

Ce bureau n'eut d'abord que vingt-sept membres. Mais l'année suivante il fut rendu un arrêt qui portait que « sur les représentations faites au Roi, que plusieurs autres personnes avoient exprimé le désir de concourir aux travaux de la Société, Sa Majesté, voulant lui donner des marques de sa satisfaction, a ordonné que la liste de ses membres seroit portée à soixante-seize. » Elle fut formée des personnages les plus distingués par leur rang et leur mérite personnel, choisis dans toutes les parties de la Généralité. On y remarquait les noms de MM. le duc d'Harcourt, de Bal-

(1) Nous saisissons ici l'occasion de rendre hommage à la mémoire de M. d'Orceau, baron de Fontette, alors Intendant de la Généralité de Caen, administrateur habile, qui rendit d'éminens services à notre pays, en faisant des grandes routes dans sa généralité, quelquefois malgré les habitans eux-mêmes, qui ne tardèrent pas à reconnaître l'importance du bienfait. Il contribua de tout son pouvoir à rétablir l'Académie des belles-lettres de Caen, et à fonder la Société d'agriculture. Il fournit à ces deux compagnies les fonds nécessaires pour leur dotation.

leroy (1), de Banneville, de Blangy, de Boisjugan (2), de Cairon, de Crevecœur (3), de la Londe (4), de la Roque, de Magneville (5), de Malherbe, Massieu, de Norrey, d'Osseville, de Pontécoulant et Desmoueux. Ce dernier, désigné dans la liste sous le titre de sécrétaire perpétuel, a conservé cette place

(1) C'est à M. le marquis de la Cour-Balleroy que l'on dut, en 1741, l'ouverture de la mine de houille de Littry, aujourd'hui dirigée avec une grande habileté par deux de nos collègues, MM. Noël et Lance, et qui procure les plus grands avantages au département.

(2) Il a publié un bon ouvrage sur les abeilles.

(3) M. de Crevecœur, John, auteur des *Lettres d'un Cultivateur américain*, a introduit la pomme de terre dans nos contrées. Il a fait imprimer à Caen, en 1782, sous le nom de *Normano-Americanus*, un Traité sur la manière de la cultiver.

(4) Nous devons à M. Richard de la Londe (François), des projets et de grandes recherches sur la navigation de la rivière d'Orne, depuis sa source jusqu'à son embouchure. Il a été gravé aussi un plan de la ville de Caen, d'après ses dessins. Sa fortune et toute sa vie ont été consacrées au bien public.

(5) M. de Magneville, savant agriculteur, a découvert une manière de greffer les arbres résineux, à laquelle M. Thouin a donné le nom de l'inventeur. C'est encore lui qui a créé le beau parc et le jardin de botanique de Lébisey, près Caen. M. Henri de Magneville, son fils, héritier de son domaine, de son mérite et de ses goûts, a beaucoup augmenté ce parc et ce jardin, qui, par les connaissances et l'obligeant accueil du propriétaire, sont devenus le point central des expériences de notre Société.

jusqu'à l'époque de la révolution, que toutes les corporations savantes furent dissoutes (1).

Le 21 mai 1765 la Société d'agriculture de la Généralité de Caen fit imprimer une série de questions dans lesquelles elle demandait des renseignemens sur la terre en général. — La manière de la travailler. — Les engrais. — Les semailles et la récolte. — Les marais et les prairies. — Les arbres. — Les carrières et les mines. — Les chevaux. — Les bœufs et les vaches. — Les moutons, cochons et chèvres. — Les vers à soie et les abeilles. — Les habitans en général et la main-d'œuvre.

Les réponses qui furent faites ne sont pas parvenues jusqu'à nous ; et même, malgré beaucoup de recherches, nous n'avons pu découvrir aucune trace des registres et des papiers de la Société. Nous ne possédons que deux Mémoires manuscrits, où il est particu-

(1) On n'a pas oublié les services importans que M. Nicolas Desmoueux a rendus comme professeur de médecine, et surtout comme professeur d'histoire naturelle de l'Université de Caen. Son mérite est attesté par le grand nombre d'élèves distingués qu'il a formés pendant 40 áns. Il est décédé à Caen le 15 janvier 1801, en formant, pour le rétablissement de la Société, des vœux qui ne tardèrent pas à être exaucés. Voyez la Notice historique sur M. Desmoueux, par M. Thierry fils.

lièrement question de la navigation de la rivière d'Orne (1). Toutefois, il est bien probable qu'une compagnie composée d'hommes aussi recommandables par leur mérite, s'était livrée à des recherches importantes en agriculture, telles que l'introduction des prairies artificielles, qui date de cette époque. Nous éprouvons de vifs regrets de la perte de différens Mémoires, qui, réunis aux nôtres, répandraient sur ce recueil un grand intérêt.

Lorsqu'après plusieurs années d'agitation, la France vint à jouir de quelques momens de calme, on se réunit de toutes parts pour former de nouvelles associations savantes. La ville de Caen, qui renfermait un grand nombre d'hommes zélés, s'empressa de solliciter le rétablissement de ses deux anciennes Sociétés. L'Académie fut réorganisée en 1800 par le général Dugua, préfet du département, protecteur des lettres, et qui lui-même les cultivait avec distinction (2).

(1) L'un, sans nom d'auteur, contenant des observations sur une partie des rivages de la mer en Basse-Normandie, depuis le Cotentin jusqu'aux environs de Caen; l'autre, lu à la Société le 4 juin 1764, par M. de Neuville de St-Hery, en présence de M. le duc d'Harcourt. Dans ces deux Mémoires, on traite d'une manière particulière de la navigation supérieure et inférieure de l'Orne.

(2) Voyez la Notice sur le général Dugua, par M. de la Rivière.

L'année suivante M. Thierry père, dont la maison, pendant les orages révolutionnaires, avait servi d'asile aux amis des sciences, se réunit à plusieurs agriculteurs et commerçans, pour demander aussi le rétablissement de la Société d'agriculture. Cette demande fut accueillie ; et le 3 mai 1801 il fut procédé à l'installation de la Société par le général Dugua, en présence de M. Fourcroy, conseiller-d'état en mission, et de notre savant compatriote, M. Vauquelin, membre de l'Institut de France, qui se trouvait alors à Caen (1).

Chaque siècle a une direction d'esprit différente et plus ou moins étendue. La Société ne s'était primitivement occupée que de l'agriculture : elle crut cette fois devoir aussi comprendre le commerce dans ses travaux. Elle sentit que c'étaient comme deux branches qui partaient d'un même tronc, et qu'il ne fallait pas séparer. Nous sommes enfin parvenus au moment heureux où l'on a reconnu les rapports qui existent naturellement entre elles, et combien la prospérité de l'une contribue à la prospérité de l'autre. La compagnie prit le titre de Société d'agriculture et de commerce.

(1) Voyez la Notice historique sur M. Thierry père, par M. Lamouroux.

Ce sera sans doute une époque remarquable que celle où la France, après de violentes convulsions politiques, vit ses habitans se tourner vers les améliorations agricoles et industrielles avec un empressement et une énergie jusqu'alors sans exemple. La Société, dès son rétablissement en 1801, s'est attachée à marquer son existence par des travaux utiles. Quoique ce ne soit pas ici le lieu de les passer en revue, qu'il nous soit permis d'en présenter un aperçu rapide.

Nous avons fixé nos regards et appelé l'attention publique sur les objets les plus importans de l'agriculture et du commerce. Nous nous sommes occupés d'une manière particulière de la multiplication et du bon emploi des engrais, de la suppression des jachères, de la division raisonnée des assolemens, de l'augmentation des prairies artificielles et des pâturages, du choix des semences, de la culture en grand des pommes de terre, des plantes oléagineuses, textiles et tinctoriales. Nous n'avons pas négligé les pépinières, les plantations, les haras, les abeilles, la propagation des mérinos de race pure, et l'introduction des moutons anglais à laine longue, qui peuvent convenir à la nature de notre pays et au

genre de nos fabriques. Enfin, nous nous sommes attachés à indiquer tout le parti que l'on pourrait tirer d'un grand nombre de procédés nouveaux, comme il sera facile d'en juger par la lecture des différens rapports insérés dans le recueil de nos mémoires.

Un de nos collègues, que la mort nous a enlevé, le respectable M. Wheatcroft, avait rapporté d'Angleterre quelques grains d'un blé connu sous le nom de *lammas*, espèce très-féconde et fort utile dans les années de disette par sa précocité, qu'il était parvenu en peu de temps à multiplier aux environs de Caen. M. Lamouroux, que la mort a frappé aussi au milieu d'une carrière honorable, n'avait pas peu contribué, dans un excellent rapport, à propager la connaissance et l'emploi du lammas. La culture en a été bientôt répandue au loin ; et nous avons la satisfaction de voir, par les comptes-rendus d'un grand nombre de Sociétés auxquelles nous avons procuré cette sorte de froment, qu'elle s'est propagée dans presque toute la France (1). Tel est le zèle et telle est l'utilité des Compa-

(1) Voyez les rapports des Sociétés d'agriculture d'Evreux, de Boulogne-sur-Mer, de Lille, de Douai, de Châlons, de Troyes, de Chartres, de Bourg, de Nantes, d'Angoulême, de Périgueux, de Toulouse, de Poix, etc., etc.

gnies savantes, que, placées comme en sentinelle dans les différentes parties du royaume dès qu'une découverte importante est faite, elles s'empressent de la signaler, et ne négligent rien pour la faire adopter.

On fabrique à Nantes, avec les résidus des raffineries, un engrais très-recherché aux environs de cette ville. M. de Luppé a bien voulu nous mettre à portée de juger de son efficacité, par l'envoi qu'il nous a fait de quelques barils qui ont été distribués à des propriétaires de terrains de nature différente. Ils ont trouvé cet engrais d'une qualité médiocre, en le comparant avec ceux du pays. Nous regretterions d'autant plus de ne pouvoir en faire dès-à-présent usage, que les raffineries d'Honfleur et de Caen en procureraient abondamment, et que les produits que la raffinerie d'Honfleur envoie à Nantes, resteraient dans le pays. Nous espérons que de nouveaux essais auront des résultats plus heureux.

Dans l'état actuel de l'agriculture de notre pays, il est nécessaire d'obtenir du sol une plus grande masse de produits avec le même travail, et une moindre dépense qu'autrefois. L'exploitation des terres est depuis plusieurs années bien entendue par les cultivateurs du

Calvados, mais elle n'est peut-être pas assez variée; car de la variété des récoltes, plus encore que de leur abondance, dépend la prospérité agricole de notre département. Reconnaissant l'insuffisance des produits actuels des céréales, pour que le fermier puisse être récompensé de son travail et satisfaire au prix un peu élevé des fermages, nous avons recommandé depuis long-temps la rabette et le colza, non-seulement productifs pour nos campagnes, mais encore devenus un objet d'un grand commerce maritime pour la ville de Caen, depuis que Marseille en fait usage dans la fabrication du savon. L'ancien préjugé a disparu insensiblement chez nos propriétaires, qui ont senti l'importance de cette culture, lorsqu'elle est faite avec discernement.

Nous n'avons pas eu le même avantage pour la propagation de la culture du pavot (œillette), qui procure un grand bénéfice en Flandre, mais qui, chez nous, rebute encore, en ce qu'elle exige beaucoup de main-d'œuvre et de soins multipliés (1). Deux de nos collègues, M. de

(1) La Société centrale d'agriculture a proposé un prix de 1000 francs, qui sera distribué en 1831, pour la culture du pavot, dans les arrondissemens où elle n'était point usitée avant l'année 1820.

Magneville, à Lébisey, et M. Vanier, dans sa terre du Plein-Chêne, près d'Honfleur, répondant à notre invitation, ont bien voulu donner l'exemple (1). Nous avons été secondés par M. Pierre Lecavelier, qui a offert de distribuer gratuitement des graines. Mais il faut l'avouer, nos efforts n'ont point eu de succès.

Nous avons aussi essayé en vain, jusqu'à présent, de faire adopter la culture du houblon, qui croît naturellement dans nos contrées, et dont l'usage rend tous les ans la France tributaire de l'étranger, pour une somme considérable. Quoique le cidre soit la boisson ordinaire du Calvados, cependant la culture du houblon présenterait de grands avantages, quand elle n'offrirait que celui du commerce et de l'exportation dans les départemens voisins : ce serait une augmentation de richesse territoriale.

M. le baron Lair, inspecteur général des constructions maritimes, profitant de quelques momens de séjour dans ce pays, où il a pris naissance, secondé par M. Abel Le Creps, s'est attaché à cultiver la betterave, dont il a obtenu une grande quantité de cassonnade. En-

(1) M. Vanier a le premier introduit dans le Calvados un moulin mécanique pour le battage des grains. Nous lui devons aussi beaucoup d'instrumens aratoires nouveaux.

couragé par ce premier essai, M. Lair a étendu cette année son exploitation, qui offrira sans doute des résultats de plus en plus satisfaisans. Plusieurs fermiers du voisinage attendent avec impatience la suite de ses expériences, pour l'imiter. Cette culture, si elle se propageait, présenterait un double avantage : les terres y gagneraient, et nos raffineries auraient auprès d'elles, et en abondance, la matière première qu'elles emploient : la France verrait chaque année cesser l'exportation de son numéraire pour l'achat d'une denrée étrangère, devenue depuis long-temps indispensable.

Ainsi le goût des expériences utiles se répand insensiblement ; et la Société n'a pas peu contribué par ses travaux, soit collectifs, soit individuels, aux améliorations adoptées depuis quelque temps dans nos méthodes d'assolement. Par ses soins, différentes espèces de graines, reçues du jardin du Roi, entre autres une quantité considérable de graines d'arbres verts, et différentes bonnes espèces de fruit inconnues, ou du moins peu répandues, ont été introduites et propagées.

Plusieurs fois nous avons adressé des réclamatious pour le rétablissement, dans notre ville, des prix que l'on accordait, il y a

quelques années, aux chevaux du pays, remarquables par leurs belles formes et leurs bonnes qualités. Ces prix ont été supprimés au moment où l'on semblait en obtenir le plus d'avantages. C'était un grand sujet d'émulation pour les cultivateurs.

Un de nos correspondans, M. le comte de Polignac, animé d'un zèle infatigable, a consacré sa fortune et employé plusieurs années à former des troupeaux mérinos d'espèces choisies, et il est parvenu à faire une pile de près de 11,000 moutons, dont plus de 5,000 femelles, répartis dans les arrondissemens de Caen et de Falaise. Cet établissement pastoral peut être immédiatement placé à côté de celui de *Naz*, et nul autre, dans le royaume, ne lui est comparable pour le nombre des moutons. Les efforts et les soins de M. de Polignac ont été récompensés par une médaille d'or qu'il a reçue, en 1823, à l'exposition du Louvre. Deux médailles d'or avaient aussi été accordées à l'exposition précédente (1819), l'une à M. Ribouteau, l'autre à M. Jourdain, de Louviers, qui avaient fabriqué leurs draps avec les laines provenant de ses troupeaux. Adoptant un système d'administration tout différent de ceux qui ont été jusqu'à présent consacrés par l'usage, notre collègue ne fait

valoir aucune propriété, ni directement, ni à cheptel ordinaire ; il ne nourrit point ses moutons ; il les met en pension, année par année, chez les fermiers les plus estimés, en les soumettant à une surveillance exacte. Il se soustrait de cette manière au danger des frais d'exploitation, toujours considérables pour le propriétaire absent, et au désagrément qu'éprouve ordinairement celui qui n'a ni le goût ni l'habitude de faire valoir par lui-même. *L'avantage de ce système est de rendre la possession du bétail totalement indépendante de celle des terres, et de se prêter à l'extension la plus illimitée des troupeaux.*

La Société ne s'est pas occupée avec moins de zèle du commerce et de tout ce qui peut contribuer à la prospérité des fabriques. Dès son origine, et bien souvent depuis, elle a exprimé ses vœux sur la navigation de l'Orne supérieure et inférieure, très-intéressante pour le Calvados, et qui se rattache à la navigation générale de la France. L'Orne, mise en communication avec la Loire par la Sarthe ou par la Mayenne, offrirait un débouché facile aux denrées de tout le pays qu'elle traverserait, et donnerait une grande activité au commerce des villes de Caen, d'Argentan, de Séez, d'Alençon, du Mans, de

Laval et d'Angers. Que d'heureuses idées, que de bons Mémoires ont été publiés depuis François Ier, qui lui-même s'occupa de cette navigation, jusqu'à nos jours, qu'elle a été réclamée avec de nouvelles instances! Un de nos plus zélés collègues, M. Lange, a consacré sa plume à prouver combien l'exécution en serait facile et même peu dispendieuse, en comparaison des nombreux avantages qu'on pourrait en retirer.

Un autre membre de la Société, M. Pattu, ingénieur en chef des ponts et chaussées, s'est occupé d'une manière plus particulière du barrage de l'Orne, vers son embouchure. Ce barrage, sans causer l'inondation des prairies latérales, aurait pour but d'entretenir, soit constamment, soit momentanément, la rivière à une hauteur suffisante pour faciliter la navigation. Le port de Caen serait en même temps préservé des vases que la marée y apporte, et la ville de leurs exhalaisons dangereuses.

Parmi plusieurs Mémoires intéressans de M. Pattu, il faut citer son rapport sur la chaux hydraulique du Calvados. L'heureux emploi qu'il en a fait dernièrement dans la construction du beau pont de Vaucelles, en a démontré la qualité supérieure. Déjà plusieurs particuliers s'en servent de préférence, et avec

un grand succès. L'instruction que prépare M. Pattu, d'après la demande de la Société, indiquera des procédés simples pour fabriquer le mortier hydraulique et en rendre l'usage général.

Toutes les fois qu'il s'est présenté une occasion d'être utile au département, nous l'avons saisie avec zèle. Nous nous sommes rendus interprètes des réclamations des négocians de nos ports, sur l'utilité des salaisons de hareng dans le Calvados, et sur la nécessité d'en prolonger la pêche le long de nos côtes jusqu'au commencement de février, pour donner le temps de s'approvisionner de poisson (1). Leur demande a été sanctionnée par une ordonnance royale, malgré les prétentions injustes et les assertions mal fondées de quelques habitans de Dieppe et de Boulogne-sur-Mer : *désormais la pêche sera libre et non limitée pour tous les ports du royaume.* Des Sociétés telles que celle d'agriculture de Boulogne, avec lesquelles nous nous plaisons à correspondre pour des objets d'un intérêt général, ont été dirigées cette fois par des intentions louables sans doute, mais inspirées

(1) Lettre du 11 juillet 1816, de M. le maire et du conseil municipal d'Honfleur à la Société.

par un patriotisme local, en attaquant notre pêche et nos salaisons. Si elles envisagent cette question en grand et sous son véritable point de vue ; si elles considèrent que le poisson qui provient de la *petite pêche* est très-sain, quoique moins beau et moins agréable au goût ; que d'ailleurs il ne peut être confondu avec celui qui est salé à Boulogne et à Dieppe, puisque les marques particulières du lieu et du saleur sont indiquées sur chaque baril ; si elles se rappellent combien cet aliment d'un bas prix présente de ressources à la classe peu aisée, particulièrement dans les années de disette ; enfin si elles réfléchissent au nombre considérable de bons marins que forme cette pêche, et d'hommes de tous les états que les salaisons et les saureries occupent, depuis le pêcheur et l'ouvrier qui fait les barils, jusqu'au roulier qui les transporte au loin, elles se soumettront aux motifs pleins de sagesse qui ont dicté au Roi l'ordonnance salutaire et toute paternelle du 4 janvier 1822. Rendons hommage à la mémoire de M. Brochet de Vérigny, qui, comme maître des requêtes et comme député, a constamment défendu nos droits; rendons grâces aussi, sans crainte d'être accusés de flatterie, aux administrateurs, et

particulièrement à M. le conseiller-d'état comte de Montlivault, qui n'ont cessé d'appuyer nos justes réclamations.

On n'oubliera pas, sans doute, dans le Calvados, les expositions publiques des produits des arts de ce département, provoquées par la Société, et les avantages nombreux qui en sont résultés. Quatre expositions départementales faites à Caen, à des époques sagement calculées, ont excité l'émulation la plus vive et la plus heureuse parmi les fabricans et les artistes. Une cinquième se prépare, et présage le même succès. Quand on ne devrait à la Société que l'idée de ces concours publics, elle pourrait se flatter de n'avoir pas été inutile à son pays. Aussi son exemple a-t-il été suivi par les Sociétés de Metz, de Nantes et de quelques autres villes. Puisse-t-il être généralement imité! Ces expositions partielles contribueraient d'autant plus à développer les talens et à récompenser le mérite, que les prix seraient décernés par les concurrens eux-mêmes, après un examen sévère et impartial.

Fréquemment en rapport avec la Société royale et centrale d'agriculture, nous avons reçu d'elle la collection de ses Mémoires, remplis d'observations intéressantes. Il nous est aussi

parvenu un grand nombre d'ouvrages et de journaux que publient les autres Sociétés savantes (1). Parmi ceux qui nous ont été adressés, par suite de notre correspondance étendue, nous mentionnerons particulièrement les transactions de la Société Asiatique de Calcutta, si rares en Europe, et que nous avons confiées à la bibliothèque publique de la ville de Caen. Nous y avons aussi déposé les cartes et le travail important de M. Richard de la Londe, sur la navigation de l'Orne, dont nous a fait présent M. de la Londe, son petit-fils et notre collègue. Nous nous sommes encore empressés de mettre à la disposition de nos concitoyens différens ouvrages, tels que la description des brevets d'invention et de perfectionnement, afin d'en rendre la lecture plus générale.

Quelquefois le gouvernement et l'administration ont bien voulu consulter la Société

(1) Nous citerons les Mémoires de l'Académie des Sciences, etc., de Caen, des Sociétés Linnéenne et des Antiquaires de la Normandie, les Mémoires de l'Académie, de la Société d'émulation et de celle d'agriculture de Rouen, ceux de la Société des amateurs de Lille, des Sociétés de Versailles, de Douai, de Cambrai, de Metz, de Troyes, etc., et les journaux et bulletins des Sociétés d'agriculture d'Evreux, de Rouen, de Châlons, de Strasbourg, de Chartres, de Bourg, d'Angoulême, de Poitiers, de Châteauroux, de Nantes, de Tours, de Bourges, de Limoges, de Toulouse, de Foix, etc.

sur des objets d'un grand intérêt. Nous citerons, entre autres, des questions proposées par S. Exc. le ministre de l'intérieur, relatives aux variations subites que l'on remarque depuis quelque temps dans les saisons. Nos Mémoires renferment les réponses faites par M. de Magneville, d'après des recherches exactes.

Depuis environ 12 ans, un insecte, désigné par les naturalistes sous les différens noms d'*aphis mali*, de *myzoxyle*, de *puceron lanigère*, fait de grands ravages sur les pommiers de nos jardins et de nos vergers. On soupçonne qu'il est originaire de l'Amérique du Nord, et qu'apporté en France avec des plantes, il s'est répandu de la Bretagne dans plusieurs cantons de l'ancienne Normandie (1). Revêtu d'une enveloppe soyeuse et blanchâtre, il semble braver l'inclémence des saisons. Le froid, la pluie, la sécheresse n'ont pu jusqu'à présent arrêter son étonnante et désastreuse fécondité. Il échappe aux moyens ordinaires de destruction, non-seulement par sa petitesse et par

(1) Un Mémoire de Sir Joseph Banks, notre correspondant, constate que cet insecte avait été déjà observé en Angleterre vers 1788. Voyez dans le tome XI, page 162, des transactions de la Société horticulturale de Londres, ce Mémoire, dont l'extrait nous a été envoyé par M. le comte de Vendes.

pluie, la sécheresse n'ont pu jusqu'à présent arrêter son étonnante et désastreuse fécondité. Il échappe aux moyens ordinaires de destruction, non-seulement par sa petitesse et par la précaution qu'il prend de se cacher dans les fentes de l'écorce, mais encore parce qu'il pénètre jusqu'aux racines, sur lesquelles il fait des dégâts aussi funestes que sur le tronc et les jeunes branches. D'après l'invitation de M. le Préfet, qui nous a communiqué sa correspondance avec MM. les Sous-Préfets de Lisieux et de Pont-l'Evêque, nous avons cru devoir fixer l'attention générale sur cet insecte, et proposer un prix à celui qui trouverait le meilleur procédé pour le détruire. Après avoir rappelé dans le programme les essais faits jusqu'à présent, nous avons indiqué ceux qui restaient à faire. Les communications que nous avons déjà reçues nous promettent d'heureux résultats.

La Société a proposé aussi, à différentes époques, d'autres sujets de prix sur des questions intéressantes pour le pays, telles que le partage des biens communaux, la suppression de la mendicité, et les améliorations dont l'agriculture du Calvados serait susceptible. Le conseil-général du département a bien voulu proposer les fonds nécessaires pour

encourager les auteurs dans leurs recherches. Nous saisissons l'occasion de lui adresser des remercîmens, ainsi qu'à M. le Préfet, qui n'a cessé de favoriser nos travaux. Nous aimons à rappeler la bienveillance dont M. le comte de Montlivault nous a donné plusieurs fois des témoignages publics (1); et nous devons en être d'autant plus reconnaissans, que si nous n'étions pas secondés, notre zèle, abandonné à lui-même, se refroidirait insensiblement; l'indifférence de l'administration entraînerait bientôt la nôtre, et nos travaux ne tarderaient pas à être frappés de stérilité. Espérons que le conseil-général, après avoir pourvu aux besoins les plus pressans du département, pourra mettre à la disposition de la Société les fonds nécessaires pour suivre avec fruit des expériences déjà commencées.

(1) Dans la séance solennelle de la quatrième exposition des produits des arts du département, pour la distribution des médailles, où étaient réunis les personnages les plus distingués par leurs dignités et par leurs fonctions, M. le Préfet disait : « Je me félicite et m'empresse d'offrir à la Société, au nom du département, les remercîmens qu'il lui doit; et tout en m'honorant du titre qu'elle a bien voulu me donner, et qui m'admet dans son sein, je lui demande la permission d'en faire abstraction dans ce moment, pour lui donner, en qualité d'administrateur, les éloges que méritent ses travaux et son zèle pour la prospérité du département. »

Après avoir satisfait au devoir de la reconnaissance, il nous reste à parler des volumes que nous publions aujourd'hui. Les Mémoires de la Société avaient jusqu'à présent été imprimés séparément et à des époques différentes, selon l'intérêt que chacun d'eux présentait. Nous avons réuni ceux qui semblaient mériter le plus d'être réimprimés ; et faisant un choix parmi les manuscrits restés dans nos archives, nous avons formé de tous un recueil, dont nous livrons au public deux volumes : les autres paraîtront successivement.

Le premier, qui a pour titre : *Précis des Travaux de la Société, depuis son rétablissement en* 1801 *jusqu'en* 1810, se divise en trois parties. On y trouve d'abord tout ce qui tient à l'organisation de la Société ; deux rapports généraux sur ses travaux, avec l'analyse de différens Mémoires, terminent cette première partie. La deuxième contient les rapports sur les deux premières expositions des produits des arts du département, et les discours prononcés dans les séances publiques, pour la distribution des médailles. La troisième partie renferme des notices historiques, consacrées à la mémoire de quelques membres fondateurs, et le programme de deux prix proposés par la Société.

Le second volume forme un ensemble varié de Mémoires particuliers sur différentes branches d'agriculture et de commerce. On y a inséré les rapports sur la quatrième exposition des produits des arts du département, qui présentent une espèce de statistique agricole et manufacturière. Ce volume est terminé par le programme d'un prix sur l'état actuel de l'agriculture du Calvados, et sur le perfectionnement dont elle est susceptible.

Nous espérons que l'on parcourra avec indulgence ces Mémoires, en considérant qu'ils sont tous consacrés à des sujets utiles pour notre pays. Un moraliste célèbre du 17e siècle, qui habita la ville de Caen, La Bruyère, a dit: « On peut exiger beaucoup de celui qui devient auteur pour acquérir de la gloire, ou par un motif d'intérêt; mais celui qui n'écrit que pour satisfaire à une obligation qui lui est imposée, doit avoir sans doute de grands droits à l'indulgence de ses lecteurs. »

STATUTS

DE LA SOCIÉTÉ.

ARTICLE Ier.

LA Société portera le titre de Société Royale d'Agriculture et de Commerce de la ville de Caen.

II.

La Société sera composée de membres résidans et de membres non-résidans.

III.

Le nombre des membres résidans sera au plus de cinquante.

IV.

Le nombre des membres non-résidans est illimité.

V.

Un membre résidant, qui cesserait d'être domicilié dans l'arrondissement de Caen, deviendra membre non-résidant; à son retour il redeviendra membre résidant, s'il y a une place vacante.

VI.

Le bureau sera formé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un vice-secrétaire et d'un trésorier.

Ils seront renouvelés chaque année dans la séance du mois de juin.

VII.

Le président ne pourra être élu deux années de suite, mais il remplira de droit les fonctions de vice-président pendant l'année qui suivra celle de sa présidence. Les secrétaires et le trésorier seront immédiatement rééligibles.

VIII.

Les élections se feront au scrutin et à la majorité absolue de l'assemblée, composée au moins de la moitié des membres de la Société. Si les deux premiers tours du scrutin ne donnent pas de majorité absolue, on procédera à un troisième ; mais les suffrages ne devront se porter que sur les deux membres qui, au second tour, en auront obtenu le plus.

IX.

Lorsque la Société, dans une séance, aura décidé qu'il y a lieu à la nomination d'un ou de plusieurs membres, il sera formé une liste de candidats, sur la présentation que chaque membre en pourra faire au secrétariat : à la séance suivante, il sera donné communication des noms des candidats, et dans celle d'après il sera procédé à l'élection, ainsi qu'il est dit en l'article VIII.

X.

La Société s'assemblera le troisième vendredi de chaque mois à 6 heures du soir.

XI.

Les vacances de la Société commenceront au mois de juillet, et finiront au mois de novembre.

XII.

Les membres non-résidans auront le droit d'assister aux séances de la Société, et d'y délibérer sur tous les objets autres que les élections, et ceux relatifs à l'administration intérieure.

XIII.

Les membres résidans seront tenus d'assister par année à quatre séances au moins. Ceux qui, pendant six mois, n'assisteraient à aucune, sans en faire connaître le motif, seront censés avoir donné leur démission.

XIV.

Il sera frappé des jetons de la valeur de trois francs chacun. Ils seront distribués au nombre de quatre aux membres résidans, qui, tous les ans, dans le mois de novembre, les verseront, ou la somme équivalente, aux mains du trésorier. Celui-ci les leur remettra dans le courant de l'année, aux séances où ils assisteront. Pour constater la présence aux assemblées, chaque membre, en arrivant à la séance, inscrira son nom sur un registre qui sera clos par le président à 7 heures précises.

XV.

Tout membre qui n'aurait pas participé d'une manière active aux travaux de la Société, une fois au moins en deux ans, sera censé avoir renoncé à être membre résidant, à moins qu'il ne soit reconnu qu'il avait des motifs pour s'en dispenser.

XVI.

Le secrétaire communiquera à une commission de trois membres pris hors du bureau, les renseignemens néces-

saires pour la mettre à portée de faire un rapport sur le travail de chaque membre.

XVII.

Dans la séance de novembre, le secrétaire présentera un rapport général sur les travaux de la Société pendant l'année précédente, il en sera fait lecture dans deux séances consécutives; trois membres seront désignés pour examiner ce rapport et en rendre compte.

XVIII.

La Société ayant entendu la commission, et chaque membre ayant été à portée de faire ses observations sur l'analyse de ses travaux particuliers, l'assemblée arrêtera l'impression du rapport général d'après le manuscrit, contre-signé par le président et le secrétaire.

XIX.

La Société pourra rendre ses séances publiques, et même faire imprimer les ouvrages de ses membres, lorsqu'elle les jugera utiles; mais dans tous les cas il ne sera imprimé aucun ouvrage en son nom, que les formalités exprimées dans les articles précédens n'aient été remplies.

XX.

Il ne pourra être fait aucun changement au présent règlement, que dans une assemblée convoquée à cet effet, composée de plus de la moitié de la Société, et à la majorité des deux tiers de ses membres présens.

LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

EN 1827.

MEMBRES RÉSIDANS.

BUREAU.

MM.

Dufrêne, le baron, chevalier des ordres royaux de St.-Louis et de la Légion-d'Honneur; *président* de la Société.

Hérault, ingénieur en chef des Mines, membre de l'Académie Royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen; *vice-président.*

Laia, Pierre-Aimé, conseiller de Préfecture du dép^t. du Calvados; *secrétaire.*

Prudhomme, professeur de Mathématiques à l'École Royale de Navigation de Caen, membre de l'Académie des Sciences, etc., de cette ville, membre honoraire de la Société Linnéenne du Calvados; *vice-secrétaire.*

Ducheval, ancien conseiller de Préfecture et membre de la Chambre consultative de Commerce; *trésorier.*

Montlivault, le comte de, conseiller-d'état, gentilhomme de la chambre du Roi, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier des ordres de St.-Louis, de Malte, de St.-Maurice, etc., Préfet du Calvados.

D'Osseville, le comte Louis, chevalier des ordres royaux de la Légion-d'Honneur et de Malte, maire de la ville de Caen.

Banneville, marquis de, maire de Banneville.

Bellamy, fabricant de bonneterie, ancien juge au

Tribunal de Commerce, membre de la Chambre de Commerce, et conseiller municipal de la ville de Caen.

Bonnaire, fabricant de dentelles, président du Tribunal de Commerce de Caen, membre de la Chambre de Commerce de cette ville, et de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, maire de Cormelles-le-Royal.

Daigremont-St.-Manvieux, chevalier de la Légion-d'Honneur, président en la Cour royale de Caen, et membre de la Chambre des Députés.

De France, docteur en médecine et naturaliste, à Caen.

De Lalonde, chevalier de la Légion-d'Honneur, adjoint au maire de Caen, membre de la commission administrative des Hospices et du Bureau de Bienfaisance de cette ville.

De La Rue, l'abbé, chanoine honoraire de Bayeux, professeur d'Histoire à l'Académie de Caen, membre correspondant de l'Institut royal de France, et de plusieurs autres Sociétés savantes, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur.

Deschamps, inspecteur des eaux et forêts, et membre honoraire de la Société Linnéenne du Calvados.

Desprez, conseiller à la Cour royale de Caen.

Dominel, professeur à l'école de Médecine de Caen, médecin des Prisons et du Collége Royal, chirurgien en chef des Hôpitaux, membre de l'Académie et de la Société de Médecine de cette ville.

D'Osery, le comte, maréchal de camp, officier de la Légion-d'Honneur, à Giberville.

D'Ouffières, Signard, membre du Conseil-général du département du Calvados et du Conseil municipal de la ville de Caen.

Fontette, le baron d'Orceau de, maître des requêtes honoraire au Conseil-d'État.

HÉBERT, conservateur de la Bibliothèque publique de Caen, secrétaire de l'Académie Royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de cette ville.

HOUEL, propriétaire-cultivateur, à Than.

JOYAU, avocat, professeur de droit commercial à l'Académie de Caen, membre du Conseil municipal et du Bureau de Bienfaisance de cette ville.

LABROUAIZE, Revel DE, conseiller honoraire à la Cour royale de Caen, à Sainte-Honorine-du-Fay.

LANCE, conseiller de Préfecture, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre du Conseil général du département du Calvados, et directeur adjoint de la Mine de Houille de Littry.

LANGE, docteur agrégé de la faculté de Médecine de l'ancienne Université de Caen, membre de l'Académie des Sciences, etc., de cette ville, des Sociétés Linnéenne du Calvados, et des Antiquaires de Normandie.

LE CAVELIER, Nicolas, fabricant d'huile, ancien juge au Tribunal de Commerce de Caen, et membre de la Chambre de Commerce de cette ville.

LE CREPS, Abel, membre du Conseil municipal de la ville de Caen, à Mathieu.

LE FRANÇOIS, Urbain, ancien président du Tribunal de Commerce de Caen, membre de la Chambre de Commerce de cette ville.

LE GRIP, avocat, conseiller de Préfecture, membre de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.

LE SAUVAGE, professeur à l'école de Médecine de Caen, membre de l'Académie de cette ville, correspondant de l'Académie Royale de Médecine et de l'Académie de Rouen.

LOGIVIÈRE, Lentaigne DE, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien maire de la ville de Caen.

MAGNEVILLE, Henri DE, conseiller municipal et administrateur des Hospices de Caen, correspondant du Conseil d'Agriculture et de plusieurs Sociétés savantes, à Lébisey.

MANNOURY-LA-COUR, ancien juge-consul et ancien président du Tribunal de Commerce de la ville de Caen.

MARC, avocat, maire de Mathieu.

MARESCOT-PRÉMARE, ancien secrétaire du Bureau de Bienfaisance de la ville de Caen.

MATHAN, le marquis DE, pair de France, maréchal de camp, officier de la Légion-d'Honneur et chevalier de St.-Louis.

MONTFLEURY, Le Petit DE, chevalier de St.-Louis, membre du Bureau de Bienfaisance de Caen, et ancien adjoint à la Mairie de cette ville.

PATTU, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, membre de l'Académie de Caen, de la Société Linnéenne du Calvados, et de celle des Antiquaires de Normandie.

SIGNARD, Frédéric, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre du Conseil d'arrondissement de Caen.

SIMON, avocat, membre de l'Académie Royale des Sciences, etc., de la ville de Caen.

THIERRY, professeur de Chimie à l'Académie de Caen, membre de l'Académie des Sciences de cette ville, et du Conseil général du département du Calvados.

MEMBRES NON RÉSIDANS.

Arrondissement de Caen. DE LATOUR, chevalier de l'ordre royal et militaire de St. Louis, à Frénouville.

MOISSON, curé de Chicheboville.

DE MONTCHEVREL, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien secrétaire des commandemens de MONSIEUR, à Moult.

LÉCHAUDÉ-D'ANISY, maire d'Anisy, et membre de plusieurs Sociétés savantes.

CAIRON, maire d'Amblie.

CHASTENAY, le comte DE, officier de la Légion-d'Honneur, à St^e.-Croix-Grand-Tonne.

LAMY, Baptiste, cultivateur, à Carpiquet.

SIMON, maire de Mondrainville.

DAIGREMONT-DESMARES, à Cheux.

LE SAULNIER, curé de Maizet.

Arrondissement de Bayeux. GENAS-DUHOMME, sous-préfet de l'arrondissement, ch^er. de la Légion-d'Honneur.

LALOUETTE, ch^er. de la Légion-d'Honneur, à Bayeux.

VERNET, chevalier de la Légion-d'Honneur, correspondant de la Société horticulturale de Londres, à *idem.*

TARDIF, fabricant de dentelles, membre de la Chambre des Députés, à *idem.*

LANGLOIS, fabricant de porcelaine, à *idem.*

DE VENDES, chevalier de St.-Louis, à Ver, près Ryes.

NOEL, directeur de la Mine de Houille de Littry.

TROLONG-DUTAILLIS, médecin, juge de paix du canton de Caumont, à Livry.

Arrondissement de Falaise. DE RHULLIÈRE, sous-préfet de l'arrondissement, chevalier de la Légion-d'Honneur.

BRUNET, président du Tribunal civil, membre du Conseil général du département, chevalier de la Légion-d'Honneur, à Falaise.

DE BRÉBISSON, adjoint au maire de Falaise, correspondant du Conseil d'Agriculture et de plusieurs Sociétés savantes, à *idem.*

DE BAZOCHES, naturaliste, membre de plusieurs Sociétés savantes, à *idem.*

LE CLERC, négociant, membre du Conseil-général du département du Calvados, à *idem.*

D'AUBIGNY, ch^er. de la Légion-d'Honneur, à Aubigny.

MORAND, le marquis DE, chevalier de St.-Louis, à Torps.

MOISSON, Paul, fabricant d'huile, à Urville.

POLIGNAC, Charles, comte DE, maréchal-de-camp, chevalier de St.-Louis, au château d'Outrelaise, à Gouvix.

D'ARTHENAY, le baron, officier de la Légion-d'Honneur, à Meslay.

DAMPIERRE, marquis DE, maire de Bray-la-Campagne.

Arrondissement de Lisieux. LE CORDIER, ancien sous-préfet de l'arrondissement de Lisieux.

BÉNARD, fabricant de toile, à *idem*.

DU BOIS, Louis, membre de plusieurs Sociétés savantes, au Mesnil-Durand.

PESQUET-DESCHAMPS, à St.-Loup-de-Fribois.

Arrondissement de Pont-l'Évêque. LECORDIER-DUPERREY, ancien membre du Conseil-général du dép^t^. du Calvados, à Manneville-la-Pipard.

DE GRIEU, propriétaire, à Saint-Himer.

DUBOIS DUBAIS, le comte, à Cambremer.

DE CACHELEU, Frédéric, membre du Conseil général du dép^t^. du Calvados, à Tourville.

VANIER, membre de la Société d'Agriculture du dép^t^. de la Seine-Inférieure, au Plein-Chêne, près d'Honfleur.

Arrondissement de Vire. DESÉTABLES, Gabriel, fabricant de papier, aux Vaux-de-Vire.

Manche. ASSELIN, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de la Société des Antiquaires de la Normandie, correspondant de plusieurs autres Sociétés savantes, à Cherbourg.

BRETOCQ, directeur des constructions maritimes, à Cherbourg.

GERVILLE, directeur de la Société des Antiquaires de la Normandie, et membre de plusieurs autres Sociétés savantes, à Valognes.

LEMOINE, à l'hermitage de Bellevue, près d'Avranches.

Orne. BARVILLE, membre du Conseil général du dép^t^. de l'Orne, aux Loges Hauterive.

Eure. DELARUE, secrétaire de la Société de Médecine du dép^t^. de l'Eure, et membre de plusieurs Sociétés savantes, à Evreux.

BLOSSEVILLE, le marquis DE, membre de la Société d'agriculture du dép^t^. de l'Eure et de la Société des Antiquaires de Normandie, à Amfréville-la-Campagne.

REVER, François, correspondant de l'Institut royal de France et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Conteville.

PRETAVOINE, président de la Société d'agriculture de Bernay, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, à Bernay.

Seine-Inférieure. DUBUC aîné, pharmacien, membre de l'Académie, de la Société d'émulation de Rouen, et de la Société centrale d'agriculture du dép^t^. de la Seine-Inférieure, à Rouen.

GOUBE, secrétaire perpétuel de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure, correspondant de la Société royale et centrale d'agriculture, à *idem*.

LE PRÉVOST, Auguste, membre de l'Académie et de la Société d'émulation de Rouen, de celle des Antiquaires de France et de Normandie, correspondant de plusieurs autres Sociétés savantes, à *idem*.

MARQUIS, professeur de botanique, membre de l'Académie et de la Société d'émulation de Rouen, correspondant de plusieurs Sociétés savantes, à *idem*.

PÉRIAUX père, membre de l'Académie de Rouen et de la Société centrale d'agriculture du dép^t^. de la Seine-Inférieure, à *idem*.

LEZURIER DE LA MARTEL, le baron, officier de la Légion-d'Honneur, ex-président du tribunal de commerce de Rouen, et ancien maire de cette ville, à Hautot.

D'HERBOUVILLE, le marquis, pair de France, membre correspondant des Sociétés centrales d'agriculture de la Seine et de la Seine-Inférieure, à Saint-Jean-du-Cardonnay.

THIEULLEN, ancien sous-préfet de l'arrondissement de Caen, au Pont-de-l'Air, commune de Préaux, près de Rouen.

MONTLAMBERT, Alexandre, propriétaire à Port-Mort, près Vernon.

Seine. ALIBERT, premier médecin ordinaire du Roi, professeur à la Faculté de Médecine, et médecin en chef de l'hôpital Saint-Louis.

BERTHIER, le comte Ferdinand DE, ancien préfet du dép^{t}. du Calvados.

BEUGNOT, le comte, conseiller-d'état, ancien préfet du dép^{t}. de la Seine-Inférieure.

BLAISE, J.-J., libraire.

BOSC, membre de l'Académie royale des sciences, de la Société royale et centrale d'agriculture, du Conseil d'agriculture, et professeur de culture au Jardin du Roi.

BOULLAY, pharmacien, membre de la Société des pharmaciens et de celle d'encouragement pour l'industrie nationale.

CASTEL, René-Richard, ancien inspecteur des Écoles royales militaires.

CROÏ-SOLRE, le prince DE, lieutenant-général, capitaine des gardes-du-corps.

CHAPTAL, le comte, pair de France, membre de l'Académie royale des sciences et de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

CHORON, Alexandre, correspondant de l'Institut de France, et directeur de l'Institution royale de musique religieuse.

Costaz, Anthelme, vice-secrétaire de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Darcet, vérificateur des essais à l'Hôtel des Monnaies, membre de l'Académie royale des sciences et de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Defrance, correspondant de l'Académie royale des sciences de Caen, à Sceaux.

Desmarets, membre de l'Académie royale des sciences et de la Société philomathique.

Déterville, libraire.

Doulcet de Pontécoulant, le comte, pair de France.

Dubuisson, médecin et directeur d'une maison de santé, près la barrière du Trône.

Feuillet, bibliothécaire de l'Institut royal de France, membre de la Société philotechnique.

Girard, ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de l'Académie royale des sciences et directeur des eaux de Paris.

Huillard d'Hérou, inspecteur de la librairie.

Huzard, le chevalier, inspecteur-général des écoles vétérinaires de France, membre de l'Académie royale des sciences et de la Société royale et centrale d'agriculture.

Jussieu, Antoine-Laurent, le chevalier de, professeur de botanique au jardin du Roi, et membre de l'Académie royale des sciences.

Labbé, Jean-Pierre, membre de la Société royale et centrale d'agriculture.

Lair, le baron, directeur-adjoint du génie maritime, et correspondant de l'Académie royale des sciences, etc., de Caen.

Lasteyrie, le comte de, membre de la Société royale et centrale d'agriculture, et de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

LAUGIER, professeur de Chimie au jardin des plantes.

LE CHEVALIER, conservateur de la bibliothèque de Sainte-Geneviève.

LE PERE, inspect^r. divisionnaire des ponts et chaussées.

MÉRIMÉE, secrétaire de l'Académie royale de peinture, membre de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

MOLARD, C.-P., membre de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

PEUCHET, ancien secrétaire du Conseil de commerce du dép^t. de la Seine.

RAYER, docteur en médecine de la Faculté de Paris.

REDERN, le comte DE, ancien propriétaire des grosses forges de Flers.

RICHARD, filateur à Bon-Secours, rue de Charonne.

ROEDERER, le comte DE, actionnaire de la manufacture de St-Quirin, près Sarrebourg.

ROUGIER-DE-LA-BERGERIE, le baron, correspondant de l'Académie royale des sciences, et associé de la Société royale et centrale d'agriculture.

SILVESTRE, le baron DE, secrétaire perpétuel de la Société royale et centrale d'agriculture, et membre de l'Académie des sciences.

SIMON, chef de l'école des langues orientales.

TAILLEFER, L. G., inspecteur de l'Académie, membre de la Société philotechnique, et correspondant de l'Académie royale des sciences, etc., de Caen.

TESSIER, le chevalier, membre de l'Académie royale des sciences, de la Société royale et centrale d'agriculture, du Conseil d'agriculture, et inspecteur-général des bergeries royales.

THENARD, membre de l'Académie royale des sciences, et professeur de chimie au collége de France.

THIÉBAUT DE BERNEAUD, Arsène, secrétaire de la Société linnéenne de Paris.

TURPIN, naturaliste et peintre d'histoire naturelle, membre de la Société philomathique.

VAUBLANC, le comte DE, ministre et secrétaire-d'état, membre de la chambre des députés.

VAUQUELIN, le chevalier, membre de l'Académie royale des sciences, et professeur de chimie au jardin du Roi.

VITALIS, ancien professeur de physique et de chimie.

YVART, membre de de l'Académie royale des sciences et de la Société royale et centrale d'agriculture.

HAMELIN, le baron, contre-amiral, à Francoville.

MOREL-VINDÉ, le vicomte DE, membre de l'Académie Royale des Sciences, et de la Société royale et centrale d'Agriculture, à la Celle-Saint-Cloud.

BRONGNIART, Alexandre, directeur de la manufacture royale de porcelaine de Sèvres, membre de l'Académie des Sciences, ingénieur en chef des Mines, à Sèvres.

DE LESCAILLE, ingénieur divisionnaire des Ponts-et-Chaussées, honoraire, à St-Germain-en-Laye.

CARON, ancien secrétaire de la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise, à *idem*.

DE BOULANCY, chevalier de la Légion-d'Honneur, sous-préfet de l'arrondissement de Pontoise.

TINEL, secrétaire-général de la Préfecture de Seine-et-Marne, à Melun.

DE PERROCHEL, à St.-Aubin (Sarthe).

DE VENDEUVRE, le comte, ch^er^. de la Légion-d'Honneur, ancien maire de Caen, préfet d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

BOUESSEL, inspecteur divisionnaire des Ponts-et-Chaussées, chevalier de la Légion-d'Honneur, à *id*.

BLANCHARD, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, à *idem*.

De Penhouet, colonel de gendarmerie, correspondant des Sociétés des Antiquaires de France et de Normandie, à *idem*.

Montlivault, le Comte de, inspecteur des Postes, vice-président de la Société d'Agriculture de Blois, à Montlivault.

Costaz, le baron, conseiller-d'état honoraire, à Bellecour, près Nogent-sur-Vernisson, (Loiret.)

Goullet-de-Rugy, membre du Conseil-général du dép^t. de la Moselle, à Metz.

Piérard, officier au corps royal du génie, et correspondant de la Société royale d'Agriculture, à Verdun.

Drieu, capitaine au corps royal d'artillerie, commandant une compagnie de pontonniers, à Strasbourg.

Riboult, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Bourg, dép^t. de l'Ain.

Polinière, membre de l'Académie, de la Société d'Agriculture, et médecin des Hospices de Lyon.

Marqué, Victor, secrétaire perpétuel de la Société d'Agriculture de Toulouse, à Toulouse.

Lacour, président de l'Académie Royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, à Bordeaux.

Dumont-d'Urville, capitaine de frégate et naturaliste, à Toulon.

Sinclair, sir John, président du Bureau d'Agriculture de la Grande-Bretagne, correspondant de la Société royale et centrale d'Agriculture de France, à Londres.

L'Herminier, botaniste, à la Guadeloupe, Pointe-à-Pitre.

Lowel, secrétaire de correspondance de la Société d'Agriculture de la province de Massachusett, à Boston.

Wilson, Horace-Hayman, secrétaire de la Société Asiatique, à Calcutta.

SÉANCE PUBLIQUE DU 10 MAI 1805.

RAPPORT

Sur les travaux de la Société royale d'Agriculture et de Commerce de Caen, depuis son rétablissement en 1801 *jusqu'au* 10 *Mai* 1805.

MESSIEURS,

Dans la dernière séance publique de la Société, nous avions mis tous nos soins à célébrer le mérite des fabricans et le talent des artistes du Calvados; cette assemblée n'avait même eu lieu que pour leur rendre hommage. Nous faisions les honneurs d'une fête dont nous voulions qu'ils fissent seuls l'ornement. Ce fut pour nous une circonstance heureuse que celle où nous exposâmes les produits de notre industrie départementale aux yeux de nos concitoyens, et aux regards avides d'une foule d'étrangers attirés par la nouveauté du spectacle; ce fut un beau

jour que celui où, devenus les interprètes de la satisfaction générale, nous distribuâmes ces médailles qui étaient d'avance décernées par la reconnaissance publique.

Aujourd'hui, Messieurs, en vous réunissant dans cette enceinte, nous nous proposons de vous entretenir des objets ordinaires de nos méditations. Chargé particulièrement de vous rendre compte des travaux de la Société; mais contraint de me renfermer dans les bornes étroites d'un rapport, je crains de ne pouvoir vous en donner une juste idée, et de ne vous présenter qu'une analyse froide d'ouvrages intéressans, tant par les sujets qu'ils traitent, que par la manière dont ils sont traités.

AGRICULTURE.

Il n'est point de science plus digne de l'observation des hommes éclairés, que l'agriculture, cette source abondante de richesses, cette base solide de la prospérité des gouvernemens, ce principe constant du bonheur des nations. Aussi a-t-elle été le premier objet de nos travaux. Ne nous bornant point à une oisive contemplation de la nature et à de vaines théories, nous nous sommes attachés, par

l'autorité toujours puissante de l'exemple, à faire adopter aux habitans laborieux des campagnes les idées de perfection dont notre sol était susceptible.

Depuis long-temps, la race des chevaux normands est regardée comme une des plus belles de la France, mais on reproche à nos cultivateurs de négliger son amélioration, et c'est pour les engager à s'en occuper, que plusieurs encouragemens ont été proposés. Quelques-uns de nos collègues, répondant à l'appel fait par le Gouvernement, ont remporté des prix dans différens concours publics. Dernièrement encore, MM. Dumarest, de Mouen, et Féron, du Buisson, ont obtenu l'avantage sur leurs nombreux concurrens.

M. de la Fresnaye, de Falaise, nous a fait parvenir un ouvrage sur l'utilité du haras du Pin, pour les départemens de l'Orne, de la Manche et du Calvados.

M. de la Tour a conseillé, pour régénérer l'espèce normande, de croiser les jumens avec des chevaux arabes; de ne les point faire travailler avant l'âge de quatre ans; enfin, de ne permettre l'exercice de l'art vétérinaire qu'à des gens instruits.

Notre compatriote et correspondant, M. Fromage, professeur à l'école d'Alfort, nous

a donné sur cet art si important plusieurs écrits. Dans quelques-uns, nous avons vu à côté de son nom celui de M. de Chaumontel, de Bréville : tous deux concourent, par les mêmes travaux, à honorer notre pays.

M. de Chantereyne a lu des observations de M. Esnault sur une épizootie régnante dans l'herbage de Neuville, près de Vire. Après avoir recherché la cause qui l'a produite, M. Esnault indique les moyens d'en arrêter les progrès. Ce mémoire, communiqué d'abord à la société d'émulation de Vire, honore et l'auteur et cette Société dont il est sorti plusieurs bons ouvrages. Il annonce des connaissances malheureusement trop rares parmi les artistes vétérinaires.

Souvent on se plaint que dans notre département, où les chevaux sont en si grand nombre et d'un si grand prix, il n'existe point d'hôpital vétérinaire. M. Hersan avait, dans une de nos séances, fait sentir l'importance d'un pareil établissement, et ce fut pour le former que Gagnerot, digne élève de Chabert, fut désigné par la Société. Elle sollicitait auprès de M. le Préfet un emplacement convenable, lorsque la mort nous enleva, presqu'à la fleur de son âge, notre collègue, dont j'essaierai de retracer les qualités dans une notice historique. Nous avons

enfin la certitude que M. le maire et le conseil municipal de Caen, jaloux non-seulement de conserver les anciens établissemens, mais encore d'en créer de nouveaux dès qu'ils présentent un avantage pour notre ville, viennent de réorganiser l'école d'équitation et d'y ajouter un hôpital vétérinaire.

Notre correspondant, M. Tessier, inspecteur général des bergeries de France, a invité la Société, au nom du ministre de l'intérieur, à rechercher par quelle cause, *dans certains pays et dans certaines fermes, le lait, peu de temps et de jours après être trait, prend une couleur bleue.* Une commission a été chargée de faire des recherches sur ce phénomène.

Il est en agriculture des idées qui ne se propagent que lentement. Daubenton s'occupa presque seul en France, pendant vingt ans, de l'amélioration des bêtes à laine. Peu à peu nous parvenons à vaincre sur cet objet la répugnance de nos cultivateurs. Plusieurs riches propriétaires du Calvados ont donné l'impulsion, et les *mérinos* commencent à se multiplier, particulièrement aux environs de Caen et de Falaise.

M. Joyau a démontré les avantages que présente cette race, et il a indiqué le moyen de vaincre les difficultés qui s'opposent à sa multi-

plication. Il avait demandé au ministre de l'intérieur de profiter de l'époque de la foire de Guibray pour y établir une vente annuelle de laines avec une distribution de primes aux propriétaires des plus belles espèces de *mérinos* : projet utile, mais resté jusqu'à présent sans exécution.

M. d'Aubigny a confirmé les observations de M. Joyau, par les expériences qu'il a été à portée de répéter dans sa terre, près de Falaise. Il ne s'est pas contenté, comme quelques personnes, de faire venir à grands frais des moutons d'Espagne, pour les abandonner ensuite à des bergers ignorans. Il les a observés lui-même avec toute l'attention qu'ils méritent, et en donnant à bas prix les élèves de son troupeau, il a invité nos cultivateurs, souvent trop crédules sur certains points, et quelquefois pas assez confians sur d'autres, à jouir des nombreux avantages que procure cette espèce encore si peu connue.

M. Godine le jeune, professeur chargé de la direction du troupeau de l'école d'Alfort, a prouvé sans réplique la facilité de naturaliser les moutons d'Espagne, en les croisant avec ceux des différentes parties de la France. Leur amélioration a été si rapide, que plusieurs métis ont acquis presqu'entièrement à la troi-

sième génération la bonne qualité de la race pure. Le tableau comparatif de ce troupeau métis, déposé dans le lieu ordinaire de nos séances, en est une preuve convaincante. A côté de ce tableau, la Société a fait placer un cadre renfermant des échantillons de laine qui proviennent des troupeaux de MM. Thierry, Turgot, d'Aubigny, de Lafresnaye, Sanguin de Livry, de Foulques et de Dampierre. Ces laines semblent rivaliser de beauté avec les plus fines de Rambouillet, particulièrement celles du troupeau de M. de Livry, composé d'environ 500 *mérinos* (1).

Nous avons aussi reçu de M. Godine un ouvrage sur le désuintage des laines.

M. de Chaumontel, considérant les moutons sous le rapport pathologique, a communiqué des observations sur le claveau. Il a démontré qu'il était aisé de prévenir cette maladie, en entretenant dans les étables la propreté et la libre circulation de l'air. Les remèdes simples qu'il indique et qu'il a si avantageusement employés dans le pays d'Auge,

(1) Ce troupeau, devenu la propriété de M. le comte de Polignac, a reçu, depuis ce temps-là, beaucoup d'accroissement et de grandes améliorations, comme on le verra dans les différens rapports sur cet établissement, insérés au second volume des Mémoires de la Société. (*Note de* 1825.)

prouvent que l'art vétérinaire a fait de grands progrès. M. de Chaumontel a exprimé le désir de voir les amis de l'agriculture s'attacher à détruire par l'inoculation, les germes du claveau : désir auquel M. Godine paraît avoir répondu, en faisant connaître, par des expériences multipliées, que la vaccination était un remède infaillible.

Un autre correspondant, M. de Lasteyrie, a fait parvenir à la Société son histoire de l'introduction des moutons à laine fine d'Espagne dans les différens états de l'Europe : résultat de ses longs et intéressans voyages.

Entraîné par le désir d'acquérir des connaissances utiles à sa patrie, M. l'abbé Moisson a parcouru, pendant quelques années, les bords de l'Elbe, de l'Oder et de la Neiss. Notre collègue, portant un esprit observateur sur tous les objets qui l'environnaient, a fait des remarques fort curieuses sur l'agriculture des Allemands, qui peut, en plus d'un genre, servir de modèle à celle des Français. L'éducation des troupeaux a surtout fixé son attention. Il a même voulu s'instruire à l'école du patriarche des pasteurs de l'Allemagne, de M. le comte de Magnis, célèbre par ses travaux agricoles et par ses connaissances étendues dans l'art difficile de l'économie rurale.

Un

Un mémoire sur l'administration des biens de M. de Magnis, et particulièrement sur ses moutons de race espagnole, qu'il a porté au nombre de plus de dix mille, nous a été lu par M. Moisson.

M. Huzard, directeur général des écoles vétérinaires de France, et l'un de nos correspondans, a donné une nouvelle édition du Manuel des Bergers, par Daubenton, qu'il a enrichie de notes particulières. Nous avons vu avec plaisir que notre collègue a négligé sa propre réputation, pour faire valoir celle de Daubenton : honorer ainsi les autres, c'est se faire honneur à soi-même.

En rendant compte de nos divers travaux sur ce dernier objet, il est inutile, Messieurs, de vous prévenir que je me suis plus attaché à l'ordre des matières, qu'à celui des lectures faites dans nos séances, à des époques différentes. De la réunion de tous les mémoires dont je viens de vous entretenir, du recueil des observations qu'ils contiennent, on pourrait composer un traité à-peu-près complet sur les moutons ; mais ne nous bornant point à de simples préceptes, nous faisons venir en ce moment un troupeau de 300 *mérinos* de l'espèce choisie du comte de Magnis, que nous nous proposons de partager avec les cultiva-

teurs du département. Puissent nos efforts être couronnés de succès ! Puisse se propager de plus en plus chez nous cette race dont les laines sont si précieuses pour nos fabriques !

La Société s'est également occupée des abeilles, qui, dans certains cantons du Calvados, particulièrement dans celui d'Argences, procurent un miel moins vanté, mais peut-être aussi délicat que celui de Narbonne. Quoique ce produit des abeilles soit devenu plus cher, depuis que le sucre est plus rare ; quoiqu'il n'exige aucunes avances et que peu de soins de la part du cultivateur, nous avons remarqué avec peine qu'il semble n'exciter qu'un faible intérêt dans nos campagnes. Cette indifférence a été pour nous un motif de zèle.

M. Serain, membre non résidant, a composé sur les abeilles un traité, qui, par sa simplicité et sa clarté, est à la portée de tous les lecteurs. Cet ouvrage a concouru avec succès pour le prix proposé par la Société d'agriculture du département de la Seine. Il est terminé par une suite d'aphorismes établis d'après l'expérience. L'auteur nous a donné encore un mémoire sur la facilité *de transvaser les ruches en cônes et en cloches, sans qu'il en résulte aucun danger pour les hommes ni pour les abeilles*. Il suffit de procéder à cette opération

dans un endroit obscur. Par ce moyen facile, on n'est pas exposé à détruire ces riches essaims au moment même qu'ils nous comblent de leurs présens.

M. de Boisjugan de la Magdeleine a fait parvenir un manuscrit très-étendu, résultat de ses longues observations sur les abeilles. Il ne s'est pas borné, comme plusieurs naturalistes, à la partie scientifique, qui souvent n'est d'aucune importance pour le cultivateur. Il a indiqué les moyens d'administrer les ruches, de les multiplier et d'en tirer le parti le plus avantageux. Nous avons remarqué que ce sujet, déjà traité par M. de Boisjugan père, membre de l'ancienne Société d'agriculture de Caen, avait reçu de grands développemens de la part de son fils.

M. de Chaumontel nous a annoncé l'envoi d'une nouvelle espèce de ruche, dont il a eu lieu d'observer tous les avantages à l'école d'Alfort et dans sa terre de Bréville près de Caen.

M. Lepeltier, après s'être long-temps occupé des abeilles avec succès, a présenté un mémoire sur la manière de les diriger. Il y a joint un modèle de ruche qu'il appelle *Ruche à clavecin*, à cause des différens morceaux de bois qui la traversent et sur lesquels les abeilles forment leurs rayons. Cette ruche in-

génieuse sert à prouver que l'homme peut diriger à son gré le travail de ces insectes aussi industrieux qu'utiles. M. l'abbé Cheruel, dans un rapport sur un mémoire de M. Lepeltier, nous a promis de nous faire part de ses recherches particulières relatives à ce sujet intéressant.

Je ne vous parlerai pas, Messieurs, de quelques autres ouvrages qui nous ont été donnés sur les abeilles : ils m'ont paru peu dignes de fixer votre attention. Après en avoir entendu la lecture, nous sommes restés convaincus que souvent des méthodes nouvelles, décrites par leurs auteurs d'une manière séduisante, ne valent pas d'anciennes pratiques que l'on traite de *routine*, et qui sont fondées sur le simple bon sens.

Plusieurs fois, dans nos assemblées, on s'est occupé des différentes sortes d'engrais tirés des règnes animal, végétal et minéral, sujet bien digne des réflexions de l'agronome, puisqu'il est la principale cause de la fertilité des terres et de la prospérité de nos campagnes.

La Société d'agriculture du département de la Moselle avait proposé cette question : *Quels sont, dans l'état actuel de l'agriculture dans ce département, les moyens les plus faciles et les moins dispendieux de fertiliser les terres et de suppléer à l'insuffisance des engrais*

ordinaires ? Notre correspondant, M. de Ruggy, a donné un mémoire sur ce sujet avec tous les développemens dont il était susceptible. Quoique le sol du département de la Moselle diffère, sous bien des rapports, de celui du Calvados, nous avons remarqué dans ce mémoire plus d'un procédé dont nos cultivateurs pourraient faire l'application. M. de Ruggy, ne se bornant pas à cette simple question, a indiqué plusieurs moyens propres à rendre l'agriculture florissante. Il a proposé entre autres l'établissement de fermes expérimentales sous la direction des Sociétés d'agriculture.

S'il est avantageux de multiplier les bonnes races dans le règne animal, il ne l'est pas moins d'introduire les bonnes espèces dans le règne végétal, et nous avons senti que ce soin était réservé aux Sociétés d'agriculture. En correspondance avec les administrateurs du Muséum d'histoire naturelle de Paris et les grands cultivateurs de France, nous avons reçu et distribué les meilleures espèces de graines. La Société est devenue le centre d'un échange continuel. Par son zèle, beaucoup de plantes exotiques sont devenues indigènes. MM. de Janville, Henri de Magneville, Cairon d'Amblie et plusieurs de nos collègues ne ces-

sent de les répandre de toute part. On sait combien M. Moisson-Devaux, dont nous avons si souvent occasion de regretter la perte, avait rendu de services de ce genre ; combien il était libéral et même prodigue de plantes qui souvent lui avaient coûté beaucoup de soins !

Nous avons recommandé et nous avons nous même pratiqué en grand la culture des pommes de terre, des turneps, des carottes, du navet de Suède et des plantes oléagineuses. Rien n'a été négligé pour faire connaître tous les avantages des prairies artificielles. M. Adjutor de Tilly, en traitant de la bette-rave champêtre, a insisté sur l'utilité de cette plante qui fournit aux bestiaux, presque dans toutes les saisons de l'année, soit par ses feuilles, soit par sa racine, une bonne et abondante subsistance. Notre confrère a indiqué cette racine comme un excellent compost, et prouvé que la meilleure manière d'alterner les récoltes, était de faire succéder les plantes pivotantes aux plantes superficielles. M. de Tilly s'est attaché à la règle que tout bon cultivateur doit se prescrire, de ne mettre en avant aucun fait qui ne lui soit personnel. En retraçant les idées publiées déjà par l'abbé de Commerel, il n'a fait que présenter le résultat de ses expériences particulières.

Ennemis des innovations, mais propagateurs zélés de toutes les améliorations, nous recommandons de détruire les jachères, dans plusieurs cantons du département, où l'homme n'a besoin que d'aider la nature pour en obtenir de riches productions; où la terre féconde ne demande que d'être cultivée, pour dédommager amplement le laboureur de ses peines.

M. de Janville a récolté dans sa propriété d'Eterville une tige de froment qui a fourni 108 épis et 1560 grains. Ce produit extraordinaire nous a porté à essayer de *planter* le blé suivant le procédé en usage dans le duché de Suffolk, en Angleterre, et décrit par La Rochefoucault-Liancourt. Ce premier essai ne nous a pas réussi. Nous avons, d'ailleurs, observé que le *plantage* exigeait trop de bras et que la main d'œuvre était ici trop chère pour qu'on pût obtenir un grand succès : il nous a semblé que cette méthode, au lieu de nous conduire à la perfection de l'art, nous ferait remonter vers son enfance.

M. Wheatcroft a communiqué un mémoire *sur la nécessité de changer dans le même terrain les semences, et d'en appliquer les différentes espèces au sol qui leur convient.* Il a prouvé, d'après une longue expérience, que par le changement de terrain, le blé était susceptible d'amé-

lioration et qu'au contraire il cessait de donner des récoltes aussi abondantes, lorsqu'il était confié plusieurs fois à la même terre. M. Wheatcroft a paru étonné que les anglais et les français, qui s'enlèvent à l'envi leurs différens procédés manufacturiers, soient restés si indifférens sur certains objets d'agriculture, et qu'ils n'aient pas essayé respectivement d'introduire chez eux les bonnes espèces de grains. Notre collègue en a fait la tentative. Il a semé dans cette contrée un froment anglais qu'il appelle *Lammas rouge* et qui paraît cultivé avec succès par Charles et Jean Mouville, fermiers à Ardennes, et par quelques autres laboureurs des environs de Caen. Mais plus économes que prodigues d'éloges, qui, donnés mal-à-propos deviendraient dangereux, nous avons pour principe de ne vanter un objet, qu'après en avoir constaté l'utilité.

Pour y parvenir d'une manière plus sûre, nous avons voulu faire nous-même l'essai du lammas. Une commission formée au sein de la Société, s'occupe en silence à répéter cette épreuve, ainsi que beaucoup d'autres sur les plantes céréales. Afin d'avoir des résultats exacts, elle se propose de renouveler ses expériences dans des terrains différens et de les répéter plusieurs fois : travail qui exigera peut-être quelques

ques années : car le cours régulier des saisons ne se prête pas au renouvellement rapide des essais, et la nature lente dans sa marche, contrarie souvent les désirs impatiens de l'observateur (1).

M. Thierry fils a communiqué un mémoire de MM. Fourcroy et Vauquelin, sur la nature du blé carié. En nous démontrant par l'analyse, que la carie est une dégénérescence putride du gluten de la farine, nos savans collaborateurs prouvent combien la chimie peut jeter de lumières sur les objets relatifs à l'agriculture.

Le chanvre est une production d'autant plus intéressante pour la France, qu'elle est encore forcée d'en tirer de l'étranger une quantité considérable pour notre marine et nos fabriques. M. Prudhomme nous avait lu des observations sur la culture de cette plante et prouvé combien elle convenait à notre sol. Venait naturellement ensuite la manière d'en tirer parti et de la rendre plus propre aux ouvrages auxquels elle est destinée. M. Nicolas avait traité ce sujet avec tous les développemens dont il était

(1) Les essais de la Société ont eu des résultats heureux. La culture de ce blé est maintenant répandue non-seulement dans le Calvados, mais encore dans toutes les parties de la France. Voir le *rapport sur le Blé lammas*, par M. Lamouroux, dans le 2°. volume des Mémoires de la Société. (*Note de 1825.*)

susceptible. Insistant sur les dangers du rouissage et sur les avantages du *rorage*, il avait découvert des procédés nouveaux pour la préparation du chanvre. Quelqu'un s'est permis de les annoncer sous son nom particulier. Notre collègue qui a enrichi l'histoire naturelle et la chimie de plusieurs autres découvertes, animé du seul désir de voir des idées utiles se propager, s'est montré peu sensible à cette espèce de larcin.

Nous avons reçu du ministre de l'intérieur une instruction sur le procédé publié par M. Bralle, d'Amiens, *pour rouir le chanvre dans le court intervalle de deux jours et dans toutes les saisons de l'année, sans que la qualité en soit altérée.* La Société a voulu essayer elle-même cette méthode, en faisant usage des moyens indiqués, mais elle n'a pu encore les suivre avec assez d'exactitude, pour vous présenter des résultats satisfaisans.

Notre associé, M. de Jussieu, nous a fait don de son ouvrage intitulé : *Genera plantarum*, dans lequel les caractères des familles naturelles sont décrits avec autant d'élégance que de précision. Nous avons aussi l'espoir de posséder bientôt le *Species*, attendu avec impatience par tous les botanistes.

Il est peu de départemens qui offrent autant

de richesses végétales de toute espèce que celui du Calvados, tant à cause de la variété du sol que du voisinage de la mer. Nous avions déjà une Flore du département, composée suivant la méthode de Jussieu, par M. de Roussel, professeur d'histoire naturelle. M. Ozanne, en nous envoyant quelques plantes rares trouvées dans ses herborisations aux environs de Lisieux, nous a informé qu'il se proposait de publier une autre Flore du Calvados, d'après le système de Linné. M. Thierry fils et M. Lair, conservateur du jardin des plantes, chargés d'examiner cet ouvrage, ont regretté que l'auteur n'ait point suivi la méthode *naturelle* adoptée dans presque toute la France et particulièrement au jardin des plantes de la ville de Caen.

Nous avions eu un instant la crainte que ce jardin, un des plus riches de France en plantes rares, où tant d'hommes distingués ont pris et donné des leçons, dépourvu des fonds indispensables pour son entretien, ne fût abandonné ; mais une noble rivalité s'est établie entre le conseil général du Calvados et le conseil municipal de Caen, pour contribuer à sa conservation. Combien cet établissement présenterait d'avantages, si nous voyions se réaliser enfin le vœu que nous formons depuis

long-temps, qu'il soit rétabli une école de médecine dans notre ville, qui, par le caractère de ses habitans, n'est pas moins le séjour des sciences que celui du commerce.

M. Adjutor de Tilly a excité l'attention sur les dégats que fait la taupe, cet animal destructeur qui, caché dans des retraites souterraines, ravage impunément les champs et détruit les racines des végétaux, sur lesquels le cultivateur fondait l'espoir de sa récolte. Déjà M. Cadet Devaux, dont le nom se rattache à tout ce qui offre quelque caractère d'utilité publique, avait signalé cet ennemi d'autant plus dangereux, qu'il se reproduit avec une effrayante fécondité. Il avait indiqué les procédés de Henri Lecourt, qui, par une longue expérience, est parvenu à connaître la nature de la taupe, sa marche et sa retraite, et à réduire en art ce qui n'est ordinairement qu'une routine chez les taupiers. M. de Tilly a proposé, d'après l'exemple de plusieurs Préfets et de plusieurs Sociétés, d'appeler Lecourt dans ce département. Persuadée qu'il n'y a rien de minutieux en agriculture, la Société a consenti à cette proposition, et en peu de temps Lecourt a formé d'excellens élèves. Il nous a prouvé, par sa pratique, que des naturalistes qui ne sortent

pas de leur cabinet, étaient tombés, à l'égard de la taupe, dans plusieurs erreurs, et que le pinceau brillant du Pline Français lui-même n'avait pas toujours été fidèle.

Par les sujets traités le plus ordinairement dans une société agricole, on peut juger de ce qui excite l'intérêt le plus général dans le pays où elle est formée. Plusieurs membres se sont occupés du pommier à cidre, et nous ont indiqué la manière d'en obtenir une liqueur tout à la fois saine, nourrissante et agréable.

M. de Brébisson, de Falaise, a communiqué des observations intéressantes sur cette partie. Notre associé, dont tous les momens sont consacrés à l'histoire naturelle, particulièrement à *l'Entomologie*, a prouvé, en cette occasion, qu'il n'était point étranger à l'agriculture.

Nous avons aussi reçu de M. Louis Du Bois, un traité sur le poirier, le pommier et le cormier, ouvrage utile, dans lequel sont rassemblées toutes les connaissances acquises jusqu'à ce jour sur cette matière.

Un autre associé, M. le Berriays, d'Avranches, auteur du nouveau *la Quintinie*, nous a prévenus qu'il était dans l'intention de publier son travail sur les poiriers et les pom-

miers à cidre, pour compléter le *Traité des arbres fruitiers*, qu'il a composé avec Duhamel.

Nous attendons, sur le même sujet, un mémoire de M. Dubois-Dubais, qui s'est également livré à la culture du pommier dans sa propriété de Cambremer, au Pays-d'Auge. Il a observé que les trois quarts des pommiers à cidre qu'il a l'usage de planter sans greffer, produisent des fruits hâtifs et en grande abondance. Souvent ils en donnent dans les années où ceux de la même contrée qui sont greffés demeurent stériles.

Vous n'avez sans doute pas oublié, Messieurs, le jour où M. Moisson-Devaux nous lut un discours sur le dépérissement des forêts et sur leur reproduction, ouvrage rempli de préceptes instructifs et de vues profondes. Dans la disette de bois qui se fait si généralement sentir depuis quelque temps, nous avons reconnu combien il était fondé à recommander de multiplier les pépinières et les plantations. Parmi plusieurs membres de la Société jaloux de réaliser ses vœux, je citerai M. de Janville, qui a formé dans ce département douze pépinières où sont élevés près de cent mille pieds d'arbres forestiers. Je citerai encore M. d'Arthenay, qui a planté plus de

vingt-cinq mille arbres de toute espèce dans sa terre de Meslay. J'ai rappelé, dans une notice particulière les travaux considérables qu'il a exécuté depuis quelques années pour embellir et améliorer sa propriété.

Plus le bois est rare, plus on doit s'occuper des moyens de le remplacer par quelqu'autre combustible. M. Nicolas nous a lu un mémoire sur la tourbière de Villers-Canivet, située près de Falaise. M. Lejeune, dans un canton où les fours à chaux consomment beaucoup de bois, est parvenu à obtenir de la chaux de bonne qualité, en employant la tourbe qui brûle facilement et sans exhaler d'odeur désagréable. M. Nicolas a reconnu, par des épreuves multipliées, qu'elle se soutient plus long-temps en ignition qu'une égale quantité de bois, et qu'elle répand plus de chaleur. Plusieurs membres de la Société ont aussi donné l'exemple de ne brûler dans leurs cheminées que de la tourbe. Beaucoup d'habitans de notre ville ont également adopté ce chauffage économique. Afin de faire mieux connaître tous les avantages de la tourbe du pays, la Société a voulu que le mémoire de M. Nicolas fût lu dans cette séance.

Depuis que la cherté du bois a forcé de réformer ces larges foyers de nos ancêtres, auprès

desquels une nombreuse famille pouvait aisément se chauffer, on ne cesse d'indiquer des moyens pour économiser le combustible dans nos cheminées aujourd'hui fort étroites, et qui souvent, par la multiplicité des ventouses, semblent ajouter au froid au lieu de le diminuer. Un modèle de cheminée d'après Conté, présenté par M. Thierry père, et qui a été exécuté dans plusieurs maisons de cette ville, ne nous a pas offert le même inconvénient.

M. Ducoudray, demeurant à Bayeux, a fait parvenir un mémoire sur la *caminologie*, dans lequel il enseigne la manière d'empêcher les cheminées de fumer, par une construction qui contribue à augmenter la chaleur. M. Prudhomme a rendu compte des moyens indiqués, qu'il trouve conformes aux principes de la physique, et décrits avec cette clarté qui en facilite l'exécution. M. Ducoudray a aussi envoyé un écrit faisant suite à ses observations sur la *caminologie*; il y traite cette question : *Pourquoi de deux appartemens qui se communiquent, c'est toujours le plus petit qui est enfumé, quand on allume du feu dans les deux en même-temps ?*

Un membre non résidant, M. Aveline, juge de paix du canton de Caumont, s'est attaché à prouver l'importance d'employer, dans l'exploitation

tation des mines de fer, un combustible minéral. Il regrette beaucoup que la rareté du bois ait fait abandonner les mines de Monbosc, de Brémoy, de la Ferrière, de Danvou et de Balleroy, toutes situées dans le Calvados. Il proposerait d'employer pour la fonte du minerai, le charbon de terre bien moins cher que l'on tire de Littry et du Plessis. M. Vautier en a laissé entrevoir la possibilité par les épreuves qu'il a faites.

Il est peu de contrées qui doivent inspirer autant d'intérêt que le Pays-d'Auge, particulièrement la vallée de Corbon, dont les fertiles pâturages servent à engraisser les bestiaux de toute espèce, qui alimentent une partie de la France. Cette riche vallée qu'arrosent la Dive et la Vie, est exposée à des ravages considérables par le débordement de ces rivières. Un de nos correspondans, M. Lemaître-Desjardins, a fait sentir la facilité de prévenir ces dommages, en élevant des digues en terre entretenues avec soin. Il propose d'assujétir les propriétaires riverains, à une contribution qui serait légère auprès des avantages que chacun en retirerait. (1).

M. Caffarelli, préfet du département, que la

(1) Ce vœu a été rempli en 1812, par un décret du gouvernement. (*Note de 1815*)

Société s'honore de compter parmi ses membres, a tracé d'une main savante le tableau de l'agriculture de l'Ardèche. Nous nous serions étendus avec plaisir sur le mérite de son ouvrage, si les éloges donnés à l'homme en place, n'étaient souvent aux yeux du public, que de l'adulation.

M. Caffarelli a présenté aussi le Prospectus d'un monument qui doit être élevé en l'honneur d'Olivier de Serres, à Villeneuve-de-Berg, sa patrie. Il a rappelé les vertus et les services de ce savant agronome, qui, né dans le seizième siècle, réparait les malheurs de la guerre civile, en ranimant la culture des terres dévastées. Notre collègue a exprimé son indignation, de ce que le nom du farouche Marius était encore inscrit depuis tant de siècles sur un bouclier de l'arc de triomphe d'Orange, tandis que celui d'Olivier de Serres, à qui la France doit l'introduction du mûrier, source de prospérité pour un si grand nombre de fabriques, et ce traité d'agriculture qui a tant contribué aux progrès de la science, restaient ignorés dans sa propre patrie. Il nous a invités à venger ce grand homme d'un si injuste oubli, en concourant à l'érection de l'obélisque qu'on lui prépare dans l'Ardèche. La Société a vu, dans ce monument, un hommage que la France entière doit au père de l'a-

griculture, dont M. Caffarelli, alors préfet de l'Ardèche, avait fait revivre la mémoire; une souscription de 300 francs, ouverte parmi ses membres, a été aussitôt remplie.

Non contente d'attacher quelques fleurons à la couronne d'Olivier de Serres, la Société a voulu souscrire pour la nouvelle édition de son *Théâtre des champs*, monument plus durable encore que l'obélisque de granit qui va lui être consacré.

Quelquefois la connaissance des chartes et des anciens titres qui ne semble aux yeux de certaines personnes que propre à satisfaire la curiosité du savant, sert aussi à éclaircir de grandes difficultés dans les faits historiques et dans les discussions judiciaires. Un procès survenu entre la commune de Caen et quelques particuliers, a donné à M. l'abbé Delarue l'occasion de faire des *Recherches sur la prairie de Caen*. Elles tendent à maintenir le droit de parcours des bestiaux appartenant aux habitans de cette ville.

M. Bernard de Cauvigny a fait parvenir à la Société des observations sur les inconvéniens de la dîme en nature. Il s'est attaché à démontrer le vice de cet impôt foncier, en faveur duquel Vauban avait écrit. Une analyse de ce mémoire,

faite par M. Saffrey, offre un modèle en ce genre, par sa précision et sa netteté.

Toute la France attend avec impatience des lois rurales, qui fixent d'une manière irrévocable une jurisprudence restée jusqu'à présent incertaine sur bien des points. D'après l'invitation du ministre, la Société a médité le projet de Code rural, soumis à son examen. M. Alexandre, président du tribunal civil de Caen, M. Aveline, juge de paix du canton de Caumont, M. Lancelin, juge de paix du canton de Bourguébus, et M. de Perrochel, propriétaire dans le département de la Sarthe, ont présenté des réflexions très-sages sur cet objet. Examinant chaque question proposée, article par article, ils ont traité cette matière en jurisconsultes et en agriculteurs éclairés.

COMMERCE.

Vous avez dû observer, Messieurs, par l'aperçu qui vient de vous être présenté, que nous avons traité dans nos séances les sujets les plus intéressans pour notre culture départementale. Il me reste à vous parler des efforts de la Société pour encourager l'industrie et le commerce. Si l'agriculture est le premier des arts, parce qu'elle fournit à l'homme les élé-

mens de son existence, et qu'elle offre des matériaux de toute espèce à son ingénieuse activité, le commerce qui s'attache à les mettre en œuvre et à les faire servir à nos besoins comme à nos jouissances, est ensuite le plus digne de nos soins. Non contens de favoriser les établissemens qui existaient déjà, nous avons indiqué ceux que l'on pourrait créer avec avantage, et le moyen de les porter au dernier degré de perfection.

Jusqu'à présent on ne s'était servi que de moulins à maillets dans les manufactures de papier de Vire et de Sourdeval ; mais M. Desétables va bientôt mettre en usage les cylindres. On sait combien notre collègue a contribué à perfectionner la papeterie. Déjà il est parvenu à fabriquer des papiers blancs et de couleur, qui égalent les plus beaux de Hollande et d'Angleterre. Il vient tout récemment de faire du papier avec de la paille. Ce papier, qui d'abord ne présentait d'autre intérêt que celui de la difficulté vaincue, peut, par sa consistance et par son prix modéré servir à beaucoup d'usages dans les arts. Notre collègue a donné des détails intéressans sur sa fabrique établie à Vire, en exprimant le désir d'en former aussi une à Caen.

M. Mauduit, que la mort nous a malheureu-

sement enlevé, avait fait un mémoire sur un autre produit d'industrie non moins important pour la ville de Vire. Je veux parler de sa fabrique de draps communs, qui présente le double avantage d'occuper beaucoup de bras et d'employer une grande quantité de laines indigènes.

M. Buck, fabricant d'indiennes, allemand d'origine, fixé à Venoix près Caen, dans un lieu dont notre correspondant, M. Oberkamp, a vanté les eaux, a été encouragé par la Société avec les égards dus à l'homme honnête et industrieux, qui, depuis plus de vingt ans, a constamment donné des preuves de talent. Nous n'avons rien négligé pour soutenir sa manufacture, qui pourrait devenir très-considérable par la grande consommation faite dans le Calvados, de toiles peintes que nous sommes encore obligés de tirer des autres départemens.

Nous avons aussi essayé d'introduire la navette volante et les filatures de coton à la mécanique. Les administrateurs des hospices de Caen se sont empressés de seconder nos efforts, en appliquant la navette volante à la fabrication des basins. Les frères Parrin l'ont employée avec succès dans la manufacture de mousselines qu'ils ont formée à Bayeux de-

puis quelques années. Nous espérons que cet exemple sera suivi sous peu dans notre ville, pour la fabrication des velours de coton.

Imaginer le bien, est facile; il s'offre naturellement à la pensée de l'homme. Mais l'exécuter, voilà ce qui donne des droits à l'estime de soi-même et des autres. Ne nous arrêtant point à de simples indications de procédés, nous avons adopté pour notre usage particulier, le basin, les draps et les produits des manufactures du département, moins beaux, à la vérité, que ceux des fabriques étrangères, mais que nous tenons à honneur d'employer. Plusieurs d'entre nous portent avec plaisir le drap provenant des laines du troupeau de M. Thierry.

La Société, ne se laissant point rebuter par les obstacles, a soutenu constamment les réclamations de nos pêcheurs contre des prétentions injustes. Elle a eu la satisfaction de voir le Gouvernement permettre la pêche du hareng pour le Calvados, en l'assujettissant seulement à des réglemens qui, loin de l'entraver, la rendent plus active. Les Hollandais ont élevé un mausolée à celui qui leur apprit à *encaquer* le hareng (1). Combien de remer-

(1) La pêche du hareng a été appelée avec raison *la Mine*

cimens ne devons-nous pas à M. Gosselin, pour avoir rétabli les salaisons et les saurreries autrefois si considérables sur nos côtes. La Société, connaissant toute l'importance de la pêche du hareng, non-seulement pour le Calvados, mais encore pour la France entière, par les nombreux marins qu'elle forme, a désiré honorer d'une manière particulière M. Gosselin. Elle a voulu que dans une des fêtes qu'elle célèbre tous les ans, cet homme estimable fût assis à la droite de son président.

Il se fait un autre commerce considérable sur notre côte, c'est celui des huîtres que l'on tire de la baie de Cancale, pour les faire ensuite parquer à Courseulles, où elles acquièrent un goût agréable et une qualité qui les fait préférer à celles de plusieurs autres parcs de France. J'ai lu, dans une de nos séances, un mémoire sur la pêche, le parcage

d'or de la Hollande; l'époque où l'on est parvenu à saler et à *encaquer* le hareng, date de 1416. Buckeldius, simple pêcheur de Biervliet, fut l'inventeur de ce procédé qui conserve le hareng et permet de le transporter au loin. Les Hollandais en aperçurent bientôt tous les avantages, et la reconnaissance leur fit élever un mausolée en l'honneur de Buckeldius. Charles-Quint voulut le visiter, pour rendre hommage aux mânes d'un homme dont la découverte était devenue une des principales bases du commerce de cette nation.

et

et le commerce des huîtres. Après avoir fait sentir combien cette branche d'industrie maritime était avantageuse à notre pays, j'ai essayé d'indiquer les moyens de la rendre plus productive, et de prouver l'importance d'une grande route de Caen à la mer (1).

Près de Littry-la-Mine, on trouve des pierres à faux, dont M. Martin avait fait parvenir des échantillons à la Société. M. Thierry père, un des commissaires chargés d'en faire l'examen, va, Messieurs, vous entretenir de cet objet.

Notre correspondant, M. Darcet fils, a observé (2), en parlant de la tannerie, *que les arts qui fournissent aux premiers besoins de l'homme se créent promptement, mais qu'ils ne se perfectionnent qu'au moyen d'une longue expérience.* Nous avons long-temps éprouvé les effets de cette triste vérité dans notre département, et nous devons des remercîmens à M. de Monchevrel fils, pour être sorti de l'ancienne routine de nos tanneurs. Il a pleinement justifié les suffrages de la Société, qui lui avait décerné en l'an 11 une médaille. Il

(1) Le Conseil général, jaloux d'accroître la prospérité publique dans toutes les parties du département, a destiné des fonds pour cette route, qui vient d'être terminée. (*Note de* 1825.)

(2) Journal de la Société d'encouragement, pluviôse an 13.

vient tout récemment de parcourir la France pour étendre ses relations commerciales et visiter les établissemens les plus vantés en ce genre. Il nous a communiqué le résultat de ses observations dans un Traité sur l'art du Tanneur. M. Nicolas s'est chargé de faire ressortir le mérite de cet ouvrage, et son rapport vous aurait été lu aujourd'hui, si nous n'eussions craint de trop prolonger la séance.

J'ai fait aussi un rapport sur notre compatriote Lebreton, qui, de simple ouvrier menuisier, est devenu un artiste habile dans l'ébénisterie et dans la fabrication des instrumens de musique. La Société a vivement regretté que cet homme industrieux soit allé porter ses talens hors de sa ville natale.

M. Silvestre, secrétaire de la Société d'agriculture de Paris, nous a envoyé un excellent ouvrage sous le titre modeste d'*Essai sur les moyens de perfectionner les arts économiques ;* il y a joint un *Extrait du voyage d'Arthur Young en France.*

Nous avons reçu de M. Costaz l'aîné, préfet de la Manche, un exemplaire du journal des arts et manufactures qu'il rédigeait avec tant de distinction en l'an 5.

M. Prudhomme a rendu un compte très-avantageux de deux mémoires de M. Pattu,

ingénieur particulier de l'arrondissement de Bayeux, l'un sur *les ponts tournans*, l'autre sur *les transports*. Dans ce dernier, qui concerne d'une manière plus particulière notre Société, il examine le travail nécessaire pour transporter d'un endroit en un autre des masses susceptibles d'être mues facilement par un seul homme. Cette dissertation, remplie de recherches savantes, sert à prouver combien il est important dans l'agriculture comme dans le commerce d'économiser le temps et les bras. M. Pattu a indiqué, avec une précision mathématique, plusieurs moyens pour y parvenir.

M. Lescaille, ingénieur en chef, a communiqué un mémoire *sur les grandes routes considérées relativement au Calvados*. Il a fait connaître l'utilité, la difficulté et les moyens de rétablir ces communications si nécessaires pour la circulation des denrées de diverses natures que produit et reçoit notre département.

M. Chatry-de-Lafosse nous a envoyé un mémoire sur le commerce maritime de Caen, sur son port, sur les grands avantages que l'agriculture et le commerce retireraient de la navigation de l'Orne par un canal de communication avec la Sarthe et la Mayenne, qui

se jettent dans la Loire. L'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, qui rivalise de zèle avec notre Société, a fixé aussi plusieurs fois l'attention générale sur cet objet, mais sans beaucoup de succès. Nous formons depuis long-temps des vœux inutiles pour l'exécution des divers projets relatifs à la navigation de l'Orne. Les circonstances actuelles qui attirent tant de bâtimens neutres dans notre port, font vivement regretter qu'il ne soit pas en état d'en recevoir d'une grandeur plus considérable. Nous voyons avec douleur des travaux qui, destinés à faire fleurir notre ville, restent imparfaits et la rendent même insalubre.

Un auteur anonyme, que nous avons cru reconnaître au motif louable qui a dirigé sa plume, nous a communiqué une dissertation sur la possibilité de tirer parti de l'ancien lit de la rivière d'Orne, en y établissant des moulins à grain et autres machines hydrauliques.

Je ne dois pas oublier de vous parler dans ce rapport des personnes qui, sans avoir le titre de membres de la Société, ont bien voulu seconder nos travaux et s'unir à nous par le lien puissant de l'intérêt public. Un de nos concitoyens, M. Marescot fils, a profité de la

circonstance où le gouvernement allait travailler à la refonte des monnaies, pour présenter des observations sur cet objet. Il a vu avec satisfaction la plupart de ses idées adoptées par le Gouvernement.

Toujours occupé de projets utiles, M. Marescot nous a soumis un plan de Mont-de-Piété qui offrirait beaucoup d'avantages pour la classe indigente, mais que diverses circonstances n'ont pas permis d'exécuter.

M. de Monchevrel père a donné un mémoire sur les entraves qu'éprouvait le commerce. Il propose d'inviter la banque de France à établir dans notre ville une caisse qui, prêtant l'argent à un taux modéré, en ferait baisser l'intérêt et ranimerait l'industrie paralysée par l'usure.

M. Chibourg a traité le même sujet. Non content de diriger aussi dignement nos travaux, il a voulu payer la dette volontaire à laquelle chacun de nous semble s'être assujetti, en acceptant le titre de membre de la Société. Il nous a lu un discours *sur le commerce, et sur les moyens d'en étendre parmi nous les progrès*. Il a indiqué surtout comment on pourrait mettre un terme au scandaleux trafic de l'argent. Notre vénérable collègue, contemporain des Massieu, des

Crestey, des Précourt, négocians qui honoraient et enrichissaient tout-à-la-fois notre ville, nous a rappelé ce temps heureux où la délicatesse la plus scrupuleuse présidait aux relations commerciales. M. Chibourg doit aujourd'hui vous faire part lui-même de son travail.

La Société, persuadée qu'un des moyens les plus puissans pour donner au commerce une direction honorable et répandre une nouvelle activité dans les manufactures du département, était de fixer l'attention générale sur les hommes industrieux, a voulu leur rendre un hommage particulier, en exposant aux regards du public le produit de leurs talens (1). Malgré le peu de temps qu'ils avaient eu pour se préparer au concours, le succès a répondu complétement à notre attente. Vous avez vous-mêmes été témoins, Messieurs, et de leurs efforts et de leur empressement à remplir nos intentions. C'est en cette occasion qu'on a pu apprécier les heureux effets de l'industrie excitée par l'émulation. Nos fabricans désiraient qu'il fût fait cette année une nouvelle exposition; mais afin de ne point abuser des meilleures institutions, nous avons

(1) Voyez le rapport sur l'exposition publique des produits des arts du Calvados, en 1803, à Caen, chez Poisson.

cru devoir la remettre à l'année prochaine. Ce délai doit contribuer à la rendre plus riche et plus intéressante.

Un autre motif d'émulation pour nos fabricans, était sans doute le souvenir de l'époque mémorable où notre ville florissait par l'industrie de ses nombreux habitans. M Delarue nous a fait connaître l'histoire du commerce de Caen depuis le onzième siècle jusqu'en 1417, que les Anglais s'en emparèrent. Il nous a parlé des relations étendues que nos commerçans entretenaient alors avec l'Espagne, l'Angleterre et l'Allemagne. Notre collègue a su allier, dans cet ouvrage, la simplicité du style qui convient aux siècles dont il nous retrace le souvenir, avec la critique judicieuse qui caractérise celui où nous vivons. Il nous a fait connaître dans le même ouvrage l'origine perdue d'un grand nombre de monumens. De temps en temps, des épisodes intéressans, distribués avec art, font disparaître la sécheresse du sujet. Il a cité plusieurs noms illustres qui honorent encore notre ville. Chaque famille retrouve ses ancêtres, chaque personne l'article qui l'intéresse. Poursuivant avec un nouveau zèle la même carrière, M. Delarue a continué la suite de son histoire du commerce de Caen jusqu'à la révocation de l'Edit de

Nantes en 1685. Ce dernier mémoire est compris dans l'ordre des lectures de la séance.

Tandis qu'un de nos collègues traçait l'histoire commerciale de notre ville, d'autres membres s'occupaient de la statistique du Calvados. M. Caffarelli, qui attache une grande importance au succès de cette entreprise difficile, nous a fait part d'un plan général pour la terminer avec avantage. Déjà nous possédons d'excellens et de nombreux matériaux. Notre correspondant, M. Rulhiere, a traité la partie relative au commerce de Falaise. Ses regards se sont particulièrement portés sur les différentes branches d'industrie que cette ville renferme et sur les ressources qu'elle présente. M. Duboscq de la Roberdière a fait précéder un ouvrage sur la scarlatine angineuse, d'un aperçu sur la topographie physique et médicale de la ville de Vire. M. Polinière nous a communiqué un mémoire statistique sur tout l'arrondissement de ce nom. M. Suriray a présenté le plan topographique du canton d'Harcourt, et l'état actuel de l'agriculture dans plusieurs parties des arrondissemens de Vire, de Falaise et de Caen. M. Lecordier-Duperrey a travaillé de son côté à la description de l'arrondissement de Pont-l'Evêque. Il a fait observer combien il était urgent

urgent d'achever la route de Caen à Pont-l'Evêque par Troarn. Cette communication importante, sollicitée depuis plus d'un siècle par les habitans du pays et demandée si souvent dans les cahiers des Conseils d'arrondissement et de département, serait un des plus grands bienfaits de l'administration (1). Quelques mémoires dont je viens de parler vont être lus dans la séance. Ils ont été rédigés sur le lieu avec cette exactitude, qui exige beaucoup de tems pour faire de bonnes observations. De-là vient le retard que nous mettons à faire parvenir à M. le Préfet les renseignemens qu'il nous a demandés sur la statistique du Calvados. Mais dussions-nous être accusés de lenteur, nous supporterons patiemment ce reproche, plutôt que de mériter celui d'être tombés dans une foule d'erreurs inséparables de la précipitation ; c'est sur-tout en cette circonstance qu'une erreur peut être préjudiciable. Nous avons pensé qu'il valait mieux garder le silence que de hasarder une idée douteuse, et les nombreux obstacles que nous

(1) Cette route départementale, maintenant terminée, vivifie tout ce pays ; et pour en citer un oxemple, près de 200 maisons ont été construites depuis quelques années à Dozulé sur le bord de la grande route, là où l'on apercevait à peine quelques chaumières. (*N. de 1825.*)

SUJETS DIVERS.

Quelques membres de la Société ont traité des sujets qui ne semblent pas avoir un rapport direct avec le but de notre institution. Mais, Messieurs, je ne dois pas négliger de vous en parler, puisque cette excursion dans le domaine des autres sciences, n'a pas été sans succès. Ces détails serviront à vous prouver que rien de ce qui peut contribuer au progrès des connaissances humaines, ne nous est indifférent.

Notre associé, M. Girard, ingénieur en chef, nous a fait parvenir plusieurs rapports relatifs à la construction du canal de l'Ourcq, dont il dirige les travaux. Il avait adressé précédemment un Mémoire sur les irrigations, l'agriculture et le commerce de la province de Fayoum en Egypte.

M. de Gaulle, professeur de navigation à Honfleur, nous a envoyé la carte réduite de la Manche, accompagnée d'une instruction détaillée sur la manière de faire en mer la vérification des boussoles, et d'un traité sur un nouveau moyen de mesurer la hauteur du soleil avec l'octant, sans voir l'horizon.

M. Prudhomme, dans un rapport sur la

pompe à incendie de M. Picot, pompier d'Abbeville, a donné de grands éloges à cette machine, dont l'utilité, le transport facile et le bas prix (72 francs) avaient déjà fait recommander l'usage par le ministre de l'intérieur.

Le même membre a lu un autre rapport sur un affût de canon inventé par M. Henry, de Périers, près Dives, et qui facilite la manœuvre en plusieurs sens sur un vaisseau, à l'aide d'une cinquième roue. La Société a donné son approbation à cette machine ingénieuse, et a fait parvenir le modèle de cet affût au ministre de la marine.

M. Nicolas a publié le premier volume d'une nouvelle édition de ses *Elémens de chimie*. Il a lu une dissertation sur les moyens de désinfecter l'air d'après Guyton-Morveau, et de rendre l'application de l'appareil désinfectant plus facile.

Notre associé, M. Boullay, pharmacien à Paris, avait déjà obtenu la priorité sur cet objet, en préparant, d'après le même procédé, divers appareils préservatifs de la contagion, et des flacons portatifs dont tout le monde a senti l'utilité, depuis que la fièvre jaune, cette terrible maladie, a fait tant de ravages dans le midi de l'Europe.

Nous avons reçu un *Essai sur les couleurs obtenues des oxides métalliques et fixées par la fusion sur les différens corps vitreux*, *par M. Alexandre Brongniart*, qui a rétabli d'une manière si brillante la manufacture de porcelaine de Sèvres.

M. Choron a publié une méthode particulière pour apprendre à lire et à écrire. Affligé des difficultés que rencontre l'enfance, qu'on a coutume d'appeler l'âge heureux de la vie, et qui cependant est si fort contrariée dans ses premières études, M. Choron, à l'exemple des Rollin, des Nicole de Lacroix, s'est voué à cette partie de l'enseignement. Il a formé plusieurs écoles gratuites. Les succès rapides de ses jeunes élèves l'ont en peu de temps dédommagé de ses soins. Sa méthode facile renferme le double avantage d'enseigner en même temps la lecture et l'écriture, à l'aide de principes clairs, dont chacun se prête un mutuel secours (1).

M. Pottier, membre de l'Académie et professeur de langues anciennes, a envoyé à la Société des observations sur les Géorgiques de

(1) *Méthode facile pour apprendre à lire et à écrire en même temps*, in-12, 1802, *avec un volume de modèles d'écriture*, in-4°., 1803.

Virgile, ouvrage où le cultivateur trouve d'utiles préceptes et où l'homme du monde apprend à estimer l'homme des champs, qui, à la sueur de son front, arrache de la terre leur subsistance commune. La Société, connaissant l'influence des premières impressions sur la jeunesse, a vu avec beaucoup d'intérêt un instituteur rendre, par ses leçons et par le choix des livres classiques, honorable aux yeux de ses élèves le plus ancien et le plus important des arts.

M. Vastel, proviseur du Lycée de Caen, a donné une traduction de l'ouvrage anglais, intitulé de la conduite de l'homme ou de l'*économie de la vie humaine*. Il a traduit aussi la première partie du traité latin de Jacques Bernoulli sur *l'art de conjecturer*. Après nous avoir précédemment communiqué le résultat de ses expériences sur la greffe, après avoir donné dans les séances de l'Académie des leçons ingénieuses de morale, cachées sous le voile de l'apologue, notre collègue s'enfonçant ensuite dans les profondeurs du calcul, a prouvé que l'art de conjecturer peut s'appliquer non-seulement au commerce et aux circonstances ordinaires de la vie, mais encore à toutes les spéculations humaines. La Société a désiré que, toujours utile à ses concitoyens, même dans ses momens de délasse-

ment, M. Vastel pût encore dérober quelques instans à ses fonctions publiques, pour donner la suite de cet ouvrage.

Un autre membre M. Taillefer, a publié aussi la traduction française de l'*économie de la vie humaine*, ouvrage rempli de sages préceptes, que le traducteur, sans s'écarter de la noble simplicité du sujet, a orné de tous les charmes du style. Heureux celui qui, dans les leçons austères de la morale, sait répandre la grâce et le sentiment!

M. Delarue s'est proposé d'éclaircir un fait historique, dans une dissertation, où il attaque l'opinion généralement reçue de Montfaucon et de Lancelot, que la tapisserie de Bayeux, connue sous le nom de *toilette de la reine Mathilde*, est l'ouvrage de l'épouse de Guillaume le Conquérant. Notre collègue pense que cette tapisserie est postérieure à l'époque où vivait Mathilde. Il l'attribue à la fille du roi Henri Ier., qui portait le même nom.

M. de Chantereyne a fait hommage à la Société de son ouvrage sur *la réforme des lois civiles* et du recueil de ses éloquentes mercuriales, qui nous ont mis si souvent à portée d'admirer ses talens dans l'art oratoire.

La Société a reçu une instruction sur la vaccine, rédigée par un comité établi à Caen.

Les

Les membres de ce comité, tous recommandables par leur zèle, n'ont rien négligé pour propager cette découverte salutaire qui honore notre siècle et peut avoir de si heureux résultats dans nos contrées, où la petite vérole fait tous les ans de grands ravages.

Nous avons reçu quatre éloges historiques : l'un sur M. Lepecq de la Cloture, auteur du *Traité des épidémies de Normandie*, par M. Hersan ; l'autre de M. Quesnot, professeur, qui a fourni tant d'élèves distingués à l'école polytechnique, par M. Bouisset ; le troisième de M. Darcet père, célèbre chimiste, par M. Dizé ; le quatrième de M. Bayeux, monument élevé par la piété filiale. J'ai fait aussi mes efforts pour exprimer les regrets de tous les membres de la Société, en retraçant dans une notice sur M. Moisson-Devaux, les vertus civiles et le mérite de notre collègue.

Chacune de nos séances a été remarquable par la réception de quelques ouvrages. Il nous est parvenu en peu de temps plus de cent cinquante volumes. Malgré le désir que nous aurions de rendre un hommage particulier à leurs auteurs, les bornes trop circonscrites de ce rapport nous forcent de ne leur témoigner, que d'une manière générale, notre reconnaissance.

Si les personnes qui se consacrent à l'étude

restaient isolées, les sciences marcheraient d'un pas fort lent, et l'on se livrerait à des recherches inutiles, ou souvent déjà faites. C'est en se communiquant réciproquement ses idées, que l'on parvient à reculer les bornes des connaissances. Aussi n'avons-nous rien négligé pour correspondre avec les hommes les plus distingués par leurs lumières.

Notre Société, établie à Caen, au centre du Calvados, a senti le besoin d'avoir, dans tous les arrondissemens voisins, beaucoup de correspondans. Elle a reconnu que, pour le perfectionnement de l'agriculture, il fallait aller chercher ses associés dans les campagnes, où les observations peuvent être appuyées de l'expérience. Par le même motif appliqué à l'industrie, elle s'est adjoint les fabricans les plus distingués des villes. Chacun, attaché à perfectionner l'objet dont il s'occupe particulièrement, en fait part à la Société centrale et la met à portée de propager à son tour les pratiques sûres et les procédés avantageux.

Nous ne nous sommes point bornés à une correspondance active avec les hommes marquans du département. Elle s'est étendue sur tous les points de la France et même dans l'étranger. C'est par cette communication que nous avons obtenu de M. le comte de Magnis le troupeau de mérinos dont nous avons parlé.

Nous nous sommes également attachés à correspondre d'une manière directe avec les Sociétés savantes. Nous avons reçu de la Société d'agriculture de Paris le recueil de ses mémoires. Plusieurs autres nous ont aussi fait part de leurs travaux. Celles de Rouen, de Nancy, de Metz, de Strasbourg, de Château-Roux, de Limoges, d'Auch, de Draguignan, nous ont envoyé les ouvrages qu'elles ont publiés. Ainsi, dans toute la France, les correspondances agricoles et commerciales s'établissent, et l'emploi des bonnes méthodes prend une rapide extension.

N'oublions pas de parler de nos efforts pour seconder par des souscriptions générales et individuelles la Société d'encouragement de Paris, *dont le but est d'assurer à nos manufactures une supériorité constante sur les manufactures étrangères :* but vers lequel cette Société s'avance à grands pas depuis trois ans qu'elle est établie.

En terminant ce rapport, je dois avouer, Messieurs, que je ne vous ai présenté dans ce précis qu'un tableau bien imparfait des travaux de notre Société. Que ne puis-je vous transporter dans nos assemblées particulières ! que de sujets intéressans nous y avons traités et approfondis ! que de projets avanta-

geux conçus et réalisés avec empressement! que de conversations instructives ont offert nos entretiens familiers, mais dont on ne peut faire part dans un rapport! Une fois par mois chaque membre met en commun le tribut de ses méditations, de ses expériences, et le témoignage de ses sentimens d'estime. A peine une idée utile est-elle éclose, qu'elle est répandue avec zèle au-dehors; elle gagne de proche en proche, quelquefois par des moyens lents, mais toujours sûrs. Le bien se fait d'une manière peu brillante, mais par notre constance, nous triomphons de tous les obstacles.

Osons le dire, Messieurs, cette Société, qui n'est formée que depuis peu de temps, a peut-être rendu plus de services que d'autres qui comptent beaucoup d'années d'existence. Aussi, a-t-elle eu la satisfaction de voir souvent ses efforts récompensés de plusieurs manières. D'un côté elle a propagé les découvertes intéressantes pour l'économie rurale; de l'autre elle a ranimé l'industrie à l'aide d'encouragemens donnés à propos. Enfin, tentatives, essais, correspondance, abonnemens, prix d'encouragement, secours pécuniaires, exemple personnel, sacrifices de toutes espèces, rien ne lui a coûté et tout lui a réussi pour parvenir à des résultats avantageux.

Cette séance extraordinaire sera rappelée d'une manière bien flatteuse et bien honorable dans les fastes de notre Société. C'est un véritable jour de fête pour nous, puisqu'il nous permet de réunir tant de citoyens éclairés de toutes les classes et de toutes les conditions. Il nous est doublement agréable, par la circonstance heureuse qui nous met à portée de communiquer avec les propriétaires les plus recommandables du département par leur fortune et leur mérite, enfin, avec les hommes qui peuvent le plus seconder nos travaux. Qu'ils viennent souvent se mêler avec nous; ils trouveront les qualités qu'ils estiment et qu'ils possèdent, la franchise de l'agriculteur, la loyauté du commerçant et le vif désir d'être utiles à la patrie.

RAPPORT

Sur les travaux de la Société, depuis le 10 *Mai* 1805 *jusqu'au* 19 *Juin* 1809.

En présentant la suite du compte des travaux de la Société, je me propose de conserver dans ce second rapport l'ordre adopté dans le premier. On pourra mieux juger, en les rapprochant l'un de l'autre, des résultats que nous avons obtenus dans l'espace de quatre années, et apprécier les efforts que nous avons faits pour atteindre le but de notre institution.

AGRICULTURE.

Dans le dernier rapport, nous avions présenté l'analyse des mémoires composés par quelques-uns de nos collègues pour améliorer la race des chevaux normands. Un membre correspondant, M. Dumarest, de Mouen, continuant d'élever des chevaux de l'espèce

la plus belle, a presque toujours obtenu l'avantage dans les concours ouverts chaque année pour récompenser les cultivateurs de leurs soins.

Une amélioration bien intéressante aussi pour le Calvados, c'est celle des moutons. M. Aveline, juge de paix du canton de Caumont, nous a communiqué un mémoire sur la propagation des moutons d'Espagne. Il n'admet point le parcage permanent dans notre climat, souvent humide et sujet aux variations de l'atmosphère. Il préfère des étables bien aérées. Il indique comme un modèle en ce genre, l'établissement de MM. Grandmaison et Dumond, à Epluches près de Pontoise, établissement dont il fait la description.

Un membre de la Société d'agriculture de Paris, M. Morel de Vindé, a fait passer trois mémoires sur les moyens de multiplier les mérinos. Dans l'un, il en prouve la facilité, pourvu que l'on s'attache à former un troupeau avec des brebis portières pures, et non avec des métis. Dans l'autre, appuyé sur des épreuves certaines, il démontre qu'il existe une exacte parité entre les laines mérinos de France et celles d'Espagne. Elles ont autant de finesse et d'élasticité ; les draps qui en sont fabriqués ont la même qualité. Dans

un troisième mémoire, il fait connaître le danger de la loi qui défend l'exportation des béliers mérinos. Ces observations de M. Morel de Vindé sont le résultat d'une longue expérience.

M. de Malherbe, d'Ecures, qui s'est beaucoup occupé du même objet, remarque, dans une lettre adressée à la Société, que déjà les laines fines se vendent assez avantageusement à la foire de Guibray, mais qu'il n'en est pas de même des moutons qui les produisent. Les fermiers éprouvent encore une certaine répugnance, dont il pense que l'on triompherait si on accordait secrètement une somme légère à quelques fermiers pour acheter dans les foires des moutons de cette espèce qu'on y conduirait ; les autres finiraient par s'en procurer eux-mêmes.

M. Sanguin de Livry, possesseur des beaux troupeaux de Blainville (1), voulant donner un exemple profitable, a mis à notre disposition dix béliers de race, pour être distribués aux cultivateurs les plus empressés à faire des croisemens. M. d'Aubigny, animé du même zèle, a offert aussi deux béliers de son troupeau espagnol. La société, en accep-

(1) Voyez le rapport sur la seconde exposition du Calvados.

tant

tant ces présens, aussi intéressans par l'objet que par la manière généreuse dont ils ont été faits, s'est empressée de témoigner sa reconnaissance à nos collègues. Déjà les béliers qu'elle a reçus ont été confiés à des hommes intelligens qui s'attacheront à les propager. Son choix est tombé sur deux de ses correspondans, MM. Fourneaux, de Grentheville, et Baptiste Lamy, de Carpiquet.

Isigny, si connu par son cidre, ne l'est pas moins par la bonté de ses pâturages et la délicatesse de son beurre. Ce bourg est le centre d'un commerce en ce genre qui était fort étendu même chez l'étranger, lorsque le gouvernement a cru devoir prohiber l'exportation de cette denrée. Les habitans d'Isigny ont fait à ce sujet des réclamations dont M. Ducheval nous a donné connaissance. Ils observent que le beurre de première qualité, était autrefois consommé dans l'intérieur de la France, principalement dans la capitale, et que le moins estimé, après avoir subi la salaison, se trouvait enlevé par les étrangers qui l'achetaient à un grand prix. Depuis que ce débouché n'existe plus, le commerce du beurre souffre beaucoup. Il est même à craindre que les cultivateurs ne donnent à leurs spéculations une direction différente et moins heureuse.

D'après l'invitation du ministre de l'intérieur et de M. Tessier, nous avons continué nos observations sur la couleur bleue du lait. Quelques personnes en attribuent la cause à la nature des fourrages dont se nourrissent les vaches; d'autres à la qualité des eaux; celles-ci la regardent comme occasionnée par les vases dans lesquels on le dépose; celles-là comme l'effet d'une maladie : diversité d'opinions qui semble prouver qu'on ne connaît pas encore la cause de cette altération du lait. Un de nos associés, demeurant à Canon, M. Serain, qui depuis long-temps s'était occupé de cet objet, avait fait insérer dans le journal de Physique (1) un article sur le lait bleu dont la couleur lui paraissait alors difficile à expliquer. S'étant depuis livré à de nouvelles recherches, il a cru qu'elle était occasionnée par l'excessive chaleur qu'éprouvent en été les vaches exposées à l'ardeur du soleil au milieu d'un pays de plaines. Cette explication lui a semblé d'autant plus naturelle, qu'il avait observé qu'en jetant de l'eau froide sur les vaches, leur lait cessait d'être bleu. Le mémoire de M. Serain a été renvoyé à une commission.

(1) Thermidor an 6, page 149.

J'ai déjà eu occasion de parler d'un manuscrit de M. de Boisjugan de la Magdelaine sur les abeilles. Après y avoir ajouté beaucoup d'observations, il l'a soumis de nouveau au jugement de la Société. MM. Cheruel et de Janville chargés d'en faire un examen approfondi, ont confirmé l'opinion avantageuse que nous en avions conçu à une lecture rapide. Ce traité est intéressant par la réfutation de plusieurs erreurs et par des découvertes qui sont particulières à M. de Boisjugan. La distribution méthodique des matières ajoute encore au mérite de l'ouvrage.

M. Lombard, membre de la société d'agriculture de Paris, nous a fait parvenir un *manuel nécessaire aux villageois pour soigner les abeilles*, et un mémoire *sur l'état actuel de nos connaissances* dans cette partie. A cet envoi était jointe une lettre de l'auteur qui réclamait des renseignemens sur la manière particulière de soigner les abeilles dans notre département. Cette demande de la part d'un homme aussi instruit, a été accueillie comme elle le méritait. MM. de Boisjugan, Cheruel et Serain ont été chargés de communiquer à M. Lombard toutes les connaissances locales qu'il pouvait désirer.

Un français qui a rendu de grands services à sa patrie et comme homme d'état et comme guerrier, M. de la Bourdonnaye, avait fait une étude particulière des abeilles. Après s'être occupé des soins de l'administration, il ne dédaignait pas de chercher les moyens de bien diriger ces insectes. C'est à lui que l'on doit l'introduction en France de la ruche écossaise, presqu'oubliée depuis sa mort. Elle a éte mise de nouveau en usage dans la Bretagne par M. Ducouédic, auteur d'une brochure intitulée : *Résultat d'essais faits pendant le printemps et l'été de* 1806, *au Cormier, commune et canton de Maure, département d'Ille-et-Vilaine, sur la ruche écossaise de M. de Labourdonnaye, avec la description d'une ruche pyramidale au moyen de laquelle on retire chaque année un essaim et au moins deux paniers de cire et de miel, sans jamais détruire, transvaser, châtrer ni fumer les abeilles.* La Société d'encouragement ayant donné l'analyse de ce mémoire, nous nous bornons à l'indiquer (1).

Parmi les substances employées pour l'amendement des terres, la marne est avec raison

(1) V. le 26°. bullet., de la Société d'encouragement, août 1806.

une des plus recherchées. Cependant l'expérience démontre que son emploi ne rend pas toujours les récoltes plus abondantes, et que souvent elles sont médiocres et incertaines. M. Vitalis, professeur de chimie à Rouen, en a expliqué la cause, en faisant connaître la nature et les diverses espèces de marnes. MM. Thierry fils et Prudhomme ont donné l'extrait de son travail, d'autant plus précieux pour notre département, que quelques arrondissemens renferment beaucoup de marnières et que M. Vitalis présente un grand nombre d'observations propres à rendre profitable l'emploi des marnes. Il ne les regarde pas comme des engrais qui fournissent aux plantes des élémens nutritifs. Elles ne sont que des *altérans* qui corrigent les défauts du sol et l'améliorent. On doit en proportionner la quantité aux besoins du terrain. La marne ne dispense pas des fumiers. Son usage ne tend qu'à les économiser.

Nous devons encore à M. Vitalis un mémoire sur l'usage et les effets du plâtre dans la culture du trèfle, dont les mêmes commissaires ont rendu compte. M. Vitalis regarde le plâtre *brûlé* ou simplement cuit, comme une des substances les plus propres à favoriser la végétation. Il prouve que le plâtre répandu sur le trèfle pro-

duit toujours un bon effet; que jamais ce fourrage n'altère la santé des animaux, pourvu qu'on le donne bien sec et avec ménagement.

Les rapports que nous nous plaisons à entretenir avec la société d'agriculture de Paris, nous procurent souvent d'excellens ouvrages de ses membres. Nous venons déjà d'en citer quelques-uns; nous en avons reçu encore un autre de M. Fremin, sur *la culture comparée d'une ferme, avec ou sans jachères*. M. Vautier, notre collègue, chargé d'analyser ce mémoire, a fait ressortir toutes les idées utiles qu'il renfermait. En détruisant les jachères par les prairies artificielles, M. Fremin augmente le nombre des bestiaux; en augmentant les bestiaux, il augmente également les engrais. Ceux-ci rendent les récoltes plus abondantes, et par cet ordre de culture bien établi, le revenu de ses terres a plus que doublé.

M. Wheatcroft s'est attaché à démontrer l'avantage de herser les champs de blé au printemps. Il prétend que nos laboureurs sèment un tiers plus de grain qu'il ne faut, d'après l'opinion mal fondée, que le produit de la récolte est en proportion de la quantité de la semence. Il indique un autre moyen, qu'il donne comme d'autant plus sûr, qu'il est le résultat d'une expérience de plusieurs années. Lorsque, dans le

mois d'avril, la terre est un peu sèche, et que la plante jaune et souffrante, semble avoir besoin de nourriture, il recommande de passer par deux fois à travers le champ deux petites herses, qui ne déracinent point la plante. Le blé redevient d'un beau vert, et pousse de nouvelles tiges. En répétant au commencement de Mai la même opération, on obtient toujours une plus grande quantité de paille et de grain.

Il n'est peut-être point d'art qui ait autant d'erreurs à combattre, et plus de doutes à éclaircir que celui de l'agriculture. Pour en citer un exemple, on a souvent parlé de l'influence de l'épine vinette sur le blé, sans fixer d'une manière certaine l'opinion des cultivateurs. Dans une des séances de la société, M. Wheatcroft a communiqué des recherches relatives à cet objet. L'idée reçue chez beaucoup de gens de la campagne, que l'épine-vinette détériore le blé, idée que des écrivains agronomes traitent d'erreur populaire, lui a paru très-fondée, d'après la remarque faite en 1799, à la ferme d'Ardennes près de Caen, sur un champ de blé où se trouvait une épine-vinette. Dans la partie du champ qui l'avoisinait, les épis étaient noircis, et ne renfermaient pas de grain. M. Wheatcroft, sans vouloir hasarder aucune hypothèse explicative sur ce fait, qu'il a observé avec attention, ne

balance point à reconnaître l'influence maligne de l'épine-vinette.

Dans la même séance, M. de Magneville a lu une dissertation sur la rouille des blés ; il la regarde non comme une excrétion de la sève des plantes, mais comme une plante elle-même, désignée par M. de Candolle, sous le nom de *uredo linearis*, et qui se reproduit de graine. Il ajoute qu'on la trouve quelquefois dans les endroits où il n'y a point d'épine-vinette, et que cet arbustre n'a aucune influence sur le blé.

M. de Roussel, qui partage cette opinion, l'a développée dans un Mémoire sur le *charbon*, *la rouille et les cryptogames parasites des plantes céréales et légumineuses.*

Cette diversité de sentimens semble ajouter un nouveau degré d'intérêt à la question. Nous nous proposons, lorsqu'on aura levé toute espèce de doute, de publier une instruction à l'usage des cultivateurs.

M. de Roussel nous a communiqué des observations sur l'agriculture du département, et sur les moyens de la perfectionner. Il est entré dans beaucoup de détails relatifs à la chaux, au plâtre et à la marne, considérés comme engrais. Il a proposé de multiplier les *oseraies*, les *saussaies*, les *soudières* et les *houblonnières*. Dans un mémoire particulier, sur la culture ud

houblon

houblon, il a fait sentir combien il serait important de l'introduire dans le Calvados, où les brasseurs en font une grande consommation. Ils le tirent encore de fort loin, quoique notre sol semble le produire naturellement. Notre laborieux collègue a composé un autre mémoire très-étendu sur les moyens de remplacer les plantes exotiques par les végétaux indigènes. On achète à grands frais des plantes étrangères, et l'on dédaigne celles que l'heureux climat de la France semble prodiguer de tous côtés à ses habitans. M. de Roussel en a passé en revue un grand nombre, dont il a indiqué les diverses propriétés. C'est ainsi qu'en se livrant à des recherches exactes sur les végétaux de notre pays, on y découvrirait des vertus qu'on aurait été loin de soupçonner.

Dans la disette de sucre où nous sommes, tout ce qui peut nous dédommager de cette privation doit être volontiers adopté. Nous avons reçu une *Instruction sur les moyens de suppléer le sucre dans les principaux usages de la médecine et de l'économie domestique*. L'auteur, M. Parmentier, observe que la vigne est, après la canne à sucre, le végétal qui produit le plus abondamment la matière sucrée, et qu'on doit l'employer avec d'autant plus de raison, qu'elle

est indigène, et qu'un peuple n'est riche et véritablement indépendant, que lorsqu'il retire de son agriculture et de son industrie tout ce qui peut suffire à ses besoins. Mais la Normandie, qui récolte si peu de raisin, avait besoin de trouver une autre ressource dans ses productions. M. Cadet-de-Vaux a indiqué la pomme, comme le fruit qui, après le raisin, abondait davantage en principe sucré; on en pourrait tirer un grand parti dans le Calvados, dont les campagnes sont couvertes de pommiers. Au reste, MM. Parmentier et Cadet-de-Vaux ne prétendent pas faire entrer en concurrence les sirops et les conserves de raisin et de pomme avec le sucre du commerce, mais seulement le remplacer dans quelques occasions.

M. Bruun-Neergaard a présenté des vues générales sur l'état de la culture dans le Holstein: il a composé un autre mémoire relatif à l'exploitation agricole du baron de Voght de Flotbeck, ce bienfaiteur des pauvres, auquel la ville de Hambourg doit la plupart de ses établissemens de charité. Il a parlé de la chicorée, cultivée en grand aux environs de Brunswick, et qui pourrait être adoptée en France, pour remplacer, autant qu'il est possible, le café devenu si cher et si rare.

L'impossibilité d'embrasser en même-temps

toutes les idées utiles, n'avait pas jusqu'à présent permis à la Société de s'occuper de la culture du topinambour. M. Bagot a fait part des expériences en grand qu'il a répétées plusieurs années de suite sur cette plante à Champigny, département de la Seine. Il a trouvé, à égalité de sol, qu'un arpent de topinambour fournissait une récolte bien plus abondante que la luzerne, le plus productif de tous les fourrages artificiels. Le topinambour épuise moins un champ que la pomme de terre; il ne craint point la gelée, et ne demande pas, comme la betterave champêtre ou d'autres racines pivotantes, un terrain de première qualité; il n'exige ni *sarclage*, ni *repicage*. M. Bagot pense que la France ne doit pas envier à l'Angleterre ses turneps si vantés, puisque le topinambour offre une nourriture non moins bonne pour les chevaux, les moutons et les bestiaux de toute espèce. Nous avons engagé plusieurs agriculteurs du département à multiplier cette plante, et afin de les y déterminer, nous avons jugé à propos de leur en donner gratuitement. Ils craignent moins de courir des risques, quand ils n'ont pas d'avances à faire. Les Etats de Bretagne et l'ancienne Société d'agriculture de Rennes, avaient pris ce parti, et ils ont presque toujours obtenu le plus grand succès. Nous l'adoptons aussi nous-

mêmes. De tous côtés nous répandons plusieurs sortes de graines, et différentes espèces de pommes de terre. Sous ce rapport, personne ne secondait mieux nos désirs que feu M. de Janville. Quelques-uns de nos correspondans se sont aussi empressés de remplir nos intentions à cet égard. Nous devons remercier MM. Thouin, Bosc et Du Petit-Thouars qui, tous les ans, nous font des envois considérables de semences rares, que nous nous empressons de distribuer ensuite dans toutes les parties du département.

Le pommier à cidre est une des richesses du sol de la Normandie; aussi nous en sommes nous occupés particulièrement. M. de Magneville a composé un mémoire sur la manière de l'élever. Conservant les dénominations employées par le patriarche de l'agriculture française, Olivier de Serres, il appelle pépinière le terrain où l'on sème le pepin, et *bâtardière* celui où le pepin est déposé jusqu'à ce qu'il ait acquis une grosseur suffisante pour être placé à demeure. Il le transplante dans la bâtardière dès le mois de novembre, et, si le sol est humide, il attend la fin de l'hiver. Il espace le jeune plant à la distance de quinze pouces sur trente; et afin que l'arbre puisse prospérer un jour, il ne veut point que la terre soit de très-bonne ni de trop mauvaise qualité. Il la fait

travailler à la houe trois à quatre fois par an. Enfin, M. de Magneville se conforme au mode de culture en usage. Il diffère seulement d'opinion avec quelques personnes, en ce qu'il conseille de ne point greffer dans la bâtardière. Ce mémoire fait partie d'un ouvrage où l'auteur réalisant le désir de M. Leberriays, se propose de décrire toutes les espèces et variétés de pommiers et poiriers à cidre, et de donner la nombreuse synonymie des noms vulgaires. Pour mieux les désigner, il doit ajouter à ses descriptions le secours de la peinture. Il a confié ce dernier travail à M. Ybert, artiste de cette ville, dont le talent en ce genre est connu.

Pendant que M. de Magneville s'occupait de décrire les pommiers à cidre, M. De La Rue se livrait à des recherches sur leur introduction en Normandie. Il a pareillement rappelé le temps où nos ancêtres firent usage de la bière. La culture de la vigne, fort étendue autrefois dans la partie du département que nous habitons, a été aussi le sujet de son travail.

Observons en passant que, dans les deux nouveaux Dictionnaires d'agriculture, l'article *cidre* a été traité par des membres correspondans de la Société, MM. de Brébisson, de Falaise, et Louis Du Bois, de Lisieux.

Rendons hommage à la mémoire de M. Pottier qui, quelques jours avant sa mort, nous avait adressé une dissertation sur le pommier en général et particulièrement sur le pommier de *permelle* ou *permène*. Cette espèce originaire de l'île de Jersey, a été apportée par des ecclésiastiques français qui s'y étaient réfugiés. Quoique la permelle se greffe ordinairement sur des arbres nains, cependant elle réussit à haute tige. Son fruit présente la forme du pigeonnet et se garde long-temps. Il est d'une chair fine et d'un goût fort agréable; on peut le comparer à celui du drap d'or. Toutes ces qualités doivent encourager sa propagation. M. Chibourg en avait élevé quelques greffes dans sa terre d'Allemagne, et M. Fleuriot a suivi cet exemple à Saint-Contest. Espérons que sous peu d'années nous verrons cet arbre utile se multiplier dans tout le département.

Depuis quelques temps on a beaucoup vanté l'acacia. M. François de Neuchateau en a fait connaître tous les avantages. M. de Magneville a voulu aussi rappeler ceux que présente le cytise ou faux ébénier. Cet arbre dont on fait d'excellens bois taillis est de moyenne grandeur et facile à élever. Il réussit dans les terrains les plus ingrats; il prospère même dans ceux qui se refusent à toute autre culture, pourvu qu'ils soient d'une nature calcaire. Les terres argileu-

ses, compactes ou humides lui conviennent moins. Il sert d'ornement par sa fleur et sa feuille; celle-ci fournit aussi un excellent fourrage aux bestiaux. Le cytise est fort bon pour le chauffage. Son bois dur, susceptible d'un beau poli et d'une couleur rembrunie, est recherché par les ébénistes.

M. de Cubières l'aîné, membre de la société d'agriculture de Versailles, a aussi fixé notre attention sur deux arbres encore peu communs en Normandie et qui devraient l'être davantage, l'érable à feuille de frêne (*acer negundo*) et le micocoulier (*celtis*). L'auteur rappelle que c'est à l'amiral la Galissonnière que nous devons l'introduction en France de l'érable à feuille de frêne. On l'obtient aisément de graine et il croît rapidement. Il résiste autant aux froids de l'hiver qu'aux chaleurs de l'été. Réduit à l'état de charbon, il chauffe beaucoup. Le micocoulier n'offre pas moins d'utilité; les sols les plus arides ne l'empêchent point de réussir. Le seul inconvénient qu'il pourrait avoir dans le Calvados, c'est d'être, les premières années, un peu sensible à la gelée; il y résiste parfaitement ensuite. La souplesse et la flexibilité de son bois le rendent propre à plusieurs usages.

Nous avons parcouru avec un grand intérêt le catalogue des arbres et arbustes élevés par M.

d'Hérou à Saint-Pair près du bourg de Troarn. M. d'Hérou est un de nos collègues qui s'occupe avec le plus de succès d'acclimater les arbres étrangers. Ses pépinières sont devenues une espèce de terre de *naturalisation.*

Les plantes de la nouvelle Hollande envoyées de la Malmaison au jardin de botanique de Caen, réussissent parfaitement par les soins de notre collègue M. Lair. Dans une notice historique sur ce jardin, M. de Roussel s'est fait un devoir de payer à ses prédécesseurs, MM. Callard de la Ducquerie père et fils, Marescot, Blot et Desmoueux un juste tribut d'éloges pour les progrès que chacun de ces professeurs a fait faire à la botanique. Cette notice était accompagnée de la seconde édition de la Flore du département, à laquelle M. de Roussel a joint des remarques sur toutes les plantes usuelles en médecine et en teinture. Cet ouvrage est terminé par un tableau comparatif de la force des différentes espèces de bois.

L'arbre le plus répandu dans le Calvados, est l'orme qui peut souvent remplacer les autres bois, et que ceux-ci ne sauraient remplacer. M. Calvel, dont nous avons reçu un mémoire sur *l'orme, sur sa diminution et sur les moyens d'y remédier*, préfère celui qui vient de semence. Il veut qu'en le tirant

rant de la pépinière on lui laisse son pivot et toutes ses racines, et qu'on ne l'étête point. M. Bottin, auteur d'une brochure sur la culture du même arbre, n'admet pas cette pratique. Il donne la préférence à l'orme de marcotte sur celui de semence. Il observe que dans les contrées septentrionales de la France, lorsqu'on l'étête au moment de la transplantation, il acquiert plus de force pour résister aux gelées tardives et à l'impétuosité des vents. Ses racines se fortifient aussi par l'amputation du pivot; enfin, il croît rapidement et réussit fort bien. Comme en tout, particulièrement en agriculture, les raisonnemens doivent céder à l'expérience, MM. Calvel et Bottin l'invoquent chacun de leur côté en faveur de leur méthode. Si dans un rapport où l'on ne doit présenter que l'opinion des auteurs, il nous était permis d'émettre la nôtre, peut-être nous serait-il possible de prouver par différentes plantations, que l'une et l'autre pratique réussissent parfaitement pour l'orme en particulier et qu'en cette occasion la nature est d'accord avec les différens systêmes. Nous convenons cependant qu'ils ne sont pas d'une vérité tellement générale, qu'ils ne puissent recevoir de la qualité du sol et de la température locale quelques légères modifications.

Parmi nos collègues occupés de la statistique du département, il faut citer M. de Brébisson, qui travaille à une *Entomologie* départementale dont il se propose de faire hommage à la Société. Les sommets les plus arides des montagnes, les gras pâturages des vallées, les plaines, les forêts, les rivières et le bord de la mer sont depuis plusieurs années le théâtre de ses nombreuses recherches. Il nous a donné un mémoire particulier sur un insecte très-nuisible à l'orme, et que les naturalistes appellent *scolite* destructeur. Non-seulement cet insecte creuse l'écorce de l'arbre, mais encore il fait plusieurs trous dans l'intérieur du bois. Si depuis quelque temps il périt beaucoup d'ormes dans les arrondissemens de Caen et de Falaise, le scolite en est probablement la principale cause. Il est d'une grande fécondité, et la température douce des derniers hivers n'a pas peu contribué à son excessive multiplication. Le seul moyen préservatif connu, c'est de faire abattre les arbres attaqués et de les enlever promptement. Ce mémoire de M. de Brébisson nous a prouvé que la connaissance des insectes, à laquelle on attache assez généralement une idée de futilité, est quelquefois très-importante pour l'économie rurale. Elle ne serait pas devenue l'étude favorite de Linné,

d'Olivier, de Latreille et de tant d'autres naturalistes, si elle ne leur avait présenté un côté utile.

Faire diminuer le prix du bois de chauffage, par le moyen d'un nouveau combustible, c'est venir au secours de la classe indigente, c'est contribuer à conserver les anciennes fabriques et donner les moyens d'en créer de nouvelles. Procurer la chaux et la tuile à un prix modéré, c'est engager l'habitant des campagnes à garantir son habitation des incendies; c'est rendre au cultivateur des pailles qu'il peut employer utilement à augmenter le nombre des élèves et la quantité des engrais. Tels sont les heureux effets que doivent produire l'exploitation des tourbières de Rots, de Guillerville, de Saint-Pair, l'établissement des fours à chaux de Secqueville et la tuilerie de Troarn. La Société les a vus avec plaisir se former dans l'arrondissement de Caen.

M. Cointeraux, architecte à Paris, nous a indiqué de nouveau le moyen d'économiser le bois et de remplacer la pierre dans les endroits où elle manque, par l'usage du *pisé* pour bâtir les maisons. Nous avons reçu de lui plusieurs brochures qui renferment des idées utiles sur les constructions rurales. La Société s'est souvent occupée aussi de cet objet; elle a vu

avec peine que beaucoup de gens aisés de nos campagnes, qui cultivent très-bien leurs champs, habitent encore de misérables chaumières, tandis qu'ils pourraient se loger d'une manière commode et salubre. La plupart des étables et des bergeries peu aérées sont malsaines et funestes aux bestiaux.

Les côtes de notre département présentent des dunes arides qu'il serait important de défricher. L'ancienne Académie de Caen avait proposé pour sujet de prix, l'indication des plantes qui peuvent croître sur le rivage de la mer, et la manière de les cultiver. La question ne fut pas alors traitée d'une manière satisfaisante. C'est long-temps après que M. Bremontier, inspecteur général des ponts et chaussées, l'a résolue complètement. Nous citons son travail avec d'autant plus de confiance, qu'il n'a écrit qu'après avoir réalisé ses projets et défriché plusieurs parties des dunes de Gascogne. MM. Chassiron, Tessier et Gillet-Laumont ont fait sentir tous les avantages de sa méthode dans un excellent rapport envoyé par la Société d'agriculture de Paris.

M. Garros, pendant le séjour qu'il a fait à Caen, nous a communiqué le résultat de ses observations sur les causes de la végétation et

sur l'effet des abris dans le voisinage de la mer. Il a été à portée de remarquer les heureux résultats de ses principes aux environs de Dunkerque, et nous pensons qu'ils trouveraient facilement leur application sur les côtes du Calvados. L'auteur se proposant de faire imprimer incessamment son manuscrit, nous ne nous permettrons pas d'entrer ici dans de plus longs détails.

La Société d'agriculture du département de la Marne avait soumis au concours cette question : *Quelles sont les plantes utiles qui peuvent croître sur les sols les plus stériles, tels que ceux du département de la Marne, qui ne présentent que peu ou point de terre végétative sur un tuf de craie ou de grève ?* M. Marchais, après avoir examiné la nature du sol de cette partie de l'ancienne Champagne, a cru qu'un des plus grands obstacles à sa fertilité, venait de ce que la terre était dépouillée d'arbres. Il a indiqué ceux qu'il croit convenir davantage, tels que le pin maritime, le faux acacia. Il propose de faire des haies avec le nerprun cathartique, l'alisier aubépin, le rosier des haies, le tamaris, et d'ajouter à la culture ordinaire du pays celle de la luzerne et de la chicorée sauvage. M. Marchais insiste beaucoup sur cette vérité, que c'est par les

Un traité sur les principes de l'agriculture, offert par M. de Chantereyne au nom de l'auteur, M. Bon-Marin Duval, d'Eculleville, département de la Manche, a fixé aussi notre attention. L'auteur a su, dans un court espace, décrire d'une manière claire les principes d'un art difficile, et en faire de justes applications au pays qu'il habite. Il a choisi, pour épigraphe de son livre : « Tous les arts ont leur » principe fixe, l'agriculture a aussi les siens. » Et il a prouvé qu'il les connaissait bien.

Depuis long-temps le nom de M. Douette-Richardot était parvenu jusqu'à nous. L'ouvrage qu'il nous a envoyé, en prenant le titre modeste de cultivateur à Langres, nous a confirmé dans l'idée avantageuse que nous avions conçue de lui. C'est le résultat de vingt années de travaux agricoles, et un recueil d'expériences dont le succès se trouve constaté par des pièces authentiques; c'est un compte fidèle des procédés qu'il a employés dans les différentes circonstances où il a été consulté. M. de Montfleury a lu un rapport aussi détaillé que précis sur les travaux de M. Douette, qui a desséché des marais, dirigé d'une manière utile des eaux stagnantes, défriché des montagnes et des terres incultes, formé des pépinières, fait des plantations, augmenté le

nombre

nombre des prairies artificielles. La plus sévère économie a toujours présidé aux diverses opérations de cet habile cultivateur. M. de Montfleury pense que plusieurs des moyens qu'il indique pourraient favoriser l'accroissement des produits de notre sol et le desséchement de nos marais. Au reste, quoiqu'il soit passé en usage de ne se permettre aucun reproche dans un rapport, et de donner simplement l'analyse de chaque ouvrage, l'autorité de M. Douette influe trop sur l'opinion publique pour ne pas faire observer que si quelques auteurs donnent tout à la théorie, il semble presque la dédaigner ; que cependant elle sert à rectifier la pratique, et que l'une et l'autre doivent être inséparables : ne blâmons que la science purement spéculative.

Nous terminerons la première partie de ce rapport, en citant la nouvelle traduction des Saisons de Thompson, ouvrage non-seulement agréable, mais utile, puisqu'il inspire aux hommes riches le goût de la vie champêtre et le désir de faire valoir eux-mêmes leurs propriétés, au lieu d'en abandonner la culture à des mains étrangères. Un correspondant de la Société, M. Fremin-Beaumont, a fait passer dans notre langue les beautés d'un poëme

dont la lecture doit être agréable à tous les hommes qui savent jouir du spectacle de la nature.

COMMERCE.

En passant de l'examen des objets qui concernent l'agriculture à ceux qui sont relatifs au commerce, on se convaincra que la Société ne s'est pas occupée de ceux-ci avec moins de zèle.

M. Simon, de Paris, a présenté des observations générales sur le commerce. Notre correspondant le considère dans son origine, ses progrès, ses ressources et ses résultats. Il le regarde comme le principal mobile des actions humaines, et le grand point de réunion entre les peuples. C'est par le commerce que se fait l'échange des productions territoriales, et qu'une nation cède de son superflu pour jouir de celui d'une autre. Réfutant les sophismes sur l'égalité professés avec tant d'éloquence par un des écrivains les plus célèbres du siècle dernier, M. Simon prouve qu'ils sont plutôt le résultat de l'imagination que de l'expérience. Selon lui, l'inégalité des conditions est un état nécessaire dans une grande réunion d'hommes, et un moyen puissant pour exciter leur indus-

trie. L'auteur fait même sentir la nécessité des grandes fortunes. Ces observations ne sont qu'un fragment d'un ouvrage étendu sur l'éducation publique.

Si le commerce est une des principales bases sur lesquelles repose le bonheur social, il est peu de fléaux qui lui soient aussi funestes que les banqueroutes, puisqu'elles détruisent la confiance, sans laquelle il ne peut exister de relations entre les hommes. M. Lezurier, de Rouen, adoptant l'idée de Beccaria, qu'il faut distinguer le banqueroutier frauduleux du failli de bonne foi, propose, dans une brochure intitulée : *De la cessation de paiement*, d'établir auprès de chaque tribunal de commerce des syndics permanens qui, dans le plus bref délai, feraient contradictoirement leur rapport sur le commerçant qui aurait manqué à ses obligations. Le tribunal déciderait s'il y a eu malheur ou mauvaise foi, et l'opinion publique ne risquerait plus d'être égarée. Notre associé, réclamant l'indulgence en faveur de l'innocent, appelle toute la rigueur des lois contre le coupable.

L'homme le plus délicat peut éprouver quelquefois pour ses paiemens des momens de gêne, qu'il lui importe de tenir cachés. Nous avons reçu un plan de Mont-de-Piété que l'on

propose comme une ressource contre cet embarras passager. Il s'agirait de substituer aux maisons de prêt formées par des particuliers à leur profit individuel, un Mont-de-Piété que l'administration des hospices dirigerait d'après des principes bienfaisans. L'auteur du projet croit que ces sortes d'établissemens sont un mal, mais un mal nécessaire. Non-seulement le commerçant y trouverait une ressource assurée dans une malheureuse circonstance ; mais encore le pauvre y puiserait des secours contre les besoins les plus urgens, avec une pleine sécurité pour son gage, et à un intérêt modéré. Il désire que cet intérêt soit au bénéfice des hospices, et il fait tourner à l'avantage du pauvre un établissement qui soutiendrait le pauvre lui-même.

La nécessité de réparer les chemins vicinaux et communaux, avait déterminé M. le Préfet à prendre à ce sujet un arrêté qui porte la date du 18 janvier 1808. Un auteur anonyme a fait passer des réclamations sur cet arrêté, qui lui paraît tendre au rétablissement de la corvée, et faire retomber un impôt manuel sur les ouvriers, portion du peuple la moins en état de supporter cette charge et d'en profiter. Il suppose une commune de huit cents habitans, dont il retranche les femmes, les enfans, les vieil-

lards ; il en retire aussi les propriétaires qui n'habitent pas la commune ; il ne trouve sujets à cette contribution que 175 individus, ayant la plupart besoin du produit de leurs bras pour exister. Il observe que ce travail, imposé aux gens les moins intéressés à ce qu'il soit bien fait, entrepris à la hâte et conduit sans ensemble, ne peut qu'être mauvais et fort dispendieux. Il préférerait à la prestation en nature, qui retombe sur une seule classe d'hommes, une taxe locale en numéraire, qui atteindrait toutes les classes.

Au moment où M. Lescaille, ingénieur en chef des ponts et chaussées, quittait ce département, il communiquait un mémoire sur les principales rivières qui l'arrosent, et sur la navigation dont elles sont susceptibles. Il a parlé en détail de la Touque, de la Dive, de l'Orne, de la Seulle, de l'Aure, de la Drôme et de la Vire. Parmi plusieurs projets importans, M. Lescaille a examiné celui qui concerne la rivière de Dive, dont les inondations fréquentes sont si funestes au pays qu'elle traverse. Il a fait sentir la nécessité d'exhausser la chaussée de Troarn, sur la route qu'on achève en ce moment, pour communiquer de Caen à Rouen, en passant par Pont-l'Evêque. Notre collègue nous a aussi entre-

tenu du pont du Vey (1), qui rendra plus directe la communication de la capitale avec Cherbourg, dont le port va devenir un des points les plus importans de notre marine. La navigation supérieure et inférieure de l'Orne, sur laquelle, depuis plusieurs siècles, on a présenté tant de projets sans en réaliser aucun, a aussi fixé son attention.

Le même sujet a été traité par M. de Laprise le jeune, dans un mémoire particulier sur les moyens de rendre l'Orne navigable jusqu'à la Sarthe, au point où celle-ci peut le devenir facilement jusqu'à la Loire. M. de Laprise observe que les rivières ne contribuent pas seulement à la fécondité des campagnes en les arrosant, mais qu'elles augmentent encore la richesse d'un pays en facilitant à bas prix le transport des marchandises. Il passe en revue les départemens traversés par l'Orne et la Sarthe que joindrait le canal projeté. Il indique les productions naturelles et industrielles qu'ils fournissent ou qu'ils reçoivent du dehors. Développant tous les avantages de son plan pour cette partie de la France que nous habitons, il croit que le gouver-

(1) Ce pont, projeté depuis long-temps, a été achevé en 1824. (*Note de 1825*).

nement serait bientôt dédommagé de la dépense qu'il faudrait faire, par l'utilité qu'on en retirerait.

M. Alexandre, pendant qu'il dirigeait les travaux de la Societé, n'a cru pouvoir mieux honorer sa présidence qu'en faisant de nouveau sentir la nécessité urgente de terminer le port de Caen, entrepris il y a plus de vingt ans. Convaincus nous-même de l'importance de cet objet, nous avons adressé à M. de Montalivet, conseiller d'état et correspondant de la Société, les observations de M. Alexandre, comme l'interprétation du vœu de tous les habitans de cette ville. Nos réclamations n'ont point été vaines; l'an dernier les travaux ont été repris avec une nouvelle activité.

Dans la correspondance étendue que nous entretenons avec nos associés, nous avons remarqué une note de M. de Crevecœur, où l'auteur des *lettres d'un cultivateur américain*, que la mort vient de nous enlever, faisait des vœux pour la prospérité de sa ville natale qu'il ne devait jamais revoir. Ce vieillard octogénaire exprimait vivement le désir de voir s'élever au milieu de Caen des fontaines publiques qui contribueraient à l'embellissement et à la salubrité de cette cité. La difficulté d'établir ces fontaines et d'y amener de l'eau sans beaucoup de dé-

penses, avait porté la Société à charger M. Le Père, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, d'examiner si dans cette circonstance on ne pourrait pas tirer un parti avantageux du bélier hydraulique de Montgolfier.

Pour répondre au vœu de la société, il était nécessaire de visiter les rivières et les différentes sources des environs de la ville, d'en faire les nivellemens respectifs et ceux des places où les eaux pourraient être conduites. Il résulte des recherches de M. Le Père, que le bélier hydraulique ne peut être employé avec avantage au moyen de la chûte d'eau du moulin de Montaigu pour élever les eaux de l'Orne et les diriger vers la ville. Mais il a constaté par des résultats positifs, qu'il serait au moins possible de dériver du petit Odon (près du pont Crion), au moyen de tuyaux de poterie ou de conduits en bois, 25 pouces d'eau qui suffiraient à la consommation journalière des habitans, sans que cette dérivation pût nuire aux fabriques répandues sur le cours de cette rivière. Le seul inconvénient, c'est qu'en été l'Odon fournit peu d'eau. Notre collègue a été parfaitement secondé dans son travail par M. Bremontier, élève des ponts et chaussées, qui a fait avec beaucoup de soin le nivellement des principales places de Caen,

ainsi

ainsi que ceux des rivières de l'Orne et de l'Odon, et par M. Thierry fils, qui, en donnant l'analyse des eaux de l'Odon, a prouvé qu'elles sont potables et très-bonnes pour tous les usages domestiques. (*).

Les marins reconnaissent que les avantages du port du Havre sont contrebalancés par de grands inconvéniens. Il n'offre qu'une rade foraine sans aucun abri, et l'on a vu en temps de guerre des frégates, prêtes à mettre à la voile, obligées de rester long-temps dans ce port sans pouvoir trouver une marée ou des vents favorables.

Afin de remédier à cet inconvénient, M. de Gaulle proposa, en 1787, au gouvernement *le projet d'un port de refuge à établir sur le banc de l'Eclat proche le Hâvre, dans lequel pourraient entrer et sortir à tous les vents plusieurs bâtimens de différentes grandeurs, depuis la corvette jusqu'au vaisseau de* 3e. *rang.* Ce projet fut approuvé dans le temps; mais les circonstances n'ont pas permis jusqu'à présent de l'exécuter. Notre collègue l'a présenté de nouveau avec quelques changemens.

Depuis long-temps on cherche les moyens de remplacer en France les pouzzolanes d'Italie et les trass de Hollande pour les cons-

tructions hydrauliques. M. Gratien Le Père, ingénieur des ponts et chaussées, a indiqué dans un recueil de mémoires comment nous pourrions-nous affranchir du tribut que depuis long-temps nous payons aux étrangers par l'importation à grands frais de ces substances volcaniques. Il a rappelé que la France renferme d'anciens volcans éteints qui donnent des pouzzolanes naturelles, et qu'elle pourrait même s'en procurer d'artificielles d'une manière facile et peu coûteuse. Il a consigné dans son recueil toutes les expériences qui ont été faites, soit par lui, soit par d'autres personnes à Cherbourg, au Hâvre, à Rouen et à Paris. Il en a conclu que les schistes, les terres ocreuses, argilo-siliceuses lorsqu'elles sont calcinées et pulvérisées, peuvent être réduits à l'état de trass ou de pouzzolanes. (1)

Un des établissemens les plus importans du Calvados, c'est la mine de houille de Littry, dont le directeur, M. Noel, a donné la description. M. de Balleroy fit ouvrir cette mine en

(1) Depuis ces recherches, les découvertes de M. Vicat ont donné pour la fabrication de la chaux et du mortier, des procédés qui nous dispensent d'employer la pouzzolane.

Un Mémoire de M. Pattu, inséré dans un autre volume, indiquera tous les avantages que présente à notre département la chaux naturellement hydraulique de Fontenay-le-Pesnel, près Caen. (*Note de 1825.*)

1741. Il éprouva le sort de la plupart des personnes qui commencent un établissement de ce genre. Quoique la houille fût jugée de bonne qualité, il ne put vaincre le préjugé formé contre elle. Les avances considérables qu'il avait faites le forcèrent d'abandonner aux concessionnaires actuels, le 6 juin 1747, le privilège obtenu par lui quelques années auparavant. Depuis ce temps-là plusieurs fosses ont été ouvertes. On y distingue trois sortes de houille, celle des forges, celle des usines et celle de la pierre à chaux. Cette dernière est la plus abondante. Elle forme les deux tiers de l'extraction, et l'extraction totale est par an de 5 à 600 mille hectolitres. 350 hommes sont employés à ce travail. Depuis qu'il ne vient plus de charbon de l'étranger, celui de Littry est très-recherché. Mais l'état florissant de cette mine doit être particulièrement attribué à l'activité et à l'intelligence de M. Noel. Tout récemment encore, il a tiré parti des schistes pyriteux qui se trouvent abondamment dans la houille pour en fabriquer du sulfate de fer (*couperose*), dont il nous a envoyé de beaux échantillons.

Très-souvent lorsqu'on fait jouer une mine, il arrive des accidens qui coûtent la vie aux ouvriers. Un moyen propre à les prévenir a été indiqué

par M. Gabriel Desrotours, de Vire. Il consiste à pratiquer un trou dans la pierre ou dans tout autre corps que l'on veut soumettre à l'effet de la mine. Après y avoir introduit de la poudre, on recouvre ce trou simplement de cendre ou de sciure de bois qui opposent une résistance suffisante au jeu de la lumière et à l'effet de la poudre. (1) C'est un moyen d'économiser le temps et d'éviter les accidens qui arrivent fréquemment lorsqu'on bourre les mines. Ce procédé employé à la route du Simplon ouverte à travers les rochers des Alpes, faciliterait beaucoup l'exploitation des nombreuses carrières de granit et de pierre calcaire de notre département. Les souches de bois les plus dures et de la plus grande dimension peuvent être aisément séparées de cette manière par une petite quantité de poudre. M. Desrotours en a fait plusieurs fois l'épreuve que nous avons répétée nous-mêmes avec un succès constant.

M. le préfet a transmis un Prospectus de M. Douglas, demeurant à Paris près de l'île des Cygnes, concernant des machines propres à ouvrer, mélanger, carder et filer la laine. La Société convaincue des avantages de ces ma-

(1) V. la Biblioth. Britann. de 1805, n°. 121 et suiv.

chines, n'a rien négligé pour les faire adopter par les fabricans de draps du département. Elle a inséré une note à ce sujet dans le journal du Calvados (1). De son côté M. Dubuc a tiré parti des filatures mécaniques de coton en les appliquant à carder et à filer la laine dans sa manufacture de drap de Cairon près Caen.

L'éclairage des villes est encore un objet d'un grand intérêt. M. Bordier, de Versoix, qui a succédé à M. Argand, de Genève, inventeur des lampes à double courant d'air, vulgairement nommées quinquets, a envoyé le prospectus d'une nouvelle espèce de réverbères à réflecteurs paraboliques, établis sur les mêmes principes que les quinquets. M. Bordier avait joint à ce prospectus une collection de rapports et de certificats en faveur de ce procédé. D'après notre invitation, M. Lentaigne-Logivière, maire de Caen, se propose d'en faire l'épreuve dans cette ville.

M. Cadet de Vaux a indiqué un nouveau procédé de blanchissage domestique à la vapeur, bien préférable aux lessives ordinaires, en ce qu'il donne les mêmes résultats avec moins de temps, de bois, de savon et de matières alcalines. L'instruction publiée à ce sujet par ordre du gouvernement, est à la portée de

(1) Voyez le Journal du Calvados, 10 avril 1806.

tous les lecteurs ; mais quelque avantageuse que soit une méthode et quelque facile qu'elle paraisse, on éprouve souvent de grandes difficultés lorsqu'elle est nouvelle et qu'il s'agit de la faire adopter par le peuple, qui ne lit point. M. le préfet, persuadé que la pratique est plus convaincante, a chargé M. Nicolas de répéter publiquement les mêmes expériences. L'épreuve, faite deux fois de suite dans le laboratoire de chimie de la ville, a complètement réussi. Le linge le plus sale des hôpitaux a été blanchi par ce procédé, d'une si facile exécution, qu'il suffit de le voir employer une fois pour pouvoir le répéter soi-même (1). On ne se sert point actuellement dans la maison de Beaulieu d'autre manière de blanchir.

M. Darcet, héritier d'un nom célèbre qu'il soutient si bien, a trouvé le moyen de faire des *clichés* avec des moules en plâtre, en souffre et en cire à cacheter, au lieu de moules en acier, en cuivre ou en bois. Il durcit le plâtre au moyen de colles animales, de gommes, de vernis, d'huiles cuites et siccatives. Il applique le moule ainsi préparé sur un métal ou sur un alliage métallique à demi fondu qui reprend ensuite l'état solide. Ce procédé très-

(1) Voyez le Journal du Calvados, 22 thermidor an 13.

simple par lui-même est précieux pour les fabriques d'indiennes, de papiers peints, et généralement pour toutes celles qui font usage d'empreintes.

M. Darcet nous a fait aussi un don bien intéressant, le portrait de M. Rouelle, né à Mathieu, près de notre ville. L'arrondissement de Caen a produit une foule d'hommes distingués dans les sciences et dans les lettres, parmi lesquels il faut compter ce célèbre professeur de chimie, qui a formé tant de bons élèves. M. Darcet doit doubler la valeur de son présent en y joignant la vie de M. Rouelle.

M. Vitalis nous avait enrichi déjà de bonnes observations sur l'agriculture; il nous en a communiqué d'autres relatives au commerce. Principalement occupé des applications de la chimie, il a prouvé que cette science répand un jour lumineux sur les arts et les manufactures. Dans un essai sur l'origine et les progrès de la teinture en France, après un court historique de cet art chez les anciens et les modernes, il s'est attaché à décrire la manière de teindre le coton en rouge incarnat, dit des Indes. Depuis 1747, qu'il est connu de nos fabricans, des établissemens nombreux se sont formés dans le midi et dans le nord de la France, particulièrement à Rouen.

Si jusqu'à présent nous n'avons pas été assez heureux pour simplifier le procédé du rouge d'Andrinople, on ne peut du moins nous contester d'avoir su en faire de belles applications aux différentes couleurs données au coton. Non seulement elles flattent la vue par leur variété et leur mélange heureux, mais encore elles sont recherchées de tous côtés pour la finesse et la solidité de leur teint, qui résiste à l'action de l'air, de la lumière et du savon. C'est au bon emploi de ces couleurs que la fabrique de Rouen doit une grande partie de sa prospérité. Notre correspondant porte à 150 le nombre des ateliers de rouge des Indes établis dans cette ville et aux environs. Le procédé en usage se compose de différentes opérations que M. Vitalis examine et décrit chacune en particulier. Malgré l'utilité de son travail, il est impossible de le suivre dans cet examen. Les idées et les faits sont tellement liés entre eux, qu'on ne pourrait essayer de les analyser sans les altérer.

La teinture en noir a été aussi l'objet des recherches de M. Vitalis. Il avait déjà publié la manière de teindre en noir la laine, le fil et le coton, au moyen du pyrolignite de fer. Il a prouvé, dans un second mémoire, que la soie pourrait être soumise au même procédé.

Macquer

Macquer avait observé que les étoffes noires sont plutôt usées que celles qui sont teintes de toute autre couleur. M. Vitalis en attribue la cause à l'usage du sulfate de fer (*couperose*), et il indique pour le remplacer la dissolution du fer dans l'acide pyroligneux. Quelque procédé que l'on emploie d'ailleurs dans le reste de la manipulation, on gagne plus d'intensité et de solidité dans la couleur, et l'étoffe en souffre moins.

M. Vitalis nous a encore communiqué un précis historique des travaux entrepris à Saint-Nicolas d'Aliermont, département de la Seine-Inférieure, pour la recherche d'une mine de charbon de terre, par M. Castian, minéralogiste. Des fouilles ont été faites jusqu'à 1025 pieds de profondeur sans qu'on ait trouvé de charbon. Il a fallu suspendre ce travail qui a duré huit ans et coûté environ cinq cents mille francs. M. Vitalis a visité lui-même cette mine. La description qu'il donne de son voyage souterrain peut offrir des instructions pour notre département, où sur plus d'un point on a fait des fouilles qui ont toutes été inutiles, excepté à Littry.

Nous avons déjà parlé plusieurs fois des talens de M. Desétables dans l'art de la papeterie. A chaque rapport que nous faisons, nous

trouvons occasion d'annoncer quelque découverte de notre confrère. Il est parvenu à fabriquer du papier d'une très-grande dimension par une mécanique assez simple pour qu'un homme, sans être ouvrier, puisse en faire usage. Nous nous bornerons à rappeler ici ce procédé que nous avons décrit ailleurs.

Beaucoup de personnes s'attendaient cette année à une exposition publique des produits des arts du département. Elles avaient préparé différens ouvrages qui ont paru dans nos séances ordinaires. La Société a particulièrement distingué les beaux échantillons de dentelles de M. Bonnaire ; elle a aussi remarqué une serrure faite par M. Girard, de Creully, et qui laisse appercevoir dans la découpure du pan de la clef toutes les lettres du nom de Caffarelli.

M. Rullié, après avoir remporté un des grands prix à la seconde exposition particulière du département pour une pendule de son invention, a fait un nouvel ouvrage en ce genre moins brillant peut-être, mais non moins bien exécuté. M. Prudhomme en a relevé tout le mérite dans un excellent rapport où après des considérations générales sur l'horlogerie, il a représenté M. Rullié comme un homme ingénieux fait pour reculer les bornes de son art.

M. Richard, qui a reçu le titre de membre de la Société avec une médaille pour sa filature de coton et sa fabrique de basins d'Aunay, a voulu aussi placer un de ses nombreux établissemens dans une ville où l'on sait honorer le mérite. Au mois de juillet 1808, il a ouvert à Caen une filature où déjà près de 300 ouvriers des deux sexes et de tout âge sont reçus. C'était rendre un grand service à notre ville, et donner une preuve convaincante d'amour pour son pays.

Dans le premier rapport sur les travaux de la Société, nous avions annoncé la prochaine formation d'un bureau de bienfaisance à Caen; aujourd'hui nous pouvons en proclamer les heureux résultats, d'après le compte *moral* pour les années 1807 et 1808. Les administrateurs de ce bureau emploient les gens sans ouvrage à la réparation des chemins vicinaux et à d'autres travaux publics. Non contens d'occuper l'homme fort et valide, ils ont porté leur sollicitude d'une manière particulière vers l'adolescence et la vieillesse. A l'une ils inspirent de bonne heure l'amour du travail en exerçant ses bras encore faibles; à l'autre ils donnent des consolations et des secours. Que de larmes ils ont séchées en assurant l'existence de ceux qui, affaiblis par les maladies et les infirmi-

tés de l'âge, n'ont d'autre perspective que de grossir la foule des êtres avilis, recevant sans honte un pain qu'ils ne doivent qu'à l'importunité ! Grâces soient rendues aux protecteurs de l'homme souffrant et du vieillard délaissé !

SUJETS DIVERS.

La plupart des idées nouvelles excitent assez généralement la curiosité, quelquefois même l'enthousiasme. Vient ensuite la réflexion, et souvent on reconnaît que de prétendues découvertes tant vantées d'abord, ne peuvent avoir que des résultats dangereux. Il n'en a pas été ainsi de la vaccine. Adoptée déjà par les plus célèbres médecins de la capitale, elle est appuyée sur des succès constans et nombreux, comme le prouvent plusieurs rapports du comité de vaccine de Paris, rédigés par son estimable secrétaire M. Husson. Un médecin de Condé-sur-Noireau, M. Letourneur-Dubreuil, n'a rien négligé de son côté pour démontrer tous les avantages de cette méthode dans une brochure intitulée : *Encore un mot sur la Vaccine*. Quoique ce sujet paraisse étranger à une Société telle que la nôtre, et que M. Letourneur n'ait pas besoin de nos éloges

pour faire le bien, nous avons cru devoir lui adresser des remercîmens et rappeler cette découverte à cause de l'utilité qu'elle présente aux habitans des villes et des campagnes.

Faisant diversion aux occupations habituelles de son état, M. Polinière, médecin, a composé une notice sur l'origine du château et de la ville de Vire. Il est à désirer que d'autres personnes imitant son exemple, donnent l'histoire particulière de toutes les villes du Calvados.

M. Girard, ingénieur des ponts et chaussées, nous avait précédemment adressé plusieurs mémoires relatifs au canal de l'Ourcq. Continuant de nous faire part de ses travaux, il nous a communiqué le devis général de ce canal et celui des ponts à bascule qui doivent y être construits. C'est avec bien de l'intérêt que nous voyons notre correspondant et compatriote chargé de ce travail important.

Divers autres ouvrages ont été composés par des membres de la Société, mais ils n'ont point de rapport avec nos travaux ordinaires. Nous nous bornerons à en citer le titre : Mémoire de M. Prudhomme, sur la *vessie natatoire* des poissons pêchés à une grande profondeur. — Exposition d'un fait sur l'accou-

plement du chien et de la truie, et Observations sur le système de la génération, par M. Aveline. — Observations sur ce Mémoire, par M. Prudhomme — Examen chimique de deux liqueurs, vendues par MM. Triayre et Jurine, pour la préparation des bains d'eaux sulphureuses artificielles, par M. Boullay. — Annuaire statistique, historique et administratif du département de l'Orne, pour 1808, par M. L. Du Bois. — Recueil de pensées morales, en vers et en prose, par M. Asselin. — Discours sur la douceur dans l'instruction publique, par M. Taillefer. — Essai sur la géographie minéralogique des environs de Paris, par MM. Cuvier et Brongniart. — Essai d'une classification naturelle des reptiles, par M. Brongniart. Nous ferons aussi mention d'un ouvrage de notre compatriote, M. Raphaël Noury, intitulé : Tarif, d'après le système métrique, pour cuber les bois carrés et ronds. Nous n'omettrons point de parler des notices sur les progrès des sciences physiques naturelles, et sur les établissemens de bienfaisance dans les Etats-Unis d'Amérique, par le docteur Valentin, qui, après avoir long-temps habité la ville de Caen, y a laissé de vifs regrets.

Plusieurs Sociétés, avec lesquelles nous sommes en correspondance, nous ont fait

part de leurs travaux. La Société d'agriculture de la Seine a envoyé les tomes 8 et 9 de ses mémoires. Celle d'encouragement pour l'industrie nationale a continué de nous adresser ses bulletins, qui renferment tant d'indications utiles, et de si nombreuses découvertes. Cette association recommandable, composée de plus de mille personnes, dispersées dans toute la France, mais toutes réunies par l'esprit public qui les anime, compte parmi ses souscripteurs plusieurs membres de la Société.

Tous les numéros du journal des Propriétaires ruraux des départemens du midi nous sont exactement parvenus, ainsi que ceux de l'Annuaire de la Société de médecine du département de l'Eure, et les Ephémérides de la Société d'agriculture du département de l'Indre.

Nous avons continué d'entretenir des relations suivies avec beaucoup d'autres sociétés savantes. Elles ont bien voulu enrichir notre bibliothèque de différens rapports sur leurs travaux, dont nous allons faire mention par ordre de date, regrettant de n'en pouvoir présenter l'analyse. Procès-verbal de la première session de la société pastorale de la Sénatorie de Liége. — Procès-verbal de la séance publique de la société des sciences et arts

du département de la Loire inférieure. — Séance publique de la société d'agriculture, etc. du département du Bas-Rhin. — Compte des travaux de la société d'émulation du département des Hautes-Alpes. — Séance de l'athénée des arts de Paris, 1807. — Compte rendu des travaux de la société d'agriculture de Lyon, par M. Mouton de Fontenille. — Compte annuel des travaux de la société d'agriculture et de commerce du département de la Marne, par M. Moignon, avec la description de ce département rédigée par les membres de cette société. — Notice des travaux de l'académie du Gard, pendant l'année 1808, par M. Trélis. — Compte rendu des travaux de la société d'émulation du département de l'Ain, 1808, par M. Riboud. — Séance de la société d'agriculture de Provins, du 6 juillet 1808. — Notice des travaux de la société des amateurs des sciences physiques et naturelles de Paris, 1808. — Séance publique de la société des amateurs des sciences et arts de la ville de Lille, du 14 septembre 1808. — Notice des principaux ouvrages présentés à la société académique de Cherbourg en 1808, avec le détail d'une séance publique du 22 septembre 1808. — Extrait du procès-verbal de la séance publique de la société de médecine de Marseille, du 27 novembre

novembre 1808, par M. Dugas, avec le 5e. volume des mémoires de cette société. — Séance publique de la société d'agriculture, etc. du département de la Haute-Vienne, du 24 mai 1809. — Détails de la séance publique de l'académie de Dijon, du 8 juin 1809, par M. Morland.

Parmi quelques autres rapports, nous avons distingué le dernier Précis analytique des travaux de l'académie de Rouen, et le procès-verbal de la séance publique de la société d'émulation de cette ville, tenue le 9 juin 1808, jour anniversaire de la naissance du grand Corneille. Rouen est une des villes avec lesquelles nous avons une correspondance plus étendue, par la facilité des communications, et par le grand nombre d'hommes de mérite qu'elle renferme. Nous avons déjà eu occasion de parler des mémoires de MM. Vitalis et Lezurier. Nous avons encore reçu deux discours prononcés par M. Angerville, l'un à l'ouverture de la séance de la société d'émulation de Rouen, l'autre à l'ouverture des cours de médecine de cette ville en 1808. Il nous a aussi été adressé un essai historique sur la Pologne et quelques autres mémoires par M. Guilbert; la médecine légale de M. Vigné; des observations sur la ville de Rouen, par M. d'Ornai;

la vie de plusieurs peintres, par M. Lecarpentier ; des tableaux comparatifs du kilogramme avec les anciens poids de Rouen et de Paris, par M. Periaux ; des notices sur les alcalis du commerce, par M. Descroisilles aîné, dont l'établissement *Berthollien* est si connu.

Il est à regretter que la longueur de ce rapport ne permette pas de parler d'un grand nombre d'autres ouvrages adressés à la Société. Nous ne passerons cependant point sous silence la notice historique de M. Boullay, sur la vie de Cadet-Gassicour et celle de M. Le Bailly, sur M. Grainville de Lisieux, ainsi que deux notices envoyées par la société de médecine de Caen, l'une de M. Desbordeaux sur M. Briard, l'autre de M. Gabriel Chibourg sur M. Leportier. Nous devons encore à l'Académie de Caen, une notice de M. de Larivière sur M. J. P. Chibourg, qu'elle comptait parmi ses membres, et que nous avons aussi à regretter comme collègue. Il n'a pas trouvé un panégyriste moins zèlé dans M. Thierry fils. Tous deux, en ne voulant que célébrer le mérite de M. Chibourg, ont donné une preuve particulière de leurs talens. Nous avons de notre côté, essayé d'honorer la mémoire de M. Leberriays, auteur du nouveau de la Quintynie. Nous avons encore consacré une notice

aux qualités bienfaisantes de M. de Janville. Bientôt M. Girard, que la mort vient de nous enlever, recevra de l'amitié le tribut d'éloges auquel il a également des droits.

Le tombeau de M. Blot, ancien professeur de botanique à Caen, avait été transféré du cimetière St.-Julien au Jardin des Plantes. La Société en reconnaissance des services que ce savant n'a cessé, pendant toute sa vie, de rendre aux sciences naturelles, a résolu de changer sa tombe modeste, en un monument digne de lui. M. Le Pere a été chargé d'en donner le modèle, et de le faire exécuter. L'éloge de M. Blot doit être prononcé à la fête funèbre qui sera célébrée à ce sujet. En décernant ces honneurs à un homme qui n'est plus, mais qui a bien mérité de son pays, nous avons voulu faire naître et développer les talens de ceux qui lui survivent.

Non seulement les établissemens qui tiennent à l'agriculture et au commerce, mais tous ceux qui peuvent être utiles à nos concitoyens, ont fixé notre attention. Nous avons vu avec un vif intérêt se former à Caen une école de droit. Quoique nouvellement en activité, elle se fait déjà remarquer par le mérite des professeurs et par le zèle d'une jeunesse nombreuse. Puisse bientôt aussi être

rétablie l'école de médecine, qui de même faisait partie de l'ancienne université de Caen, et l'on verra renaître les Daléchamps, les Malouin, les Vicq-d'Azir, les Robert, les Lepecq, comme dans la jurisprudence les Crevel, les Paulmier, les Bayeux, les Thouret, les Duperré-de-Lille et tant d'avocats qui ont illustré et illustrent encore le barreau de Caen. Déjà nous venons d'obtenir une partie de notre demande, par la formation d'une école secondaire de médecine auprès des hospices de notre ville.

L'art vétérinaire est trop lié à celui de l'agriculture pour ne pas avoir fixé notre attention. En parcourant les procès-verbaux du jury d'instruction de l'école d'Alfort, nous avons remarqué que plusieurs élèves de notre département, destinés à y revenir un jour, avaient obtenu des prix, et annonçaient de grandes dispositions dans un art où l'on manque de sujets instruits.

Nous avons vu avec plaisir, dans le compte de la société philantropique de Paris (an XII), qu'elle semblait adopter préférablement à la méthode de Pestalozzi, pour apprendre tout à la fois à lire et à écrire, celle de notre compatriote M. Choron, comme plus simple et plus facile à saisir.

Nous avons aussi observé dans la notice pu-

bliée par le ministre de l'intérieur, sur les objets envoyés à l'exposition de Paris en 1806, que le Calvados y tenait une place honorable par le nombre des objets sortis de ses ateliers, et par le nom des fabricans distingués qui ont obtenu du gouvernement une juste récompense.

La Société avait trop bien senti les heureux effets de la première exposition publique des produits des arts du département, pour ne pas en provoquer une seconde. Celle-ci a été suivie du même succès. Par ce nouvel hommage rendu aux fabricans et aux artistes, une forte impulsion a été donnée aux talens. Le rapport publié sur cette exposition nous dispense d'entrer dans de plus grands détails. Toutes les fabriques du Calvados y ont en quelque sorte comparu et y sont passées en revue : c'est une espèce de carte industrielle du département (1).

Les membres de la Société, ne se bornant pas à faire les frais de la dernière exposition publique, ont voulu donner l'exemple d'une souscription pour le catalogue raisonné de la bibliothèque de la ville. Il doit être publié par M. Moysant, conservateur de cette bibliothè-

(1) Voyez le rapport sur la deuxième exposition des produits des arts du Calvados, in-8°., 1806, chez Poisson.

que, laquelle renfermera près de 40 mille volumes.

La salaison et le saurage du hareng, branche d'industrie introduite dans le département depuis quelques années, avait d'abord éprouvé des difficultés. Nous avons appuyé des réclamations faites à ce sujet auprès du gouvernement, qui a bien voulu les accueillir. Dans les années où la grande pêche de Dieppe n'est pas heureuse, la petite pêche, faite près de nos côtes par nos marins, réussit assez souvent. Le hareng est moins gras et moins délicat, mais il fournit dans la saison rigoureuse une ressource pour la subsistance de la classe peu aisée. On appréciera l'importance des établissemens de ce genre, en se rappelant que dans certaines années, pour le seul canton de Douvrès, quarante bateaux et près de six cents marins employés à cette pêche, approvisionnent vingt-sept salines, où une infinité d'ouvriers sont occupés au barillage, à la salaison et au saurage. Le hareng qui en provient est si recherché, que le commerce le transporte jusqu'à Lyon et à Bordeaux.

Plusieurs fois la Société a été consultée par des particuliers, dans des circonstances difficiles. Une maladie épizootique attaquait depuis long-temps les bestiaux d'un herbage si-

tué aux environs de Pont-l'Evêque. Nous avons trouvé la cause du mal dans les animaux morts que l'on avait enfouis au milieu de cet herbage et qui rendaient l'herbe mal saine, comme l'a prouvé, en pareille circonstance, M. Esnault, artiste vétérinaire, de Vire.

La Société a été aussi consultée par un fermier de la commune de Soliers, le sieur Radiguet, qui a fait une perte considérable de bestiaux. Quelques vétérinaires, alternativement appelés, n'ont pu découvrir la source du mal, et véritablement elle semble difficile à saisir. La commission chargée de cet objet a, dans un premier rapport, fait observer que le pays est très-sain; que les bâtimens sont bien exposés et bien aérés; que les fourrages et les eaux sont de bonne qualité; enfin, que les symptômes qui ont affecté les bestiaux ne sont pas assez caractérisés pour permettre de porter un jugement. Peut-être que l'ouverture des animaux donnera des indices plus certains. Au reste, nous avons porté la consolation dans l'âme du malheureux fermier, et nous avons écarté de son esprit toute idée de prétendus maléfices auxquels la crédulité populaire attribue ordinairement les effets dont elle ne peut saisir la cause naturelle.

Tel est l'exposé simple et fidèle des tra-

vaux de la Société. Si malgré nos efforts pour le présenter de la manière la plus précise, il paraît trop étendu, c'est que l'intervalle qui s'est écoulé entre le dernier compte et celui-ci a été de plusieurs années, et qu'il nous a fallu parler d'un grand nombre de faits, de mémoires et d'ouvrages sans en négliger aucun, de peur d'être accusés d'oubli ou d'indifférence. Nous nous sommes attachés à rendre avec une sévère exactitude les idées de chaque auteur, ne nous permettant point de les discuter, encore moins de les juger. Puissions-nous, en remplissant les fonctions de secrétaire, un peu ingrates sous certains rapports, mais remplies de charmes sous d'autres, avoir satisfait tout à la fois et nos collègues et le public.

Quelques personnes, lorsqu'elles viendront à rapprocher cet exposé analytique de ceux qui l'ont précédé, croiront peut-être y trouver des répétitions. Mais qu'elles veuillent bien considérer que la culture et l'industrie d'un département sont bornées à un certain nombre d'objets. Qu'elles considèrent aussi que des observations présentées par plusieurs membres, qui souvent travaillent séparément, servent à confirmer celles qui les ont précédées et achèvent la convicton. Il est d'ailleurs

d'ailleurs des vérités qu'il ne faut pas se lasser de redire, puisqu'on ne se lasse pas de douter; et nous mettons autant de persévérance à les propager que le peuple met d'opiniâtreté à les rejeter.

Au reste on a pu remarquer, par les principes que nous avons développés dans ce rapport, que la pratique reconnue avantageuse nous a toujours paru préférable à la plus brillante théorie quand elle semblait incertaine. Nous confrontons les recherches des agronomes avec l'expérience des laboureurs, et nous tâchons de corriger ce que nous trouvons de défectueux dans les spéculations des uns ou dans l'usage quelquefois *routinier* des autres. Il faut l'avouer, nous avons souvent remarqué qu'en agriculture particulièrement ; on avait voulu faire des innovations funestes; mais toujours en garde contre l'esprit de système aussi dangereux dans l'économie rurale et industrielle qu'en politique et en morale, et qui a même jeté une certaine défaveur sur quelques sociétés savantes, nous nous faisons un devoir de les combattre. Adoptant pour nos travaux une marche suivie, nous leur avons donné un mouvement régulier. Plusieurs commissions ont été formées au sein de la Société, et les membres qui les composent,

occupés du sujet le plus analogue à leurs connaissances, sont plus à portée de l'approfondir. Au lieu de nous borner à des mémoires et à des discours qui souvent ne présentent point d'avantages réels, nous nous attachons à des études solides et à des recherches exactes. De-là le petit nombre de nos séances publiques : nous aimons mieux plus d'utilité et moins d'éclat. Le succès d'abord peu remarqué de nos travaux se propage insensiblement, et s'étend par une silencieuse activité. Les membres de la Société se livrent donc à la douce espérance de pouvoir contribuer par leurs efforts, les uns à l'amélioration des travaux agricoles, les autres au perfectionnement des produits industriels, tous au bonheur de leurs concitoyens.

Note pour la page 89.

(*) D'après le nivellement fait par M. Bremontier, (en septembre 1807) la surface des eaux de l'Orne, dans le biez supérieur du moulin de Montaigu, était plus basse de 9 pieds 9 pouces 5 lignes que la place St-Pierre, et de 13 pieds 10 p. 7. l. que la place Royale. Ainsi, nul moyen d'amener ces eaux par une pente naturelle. Il en est de même des eaux du grand Odon, qui sont cependant plus hautes, près le pont de la Préfecture, de 3 p. 10 p. 3 l. que celles de l'Orne. Mais celles du petit Odon, prises au pont Saint-Ouen, sont plus hautes de 5 p. 5 p. 3 l. que la place Royale, et de 9 p. 4 p. 5 l. que celle de Saint-Pierre ; on pourrait, d'ailleurs, en *sur-élever*

le niveau de 15 à 18 pouces pour en accroître la pente jusqu'à la place Royale qui, comme on vient de le remarquer, est plus haute que celle de Saint-Pierre de 4 p. 1 p. 2 l. La mare de la place Saint-Gilles est plus élevée que la place St-Sauveur de 47 p. 8 p.; mais cette mare n'est point alimentée par une source; ce n'est qu'un reservoir d'eau pluviale qui tarit souvent. (Extrait du mémoire de M. Le Père.)

M. Por ée, ancien secrétaire de l'Académie des belles lettres de Caen, rapporte que l'abbé de St-Martin voulut se charger de faire venir de l'eau de très-loin au milieu de cette ville. Il proposait même d'élever une fontaine publique à ses frais, pourvu qu'on lui permît d'y placer ses armes; sa demande ne fut pas accueillie, et le refus de flatter l'amour-propre d'un particulier, nous a privés d'un monument si utile.

(*Note de* 1809.)

— La ville de Mortagne, département de l'Orne, vient de donner tout récemment un exemple qui sera sans doute suivi par plusieurs autres, et surtout par celle de Caen. Elle a établi une machine à vapeur qui fait monter l'eau à la hauteur nécessaire pour qu'elle puisse se répandre dans toutes les parties de la ville; il nous serait très-facile de nous procurer le même avantage à Caen. La perfection qu'ont atteint depuis quelques années les pompes hydrauliques, le prix modéré des machines à vapeur, nous mettent enfin à portée de réaliser d'une manière économique et commode le vœu des habitans de Caen.

(*Note de* 1825.)

ANALYSE

DE

DIFFÉRENS MÉMOIRES

LUS A LA SOCIÉTÉ. (1)

Mémoire sur l'agriculture de l'Ardèche, par M. CAFFARELLI, *préfet du département.*

COMME le mode de culture d'un pays est toujours relatif à sa situation, M. Caffarelli a commencé par présenter l'état physique de l'Ardèche. Ce département faisant autrefois partie du Vivarais et des Cévennes renferme peu de plaines et beaucoup de montagnes qui forment à un travail pénible, dont celui de nos vastes et rases campagnes ne peut donner qu'une idée imparfaite. Dans ce pays hérissé de roches de diverses espèces, exposé aux températures les plus variées et traversé par une mul-

(1) Le grand nombre d'objets cités dans les *rapports généraux sur les travaux de la Société*, nous ayant forcé de passer rapidement sur plusieurs mémoires intéressans, nous allons en présenter ici l'analyse.

titude de torrens, les cultivateurs sont continuellement aux prises avec la nature. Aussi chercherait-on en vain chez ces montagnards le caractère affable qui, dans les autres parties de la France, semble distinguer notre nation. Celui des Ardéchois répond à l'âpreté des contrées qu'ils habitent. Mais comme les Auvergnats ils aiment leur patrie avec passion, vertu qu'on retrouve rarement chez les peuples riches et policés.

Dans ce département on cultive la terre ou à la charrue ou à bras. Le paysan s'attache particulièrement à multiplier les plantes qui peuvent nourrir sa nombreuse famille. Tout terrain qui n'est pas consacré à cet objet lui paraît perdu. M. Caffarelli observe qu'en général les terres travaillées à la charrue sont en mauvais état et d'un faible produit. Le blé, l'orge, l'avoine, les pommes de terre, les jachères se succèdent alternativement et ne donnent que des récoltes chétives : c'est que l'engrais manque à la terre et l'intelligence au cultivateur. Celui-ci rapporte tout au travail et rien au raisonnement. Alors on cesse d'être étonné qu'il néglige avec tant d'indifférence les prairies artificielles, tandis que le défaut d'engrais devrait l'engager à les multiplier. Fondant son espoir sur le produit bien insuffisant des pâ-

turages naturels, il fait peu de trèfle, de luzerne et de sainfoin. Ici notre collègue a témoigné sa surprise et ses regrets de ce que l'agriculture était si mauvaise dans un pays qui donna naissance à *Olivier de Serres*, le meilleur agronome de son siècle. Il a rappelé le souvenir du cultivateur du Pradel, condamné depuis si long-temps dans sa propre patrie à un injuste oubli. Il a payé en passant le tribut d'éloge dû à celui qui fut le bienfaiteur de ses contemporains.

La plupart des montagnes sont cultivées à bras et c'est dans leur exploitation que l'ardéchois est réellement un homme extraordinaire ; ce sont presque les seules terres qu'il travaille avec soin. On dirait qu'il dédaigne la culture facile des plaines. Armé d'une pioche, il attaque d'un bras vigoureux le flanc des montagnes. Les masses de pierre qu'il en tire lui servent à soutenir la terre où il porte l'engrais qui doit la féconder : exercice rebutant pour tout homme qui n'aurait pas autant de force et de patience ; mais aucun travail ne lui coûte. Aussi exige-t-il du sol une fertilité pareille à son activité, et là où l'œil n'apercevait autrefois que des roches stériles, il voit paraître avec surprise et comme par enchantement de riches moissons, des vignes et

des mûriers. Mais cette fécondité n'est pas durable. Quoique le cultivateur ne laisse jamais reposer la terre, rarement il est dédommagé des peines qu'exige son exploitation pénible. Il éprouve trop souvent que le travail établi sur un mauvais systême est insuffisant dans l'agriculture comme dans les autres arts. Les récoltes ne tardent pas à devenir médiocres par le défaut d'engrais, et le grain qu'elles produisent suffit à peine pendant quatre mois de l'année à la subsistance des habitans. Ils ont alors recours à leurs légumes, à leurs pommes de terre et surtout à leurs châtaignes. L'arbre bienfaisant qui les produit peut être appelé l'*arbre à pain* du pays; il croît dans les terrains les plus arides et prodigue ces excellens fruits connus à Paris sous le nom de marons de Lyon dont cette dernière ville n'est que l'entrepôt.

Si les terres sont en mauvais état, les animaux qui servent à leur exploitation ne paraissent pas mieux soignés. Des bœufs, des chevaux, des mulets de la plus petite et de la plus mauvaise espèce, mal tenus et mal nourris, des moutons chargés d'une laine grossière, annoncent le peu d'efforts des Ardéchois à perfectionner ces diverses races d'animaux qui depuis quelque-temps en France ont éprouvé

une grande amélioration. La chèvre seule éprouve de leur part une préférence marquée; aussi la multiplient-ils avec une indiscrétion vraiment coupable. Car si elle est l'animal du pauvre, elle est aussi l'animal du pillard, et l'on ne peut calculer les dommages que sa dent meurtrière cause au bois. M. Caffarelli a fait à ce sujet d'affligeantes réflexions sur les dévastations des forêts en France, cette partie si importante de la richesse nationale. Il n'a pas dissimulé sa crainte de voir s'accomplir, si on n'y apporte un prompt remède, cette prédiction d'un grand ministre : *La France périra faute de bois*. Il a insisté sur l'utilité des arbres dans ce département montueux où ils conservent la terre végétale qui sans leur secours bientôt entraînée par les eaux, ne laisserait plus apercevoir que des rochers arides.

Les plantations de noyer négligées autrefois, sont actuellement très-communes. L'avantage en a été senti dans un pays dépourvu de graines oléagineuses, où la culture des oliviers est presqu'abandonnée. Les oliviers lents dans leur croissance et facilement attaqués par la gelée, ont péri en grand nombre pendant les derniers hivers. La culture de la vigne est fort répandue dans l'Ardèche. L'emploi du buis comme engrais, inusité dans le nord de

la

la France, mais assez commun dans le Languedoc et la Provence, est favorable aux vignobles de ce département. Le buis, très-abondant sur les montagnes, se coupe tous les trois ou quatre ans. Après qu'on est parvenu à le décomposer soit dans le fumier, soit dans les rues, ou simplement en l'exposant au soleil, on le met au milieu des fosses destinées à recevoir les ceps de vignes. Pendant quatre ans la terre fécondée en éprouve une utile influence. M. Caffarelli a cité avantageusement les vins de Saint-Peray, de Cornas et de Falsenale. Si les vins des autres cantons ne sont pas d'une meilleure qualité, c'est qu'ils sont faits sans méthode. Le vigneron un peu intelligent les changerait en une liqueur agréable. Mais l'indifférent Ardéchois trouvant assez de débit de son vin pour acheter le grain qui lui manque, n'étend pas plus loin ses désirs et ses spéculations; sa véritable richesse consiste dans le produit du mûrier. Cet arbre dont Olivier de Serres introduisit la culture, doit lui mériter la vive reconnaissance de ses compatriotes; car c'est le mûrier qui a donné naissance aux nombreuses fabriques de soie répandues dans les cantons d'Aubenas et de Privas. M. Caffarelli a terminé ce mémoire, qui n'est pour ainsi dire

que le récit des abus de l'agriculture de l'Ardèche, en proposant plusieurs moyens d'amélioration. Mais il pense qu'ils ne seront jamais que le résultat de l'exemple. Le paysan de ces contrées a déjà l'habitude du travail, il ne lui manque pour sortir de la routine de ses pères que la connaissance des bonnes pratiques. Les propriétaires résidans à la campagne et cultivant eux-mêmes leurs terres avec un succès constant, parviendraient seuls à convaincre ces montagnards ignorans et opiniâtres. Notre collègue a retracé les jouissances variées que le séjour de la campagne offre à l'homme riche qui sait les apprécier. On a vu son goût se déceler et le porter vers la vie paisible et champêtre. Il a fini par proposer l'établissement dans l'Ardèche d'une Société d'agriculture, composée d'hommes éclairés qui répandraient les bonnes méthodes.

Sur les moyens d'améliorer la race des chevaux dans le département du Calvados, par M. de LATOUR, *ancien directeur de l'Académie d'équitation de Caen.*

M. de Latour commence par observer que si les chevaux sont une richesse nationale et

une branche importante de commerce pour la France en général, c'est particulièrement pour le Calvados. Les pâturages aussi bons et aussi abondans qu'en Angleterre, en Hollande et en Danemarck, le climat plus tempéré et moins humide, le sol plus convenable à la reproduction, semblent offrir de grands avantages. M. de Latour considère le cheval sous les trois rapports de la guerre, de l'agriculture et du commerce. Il signale la négligence dans les accouplemens, qui produit ce grand nombre de chevaux trop faibles pour la grosse cavalerie, trop lourds pour la cavalerie de deuxième ligne, et pas assez agiles pour la cavalerie légère ni pour la chasse. Les attelages normands ont perdu en partie cette belle tournure et cette vigueur qui les faisait autrefois citer comme les meilleurs en ce genre. Les étalons arabes croisés avec cette espèce dégénérée paraissent à notre collègue les plus convenables à leur amélioration et après eux les chevaux anglais, pourvu qu'ils n'aient pas un défaut qui leur est commun ainsi qu'à l'espèce normande, les épaules trop hautes; car pour croiser avec avantage les races, il faut que l'une ait les qualités qui manquent à l'autre. M. de Latour voudrait qu'on soumît à la castration, dès l'âge d'un an, les poulains mal consti-

tués, afin d'ôter aux particuliers la facilité d'avoir chez eux des étalons médiocres. Il indique, comme un autre moyen pour relever l'espèce, de ne point laisser travailler les chevaux avant l'âge de quatre ans. Il propose des primes en faveur des cultivateurs qui présenteraient les meilleurs élèves à des revues annuelles. Faisant observer combien la connaissance du cheval exige d'instruction, il signale ces maréchaux si dangereux qui, sachant à peine ferrer un cheval et n'ayant pas la moindre notion d'anatomie, prennent le titre d'experts. Il voudrait qu'on les plaçât sous la surveillance d'inspecteurs vétérinaires qu'on établirait dans chaque département. Ce mémoire de notre collègue doit être suivi d'un autre sur le même sujet.

Dissertation de M. Esnault, *sur une épizootie régnante dans l'herbage de Neuville près Vire.*

Selon l'auteur de ce mémoire, ce ne sont ni des plantes vénéneuses, ni l'eau, ni le poison, qui ont occasionné la prompte et funeste mortalité qui a frappé tant de bestiaux dans l'herbage de Neuville. Il l'attribue aux cadavres enfouis dans le lieu même à

trop peu de profondeur ; il caractérise la maladie de fièvre charbonneuse : ce n'est point pendant la sécheresse que les animaux ont été attaqués, mais pendant les temps humides et pluvieux du printemps et de l'automne, si féconds en exhalaisons d'autant plus grandes, qu'elles provenaient des débris des cadavres victimes de l'épizootie. C'est à ces deux époques que le mal revient tous les ans. M. Esnault assure que les remèdes dont il a essayé ont été presqu'inutiles : à peine s'il a pu sauver quelques bestiaux en employant, dès l'invasion du mal, la saignée, les cordiaux et les diurétiques ; il désespère qu'avant dix ans la destruction entière des cadavres puisse avoir lieu ; et afin de l'avancer, il conseille de labourer l'herbage ; il observe qu'on préviendrait de semblables accidens, si l'on suivait l'ordonnance du Gouvernement, qui, en pareille circonstance, prescrit de faire des fosses de neuf pieds de profondeur. M. Esnault en réclame avec instance l'exécution.

Mémoire sur les moutons de race espagnole, par M. Joyau, *de Falaise.*

Depuis long-temps les manufactures d'Abbeville, de Louviers, de Sedan, faisaient d'ex-

cellent drap avec les laines d'Espagne, sans qu'on s'inquiétât d'où venaient les matières premières qu'on employait; ainsi, nos fabricans n'étaient occupés qu'à tirer parti des productions étrangères. Le Gouvernement sortit enfin de son insouciance sur cet objet. Voyant que les moutons d'Angleterre et d'Espagne donnaient d'excellente laine, malgré la différence du climat, il sentit que ceux de France, améliorés dans leur race, pourraient les égaler en beauté et en qualité. Ce fut vers 1766 qu'il s'occupa sérieusement de cette amélioration. Sully, en introduisant, d'après les conseils d'Olivier de Serres, la culture du mûrier dans notre patrie, l'avait soulagée du tribut de quatre millions de livres qu'elle payait tous les ans au Piémont. M. Trudaine, d'après l'avis de Daubenton, voulut, en améliorant la race des moutons, affranchir aussi la France de l'impôt annuel de plus de trente millions, auquel elle était assujettie envers l'Espagne. La mort de ce ministre, survenue en 1777, aurait interrompu l'exécution de cet utile projet, sans la persévérance de Daubenton, qui continua les essais dans sa ferme de Monbar. C'est à lui que nous devons le premier troupeau de race pure d'Espagne: service inappréciable, dont la France gardera aussi long-temps le sou-

venir qu'elle conservera celui de ses savans écrits.

M. Joyau observe que les Sociétés d'agriculture, qui s'étaient formées en France, particulièrement celles de Caen et de Rouen, fixèrent plus d'une fois l'attention sur l'amélioration des bêtes à laine. En 1786, le Gouvernement voulut, par de nouveaux efforts, triompher de l'indifférence des particuliers; il fit venir d'Espagne un nombreux troupeau de moutons qu'il établit à Rambouillet. Le succès de cette seconde tentative a été complet. Le Gouvernement a formé encore des bergeries à Perpignan dans le midi, et à Pompadour dans le centre de la France, où il existe, en y comprenant celle de Rambouillet, plus de 1600 *mérinos*. Déjà, par les soins de notre estimable correspondant, M. Tessier, leurs laines le disputent en finesse aux léonaises et aux ségoviennes. Mises en œuvre sur les métiers de Louviers et de Sedan, elles ont produit des draps de la première qualité.

Mais, tandis que dans plusieurs départemens de la France les cultivateurs s'occupent avec zèle de l'amélioration des laines, ceux du Calvados semblent n'attacher de prix aux moutons, que sous le rapport de la nourriture et des engrais. M. Joyau examine quelles sont les difficultés qui se rencontrent dans le Calvados pour la

propagation des moutons d'Espagne. Il trouve que la plus grande est le préjugé des cultivateurs, qui s'imaginent que les moutons à face blanche sont d'une mauvaise espèce. Apercevant dans les *mérinos* ce malheureux caractère de réprobation, ils ne veulent point s'en procurer. Ils se persuadent aussi que leur laine plus courte ne peut fournir qu'une toison moins pesante : quand, au contraire, on leur représente qu'étant plus fine et plus serrée, elle a plus de poids ; quand on leur prouve que la qualité en est meilleure et d'un prix plus considérable, ils se renferment dans ce dernier argument : nos pères se sont bien trouvés des moutons du pays, et comme eux nous savons nous en contenter.

Quoiqu'une erreur paraisse d'autant plus difficile à détruire, qu'elle est adoptée par une classe d'hommes moins éclairés, le caractère du paysan normand est de revenir plus facilement à la vérité, lorsqu'on sait mettre ses intérêts en opposition avec ses préjugés. Pour lui, le mouton de la meilleure espèce finira par devenir celui qui rapportera le plus d'argent. On doit donc s'attacher à le convaincre plus par l'exemple que par des raisonnemens. Mais jusqu'à présent cet exemple, donné par un petit nombre de propriétaires, semble avoir été

été infructueux. Notre collègue cite quelques troupeaux de race espagnole formés dans ce département, qui sont dans un grand état de prospérité.

M. Joyau désirerait que pour triompher de l'opiniâtre indifférence des cultivateurs, la Société d'agriculture élevât un troupeau de bêtes à laine, qui, conservant la race d'Espagne dans toute sa pureté, fournirait le Calvados de béliers et de brebis, et finirait par rendre les moutons du pays d'aussi bonne qualité que ceux d'Espagne. Si le Gouvernement ne voulait pas se charger seul des dépenses que nécessiterait cet établissement, les membres de la Société, qui ont déjà fait tant de sacrifices pour le bien public, s'empresseraient sans doute de le soutenir par quelqu'avance de fonds. Chaque année les produits de ce troupeau seraient vendus et ne tarderaient pas à dédommager des premiers frais. Pour donner une plus grande publicité à cette vente, on choisirait l'époque de la foire de Guibray, qui attire beaucoup de cultivateurs et de fabricans de drap. Les moutons et les laines seraient pendant plusieurs jours exposés à l'examen des acheteurs. On ne vendrait que des béliers de race pure. La présence de quelques membres de la Société inspirerait une entière confiance, et

bientôt cette foire *pastorale* deviendrait aussi célèbre que celle de Rambouillet. Le débit y serait même plus facile, puisqu'à Rambouillet il ne se trouve que des acheteurs venus exprès, au lieu qu'à Guibray on verrait une foule de fabricans et de personnes attirées pour d'autres affaires. Notre collègue a fait sentir tous les avantages de cette vente publique, qui offrirait aux propriétaires un débouché facile pour leurs laines, et au paysan, témoin du débit productif, un exemple convaincant. Avec un peu de persévérance, la Société ferait disparaître tous les préjugés, et nos campagnes seraient enfin couvertes de précieux troupeaux qui les enrichiraient.

Le mémoire de M. Joyau a inspiré d'autant plus d'intérêt à la Société, qu'il traitait un sujet de la plus grande importance pour notre pays. Il a donné lieu à plusieurs autres observations. Un membre désirait, qu'en propageant les moutons d'Espagne à laine fine propre à la carde et aux draps, on introduisît aussi les moutons anglais à laine longue propre au peigne, aux casimirs et à d'autres étoffes. La position maritime de notre département faciliterait cette introduction. Il a cité avec éloge le troupeau de race anglaise de MM. Delporte, près de Boulogne. Mais un autre membre a

observé que si, sous quelques rapports, notre climat diffère peu de celui de l'Angleterre, cependant les béliers et les brebis anglais ne semblent pas toujours réussir en France. M. Joyau a parlé aussi de l'expérience faite à Rambouillet sur des moutons qu'on a laissés deux ans sans tondre, afin d'obtenir des laines plus longues. On n'a point éprouvé de perte sur le produit, puisque ces laines, en acquérant un poids et une longueur doubles, ont conservé leur qualité. Il a observé qu'il fallait seulement éviter le voisinage des haies, donner une bonne nourriture et prendre un soin particulier du troupeau. Il a fait remarquer combien les étables de ce pays, étroites et mal tenues, où l'on entasse les moutons pour ainsi dire les uns sur les autres, étaient insalubres; le fermier s'attachant uniquement à obtenir beaucoup de fumier pour l'engrais des terres, nettoie très-rarement l'étable.

M. Caffarelli a représenté que le mauvais état des moutons venait souvent aussi de l'ignorance des bergers. Il a fait sentir toute l'importance d'avoir, pour la direction d'un troupeau, un homme intelligent. Il a rappelé qu'il existait à Rambouillet une excellente école ou, pour une modique pension de cent écus, un berger pouvait rester une année. Notre col-

lègue, revenant à la proposition d'élever aux dépens de l'Etat un troupeau de bêtes espagnoles dans le Calvados, a observé que le Gouvernement ayant déjà formé en France trois établissemens de ce genre, se résoudrait avec peine à en admettre un pour ce département; il a représenté aussi que toutes les bêtes à laine envoyées de Rambouillet à des particuliers, d'après la demande des administrations, avaient été perdues ou mal soignées, les cultivateurs ne paraissant point attacher de valeur à ce qui leur coûtait si peu, M. le préfet, en convenant que ce n'étaient ni de simples fermiers, ni de petits propriétaires, mais uniquement des hommes riches qui seraient en état de former des troupeaux de cette espèce, s'est attaché à en démontrer tous les avantages; il a cité les troupeaux de MM. Chanorier Heurtaut-Lamerville, de Livry, et de beaucoup d'autres particuliers qui en tirent un très-grand revenu. Il a insisté sur ce que le mouton d'Espagne, considéré aussi comme viande de boucherie, était d'un poids égal et d'un goût aussi délicat que celui du pays.

L'assemblée, convaincue que les plus grands avantages étaient attachés à cette race précieuse, qu'il n'y avait plus de hasards à courir, puisque l'expérience en avait fait connaître tout

le prix, a invité quelques-uns de ses membres, qui possèdent déjà des moutons d'Espagne, à donner de l'accroissement à leurs troupeaux. Ils trouveraient un ample dédommagement de leurs soins dans le produit considérable qu'ils en retireraient, et ce serait un des plus grands services que notre Société rendrait au département.

Observations sur les moutons de race Espagnole, par M. D'AUBIGNY.

Parmi beaucoup d'observations que M. d'Aubigny a été à portée de faire sur les moutons, il a remarqué que ceux de race Espagnole sont peu sensibles au froid; que les brebis de douze ans donnent encore de bonnes productions, lorsque dans la mauvaise saison le berger ne les fatigue point par un parcours trop long et qu'il leur donne à l'étable une nourriture de bonne qualité. Quoiqu'ils mangent de beaucoup d'espèces d'herbes, même de celles que refusent les autres moutons, telles que l'argentine, le chiendent, la menthe sauvage, les fourrages qui paraissent mieux leur convenir, sont la seconde coupe du trèfle, la vesce d'hiver, le pois d'hiver bien préférable à celui du printemps. En avouant qu'ils four-

nissent une laine plus fine et plus abondante que celle du pays, M. d'Aubigny ne paraît pas tout à fait d'accord avec les personnes qui prétendent que cette laine est d'aussi bonne qualité dans le nord que dans le midi ou du moins dans le centre de la France. Les moutons espagnols lui ont paru donner une laine plus fine dans la Touraine que dans la Normandie. La toison était à la vérité d'un tiers moins pesante; et quant à la valeur, la perte réelle sur le poids n'était pas compensée par le degré de finesse. M. d'Aubigny a observé constamment que cette espèce sujette aux mêmes maladies que celle de France, vivait d'ailleurs aussi long-temps.

Mémoire sur les propriétés rurales de M. le comte DE MAGNIS, *situées en Silésie; par* M. l'abbé MOISSON.

M. Moisson est entré dans de grands détails sur l'administration économique des biens ruraux de M. le comte de Magnis et particulièrement sur ses troupeaux de moutons. Les prairies artificielles étaient autrefois inconnues dans la Silésie. En les adoptant, M. de Magnis est parvenu à doubler le nombre de ses moutons qui, remplacés insensiblement par

ceux de race espagnole, se sont multipliés sans dégénérer, jusqu'à dix mille. Chacun de ses troupeaux est ordinairement composé de trois cents bêtes. Non seulement il s'attache comme tous les agriculteurs instruits à rendre ses bergeries salubres, mais encore il sépare les brebis mères des agneaux et des béliers. Ces derniers ne restent avec les brebis que le temps nécessaire pour les féconder; le berger donne à celles-ci des soins particuliers dans le temps qu'elles agnèlent. M. Moisson observe, que les troupeaux sortent rarement entre le quinze novembre et le quinze avril. L'heure de la distribution et la quantité du fourrage qui consiste en foin, trèfle, pommes de terre et paille, sont fixées par un tableau attaché dans la bergerie. Chaque mouton porte au col un n°. qui indique la qualité de sa toison. Dans l'été on baigne de temps en temps les troupeaux. L'on regarde cette pratique comme indispensable trois ou quatre jours avant la tonte. Alors les moutons sont maintenus dans un coin de la bergerie fermée avec soin, afin qu'ils transpirent fortement, usage qui en France paraît présenter plus d'inconvéniens que d'avantages; s'il contribue à augmenter le poids de la laine, d'un autre côté il doit être nuisible à la santé de l'animal. Les toi-

sons pèsent jusqu'à neuf livres. La laine vendue à Breslaw pour les manufactures de Berlin donne annuellement à M. de Magnis un revenu d'environ 100,000 francs, au lieu que la laine de race ordinaire ne lui en procurerait pas le quart.

Il n'a pas borné là son plan d'amélioration ; il possède huit cents vaches à lait, dont les deux tiers sont de race Suisse. M. Moisson a remarqué que ces vaches sont nourries à l'étable, pratique dont il lui paraît facile de démontrer les avantages. Elles ne paissent que dans l'arrière saison, et seulement pendant quelques semaines, les regains des prairies. L'été elles sont nourries d'herbes, particulièrement de luzerne et de trèfle ; l'hiver elles vivent de foin, de paille, de navets et de drêche. Une servante est chargée du soin de dix vaches, qui sont étrillées chaque jour. Les étables ont été construites avec un soin particulier. L'ordre, la propreté, le luxe, pour ainsi dire, que l'on y remarque, se retrouvent dans le reste des bâtimens des métairies. Ailleurs la chaumière du cultivateur ressemble au réduit des animaux ; mais le style d'architecture agreste et riante qui décore les maisons rurales du comte de Magnis, décèle le bon goût du maître et charme l'œil du voyageur.

Aussi

Aussi des étrangers de toutes les nations viennent-ils chaque jour admirer ce modèle des propriétés champêtres. Notre correspondant de Lasteyrie l'a également visité et en a rendu un compte détaillé dans son ouvrage de l'*Introduction des moutons espagnols en Europe.*

M. Moisson n'a pu se refuser au plaisir de faire la description d'une fête champêtre donnée par le comte de Magnis à la reine de Prusse. Notre collègue a répandu dans son récit les grâces du style. Nous y avons remarqué une touche fine et une teinte de sensibilité qui peignent fidèlement son esprit et son cœur.

Revenant ensuite à des vues d'utilité publique, il a de nouveau insisté sur les avantages nombreux et incontestables des moutons de race espagnole auxquels le comte de Magnis est redevable de ses grands biens. Il s'est attaché à combattre les vains préjugés qui s'opposent à la propagation de cette race dans le département du Calvados. La Silésie est plus froide, et cependant les moutons d'Espagne y prospèrent. Elle est montagneuse, et par-là même elle offre des pâturages plus salubres ; les environs d'Harcourt, d'Aunay, et les contrées du Bocage, lui ressemblent beaucoup sous ce rapport. M. Moisson, avant de partir pour la

Silésie, a proposé à la Société de faire venir deux cent cinquante brebis et cinquante béliers tirés des troupeaux du comte de Magnis. Il a calculé que chaque brebis rendue à Caen coûterait environ soixante-dix francs, et le bélier cent francs. La voie de la souscription lui a paru la plus convenable. La proposition de M. Moisson ayant été adoptée par la Société, le secrétaire a été chargé de recevoir les souscriptions non-seulement de ses membres, mais encore de tous les cultivateurs du département.

Observations sur les pommiers à cidre, par M. DE BREBISSON, *de Falaise.*

M. de Brébisson commence par examiner la qualité du terroir, qui influe si fortement sur la qualité des pommes. Il distingue trois espèces de sol. Le premier est un sol gras et profond, tel que celui de la Vallée d'Auge, qui fournit une liqueur très-forte, abondante en alcohol et d'une couleur foncée. Le second est argilleux, tels que ceux du Bessin et du pays de Caux, dont le cidre plus léger et d'un jaune de succin, aussi flatteur à l'œil qu'au goût, se conserve moins long-temps. Le troisième sol, maigre et pierreux comme dans la

plus grande partie du Bocage, ne donne qu'une liqueur claire, faible et tournant facilement à l'acide.

M. de Brébisson, passant à la culture des pommiers, semble préférer ceux dont la floraison tardive est moins sujette à l'influence de la gelée et des vents brûlans si communs dans nos contrées à l'époque du printemps.

Il examine quelles sont les meilleures pommes pour le cidre : il rejette celles qui ont une saveur acide, et n'admet que celles qui sont douces ou amères, mêlées ensemble : les unes donnent un goût agréable au cidre, les autres lui communiquent la couleur, la force et la durée. Lorsqu'elles ont mûri sur les arbres et acquis le juste degré de maturité, elles sont bien préférables à celles qui, entassées les unes sur les autres, ont subi la fermentation.

Notre collègue observe que, pour faire de bon cidre, il faut au moins un dixième de pommes pourries. Il décrit ensuite la manière de faire le cidre. Il n'a pas dédaigné les plus petits details, qui ne peuvent paraître indifférens qu'aux personnes qui ne savent pas que souvent, dans les procédés des arts, le succès dépend de fort peu de chose. Lorsqu'on ne se propose pas de faire de l'eau-de-vie avec le résidu des pommes, on ajoute, en les met-

tant au pressoir, une vingtième partie d'eau. Après avoir obtenu le premier cidre, on fait une seconde et souvent une troisième opération, où l'on met beaucoup plus d'eau. Le jus que les pommes contiennent encore, donne le cidre de ménage ou le petit cidre, qui répond à la piquette des pays vignobles. Ce cidre sain, léger et agréable au goût, est la boisson ordinaire du pays.

M. de Brébisson, après avoir décrit la manière de faire le cidre, observe que dans l'économie rurale, on s'attache à tirer parti de tout. Le résidu des pommes, mêlé avec un peu de farine et de son, sert en hiver, lorsque le fourrage est rare, à la nourriture des vaches et des porcs. Si cet aliment ne les engraisse pas, du moins il les soutient. Le *marc*, mis à pourrir et mêlé avec une quantité égale de terre végétale, donne aussi un fort bon engrais pour les terrains secs et arides. Souvent, dans les cantons où le bois est rare, le marc, séparé du *glui* et mis à sécher en gâteaux comme le *tan*, peût, l'année suivante, servir au chauffage.

En terminant ce mémoire, notre collègue a parlé de la manière d'extraire des poires une boisson qui s'obtient à-peu-près par les mêmes procédés. Il a observé que ces fruits, conte-

nant moitié plus de sucs que les pommes, fournissent une quantité double de liqueur. Il a remarqué aussi qu'ils renferment beaucoup d'alcohol; qu'ils procurent une eau-de-vie préférable à celle du cidre, et qui approche de celle du vin. Le poiré est quelquefois d'une saveur si agréable et d'une couleur si claire, que souvent la mauvaise foi l'a substitué avec succès au vin blanc, et même au vin mousseux de Champagne. Cependant, comme il ne peut être gardé long-temps, et comme il contient moins de parties nutritives que le cidre, il se vend toujours moins cher : c'est la boisson du pauvre. Le *marc* de poires est assez recherché sous le rapport du combustible (1).

Sur les plantations de M. Darthenay, *propriétaire à Meslay, arrondissement de Falaise.*

En vain depuis quelque temps des hommes éclairés, fixant l'attention publique sur le dépérissement des bois, ont prouvé que les arbres ne servent pas seulement au chauffage et aux constructions, mais encore qu'ils con-

(1) Voyez, dans le nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle de Déterville, l'article Cidre, par M. de Brébisson. (*Note de* 1825.)

tribuent à la fécondité de la terre et à la salubrité de l'air. Dans ce siècle, où l'on rapporte tout aux jouissances présentes, les propriétaires sont d'autant plus portés à défricher, qu'au produit du bois est ajouté le revenu de la terre; mais plus le mal en ce genre semble s'aggraver, plus les personnes qui s'efforcent d'en arrêter les progrès sont estimables. Parmi les habitans de ce département, il en est un qui a fait les plantations les plus belles et les plus étendues, et a consacré des sommes considérables à cette partie si intéressante de l'agriculture. M. Darthenay, sur lequel je me propose aujourd'hui de fixer votre attention, acheta, il y a quelques années, une propriété à Mesley, canton d'Harcourt. Elle avait été long-temps confiée à des hommes mercénaires qui, en jouissant passagèrement, recueillaient les produits de la terre sans songer à l'améliorer. Plus elle avait été négligée, plus il la trouva digne de ses soins. Quoiqu'elle soit très-vaste, il la fait valoir lui-même. La culture en grand, ainsi que le commerce en gros, offre, comme l'a prouvé M. Caffarelli, un bénéfice extraordinaire à celui qui en sait tirer parti; mais elle exige autant d'activité que d'intelligence. On connaît encore peu en France ces fermes étendues, si communes en Angle-

terre, et dont parle souvent Arthur Yong. M. Darthenay emploie ordinairement trente, quelquefois quarante ouvriers à l'exploitation de la terre de Mesley. Il fait chaque année des améliorations à cette belle propriété.

Les plantations ont particulièrement excité son zèle. Tandis que semblables à ces sauvages que Montesquieu nous représente coupant l'arbre qui les abrite et les nourrit, tant de gens détruisaient leurs bois, sans en prévoir les tristes résultats pour eux-mêmes, M. Darthenay a planté plus de quatre-vingt mille pieds d'arbres. Il a préféré les pommiers, les chênes, les ormes et les hêtres, sans doute plus convenables à notre sol que beaucoup d'arbres étrangers adoptés depuis quelque temps par la mode. Ces travaux forestiers, faits avec tous les soins qu'ils exigent, lui ont occasionné de grands frais; aussi avait-il plutôt pour but l'utilité publique que son intérêt personnel; car celui qui fait des plantations conçoit peu l'espérance d'en retirer le principal produit. Combien par-là même n'acquiert-il pas de droits à la reconnaissance de ses concitoyens? Interprètes de ce sentiment précieux, c'est à nous, c'est à la Société d'agriculture et de commerce d'en disposer en faveur de l'homme recommandable qui a si bien mérité de notre pays;

qu'il en reçoive aujourd'hui le témoignage, et que bientôt son exemple, imité par les riches propriétaires, fasse disparaître les maux de tout genre dont nous étions menacés par la dévastation des bois.

De la culture du chanvre propre à la marine, par M. Prudhomme, *professeur de navigation à Caen.*

M. Prudhomme observe que souvent le succès des manœuvres et la sûreté des vaisseaux dépendent de la bonté des cordages. Privés de ces objets précieux, plus d'une fois nous avons eu la douleur de voir nos flottes rester inutiles dans les ports. M. Prudhomme renouvelle les plaintes de l'ancienne Société d'agriculture de Bretagne, de voir le Gouvernement tirer encore le chanvre du nord de l'Europe pour l'usage de la marine, tandis que le sol de la France en fournit une quantité suffisante et pourrait en produire d'aussi bonne qualité; il indique les moyens d'y parvenir par la culture. Dans ce mémoire, particulièrement destiné à l'instruction des gens de la campagne, l'auteur n'a point eu pour but de présenter des découvertes nouvelles, mais des idées simples à la portée de la classe pour laquelle

laquelle il écrit. Il parle d'abord des terres les plus propres au chanvre, de la manière de les cultiver, de la qualité de la graine et de la nécessité, pour l'usage de la marine, de semer clair afin d'obtenir un chanvre plus fort et plus long. Il passe en revue les divers moyens de séparer l'écorce de ce végétal par le rouissage. Il compare les deux méthodes du *teillage* et du *seran*. La première conserve mieux les divers linéamens du chanvre, mais elle est moins expéditive que la seconde. Notre collègue termine son mémoire en indiquant les moyens de multiplier en France cette production véritablement indigène. Il est avoué que l'intérêt particulier l'emportant toujours sur l'intérêt général, c'est encore moins par des instructions que par des primes accordées aux hommes qui cultiveraient en grand le chanvre, que le Gouvernement parviendrait à encourager la culture d'une plante aussi utile.

Mémoire sur la préparation du chanvre au moyen du rorage, par M. Nicolas, *professeur de chimie à Caen.*

Après les végétaux qui contribuent à la subsistance de l'homme, ceux qui, comme le chanvre, servent à ses vêtemens et à plusieurs

autres usages, sont les plus dignes sans doute de fixer son attention ; et l'on a souvent lieu d'être surpris des mauvaises manipulations employées pour en tirer parti. M. Nicolas, dans un mémoire sur la préparation du chanvre, observe que pour détacher les filamens de cette plante, l'usage ordinaire est de la faire séjourner dans l'eau courante ou dans l'eau stagnante. Notre collègue pense que ce rouissage d'immersion décompose ses filamens, altère leur qualité et leur fait éprouver un grand déchet. En automne, il corrompt les eaux et il s'en dégage des émanations qui occasionnent des maladies mortelles. Le courant des rivières ne préserve pas de ces accidens. L'eau et l'air à la fois viciés deviennent également funestes aux hommes et aux animaux. M. Nicolas, après avoir donné l'analyse exacte du chanvre, a proposé d'en obtenir la filasse comme celle du lin, en exposant simplement la plante à l'action de la rosée. Il remarque que le *rorage* a l'avantage d'être partout praticable, de ne point donner d'odeur vireuse et de ne pas altérer la qualité du chanvre. Ce procédé facile est employé dans les Vosges et dans plusieurs parties de la France. Ce fut sans doute le premier qu'on mit en usage, et M. Nicolas, en l'indiquant de nouveau,

prouve que souvent, dans le perfectionnement des arts, on finit, après bien des recherches, par en revenir aux moyens que la nature avait d'abord indiqués.

Notre confrère a parlé ensuite d'un autre danger auquel est exposé l'ouvrier qui travaille à peigner le chanvre, dont il s'échappe des fibres végétales corrompues qui remplissent l'atmosphère. L'espèce de duvet et la poussière âcre qui s'élèvent dans l'atelier souvent clos, excitent d'abord un léger chatouillement dans le poumon ; la toux succède et souvent la phthisie qui cause la mort. Ramazzini cite plusieurs exemples de ces maladies que le lait et les boissons mucilagineuses n'ont pu guérir. Morgagni, dans les ouvertures de cadavres de plusieurs chanvriers, a constamment trouvé le poumon enflammé et les parties de cet organe toujours sensiblement affectées. Pour éviter ce danger, Marcandier, auteur de plusieurs bons ouvrages sur le chanvre, proposait un second rouissage. Mais l'expérience en a encore prouvé l'insuffisance. M. Nicolas a trouvé un dissolvant actif et peu dispendieux propre à débarrasser le chanvre des parties *gommorésineuses* échappées à l'action de l'eau. Il met dans une cuve 100 livres de filasse, divisées et liées par poignées, pour empêcher les fibres

de se mêler ; il verse par-dessus 50 pintes d'eau de fontaine ; il y met deux livres de potasse : lorsque la solution est faite il ajoute 4 livres d'huile commune et fait chauffer cette espèce de liqueur savonneuse à 20 degrés environ. Il la retire de la cuve deux jours après, la fait chauffer jusqu'à 35 degrés, et la verse de nouveau sur la filasse. Le troisième jour de cette macération, il fait frotter la filasse entre les mains pour la laver, et ensuite il la laisse sécher. De cette manière elle perd son odeur vireuse ; elle acquiert le moelleux du lin, produit moins d'étoupes et se travaille plus aisément.

Pour obvier au danger qui résulte des parcelles d'un duvet résineux qui se répandent dans l'air lorsqu'on peigne la filasse, M. Nicolas propose un moyen très-simple, c'est de placer dans l'atelier des seranceurs et peigneurs, sur des cendres chaudes, une terrine d'eau toujours en évaporation, qui, s'unissant dans l'atmosphère aux fibres du chanvre, en empêcherait le mauvais effet. Et comme l'ouvrier, toujours indifférent sur sa santé, évite tout ce qui peut gêner ses habitudes, il indique un moyen plus facile encore, c'est pendant le travail d'envelopper d'une mousseline légère le visage du peigneur.

Rapport sur la fabrique de papier de M. Désétables, *située aux Vaux de Vire.*

M. Désétables a lu à la Société un mémoire sur la fabrication du papier. Il a commencé par observer que la matière première qui sert à faire le papier était abondante et d'excellente qualité dans ce département. Il a prouvé que si le papier du Calvados n'entrait pas en concurrence avec les plus beaux papiers de France, de Hollande et d'Angleterre, c'est que jusqu'à présent nos fabricans n'ont fait usage que de moulins à maillets. Obligés de laisser trop long-temps fermenter la chiffe au *pourrissoir*, ils ne peuvent obtenir qu'une pâte et un papier d'un blanc roux ou d'une teinte bleue désagréable par la grande quantité d'azur qu'il faut ajouter. Après avoir parlé de la trituration imparfaite des maillets, M. Désétables a fait sentir tous les avantages des moulins à cylindres dont l'achat est coûteux, mais qui dédommagent amplement des premiers frais. Il a même prouvé que le travail des cylindres est, par le résultat, plus économique, puisque sur un quintal de chiffes, les maillets donnent quarante livres de déchet, au lieu que le cylindre n'en occasionne pas dix. Il est

de même plus expéditif, triture les chiffons non pourris, et donne une pâte aussi blanche que ferme.

Notre collègue, auquel il n'a manqué, disons-le malgré sa modestie, qu'un grand théâtre et plus de capitaux pour placer son nom à côté de ceux des Mongolfier et des Johannot, voulant prouver qu'il ne se bornait pas à de simples théories, a montré à l'assemblée plusieurs écbantillons de sa fabrique. Ses papiers de pâte blanche ont excité une surprise générale; son papier façon de Hollande est ferme, d'un grain mat, et réunit toutes les qualités qu'on peut obtenir des moulins à maillets. Ses papiers pour le dessin, colorés non avec des végétaux, mais avec des oxides minéraux, ont l'avantage d'être inaltérables à l'air. Quoiqu'ils imitent les plus beaux papiers à dessin étrangers, M. Désétables est encore réduit à ne point mettre son nom sur les produits de sa fabrique, s'il veut en trouver le débit.

Une autre branche de commerce dont les étrangers tiraient un grand parti, c'était de fournir souvent avec nos propres matières les papiers d'enveloppe employés dans plusieurs manufactures françaises. En Picardie, on se servait, pour les linons et batistes des pa-

piers fabriqués en Hollande, dont la grande consommation faisait sortir de France des sommes considérables. M. Besuquet de Maromme avait imité avec succès leur couleur boue de Paris. Il restait à leur donner de la douceur et de la souplesse; et c'est ce qu'a fait M. Désétables après des essais multipliés.

Il sort de nos fabriques de Rouen et d'Amiens des velours de première qualité, mais le préjugé en faveur des velours anglais, porte quelquefois nos fabricans à user pour le débit de leurs marchandises, d'une espèce de supercherie, bien pardonnable sans doute, ils les enveloppent avec un papier façon anglaise. Notre collègue en imite non-seulement la couleur, mais même l'odeur de goudron, à laquelle le marchand de Paris semble s'attacher davantage: c'est ainsi que pour faire fleurir le commerce en France, il faut quelquefois tromper les Français eux-mêmes.

M. Désétables fabrique de plus des cartons propres à presser le drap. Quoique faits avec des pâtes pourries, ils sont aussi fermes et aussi unis que ceux d'Angleterre; ils résistent non-seulement à l'effort de la presse, mais réagissent contre la surface de l'étoffe et lui donnent un lustre flatteur à l'œil. Il a poussé

ses expériences jusqu'à faire, plusieurs années avant M. Delille, de Buges, des papiers assez forts pour remplacer le parchemin à gargousses de l'artillerie de la marine. Ce procédé, d'une très-grande économie, consiste simplement à substituer au collage ordinaire un vernis gras d'huile dessicative. Notre confrère vient de faire un papier *paille* qui, par sa force et sa bonne qualité, peut non-seulement servir aux enveloppes, mais encore à l'impression. Plusieurs fabricans distingués n'ont, jusqu'à présent, malgré tous leurs efforts, fait avec la paille qu'un papier cassant et de peu de consistance.

Rien de ce qui concerne son état n'est échappé aux recherches de M. Désétables: Il est parvenu à faire d'excellent bleu de Prusse pour l'usage de sa fabrique. Mais dans le commerce il ne suffit pas d'imiter, on n'obtient l'avantage sur ses concurrens qu'en vendant à plus bas prix. Malgré toutes les dépenses qu'il lui a fallu faire pour parvenir à ce degré de perfection, il donne ses marchandises à meilleur compte que les fabricans étrangers.

Notre collègue a mis sous les yeux de la Société des échantillons de tous ses papiers, pour être déposés dans le muséum d'industrie départementale qu'elle se propose de former.

mer. Disposé à faire des sacrifices pour perfectionner cette branche de commerce dans un département où l'on n'opère encore que par routine, il s'empresserait d'élever à Caen une manufacture de papier, pour peu qu'il fût secondé par la Société et protégé par le Gouvernement. La position des moulins de Montaigu sur la rivière d'Orne, près d'une fontaine abondante et limpide, lui a paru très-favorable pour ce genre d'établissement. L'assemblée flattée des résultats avantageux qu'a obtenu M. Désétables, et qu'il appelle modestement ses *essais*, concevant l'espérance de voir augmenter les fabriques actuelles qui ne suffisent point pour occuper les bras des habitans de la ville de Caen, a recommandé notre collègue auprès de toutes les autorités administratives.

Dans une autre séance de la Société, il a été présenté des échantillons de papier fabriqué avec une machine inventée par M. Désétables. La rareté des matières premières lui avait fait tirer parti de beaucoup de substances jusqu'à présent dédaignées, entre autres de la paille, pour en obtenir du papier. La disette des ouvriers et la difficulté d'obtenir des papiers dans les dimensions essentielles à quelques usages, lui ont également fait chercher les

moyens de simplifier les procédés de la fabrication, et de substituer au mouvement des bras celui d'une machine qui produirait le même effet et que l'on dirigerait à volonté. Il est parvenu à inventer cette machine, avec laquelle tout le monde peut fabriquer du papier aussi bien et aussi facilement que les ouvriers eux-mêmes.

A l'aide de cette machine, la forme destinée à faire le papier descend et se tourne obliquement dans le bassin contenant la pâte où elle se précipite. Elle reprend ensuite le niveau, remonte et paraît chargée de la quantité de pâte nécessaire à former la feuille de papier. Un double balancement, gradué d'une manière convenable au desséchement de la pâte, étend, rapproche, resserre les molécules de cette pâte et forme l'espèce de feutrage qui constitue le papier. L'eau s'égoutte ; ensuite l'on dégage la forme du chassis qui la soutient ; on couche la feuille sur le lange ; on remet la forme dans le chassis qui, d'un léger coup de main, part aussitôt et va chercher la matière d'une autre feuille.

Pour assurer l'égale épaisseur des feuilles, il était nécessaire que non-seulement le mouvement de la machine fût uniforme, mais encore que la quantité de matière enlevée pût

être remplacée. C'est ce que fait la machine elle-même chaque fois que le chassis remonte la forme ; un agitateur toujours en mouvement tient aussi suspendues les molécules de la pâte.

Il faut, il est vrai, quatre personnes pour ce service, tandis que trois suffisent pour une cuve ordinaire. Mais elles sont prises indistinctement parmi toutes les classes d'ouvriers, même parmi les femmes et les enfans : car c'est la machine seule qui fait le papier, et les ouvriers ne font que la desservir. Le peu de fatigue qu'ils éprouvent leur permet de travailler toute la journée, tandis que les ouvriers papetiers finissent souvent leur travail à midi. On peut aussi garnir la machine de trois ou quatre chassis sans employer un plus grand nombre de bras, et le produit du travail est trois fois plus considérable que celui d'une cuve ordinaire.

Les avantages de cette nouvelle manière de fabriquer le papier sont: 1°. le bas prix de la machine et de son entretien ; 2°. un produit beaucoup plus grand avec le même nombre d'ouvriers, pris indistinctement ; 3°. l'économie du combustible, parce que le papier se fait à froid ; 4°. la possibilité de fabriquer en aussi grande eau qu'il est néces-

saire à la perfection du papier ; le temps exigé pour l'écoulement de l'eau se trouvant compensé par le plus grand produit que donne la machine, si elle porte plusieurs chassis ; 5°. la facilité de présenter au commerce et aux arts un papier très-bien fait et d'une dimension beaucoup plus étendue que celui qu'on a fabriqué jusqu'à présent.

Cette découverte de notre collègue doit faire époque et opérer de grands changemens dans l'art de la papeterie (1).

Rapport sur les pierres à faux de Littry, par M. THIERRY *père.*

Près de la mine de Littry, arrondissement de Bayeux, on trouve des pierres à faux dont il avait été envoyé des échantillons à la Société, M. Thierry père, au nom d'une commission chargée d'en faire l'examen, a lu un rapport sur cet objet. Evitant la sécheresse des rapports ordinaires, il est entré dans des détails intéressans sur la faux, cet instrument si en usage et si nécessaire dans l'agriculture.

(1) M. Désétables a introduit dans sa papeterie non-seulement les cylindres, mais encore la presse hydraulique ; il a fait plusieurs autres améliorations et il a construit de vastes ateliers qui font de sa fabrique une des plus belles de France.

Il a fait sentir que la bonté de la faux dépendait de deux causes principales, la juste proportion du fer et de l'acier, et la trempe. Il a paru surpris qu'avec les connaissances acquises depuis quelque temps sur le fer et sur les moyens de le transformer en acier, nous abandonnions aux Allemands une branche de commerce aussi avantageuse. Les habitans de la Styrie font chaque année 800,000 faux, dont 300,000 sont importées en France. Celles que l'on a essayé de fabriquer dans le Forez sont de médiocre qualité. C'est le motif qui a engagé le ministre de l'intérieur à proposer des prix d'encouragement pour la fabrication des faux et faucilles. Notre collègue a observé que la France, tributaire des étrangers pour les faux, ne l'est pas moins pour les pierres qui servent à les éguiser. Il a remarqué que les meilleures se tirent de la Lombardie, de l'île d'Elbe et des environs de Cobourg dans la Franconie. La Lorraine en fournit, mais celles de la France qui sont les plus recherchées, se trouvent près l'ancienne abbaye de Rebe, entre Morlaix et Carhaix. Les pierres prises à Littry ont été comparées avec celles du commerce : elles sont d'une couleur grise, plus foncée, d'un grain moins fin, et résistent moins au frottement. Les commissaires n'ont

au titre. Lorsqu'un état appose ses coins sur une pièce, il atteste qu'elle a une valeur intrinsèque, et il est de sa loyauté comme de son intérêt de ne point induire en erreur. Il résulterait les plus grands inconvéniens, surtout pour le commerce avec les autres pays, de ne pas mettre les monnaies à leur titre. M. Marescot cite pour exemple les risdales de Hollande, qui ne sont pas reçues avec confiance chez les nations voisines. Considérant ensuite l'empreinte des pièces pour la garantie publique et le perfectionnement de l'art, il désire qu'on apporte plus de soin dans la fabrication des coins.

Malgré les difficultés de contrefaire les monnaies, souvent le crime n'est arrêté que par la crainte du châtiment. Dans le quatrième et dernier paragraphe, toute la sévérité des lois est provoquée contre le faux monnayeur, bien plus dangereux que l'homme qui vole à main armée, puisque celui-ci ne dépouille que quelques particuliers, et que l'autre attaque la fortune publique. Celui qui altère les monnaies n'est pas moins coupable. Si l'on punit de mort le voleur avec effraction et le fabricateur de faux billets de banque, pourquoi la loi serait-elle plus indulgente envers ceux qui portent un si grand préjudice au commerce

merce et à la société. M. Marescot pense que les fers et la marque sont trop faibles pour ces deux espèces de délits ; il se prononce pour la peine capitale.

Sur la possibilité de tirer parti de l'ancien lit de la rivière d'Orne.

L'auteur anonyme de ce mémoire a profité du moment où l'on va terminer les travaux du port de Caen, pour présenter son projet. Il voudrait qu'au lieu de laisser inutile l'ancien canal de l'Orne, on y introduisit les eaux des marées qui donneraient ensuite à mer basse une chute d'eau suffisante pour établir des usines, et de préférence des moulins à blé, si exposés sur nos rivières à s'arrêter dans les années de sécheresse ; les moulins du Charteron, à Bordeaux, et celui de Sallenelles, à l'embouchure de l'Orne, marchent de cette manière. L'auteur a calculé que lorsque la marée serait à son dernier degré de baisse dans le canal de navigation, les eaux retenues dans le bassin pourraient présenter une élévation d'environ trois mètres, et donneraient une pente graduelle en état de faire mouvoir toute espèce de machine hydraulique. Un membre de la Société, en applaudissant

aux vues que renferme ce mémoire, a fait sentir la difficulté d'exécuter son projet. Un autre membre a saisi cette occasion pour représenter combien les diverses branches de l'Odon, où l'on jette tant d'immondices, arrêtées dans leur cours par quatre moulins établis sur cette rivière, au milieu même de la ville, répandaient d'exhalaisons funestes. Il a démontré la possibilité, la facilité d'élever à peu de frais des moulins à vent sur les buttes qui dominent Caen. Les noms de quelques-unes, telle que celle du *Moulin-au-Roi*, lui ont rappelé l'ancienne existence de pareilles usines. Il a observé que la Hollande et la Flandre tiraient le plus grand parti des moulins à vent non-seulement pour les grains, mais pour beaucoup d'objets propres aux fabriques.

Des grandes routes, considérées relativement au départ. du Calvados, par M. Lescaille.

Après avoir fait sentir l'utilité des grandes routes qui facilitent la circulation des denrées agricoles et commerciales, M. Lescaille a examiné le moyen de pourvoir à leur entretien. Il a découvert beaucoup d'imperfections dans la taxe des barrières, dont les frais absorbent

une partie considérable du produit. Par l'effet de cette taxe, le commerce, et plus encore l'agriculture, lui ont paru éprouver des entraves, particulièrement dans le Calvados, où le droit s'étend même sur la chaux, engrais dont nos cultivateurs font depuis quelque temps un grand usage. Il a prouvé que cette imposition était plus onéreuse aux particuliers que profitable à l'état; et partant de l'idée que la perfection de l'impôt est de le rendre le plus productif possible, sans augmenter les frais de perception, il a manifesté le désir de voir remplacer la taxe des barrières par un faible supplément à la contribution foncière. Quelques centimes de plus suffiraient non-seulement pour les frais de réparation, mais encore pour l'établissement de plusieurs nouvelles routes. M. Lescaille a passé aux moyens de faire et d'entretenir les chemins. Il a parlé des soins constans qu'exigent les routes dans le nord de la France, particulièrement dans notre département, où la sécheresse et l'humidité qui se succèdent rapidement, sont une cause toujours permanente de leur dégradation. Il a réclamé l'exécution des réglemens sur la forme des roues de voitures et sur l'épaisseur des jantes. Notre collègue a provoqué le rétablissement peu dispendieux des

cantonniers qui dispersés de distance en distance sur les chemins, sont toujours prêts à réparer le moindre dommage. Mais comme l'état actuel des routes exige de grands travaux, il a examiné quels ouvriers il était plus convenable d'y employer. Il rejette les mendians et les vagabonds. Ces nommes, pour lesquels l'oisiveté est devenue un besoin et la paresse une habitude, ne pourraient être assujettis qu'avec peine à un travail suivi et assez pénible par lui-même. Les malfaiteurs lui ont paru encore moins propres aux réparations des routes, par l'extrême difficulté de les y assujettir et d'empêcher leur désertion. Il les a relégués dans les mines ou dans l'enceinte fermée des ports et des arsenaux. Il a démontré la nécessité de faire réparer les routes à prix d'argent par des ouvriers propres à ce travail : il y trouve une grande économie. Il a combattu la prévention de fausse gloire de n'employer les militaires français qu'au maniement des armes. Les occuper à la construction des chemins lui a semblé le moyen le plus propre de bannir pendant la paix l'oisiveté si dangereuse. Il a rappelé le souvenir des beaux ouvrages auxquels ils ont contribué ; tels que les ponts de Neuilli, de Tours, de Blois et d'Orléans. Il n'a parlé de la corvée

que pour en retracer les abus. Il a représenté les cultivateurs enlevés forcément à leur charrue et il a prouvé qu'un ouvrage entrepris par des gens qui ne reçoivent aucun salaire, était ordinairement mal fait. Le mot de corvée a rappelé à la Société l'homme estimable, M. de Fontette, qui le premier en France abolit en 1758 dans la généralité de Caen cette servitude onéreuse, quoiqu'on en ait attribué l'honneur à M. Turgot, qui ne suivit cet exemple qu'après en avoir vu les heureux effets. Les habitans du département prononceront long-temps avec reconnaissance le nom de M. de Fontette auquel ils doivent aussi ces belles voies publiques qui traversent en tout sens une grande partie du Calvados, et contribuent si puissamment à la prospérité de l'agriculture et du commerce.

De l'origine du Château et de la ville de Vire, par M. Polinière.

M. Polinière, médecin des hôpitaux de Vire et correspondant de la Société, a composé une notice sur l'origine du château et de la ville de Vire. Il commence par chercher l'étymologie de ce nom. Il en présente plusieurs qui, comme celles de beaucoup d'autre villes, ne paraissent rien moins que certaines. Il

éprouve de grandes difficultés dans ses recherches sur l'origine du château de Vire, tous les monumens historiques ayant été détruits au IXe. siècle. Sans admettre l'opinion de quelques antiquaires, qui la font remonter au VIe. siècle, il observe qu'il n'est pas aussi moderne que l'avance Robert, abbé du Mont-Saint-Michel. Cet historien, dans son supplément à la chronique de Sigisberg, fixe sa fondation à l'an 1123, et l'attribue à Henri I, roi d'Angleterre et duc de Normandie, qui ne fit que l'augmenter. M. Polinière pense que le château de Vire existait dès le VIIIe. siècle, à l'époque où la couronne passa de la famille des Mérovingiens dans celle des Carlovingiens. Entretenu jusqu'en 1630, il fut démoli par ordre de Louis XIV. La ville de Vire, beaucoup moins ancienne, n'était encore, au commencement du XIIe. siècle, qu'un bourg devenu ensuite une cité intéressante par l'esprit et l'industrie active de ses habitans. Nous regrettons que les bornes d'un simple extrait ne nous permettent pas de suivre M. Polinière dans ses dissertations savantes. Elles offriront beaucoup de charmes à celui qui aime son pays : ce qui exista jadis ne peut lui être indifférent. Ainsi les générations vivantes se rapprochent de celles qui ont disparu. Les

recherches auxquelles s'est livré notre collègue étaient d'autant plus difficiles, que, dans une petite ville, il devait avoir moins de titres et de matériaux à sa disposition. Les autorités sur lesquelles il s'appuie inspirent infiniment de confiance. Il a évité aussi le défaut de certains auteurs, qui attachent une trop grande importance à l'antiquité de leur ville natale, et qui, souvent égarés par l'enthousiasme, égarent ensuite le lecteur trop confiant. La sagacité et la critique judicieuse ont présidé au travail de M. Polinière.

Mémoire sur la ville de Falaise, par M. DE RULHIÈRE.

A peine M. de Rulhière a-t-il été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Falaise, que ses regards se sont portés sur les différentes branches d'industrie qu'il renfermait. Il a parlé fort en détail de l'ancien commerce de Falaise. Parmi plusieurs remarques importantes que son zèle lui a suggérées, il a observé que la filature de coton à la main, si active autrefois dans cette ville, tendait à s'anéantir. Les fileuses, qui gagnaient alors 12 sous par jour, en obtiennent à peine 4, par la

baisse qu'a occasionné dans cette partie l'établissement des mécaniques.

Le mémoire de M. Rulhière a donné lieu, dans la Société, à une discussion intéressante sur le danger et l'utilité des mécaniques. Un membre a représenté combien leur invention, très-favorable d'ailleurs à l'Angleterre, qui ne peut consacrer qu'un petit nombre de bras aux manufactures, était devenue momentanément préjudiciable à la France, du moins à notre département, dont la population étendue faisait craindre, en les adoptant, de voir beaucoup de fileuses réduites à la misère. Il a cité le bourg de St-Sylvain et le pays du Bocage, où, comme à Falaise, ces ouvrières, restées presque sans travail, périssent de misère. D'autres membres ont observé que, tandis que par des vues d'humanité, bien estimables sans doute, mais mal entendues, on s'opiniâtrait dans le Calvados à rejeter les mécaniques, les départemens voisins, nullement arrêtés par ces considérations, en établissaient de toutes parts. Ils ont ajouté que les fabriques de bonneterie et de toile de coton du département étaient obligées, pour pouvoir soutenir la concurrence avec les manufactures de ce genre formées ailleurs, d'employer le coton à la mécanique et de s'approvisionner dans les filatures de Rouen

ou

ou dans celles des environs de Valognes, qui nous enlèvent une partie de notre numéraire. Ils ont prouvé que de département à département, comme de nation à nation, il n'y avait dans le commerce de moyen d'obtenir l'avantage qu'en diminuant le prix de fabrique par la simplification des procédés.

Mémoire sur le commerce de Caen, depuis le XIe. siècle jusqu'à la prise de cette ville par les Anglais en 1417, par M. l'abbé DE LA RUE.

Parmi les auteurs occupés à débrouiller le cahos des siècles peu connus du moyen âge, il en est qui ont un droit particulier à notre reconnaissance, lorsqu'après avoir traité des sujets dignes d'intéresser toute une nation, ils ont encore voulu tracer l'histoire du lieu qui les a vu naître. Caen, plus que toute autre cité, peut s'énorgueillir d'avoir produit plusieurs de ces écrivains estimables. M. de Bras, mort en 1593, après avoir rempli des fonctions éminentes dans la magistrature, charmait les loisirs de sa vieillesse en écrivant *les recherches sur les antiquités de Caen*, tandis que Jacques de Cahagnes publiait l'histoire de ses hommes célèbres. M. Huet, sur-

nommé le Varron moderne, décoré de la pourpre épiscopale, ne dédaigna pas d'écrire les *Origines de Caen*, de la même main dont il traça ces savans ouvrages qui lui ont attiré l'admiration du siècle de Louis XIV et de la postérité; mais de Bras et Huet, privés de la connaissance des titres originaux, avaient souvent été induits en erreur. Les chartes de l'Echiquier, si utiles pour l'histoire de notre ville, avaient, à la prise de Caen en 1204, été enlevées par Jean Sans-Terre et déposées à la tour de Londres. Il était réservé à un de nos collègues d'aller au loin puiser dans ces sources des connaissances certaines. Animé de l'amour de son pays, M. de la Rue s'est enseveli pendant cinq ans au milieu des archives de Londres; bravant les difficultés et les dégoûts d'un travail si rebutant, il a compulsé les manuscrits, et rapporté tout ce qu'ils pouvaient contenir d'intéressant : genre de patriotisme peu éclatant, mais qui n'en est pas moins estimable.

Le tableau du commerce de Caen était d'autant plus difficile à faire, que les anciennes chartes elles-mêmes, seuls monumens historiques de ces temps, n'en laissent que de faibles traces. Les écrivains de cet âge, recevant l'impulsion de leur siècle demi-barbare, por-

taient leur attention plus sur les guerres que sur le commerce. C'est à l'XIe. siècle que M. de la Rue fait remonter l'établissement de la plupart des foires qui existent encore à Caen, seul moyen connu alors pour favoriser les relations commerciales dans un temps où la guerre, le brigandage et le défaut de routes rendaient en France les communications si difficiles. Une foire accordée à un pays était une faveur signalée du prince, et Guillaume le Conquérant fut, sous ce rapport, le bienfaiteur de notre ville. Dans le XIIe. siècle, ces foires, très-fréquentées par les étrangers, le séjour des ducs de Normandie, maîtres de l'Angleterre, de l'Aquitaine, de l'Anjou et du Poitou, l'établissement de l'Echiquier chargé de l'administration de la justice et des finances, contribuèrent à rendre Caen extrêmement florissant. La fertilité du sol, secondée par l'industrie des habitans, fut encore une source abondante de richesses pour nos marchands; ils portaient ailleurs le superflu des productions territoriales; le blé qu'on récoltait en abondance passait en Angleterre et dans une partie de la France. Les plantations de ces beaux pommiers qui couronnent actuellement nos propriétés champêtres, n'existaient pas encore; c'était la bière qui servait de

boisson ; il s'en exportait beaucoup. La pierre, si commune dans les environs de notre ville, était aussi un objet considérable de commerce ; c'est avec cette pierre que les plus beaux édifices de Londres ont été construits. De-là ces excavations immenses si communes que l'on remarque autour de Caen. Les chevaux normands étaient déjà très-vantés ; les grands seigneurs avaient des haras ; alors les guerriers français, couverts d'armures pesantes, ne combattant jamais à pied, employaient tous leurs soins pour se procurer les meilleurs chevaux. Ces superbes coursiers secondaient à la guerre le courage de leurs maîtres. En temps de paix, c'étaient aussi leurs compagnons d'armes dans les duels et les tournois. Ici notre collègue, nous rappelant le siècle galant de la chevalerie, a su répandre en passant quelques fleurs sur le sol aride qu'il parcourait.

La pêche du hareng, que les Dieppois se sont ensuite arrogée exclusivement, et qu'ils voudraient encore aujourd'hui nous enlever, se faisait dès ce temps-là sur nos côtes, peut-être avant qu'ils en eussent eux-mêmes conçu l'idée. C'était particulièrement à Saint-Aubin, à Colleville, à Oistreham, que cette pêche avait lieu. On n'affectait pas à cette époque de regarder le hareng de nos côtes comme in-

salubre. Non-seulement il servait de nourriture pour les gens de guerre et pour toutes les classes de la société, mais encore il était tellement estimé, que la cour en faisait des présens aux étrangers. On voit dans les rôles de l'Echiquier que les ducs de Normandie en achetaient tous les ans pour des sommes considérables. Alors nos ancêtres, aussi braves que les héros d'Homère, en avaient la frugale simplicité ; et l'aliment que semble aujourd'hui dédaigner le plus simple journalier, faisait les délices des dames de la cour.

M. de la Rue a fixé ensuite ses regards sur les fabriques qui existaient dans notre ville au XIIe. siècle. Il y en avait de hauberts, de cuirasses, d'éperons et autres armures de cette espèce. La coutellerie était célèbre dès ce temps-là. Les tanneries et les teintureries étaient répandues sur les diverses branches de l'Odon, qui pouvaient à peine suffire aux nombreuses fabriques. A la fin du XIIIe. siècle et au commencement du XIVe., la draperie de Caen fut très-renommée. C'est à cette époque que l'on trouve souvent mentionnées les halles aux cuirs, aux laines, aux draps et aux toiles. Notre collègue, riche de la connaissance des antiquités de Caen, a donné les détails les plus curieux sur ses différens quartiers. Etu-

diant le passé par le présent, il nous a fait connaître l'origine de plusieurs rues dont les dénominations encore existantes rappellent pour la plupart quelques branches d'industrie. Il a parlé des rues Cervoise, Ecuyère, des Juifs et des Teinturiers, de cette rue Tasquière où l'on fabriquait les belles bourses que l'on envoyait dans toute l'Europe. Déjà notre cité fleurissait par les arts, quand la plus grande partie de la France était encore plongée dans la barbarie et l'ignorance. Le commerce de Caen ne se bornait pas aux productions de son terroir et aux objets de ses fabriques. Cette cité, devenue aussi un entrepôt considérable de vins, de sels et de fers, étendait ses relations dans tous les états voisins, particulièrement en Angleterre. Mais les événemens politiques, qui ont tant d'influence sur le commerce, lui furent très-funestes, lorsque Philippe-Auguste, après la fuite de Jean Sans-Terre, s'en empara; et bien plus encore vers le milieu du XIVe. siècle, qu'elle fut pillée par l'armée d'Edouard III. La plume de Ml l'abbé de la Rue semble se refuser à donner les détails de cette guerre si désastreuse pour la France. Après le fatal traité entre le roi Jean et Edouard, le commerce de Caen languit pendant le reste du XIVe. et les premières

années du XV°. siècle, que Henri V s'en empara. C'est à cette époque que l'auteur a terminé ses recherches, en promettant de les continuer jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. Cette première partie fait vivement désirer la seconde, dont les époques, plus rapprochées de nous, ne peuvent qu'offrir des détails encore plus intéressans (1).

Note sur les ouvrages d'ébénisterie de M. Guillaume LEBRETON, *lue le jour de l'anniversaire de la Société.*

MESSIEURS,

Il est des arts qu'on appelle mécaniques, parce qu'ils sont pour l'ordinaire le résultat d'une aveugle routine de la part de ceux qui les exercent, et que chez eux la réflexion dirige rarement la main. Mais dans ces arts, comme dans les arts libéraux, il naît quelquéfois des hommes qui, par leur génie, commandent également l'admiration. La menuiserie, cet état que Rousseau voulait faire apprendre à son Emile, cet état qui ne cause pas au corps assez de fatigue pour empêcher l'action de l'esprit, a vu dans ceux qui l'ont professé plus d'un talent supérieur. Je ne vous

(1) Voyez les Essais historiques sur la ville de Caen et son arrondissement, par M. l'abbé de la Rue, tom. II, p. 17.

parlerai pas de maître Adam, qui, devenu poëte célèbre, avait été surnommé le Virgile au rabot. Je me propose aujourd'hui de fixer votre attention sur un menuisier de notre ville, Guillaume le Breton. Né avec les plus grandes dispositions pour tout ce qui tient à la mécanique, il faisait dès son enfance des ouvrages surprenans. A peine un objet frappait-il ses regards, qu'il était imité. Il travaillait le fer et l'ivoire; il forgeait et tournait avec une égale facilité. Depuis quelques années, l'emploi des bois les plus précieux, l'élégante proportion des formes antiques introduites par Percier, et mises avec tant de goût en usage par les Jacob et les Lignereux, semblent avoir fait de la menuiserie un art nouveau, sous le nom d'*ébénisterie*. Le Breton, sans avoir été à l'école des maîtres de la capitale, se distinguait déjà par les plus beaux morceaux de son art. C'est lui qui, très-jeune encore, a exécuté les stalles du chœur de l'abbaye-aux-Dames de Caen.

A cette époque, où tous les esprits en France étaient dirigés vers la guerre, Lebreton, se sentant plus propre à la fabrication qu'au maniement des armes, était entré dans l'atelier militaire de M. Brunon; il ne tarda pas à se faire remarquer parmi quatre cents ou-

vriers

vriers habiles qu'on y avait rassemblés, et il obtint une médaille du Gouvernement, pour la manière distinguée avec laquelle il avait exercé la place de chef des *monteurs*. Mais son imagination active cherchait de plus grandes difficultés à vaincre. Rendu à lui-même, il donna une autre direction à son talent. La vue d'un forté-piano, que le hasard offrit à ses yeux, lui inspira l'idée de l'imiter : c'est dire qu'il y parvint. On sait combien cet instrument, inconnu aux anciens, et dont la découverte ne remonte même pas loin chez les modernes, a reçu de perfectionnement depuis les Blanchet et les Silberman, et combien il présente de difficultés dans l'exécution. L'essai du jeune Lebreton fut suivi d'un plein succès. Ce premier forté excita la surprise et obtint des éloges. Le talent encouragé prit un nouvel essor : Lebreton ne fut point satisfait qu'il n'eût exécuté un piano à six octaves. Bientôt après il en fit un *organisé*. Son meilleur ouvrage est à Rouen, chez Broche, professeur de musique. Mais il existe à Caen de très-bons pianos de sa composition, chez mesdames de Sourdeval, de Baudrand, le François, et chez beaucoup d'autres personnes. C'est surtout en ce genre qu'il excelle. Il fait lui-même toutes les parties, jusqu'à la ferrure. Il exécute en-

core beaucoup d'autres ouvrages en lutherie. Notre ville est remplie de vielles, de sérinettes et de ces instrumens connus sous le nom d'orgues de barbarie, qu'il composait dans ses momens de loisir : c'est ce qu'il appelait *tuer le temps*.

Avec autant de mérite, il semble qu'il aurait dû vivre dans l'aisance ; mais la fortune capricieuse ne lui avait pas dispensé ses faveurs. Tandis qu'à Paris les Frères Erard sont devenus des hommes célèbres, tandis que leur réputation, soutenue par la vogue, attirait chez eux la richesse, le talent de Lebreton, ignoré des uns, avili par les autres, était à la merci de celui qui savait le marchander. Depuis quelque temps il travaillait à perfectionner le forté ; il voyait avec peine qu'on n'avait pu donner encore à cet instrument le son argentin de la harpe, si flatteur pour l'oreille. Il ne se dissimulait pas que les cordes de la harpe, plus sonores que les fils métalliques du piano, sont plus exposées aux différentes variations de l'air atmosphérique. Il s'attachait à faire disparaître cet inconvénient, lorsque, poursuivi par le malheur, il fut obligé de quitter sa ville natale, emportant avec lui un forté-piano organisé, unique consolation dans son infortune. En voyageant il a repris

l'état de menuisier. Ainsi, celui qui était né avec les grandes conceptions de l'artiste, est redevenu simple artisan.

La Société d'agriculture et de commerce n'existait pas alors; mais c'est à elle à réparer, s'il est possible, l'injustice du sort; car le but de notre institution est d'encourager le mérite dans toutes les classes, et de le tirer de l'obscurité pour le faire briller d'un juste éclat. Je vous propose donc, mes collègues, de décerner une médaille d'encouragement à Guillaume Lebreton, comme une digne récompense de ses talens. Que nos hommages aillent trouver notre compatriote malheureux dans le lieu de sa retraite, et le ramènent dans sa patrie; qu'il sache qu'il existe ici une Société qui sait honorer l'homme industrieux.

Vous avez, Messieurs, été à portée de reconnaître la belle composition des fortés de Lebreton par celui qui est exposé à vos regards, et vous avez pu juger de la bonté de cet instrument par les différens morceaux d'harmonie que vient d'exécuter Mlle. Desvos, aveugle de naissance. Vous avez su apprécier le talent du facteur et celui du musicien: ainsi, dans les arts le mérite de l'un contribue souvent à faire valoir le mérite de l'autre. Privée de la vue, cette faculté, sans laquelle il est si dif-

ficile d'obtenir et de perfectionner les talens, Mlle. Desvos vient de nous prouver que cet obstacle peut être surmonté, et nos applaudissemens doivent être pour elle les signes certains de l'impression qu'elle a faite sur nous. Il appartenait au plus agréable des arts d'embellir cette réunion, en nous faisant sortir pour un instant de nos occupations graves par d'aimables distractions. Et qu'aucun censeur ne nous en fasse un sujet de reproche. Mercure, qui préside au commerce, ne dérobá-t-il pas un instant la lyre d'Apollon pour en tirer des sons mélodieux ? Cérès, qui préside à l'agriculture, en faisant naître l'épi de blé des champs, fait aussi éclore la fleur des jardins, et cette bonne déesse sourit quelquefois aux jeux des muses.

RAPPORTS

SUR

LES EXPOSITIONS PUBLIQUES

DES PRODUITS DES ARTS

DU CALVADOS,

Par M. Pierre-Aimé LAIR, Secrétaire de la Société.

Ut vigeant Artes, varioque scientia cultu,
Ut sit honos Musis, atria nostra patent.

PROGRAMME.

La Société, désirant seconder les vues bienfaisantes du Gouvernement et de M. le Préfet, en encourageant les Arts industriels dans le département du Calvados;

Considérant qu'un des moyens les plus puissans pour parvenir à ce but, est de faire connaître, d'une manière solennelle, toutes les productions et découvertes utiles;

Considérant que c'est particulièrement en honorant les fabricans qu'on parvient à améliorer les fabriques,

A pris la délibération suivante :

Art. Ier. Sous l'autorisation de l'administration, il y aura cette année, dans la ville de Caen, une exposition publique des produits d'industrie du département.

II. Cette exposition aura lieu à l'Hôtel-de-Ville; elle commencera le 16 avril et finira le 25.

III. Tous les manufacturiers du département sont invités à y envoyer des objets de leurs fabriques.

IV. Ils adresseront avant le 10 avril, au secrétaire de la Société, une notice propre à faire connaître leur établissement, la nature et l'origine des matières premières par eux employées : chaque pièce portera le numéro de la notice, et une étiquette indiquant son prix, le nom et le domicile de l'artiste ou du fabricant.

V. La Société nommera une commission composée de sept membres, pour juger du mérite des différentes productions exposées.

VI. Le 26 avril, la Société tiendra une séance publique, dans laquelle neuf médailles d'argent seront distribuées aux fabricans qui en auront été jugés les plus dignes. Les noms de tous ceux qui auront concouru à l'exposition seront proclamés dans cette séance.

VII. M. le Préfet sera prié de vouloir bien donner sa sanction à cette délibération.

Signé DAIGREMONT-ST.-MANVIEUX,
vice-président de la Société.

Signé LAIR, *secrétaire.*

Vu la délibération ci-dessus,

Le Préfet du Calvados l'approuve en tout son contenu, et arrête qu'elle sera imprimée pour être affichée dans tous les chefs-lieux d'arrondissement de justice de paix du département du Calvados. A Caen, le 15 mars 1803.

Par délégation de M. le Préfet absent,
Le Conseiller de Préfecture, LANCE.

RAPPORT

Sur la première exposition publique des produits des arts du Calvados en 1803, *fait à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen.*

MESSIEURS,

En nous proposant d'offrir aux yeux du public les productions des Arts de notre département, nous avions d'abord appréhendé que le trop court intervalle de temps entre l'annonce de l'exposition et l'exposition elle-même, ne nuisît au succès de l'entreprise. Bientôt nous avons été rassurés. Les fabricans, empressés de se rendre à cette honorable invitation, ont offert les objets sortis de leurs manufactures; et le vaste édifice destiné à les recevoir semblait trop étroit pour les contenir. En vain l'on affectait de répéter que l'industrie ne pouvait prospérer dans notre ville. Nos commerçans se sont chargés de répondre à cette fausse assertion par des chefs-

d'œuvre, et l'exposition, formée en grande partie d'objets fabriqués à Caen, prouve combien ses habitans sont industrieux.

Nous avons saisi le moment où la foire attire un grand nombre d'étrangers dans nos murs, afin de faire connaître les productions industrielles du Calvados, et d'exciter cette noble émulation qui développe les talens. Nous ne nous sommes pas bornés à cette preuve générale de considération; nous avons voulu y joindre des marques d'une distinction particulière pour les personnes qui montreraient une supériorité marquée, en leur décernant, d'une manière solennelle, des médailles d'encouragement.

Une commission, composée de sept membres choisis dans le sein de la Société, MM. Nicolas, Lescaille, Saffrey, Thierry, Prudhomme, Noury et Lair, avait été chargée de faire un rapport sur les productions présentées au concours. Nous avons jeté un regard attentif sur tous les objets soumis à notre examen. Ne nous en rapportant point à nous-mêmes, nous avons appelé et consulté dans chaque partie les hommes de l'art. Mais lorsque nous avons vu tant de gens de mérite empressés à concourir, nous avons éprouvé l'embarras du choix et vivement regretté de

ne

ne pouvoir disposer d'un plus grand nombre de prix. Après une mûre délibération, il nous a semblé que l'homme qui, par ses rapports commerciaux et son intelligence, faisait vivre de nombreuses familles, ou avait introduit une nouvelle branche de commerce, méritait la préférence. En accordant des éloges aux talens isolés d'un individu, nous avons cependant donné l'avantage aux fabriques dont l'étendue et les débouchés faciles procurent un produit plus considérable pour notre département: puissions-nous avoir ménagé toutes les passions, nous qui n'avons été dirigés que par l'amour du bien public et par la plus sévère impartialité !

Le 26 avril, jour fixé pour la distribution des médailles, toutes les autorités civiles et militaires invitées à cette cérémonie, se sont rassemblées au milieu d'un concours nombreux de spectateurs. Rien n'avait été négligé pour donner de l'éclat à cette fête départementale, qui, au mérite de la nouveauté, joignait le vif intérêt qu'inspire toujours la rivalité des talens. M. Daigremont-Saint-Manvieux, maire de la ville, qui présidait en l'absence de M. Caffarelli, préfet du département, a ouvert la séance par un discours dans lequel il a fait sentir le pouvoir de l'émulation sur les

hommes. Il a observé que si la France aspirait à s'élever par son commerce au-dessus des autres nations, elle n'y parviendrait qu'en encourageant ces hommes estimables, dont tous les momens sont consacrés à multiplier les sources de l'industrie et à répandre l'aisance dans toutes les classes. Après leur avoir adressé des remercîmens pour l'empressement qu'ils ont mis à remplir les vues bienfaisantes de la Société, M. Daigremont a vivement exprimé nos regrets d'être privés de la présence de celui qui, comme chef du département, contribue par son zèle et ses lumières au bonheur des administrés confiés à ses soins.

MM. Nicolas, Lescaille, Saffrey, ont ensuite lu, au nom de la commission, un rapport motivé et détaillé sur tous les produits de l'exposition; quoique fait avec précipitation, il ne s'en est point ressenti; il honore à la fois nos collègues qui ont bien voulu s'en occuper, et les personnes dont ils ont jugé les ouvrages. Chargé par la Société de rédiger le procès-verbal de la séance publique de l'exposition, je vais lui présenter l'extrait de leur rapport, qui servira de base au mien. Je joindrai, aux noms des fabricans qui ont obtenu des MEDAILLES et des MENTIONS HONORABLES, ceux de tous les autres concurrens.

MÉDAILLÉS.

Les Actionnaires *de la manufacture de Porcelaine de Caen.* — Quelques particuliers, dirigés moins par l'intérêt personnel que par l'amour de leur pays, donnèrent il y a six ans l'exemple d'une association louable, en formant à Caen une manufacture de Porcelaine, dans ces temps malheureux où les fabriques de la ville languissaient. Sans se laisser rebuter par de nombreux obstacles, ils ont porté cet établissement à un tel degré de perfection, qu'il peut déjà soutenir la concurrence avec ceux qui jouissent de la plus grande vogue. Les objets exposés à nos regards nous ont frappés par la blancheur de la pâte, l'élégance des formes, le bon choix des dessins et l'harmonie des couleurs. Une entreprise de cette espèce présente d'autant plus d'avantages, qu'en faisant vivre beaucoup d'ouvriers, elle contribue à rendre les étrangers tributaires de la France. D'après des considérations aussi puissantes, il a été accordé une Médaille aux Actionnaires de cette intéressante manufacture.

Adrien Oursin, Caze *frères et* compagnie, *tanneurs à Saint-Pierre-Oursin.* — L'art du

tanneur qui, dans ce département, a fait long-temps une branche d'industrie très-étendue, était insensiblement dégénéré en routine. M. Oursin de Monchevreil, propriétaire du vaste marais des Terriers, défriché par ses ancêtres, voulant rendre au commerce les services qu'ils avaient rendus à l'agriculture, a formé une tannerie dans le même endroit. Cette fabrique, placée très-avantageusement près de Caen, sur les bords de la grande route de Paris, et dirigée par des personnes habiles, a bientôt reçu un grand accroissement par les capitaux considérables que la confiance de nombreux actionnaires y a portée. Ils n'ont pas voulu que l'on jugeât de leur tannerie sur quelques échantillons tronqués; ils ont exposé un grand nombre de cuirs préparés à la française ou à l'anglaise, à la flotte ou à la jusée, tant pour souliers et tiges de bottes, que pour sellerie et corroyerie. Tous ces objets annoncent une parfaite connaissance des manipulations dans l'art du tanneur. La Société, bien convaincue qu'il est peu de manufactures plus dignes d'encouragement que celles qui s'occupent de préparer les peaux que notre pays fournit en si grande quantité, n'a pas hésité à donner un prix à MM. Oursin, Caze frères et compagnie, dont l'exemple

excitera sans doute, parmi les fabricans en ce genre, une émulation qui ne peut que tourner à l'avantage du commerce.

Brunon *l'aîné, propriétaire et directeur de la manufacture d'armes à Caen.* — Une fabrique, qui entretient journellement près de cent ouvriers, ne pouvait manquer d'inspirer le plus vif intérêt. Avant M. Brunon, les armuriers de Caen se bornaient à la fabrication particulière des fusils de chasse. Par son industrie, il a créé une manufacture d'armes en grand, et par ses rapports commerciaux il est parvenu à lui donner une extension considérable. Chargé de plusieurs fournitures pour les troupes de terre et de mer, il a plus d'une fois reçu du Gouvernement des témoignages honorables de satisfaction. Mais le pays, auquel il était étranger, et qu'il a depuis long-temps adopté, lui doit une reconnaissance particulière. Nous lui avons accordé un prix en récompense des peines qu'il s'est données pour élever un établissement aussi avantageux.

Pierre Gautier, *serrurier-mécanicien à Caen : machine propre à remplacer une cuisse ou une jambe amputée.* La mécanique, cette science si nécessaire à l'homme, a fait faire à M. Gautier une découverte importante, celle

d'une machine propre à remplacer une cuisse ou une jambe amputée. Des ressorts imitant les articulations naturelles produisent la flexion et l'extension. La grande difficulté consistait à trouver un point d'appui capable de supporter le poids du corps, sans nuire à l'agilité des mouvemens. M. Gautier y est parvenu au moyen d'un levier qui fait les mêmes fonctions que la plante du pied. Cette machine facilite tellement la marche, que l'œil le plus attentif saisit à peine quelque différence. Ingénieuse et simple comme tout ce qui approche de la perfection, elle pourrait être employée avec un grand succès. Un objet qui tend à soulager l'humanité souffrante devait fixer l'attention de la Société ; elle a couronné l'auteur de cette utile invention.

Mme. Manchon, *fabricant de dentelles à Caen.* — Les Dentelles exposées par nos fabricans le disputent en beauté et en qualité à celles des autres manufactures qui jouissent du plus grand renom : elles montrent combien ce genre d'industrie est amélioré depuis dix ans. La soie et le fil, qui autrefois à Caen servaient plutôt à faire une espèce de passement que de la dentelle, se sont prêtés avantageusement, sous la main de l'ouvrier, à toutes les formes agréables que le goût a voulu lui don-

ner. La robe, la tunique et le schall en dentelle noire, prouvent l'usage varié des objets de cette fabrique, et le talent avec lequel Mme. Manchon a surmonté de grandes difficultés. Les dessins en sont aussi gracieux qu'exécutés avec soin. La Société, sachant apprécier les talens et le zèle de cette dame, lui a décerné une Médaille.

Saint-Jore, *fabricant de dentelles à Caen.* — Tout le monde a remarqué une dentelle d'une grande hauteur, présentée par M. Saint-Jore. Il a aussi exposé les deux côtés d'un sac à ouvrage, devenu depuis quelque temps une nouvelle parure pour les femmes. Il était orné d'un médaillon renfermant un chiffre militaire. Cette idée nous rappelle le temps de l'ancienne chevalerie. Si la galanterie de nos modernes guerriers les portait à décorer leurs armes du nom de leurs dames, elles pourraient aussi de leur côté faire tracer des chiffres à l'aide de notre fabrique, et introduire dans un tissu léger des emblêmes honorables. M. Saint-Jore, qui s'est occupé toute sa vie des progrès de la fabrique de dentelle de Caen, avait les plus grands droits à notre reconnaissance : il a été également couronné.

Nous avons accordé deux Médailles à la fabrique de dentelles, parce qu'il n'en existe

pas dans le département qui occupe autant de bras et qui soit plus productive. Le prix de la main-d'œuvre surpasse tellement le prix de la matière première, que celle-ci acquiert quelquefois, par l'industrie du fabricant et le travail de l'ouvrière, plus du centuple de valeur.

Longuet *l'aîné, fabricant de bonneterie à Caen.* — La beauté des ouvrages de Bonneterie offerts à nos yeux, prouve que cette fabrique mérite la réputation dont elle jouit depuis long-temps. Elle s'est même améliorée pour le choix et l'emploi des matières. Parmi beaucoup d'échantillons en laine, fil et angora, nous avons distingué des bas de coton de 4 et 5 fils qui, par leur finesse et par l'égalité de l'estame, font espérer que désormais les Français, au lieu d'aller chercher ailleurs des produits que nous offrent nos manufactures, en feront au contraire un objet d'exportation. Nous avons eu besoin d'une grande attention pour distinguer la différence qui existe entre les ouvrages de M. Godefroy et ceux de M. Longuet. Nous eussions désiré leur présenter à chacun une Médaille, mais le nombre en était déterminé ; nous avons partagé entre eux nos éloges et donné la Médaille à M. Longuet.

Etant

Etant convenus cette année de n'admettre au concours aucun de nos collègues, nous n'avons pu offrir à M. Bellamy l'aîné que des remercîmens. La perfection de sa manufacture de bonneterie, et l'étendue de ses relations commerciales, qui le rendent recommandable sous le double rapport de fabricant et de négociant, nous prouvent combien il avait de droits pour être appelé dans une Société qui s'occupe avec tant de zèle de faire fleurir le commerce.

Le Rebours *l'aîné, fabricant de frocs à Lisieux.* — Les pièces de frocs que M. le Rebours a exposées annoncent une fabrication soignée, dont la teinture et l'apprêt sont également bons. Cette étoffe, d'un usage très-commun et très-avantageux pour l'habillement du peuple, est d'une grande consommation dans ce département et dans ceux qui l'avoisinent. L'utilité de cette manufacture, tant par l'emploi des laines du pays que par le travail multiplié qu'elle procure, a porté la Société à offrir une médaille à M. le Rebours. Elle a voulu récompenser en sa personne tous les fabricans de Lisieux.

Gervais Leclerc, *fabricant de siamoises et de mouchoirs à Falaise.* — Parmi les divers échantillons de la fabrique de M. Leclerc, les

mouchoirs *façon Cholet* ont fixé particulièrement l'attention : ces objets sont si recherchés par leurs bas prix et leur solidité, que les ouvriers mêmes qui, dans les Indes, fabriquent les *Madras*, font usage de mouchoirs *Cholet*. C'est à ce genre de manufacture que la ville de ce nom a dû long-temps sa prospérité. Ses ouvriers, dispersés par les guerres de la Vendée, se sont réfugiés dans différentes contrées où ils ont porté leur industrie; partout elle y a prospéré. Elle peut également devenir une source de richesses pour ce département. La Société a décerné une Médaille à M. Leclerc, auquel nous sommes redevables de cette nouvelle branche de commerce.

Désétables *l'aîné, fabricant de papier à Vire.* — Il existe beaucoup de manufactures de papier dans l'arrondissement de Vire, mais la plupart abandonnées à la routine. M. Désétables a prouvé qu'elles pouvaient rivaliser avec les autres fabriques de France. Plein de connaissances et d'activité, il s'est particulièrement attaché à enlever aux étrangers plusieurs branches de ce commerce. C'est lui qui, en ce moment, procure aux fabricans de linon les papiers d'enveloppe que les Hollandais seuls leur fournissaient. Il fait également les papiers qui servent à envelopper les velours et les

basins d'Amiens et de Rouen. Ses papiers blancs et de couleur sont surprenans par leur beauté et leur bonne qualité (1). S'il n'était membre de la Société, personne sans doute n'eût eu plus de droits que lui à une Médaille. Nous lui avons renouvelé dans la séance publique, en présence de nos concitoyens, l'expression de la reconnaissance dont il a reçu si souvent le témoignage dans nos séances particulières. Puisse s'accomplir le vœu que nous avons formé depuis long-temps, de voir s'établir à *Montaigu*, sous la direction de notre collègue, une manufacture de papier où ses talens pourront prendre un grand développement. Les rapports favorables faits au ministre par les administrateurs des hospices et le conseil municipal de Caen, par M. le préfet et M. l'ingénieur en chef du département, nous portent à croire que bientôt M. Désétables pourra réaliser nos espérances.

MENTIONS HONORABLES.

Si pour cette année le nombre des Médailles n'eût été fixé à neuf, nous nous serions em-

(1) Voyez le rapport particulier sur la fabrique de papier de M. Désétables, dans le précis analytique des travaux de la Société, page 149.

pressés d'en accorder à plusieurs autres fabricans qui sans doute en étaient également dignes par leurs talens personnels, mais dont les établissemens n'occupent pas autant d'ouvriers, et ne présentent pas des résultats aussi importans. La Société a désiré, en leur donnant des mentions honorables, leur offrir de justes dédommagemens.

CHAMBERLAIN, *propriétaire et directeur d'une fabrique d'acides et de sels minéraux.* — Il existe à Honfleur un de ces ateliers d'autant plus intéressant, que les matières premières qu'on y emploie se trouvent abondamment dans le pays même. Nous voulons parler de la fabrique d'acides et de sels minéraux, formée par M. Chamberlain. La couperose (sulfate de fer) dont il a exposé de beaux échantillons, est très-recherchée dans le commerce. M. Chamberlain emploie des procédés qui lui sont particuliers, et qui lui ont fait prendre un brevet d'invention. C'est par erreur sans doute que son nom a été mis dans le catalogue des objets exposés au Louvre en l'an 10 (3e. exposition, 1802), sous le numéro du département de la Seine-Inférieure. Il fait trop d'honneur au Calvados pour que nous ne nous empressions pas de le révendiquer.

LE CAVELIER, *propriétaire et directeur de la*

fabrique de tabac à Caen. — Aidé de ses seuls enfans, M. le Cavelier éleva il y a sept ans une manufacture de tabac. Surmontant toutes les difficultés que présentent la plupart des nouvelles entreprises, il est parvenu en peu de temps à mettre sa fabrique en concurrence avec les plus renommées. La Société ne peut lui accorder trop de louanges, ainsi qu'à sa famille, à laquelle nous devons plusieurs autres établissemens.

Le Flaguais, *fabricant de papiers peints à Caen.* — Depuis que dans la fabrication des papiers peints on est parvenu à imiter les plus belles tapisseries en laine et en soie, celles-ci sont beaucoup moins en usage. Le bas prix des tentures en papier, et la variété des dessins qui permettent à la mode d'en changer plus souvent, ne contribuent pas peu à cette préférence. La manufacture de ce genre, formée à Caen depuis quelques années, offre le double avantage du bon marché et de la variété dans les échantillons. Elevée par les soins de M. le Flaguais, elle a pris la plus grande consistance, et fait beaucoup d'honneur à cet estimable fabricant.

Lion, *horloger à Beaumont-en-Auge.* — Dans les arts mécaniques comme dans les arts libéraux, souvent les circonstances servent à

développer des talens qui seraient restés inconnus. On se rappelle que *Quintin-Messis* devint, de maréchal ferrant, un des plus grands peintres de son siècle. Lion, d'abord maréchal lui-même, entra par hasard chez un horloger. Aussitôt son imagination se monte, il forge un chassis, trace un calibre, lime des roues, taille des pignons, assemble toutes les parties d'une horloge, et le voilà devenu artiste. Cet essai a été suivi de plusieurs pièces fort intéressantes, dont quelques-unes ont été exposées. Lion, pour faire valoir son talent, n'a pas eu recours à la sculpture et à la dorure, charlatanisme aujourd'hui trop commun dans les ouvrages de cette espèce, où le principal est souvent négligé pour le brillant accessoire. Combien est étonnant cet homme, qui, sans maître et sans livres, est parvenu à faire des machines aussi compliquées.

Largillière, *de Caen : machine destinée à polir les canons de fusil sortant de la forge.* — M. Largillière, artiste connu par beaucoup de morceaux de sculpture et de mécanique qui annoncent autant de goût que de connaissances, a inventé une nouvelle machine fort simple, faisant mouvoir horizontalement sur son axe un canon de fusil, tandis qu'un polissoir placé

parallèlement dans une coulisse, et mis en action au moyen d'un pignon d'engrenage, parcourt la longueur du canon d'un bout à l'autre. Non-seulement le poli en est très-expéditif, mais il n'est pas inégal comme dans le travail de la main. Nous nous sommes empressés de rendre hommage aux talens de M. Largillière, dont la modestie égale le mérite.

Rousseau, *armurier en chef de la 43e. demi-brigade : serrure de sûreté.* — Cette serrure a paru aussi bien conçue que bien exécutée. Elle présente d'ingénieuses combinaisons que rechercherait en vain celui qui n'est point dans le secret. L'auteur d'un pareil ouvrage annonce un grand talent.

Gautier (Jean), *horloger à Caen : instrumens d'horlogerie.* — Parmi ces divers objets, nous en avons remarqué un qui sert à fendre les roues. Il n'en est pas de plus nécessaire dans l'horlogerie, et c'est de sa précision que dépend le mérite des machines aussi utiles qu'ingénieuses qui servent à mesurer le temps. M. Jean Gautier, non moins recommandable que son frère dans les arts mécaniques, est parvenu à donner la plus grande justesse à cet instrument comme à tous ceux qu'il a composés.

GAUTIER (Samuel), *de Caen : presse.* — Chaque membre de cette famille privilégiée a voulu payer son tribut aux arts. Il semble que, chez elle, les talens soient héréditaires. M. Samuel Gautier a présenté une presse qui peut servir à beaucoup d'usages, particulièrement à comprimer la dentelle et à lui faire prendre un petit volume. La force la plus légère la fait agir : elle est remarquable par son exécution et son fini précieux.

DANOIS *père et fils, couteliers à Caen.* — Nous avons remarqué un canif composé de 14 pièces, dont plusieurs s'ouvrent par des ressorts cachés. La belle exécution et le bon goût de ce canif *nécessaire*, ainsi que de quelques autres ouvrages de coutellerie, répondent à la réputation que s'est anciennement acquise notre ville, qui possède encore en ce genre d'habiles ouvriers.

ROSSIGNOL, GRUSSE et FIRMIN-FERREY, *à Caen : cotons filés à la mécanique.* — Trop long-temps un funeste préjugé a interdit en France les filatures à la mécanique, tandis que nos voisins en tiraient le plus grand parti. Les cotons filés de MM. Rossignol, Grusse, sont très-recherchés dans le commerce. Par le zèle actif de ces jeunes gens, leur établissement s'agrandit chaque jour. Bientôt nos fabricans de

de bonneterie, trouvant ici ces cotons à bas prix et de bonne qualité, n'iront plus s'approvisionner ailleurs.

Les cotons filés à la main dans la commune d'Esquay près Caen, exposés par Mme. Chutaux, et teints en bleu par M. Planquette, ont aussi été remarqués à cause de leur finesse et leur bon teint.

La Société a profité de cette occasion pour témoigner à MM. Daubigny, de la Fresnaye, de Livry-Sanguain, Thierry et Turgot, l'expression de la reconnaissance publique. En formant des troupeaux de moutons de race espagnole, ils ont donné un exemple utile aux agriculteurs de nos contrées. Les échantillons de laine exposés par eux ont été trouvés d'une grande beauté. Il en est qui ne diffèrent en rien de celle d'Espagne. Nous avons vu avec plaisir beaucoup de cultivateurs fixer leurs regards sur cette laine, et manifester, en quittant les salles d'exposition, le désir d'élever des moutons qui en procurassent d'une qualité aussi belle et aussi fine. Il serait à souhaiter, comme l'a demandé notre collègue M. Joyau, que le Gouvernement profitât de la grande foire de *Guibray*, pour établir à *Falaise* une foire particulièrement consacrée à la vente des laines du Calvados, comme celles

qui déjà existent à *Rambouillet* et à *Perpignan*. Nos propriétaires de troupeaux *Mérinos*, au lieu de faire vendre leurs laines au loin, en trouveraient facilement le débit à Falaise, où les manufactures voisines, Louviers, Elbeuf et Andely, pourraient s'approvisionner. Bientôt le prix de ces laines, trois fois plus considérable que celui des laines du pays, acheverait de convaincre l'homme de la campagne par le puissant mobile de l'intérêt.

Paysant (Samuel) et Aubry-de-la-Noe, *à Caen : coupons de drap et de calmouks.* — Ces échantillons bien tissus, bien teints, bien apprêtés, sont le produit d'une manufacture élevée au milieu des orages de la révolution. M. Paysant, en la formant, avait pour but d'employer les laines du pays. Pourquoi faut-il que par l'effet des circonstances, cette entreprise se trouve interrompue au moment où elle faisait concevoir les plus heureuses espérances ? C'est avec une vive émotion que nous présentons à M. Paysant des éloges et des regrets.

Laporte, *fabricant d'étoffes de laine, de fil et de coton à Caen.* — Sa manufacture de droguets et de tiretaines a occupé autrefois jusqu'à 200 ouvriers. Mais le goût des in-

diennes et des draps, qui a pénétré jusque dans les campagnes, a fait beaucoup de tort à son établissement, dont le grand avantage est de tirer parti des productions du sol. Par les soins de M. Laporte, la laine du mouton est dégraissée, apprêtée, teinte et fabriquée; cet estimable manufacturier a reçu le témoignage de notre satisfaction.

Parin *frères, fabricans d'étoffes de fil, de coton et de laine à Bayeux.* — La Société a également accordé des louanges bien méritées aux frères Parin, qui viennent d'élever une fabrique de la même espèce sous les auspices de notre correspondant M. Lalouette, sous-préfet de Bayeux, et de M. Leroy, maire de cette ville. Leurs *siamoises* sont de bonne qualité, et d'une couleur brillante. Leurs *rayures* servent, par leur forte contexture, à vêtir les femmes de la campagne. Quoique la consommation en soit resserrée dans l'intérieur du département, le talent des frères Parin n'en doit pas moins être honoré. Il est facile d'apercevoir qu'ils pourraient parvenir à une fabrication d'étoffes plus propres à entrer dans le commerce général.

Hospice de Caen: *basins, siamoises et cotonnades.* — Nous avons porté une attention particulière sur les objets fabriqués à l'hos-

pice ; heureux résultats du travail rétabli depuis peu dans cette maison par des administrateurs dignes d'estime et de reconnaissance. Ils prouvent l'intelligence de celui qui forme et dirige les élèves confiés à ses soins. Ce que des jeunes gens ont fait en si peu de temps indique ce qu'ils peuvent faire par la suite. Le *basin*, quoique bien gaufré, est tissu un peu négligemment ; les *siamoises* nous ont paru aussi devoir exiger plus de choix dans l'assortiment des chaînes et des trames. Au reste, nos observations n'ont pour but que le désir de voir couronner l'année prochaine le travail des pauvres. Il sera beau pour nous le jour où nous pourrons offrir à l'indigence laborieuse le prix de l'industrie.

Buck, *fabricant de toiles peintes à Venoix.* -- La position de Venoix, près Caen, sur le bord d'une rivière dont les eaux sont aussi favorables au blanchîment qu'à la teinture, avait paru à notre associé M. Oberkampt, de Jouy, très-favorable pour une manufacture d'indiennes. C'est dans cet endroit que M. Buch en a élevé une de même genre, sans autres secours que ceux de sa famille. Il est tout à la fois dessinateur, coloriste, imprimeur, blanchisseur, apprêteur. Plusieurs pièces exposées par lui, annoncent un fabricant très-

instruit dans toutes les parties de son art ; mais il lui manque des capitaux assez considérables pour former une entreprise en grand. Puissent des hommes riches mettre à profit ses épreuves et associer leur fortune à ses talens ! !

Hue ; Lebreton, Lunel, Martine et Noury, *de Caen.* — Il n'est peut-être point d'art qui, depuis quelque temps, ait été porté aussi loin en France que celui de l'ébénisterie, et il existe peu de villes où il ait fait autant de progrès que dans celle de Caen. Il ne fallait, pour en être convaincu, qu'examiner les objets mis à l'exposition. L'armoire présentée par M. Félix Hue est d'une sculpture à la vérité un peu chargée, mais d'une parfaite exécution. Ce jeune homme réunit le talent de sculpteur à celui de menuisier. Les meubles en acajou, faits par M. Martine, sont dignes de la réputation dont il jouit depuis plus de trente ans. Aux formes élégantes il a su joindre la solidité de l'ouvrage. Un bureau en bois de mérisier, simple, mais d'un bon goût, fait honneur à M. Lunel. Je vous ai, Messieurs, entretenu, dans une autre séance, des talens de Guillaume Lebreton : le forté-piano et les autres objets exécutés par lui avec tant de perfection, vous ont rappelé un artiste distin-

gué, contraint par le malheur de quitter son pays. Vous avez pu remarquer aussi divers objets en bois et en ivoire, travaillés au tour, dont la délicatesse étonne l'œil de l'amateur, et prouve que M. Noury a su vaincre toutes les difficultés de son art. Nous ne pouvons que nous féliciter de trouver dans notre ville des ouvrages aussi achevés en menuiserie et en ébénisterie. Mais la prévention ne va que trop souvent chercher au loin et à grands frais le produit des talens qu'elle possède et dédaigne à ses côtés.

Quoique cette fête fût particulièrement consacrée aux arts industriels, les beaux arts, parés de tous leurs charmes, ont voulu aussi contribuer à l'embellir. Nous avons admiré les différens sujets de dessin, de peinture, de sculpture et d'architecture de MM. Binet, Cabourg, Cressot, Deshayes, Hermerel, Noury, Piolin, Ybert, de M. Fleuriau et de ses élèves, MM. Desacres, Dubois, Lavigne, Malherbe, Monin, Vardon.

Nous avons aussi rendu hommage au talent de MM. Gambey et Vottement, qui se sont distingués par des morceaux d'écriture.

La Société a donné des éloges à MM. Bonneserre, Brée, Yeury, pour avoir soutenu

notre ancienne réputation dans l'imprimerie, cet art tout à la fois si utile et si funeste, sous le rapport social, mais toujours avantageux sous le point de vue du commerce.

Les plans de navigation de la rivière d'Orne depuis Argentan jusqu'à la mer, conçus par feu M. de Lalonde, membre de l'académie des belles-lettres de Caen, devaient aussi orner cette galerie des arts, dont il fut l'ami zélé pendant toute sa vie. Prononcer le nom de cet estimable citoyen, c'est rappeler à notre cité le tribut de reconnaissance qu'elle lui doit pour les services importans qu'il lui a rendus. Puissent les projets formés par lui pour sa prospérité, recevoir bientôt leur exécution !

Nous regrettons de ne pouvoir parler des autres objets mis à l'exposition, malgré l'intérêt qu'ils ont pu inspirer. Nous sommes réduits à citer simplement les noms des personnes qui ont concouru, et à indiquer seulement le catalogue, où l'on trouvera des renseignemens sur tout ce qui a été envoyé au concours (1).

(1) Voyez le catalogue de la 1re. exposition des produits des arts du département du Calvados. Caen, F. Poisson, 1803.

MM.

Adeline. — Boisard. — Boiszerard-Boislambert. — Boscain. — Mme. Carpentier. — Delauney-Dufondray. — Dillaye. — Donnet. — Dauphiné. — Dubois. — Dubourg. — Fontaine. — Gohier. — Guillemin. — Fontaine. — Hamelin. — Huguet. — Jourdain. — Julien. — Laval. — Landelle. — Leboutillier. — Lebreton-Boyer. — Mme. Lecerf. — Lefort. — Lefevre. — Leger-Duverbois. — Lepeltier. — Leroy-Dujardin. — Loisel. — Longuet. — Louvet. — Lusetty. — Provot. — Taffu. — Thibout. — Tinard. — Tirel. — Mlle. Troplong. — Mme. veuve Letulle. — Vautier. — Vautier (Urbain).

Nous avons proclamé les noms des manufacturiers et des artistes qui avaient orné cette galerie de leurs productions. Nous nous sommes empressés de rendre hommage à leurs talens. Mais leurs ouvrages ont été plus éloquens que tous les discours, et ils ont reçu le plus bel éloge dans le vif intérêt que nos concitoyens et les étrangers ont éprouvé en parcourant l'exposition. Si le Gouvernement n'eût jugé à propos de remettre l'exposition générale du Louvre à une autre année, nous ne craignons pas

pas de le dire, nos fabricans seraient entrés en lice avec avantage.

Nous n'avons pu offrir aucun échantillon de ces toiles de Lisieux, connues dans le commerce sous le nom de *Cretonnes*, recherchées non-seulement en France, mais encore dans l'étranger. Il en a été de même de quelques autres produits de nos manufactures. Il ne faut en attribuer la cause qu'au court intervalle de temps qui n'a pas permis à tous les fabricans de se préparer au concours; plusieurs même n'étaient pas prévenus.

Après le rapport des commissaires, qui a été entendu avec un vif intérêt par toute l'assemblée, M. Lance, conseiller de préfecture, remplissant les fonctions de préfet, a pris la parole, et a observé que notre département offrait autant de ressources sous le rapport du commerce que sous celui de l'agriculture; il a ajouté que les habitans industrieux d'un pays aussi fertile avaient plus besoin de récompense que d'encouragement; que la plus belle et la plus digne d'eux, était les honneurs qu'ils recevaient de leurs concitoyens, accourus de toutes parts pour être, dans cette séance publique, témoins de leurs succès. Il a rappelé les nombreux services que la Société d'Agriculture et de

Commerce avait rendus, et ne cessait de rendre avec un zèle infatigable. Il l'a remerciée, au nom de M. le préfet et du Gouvernement, d'avoir, par ses soins actifs, provoqué cette exposition publique, qui doit produire les plus heureux résultats. Les membres de la Société ont paru extrêmement sensibles à ce témoignage de considération, et aux applaudissemens réitérés des spectateurs. Le président a levé la séance, et l'assemblée s'est séparée avec l'espoir de voir cette fête solennelle se renouveler bientôt.

Livrons-nous donc aux plus brillantes espérances. Ce tableau général de notre industrie départementale, si nouveau et si intéressant, nous promet les mêmes jouissances pour l'avenir. Puisse la crainte d'une nouvelle guerre disparaître bientôt; lorsque nous ouvrons le temple des arts, fermons à jamais celui de Janus.

Faisons également fleurir l'agriculture, cette base de la prospérité des états. Que le laboureur, en conduisant sa charrue, trouve le repos au bout de ses sillons; que l'homme industrieux, en contribuant par son travail aux douceurs de la vie, trouve l'aisance, comme il reçoit aujourd'hui les marques de la

satisfaction publique : en reportant les yeux sur le spectacle touchant dont nous venons d'être environnés, combien il est heureux pour nous, mes collègues, d'y avoir si fortement contribué.

PROGRAMME

DE LA SECONDE EXPOSITION.

La Société d'agriculture et de Commerce de Caen, convaincue des heureux effets de la première exposition publique des produits des Arts du Calvados, désirant donner une nouvelle activité à l'industrie et aux talens, en rendant un nouvel hommage aux fabricans et aux artistes de ce département, a pris la délibération suivante :

Art. Ier. Sous l'autorisation de l'administration, il y aura en 1806, dans la ville de Caen, une exposition publique des produits des Arts du département.

II. Cette exposition commencera le 15 avril, et finira le 25 : elle aura lieu à l'Hôtel-de-Ville.

III. Tous les fabricans et artistes du département sont invités à y déposer les objets de leur industrie et de leurs talens.

IV. Ils les feront parvenir avant le 5 avril au secrétaire de la Société.

V. La Société nommera une commission pour juger du mérite des différentes productions.

VI. Le 25 avril, elle tiendra une séance publique, dans laquelle neuf Médailles d'argent seront distribuées aux fabricans qui en auront été jugés les plus dignes. Les noms de tous ceux qui auront concouru seront proclamés dans cette séance.

VII. M. le Préfet sera prié de donner sa sanction à cette délibération.

Signé ALEXANDRE, *président.*
LAIR, *secrétaire.*

M. le Préfet du Calvados a approuvé la délibération dans tout son contenu.

RAPPORT

Sur la seconde exposition publique des produits des arts du Calvados en 1806, *fait à la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen.*

MESSIEURS,

Lorsque nous nous réunîmes pour former une Société d'agriculture et de commerce, nous sentîmes facilement que c'était moins par des discours et des mots, que par des choses et des faits, que nous parviendrions au double but que nous nous étions proposés. Ne nous bornant point à de simples théories, qui rarement arrivent dans la chaumière du laboureur et dans l'atelier du fabricant, nous nous attachâmes à instruire par la force de l'exemple, et à soutenir l'émulation par des encouragemens. Un des moyens qui nous parut le plus propre à faire prospérer les manufactures, fut d'exciter une noble rivalité parmi les manufacturiers, par la comparaison des objets

provenant de leurs établissemens. La première exposition publique des productions des arts du département a parfaitement rempli nos désirs ; elle a même surpassé nos espérances ; nous étions loin d'abord de nous attendre à d'aussi heureux résultats.

Trois années s'étaient écoulées depuis que cette idée avait été conçue et réalisée ; nous en avions trop bien reconnu les avantages, pour ne pas souhaiter de voir se renouveler une institution aussi utile. Nous étions impatiens de faire briller d'un nouvel éclat le mérite et le talent. Mais en célébrant cette fête des arts, nous voulions le faire avec toute la solennité dont elle était susceptible. Les fonds nécessaires pour les frais de l'exposition manquaient ; nous nous sommes empressés de former une souscription pour laquelle chacun de nous a voulu contribuer : ce n'était pas la première fois que les membres de la Société avaient fait de pareils sacrifices.

L'ouverture de l'exposition était fixée au 15 avril. Quelques personnes prudentes, mais trop timides, craignaient que notre zèle ne fût point secondé, et qu'on ne répondît que faiblement à notre invitation. Mais l'impulsion avait été donnée dès la première exposition, et la réussite de l'une nous présageait le succès de

l'autre. Notre confiance n'a point été trompée.

Aucun moyen, il est vrai, n'avait été négligé pour faire valoir les productions des arts et pour orner l'édifice destiné à les recevoir. Il n'est personne qui, en entrant dans cette vaste galerie, ne fût frappé de l'éclat du premier coup-d'œil. On apercevait d'abord, dans le point de vue le plus apparent, les attributs de l'agriculture et du commerce, si dignes de la protection des princes et des administrateurs. Dans une des ailes de l'édifice était le modèle d'un monument en l'honneur de Malherbe, qui appartient à toute la France, mais que la ville de Caen, sa patrie, réclame d'une manière spéciale. Au-dessus de son portrait avait été placée la lyre, attribut particulier du genre de poésie auquel il se livra. On lisait ces mots du législateur du parnasse français, si souvent répétés, et que la postérité a retenus : ENFIN MALHERBE VINT. On avait élevé au milieu de l'autre aile un monument à Rouelle, né dans les environs de Caen, et qui appliqua la chimie aux arts avec tant de succès. Près delà, on voyait des vases de porcelaine d'une grande beauté, sortis de la manufacture de cette ville. Sur des colonnes de marbre étaient retracés les noms de Cretonne, de Graindorge, d'Olivier-Basselin, de

Massieu, de Duval de Mondrainville, et les services qu'ils ont rendus, soit à la littérature, soit aux arts industriels (*). On avait aussi consacré le souvenir de cet ouvrier normand qui inventa le métier à bas, mais dont l'histoire n'a pas conservé le nom, tandis qu'elle a recueilli ceux de tant d'hommes peu intéressans. A l'une des extrémités de la salle on avait gravé en grandes lettres l'observation si vraie sur la facilité de la critique et sur la difficulté de l'art, mais devenue inutile par l'esprit de bienveillance qui animait tous les spectateurs. Des faisceaux d'armes, de la manufacture de M. Brunon, formaient deux brillans obélisques. Des caisses nombreuses d'orangers, de lauriers-roses, de myrtes, des vases remplis des fleurs de la saison, des guirlandes de verdure distribuées avec goût, présentaient un aspect aussi varié qu'agréable. Mais la plus belle décoration consistait dans les productions mêmes des arts. C'était sous plusieurs portiques et sur de grandes tables, autour desquelles il était facile de circuler, qu'on avait déposé les échantillons d'industrie envoyés de toutes les parties du département. Si l'affluence des objets a été considérable, le concours du public ne l'a pas été moins. Cette galerie des arts n'a cessé, pendant le temps de l'exposition, d'être rem-

plie

plie de spectateurs de toutes les classes, tant habitans du Calvados qu'étrangers que la foire avait attirés.

Le jour fixé pour la distribution des médailles était attendu avec un intérêt mêlé d'impatience. Chacun voulait voir par lui-même si les jugemens qu'il avait portés en particulier seraient confirmés par la Société. Toutes les autorités civiles et militaires s'étaient fait un plaisir d'honorer cette cérémonie de leur présence. Depuis long-temps on n'avait vu une assemblée plus imposante et mieux choisie.

Le président de la Société a ouvert la séance par des réflexions sur l'utilité des Sociétés d'Agriculture et de commerce, et sur les services que celle de Caen a rendus depuis sa formation. Le secrétaire chargé de recueillir les productions des arts, a prononcé un discours dans lequel il les a considérés sous un point de vue général. Il s'est attaché à faire sentir les avantages d'une exposition publique par l'émulation qu'elle inspire.

MM. Saffrey, Thierry père, Nicolas, Prudhomme, Ducheval, ont fait des rapports particuliers sur les objets qui avaient le plus fixé l'attention; et le président a distribué des médailles aux fabricans qui en ont paru les plus dignes.

M. Caffarelli, préfet du département, a profité de cette heureuse circonstance pour délivrer aussi un prix accordé par le Gouvernement au sieur Waron, contrôleur des douanes à Dives, qui, au péril de sa vie, avait sauvé seize marins prêts à périr sur les côtes du Calvados : il était beau de voir, dans une même séance, la vertu et les talens récompensés.

Mais la Société n'a pas voulu borner sa reconnaissance à un hommage passager et à la distribution de quelques médailles. Elle a désiré en prolonger le souvenir et en donner des témoignages durables dans un rapport destiné à l'impression. Chargé de lui servir d'organe en cette occasion, je crains, quelqu'intérêt que puisse d'ailleurs inspirer par lui-même le sujet, de ne pouvoir répondre à la confiance dont elle a bien voulu m'honorer. Pour les personnes qui ont vu l'exposition, un seul coup-d'œil, jeté sur les objets divers qu'elle renfermait, a été plus intéressant que toutes les descriptions ; et ce que je pourrais dire ici, serait insuffisant pour quiconque n'aurait pas joui de cet agréable spectacle.

La Société a décerné des MÉDAILLES d'argent, des MÉDAILLES de bronze, et des MENTIONS HONORABLES. Ces trois sortes de récompenses

serviront naturellement de division à ce rapport. L'ordre que je suivrai dans chaque division n'a été adopté que pour faciliter mon récit, et non pour établir une prééminence entre les concurrens.

MÉDAILLES D'ARGENT.

Moutons et laines de race Espagnole. = Parmi les objets qui nous ont paru dignes d'un plus grand intérêt, nous avons distingué ceux que notre sol peut multiplier facilement, et qui concourent à faire fleurir à la fois l'agriculture et le commerce. Les laines fines, si importantes pour nos fabriques de draps, ont fixé d'une manière particulière notre attention, et les personnes qui s'attachent à propager les moutons mérinos nous ont paru avoir des droits bien légitimes à notre reconnaissance. Il ne s'agit plus de prouver par des discours l'utilité des moutons de race espagnole. Il faut désormais des exemples; et M. Sanguin de Livry est celui qui, dans tout le Calvados, les a donnés avec le plus de succès. Il possède à Blainville, près de Caen, 600 mérinos, et 1200 à Stains près de Saint-Denis. Nous avons offert divers échantillons de laine de ses troupeaux

aux regards du public, afin de les faire remarquer particulièrement des cultivateurs. La Société s'est empressée d'offrir une médaille à M. de Livry, comme une juste récompense de son zèle. C'est par le même motif qu'elle a donné des mentions honorables à MM. d'Aubigny, de la Fresnaye et Thierry. Elle a remarqué avec plaisir que, depuis la première exposition, le nombre des mérinos commençait à s'accroître dans notre département. Puissent-ils se propager de plus en plus, ces moutons dont les dépouilles précieuses semblent nous rappeler la toison d'or de la fabuleuse antiquité. Ici point de fictions. Les avantages que nous vantons sont réels, et il est facile de se les procurer.

Fabrique de draps. — Depuis qu'on s'était relâché de la rigueur des réglemens, et qu'un système de liberté indéfinie avait succédé à l'établissement salutaire et indispensable des inspecteurs de fabriques, la manufacture de draps de Vire était dégénérée comme beaucoup d'autres. Des hommes avides, attachés à un bénéfice qui ne pouvait être que passager, employant de mauvaises matières, n'avaient fait que de mauvais ouvrages. Les pièces qui nous ont été envoyées par MM. Brouard-Desmarais, Tirel et Vente, détruisent l'opinion

désavantageuse que l'on avait prise de cette fabrique. On voit à quel degré de supériorité elle pourrait parvenir, en considérant quelques-unes de ces pièces, qui sont d'un tissu plus fin. Mais l'amour-propre faisant place au véritable intérêt, le manufacturier de Vire trouve peut-être plus profitable de faire des draps communs, qui, par leur bas prix, procurent un débit plus facile. Nous avions nous-mêmes exprimé l'intention de ne recevoir que des productions qui sortent habituellement des ateliers pour être livrés au commerce. La Société a voté une médaille à la manufacture de Vire, dans la personne de M. Tirel. Sans doute l'avantage que cette manufacture présente pour l'habillement des troupes, n'échappera point aux regards bienfaisans du Gouvernement.

Filature de coton et fabrique de basin. — Pendant long-temps un préjugé funeste avait interdit à notre industrie départementale l'établissement des filatures mécaniques, quoiqu'elles fussent adoptées dans presque toute la France, et que la filature à la main languît dans le Calvados. Mais depuis la première exposition, trois filatures hydrauliques à grand système se sont élevées dans le département, et chacune d'elles est en pleine activité. MM. Richard et Lenoir-Dufrêne, si connus par

leurs nombreux établissemens, en ont formé un à Aunay, qui réunit le double avantage de filer le coton et de l'employer à faire du basin. Les échantillons de fil mis sous nos yeux réunissent une grande finesse à une grande perfection. Ils vont jusqu'au numéro 130, c'est-à-dire, que l'on a obtenu 91,000 aunes d'une livre de coton : merveille de l'art que l'esprit peut à peine concevoir. Les différentes pièces de basin tissues par des élèves formés par les soins du directeur de l'établissement, M. de Boislambert, servent à prouver à toute personne impartiale que nous pourrons bientôt atteindre un grand degré de perfection. En pensant que MM. Richard et Lenoir occupent plus de 4000 individus des deux sexes en France, et que bientôt 600 ouvriers seront employés par eux à Aunay, nous nous sommes empressés de leur présenter une médaille. Pourquoi fallait-il qu'au moment même où M. Lenoir fournissait sa contribution aux arts, il payât le tribut fatal à la nature ; et que tandis que nous rendions hommage à son mérite, on lui rendît les honneurs funèbres ! La Société a aussi distingué les productions des filatures de MM. Gervais et Picard, de Bayeux, et de MM. Moulins, Baspont, Bautry jeune, du Champ-du-Bault près de

Vire. Tous méritaient des médailles; mais le nombre en étant limité, nous avons été forcés de nous en tenir à une mention honorable.

Fabrique de siamoises, de basins et de mousselines. — En voyant à la première exposition les productions de la manufacture des frères Parin, de Bayeux, en observant l'intelligence et l'activité avec laquelle ils la dirigeaient, nous prévîmes qu'elle prendrait un jour une grande extension. Ils n'avaient alors que dix-sept métiers, et ils sont parvenus à en monter quarante-un : s'ils n'en ont pas davantage, c'est que leur emplacement ne le comporte pas. Ne se bornant pas aux simples siamoises, qui ne se consomment que dans le département, ils font des basins et des mousselines qui sont enlevés par le commerce du dehors dès qu'ils sont fabriqués. Beaucoup de leurs mousselines sont aussi envoyées à Jouy pour l'impression. Les frères Parin occupent plus de cent ouvriers, tous du pays. Ils emploient de préférence le coton filé chez MM. Gervais et Picard, de Bayeux. Heureuse la ville que des fabricans aussi estimables sont venus habiter ! Heureux aussi les fabricans fixés dans une ville où il existe autant d'esprit public, et où les administrateurs et les habitans concourent à faire pros-

pérer leurs établissemens ! Pour nous, après avoir donné il y a trois ans des espérances aux frères Parin, nous leur offrons aujourd'hui une médaille.

Fabrique de dentelles. — De toutes les branches de commerce du Calvados, celle à laquelle nous attachons le plus d'importance, est sans contredit la manufacture de dentelles ; c'est la plus étendue de ce département. Elle occupe une multitude de personnes et leur procure une subsistance assurée à toutes les époques de leur vie. Elle présente d'autant plus d'avantages, que les matières premières qu'elle emploie sont le produit du sol français, et que la fabrication, qui est le résultat de l'industrie particulière de notre pays, nous procure un commerce considérable avec l'étranger. Les objets que nous admirions à l'exposition de 1803 comme des nouveautés, les robes, les tuniques, les schals, les écharpes, nous paraissent aujourd'hui des ouvrages ordinaires. On s'était précédemment borné à rapprocher avec adresse des morceaux séparés. Cette fois on est parvenu à faire d'une seule pièce les mêmes ouvrages. Il a sans doute fallu beaucoup de temps et de soin ; mais l'art a triomphé de tous les obstacles. Ces objets, sans être

plus

plus brillans, présentent plus de perfection à l'œil exercé du connaisseur. Nous ne pouvons en général trop vanter la richesse des ornemens, la délicatesse du travail et la régularité de l'exécution. Nous en sommes redevables à l'heureuse conception du dessinateur, à la patiente activité de l'ouvrière et à la surveillance intelligente des fabricans. En leur donnant à tous les louanges qu'ils méritent, nous en devons plus particulièrement à M. Tardif, de Bayeux. C'est lui qui a le plus contribué à perfectionner la fabrique de dentelles par son empressement à se conformer au goût du jour et à suivre la diversité des modes. Ses voyages ont excité en lui une ardeur qu'il a communiquée aux autres manufacturiers; et loin de les regarder d'un œil jaloux, on l'a vu dans des temps difficiles tendre une main secourable à ceux qui se trouvaient gênés par les circonstances. Exemple admirable! Puisse-t-il trouver des imitateurs! Il a aussi aidé de sa fortune et de ses conseils plusieurs établissemens qui viennent de se former à Bayeux. Par reconnaissance de tant de services rendus au département, tous les fabricans se sont réunis à nous pour présenter une médaille d'argent à M. Tardif. Nous regrettons de n'en pas avoir une d'or à lui offrir.

La ville de Caen possède également dans la même partie un de ces hommes faits pour reçuler les bornes de leur art: je veux parler de M. Louis Houël. Pénétré de l'esprit public qui nous animait, il s'est en quelque sorte associé à nous pour faire briller l'exposition. Ses ouvrages remplissaient une arcade entière. Le public a particulièrement remarqué un schal d'une aune et demie carrée fait d'une seule pièce. On n'était pas encore parvenu à exécuter un morceau d'une telle étendue, sans avoir recours au *raboutissage*. Trois ouvrières ont constamment travaillé pendant six mois à cet ouvrage d'autant plus étonnant qu'on ne peut découvrir le point par où il a été commencé ni celui par où il a été terminé. Trois mille fuseaux et dix-huit mille épingles y ont été employés. L'exécution en paraissait si difficile aux fabricans eux-mêmes, que M. Houël, afin de prévenir toute espèce de doute, a exposé le métier de son invention qui a servi à exécuter ce schal. Pour prix de tant de dévouement, M. Houël a reçu une médaille.

Si quelqu'un pouvait douter des avantages de l'exposition, il en eût été bien convaincu par l'empressement des fabricans à faire des

ouvrages parfaits et à les présenter au concours. Rien de médiocre n'a paru en dentelles. Il n'est personne qui n'ait admiré la finesse du fichu de Mme. Lacauve, la richesse d'une robe blanche de Mlle. Marescal, les belles proportions d'une robe noire de Mme. Ameline, la difficulté vaincue dans les chiffres exécutés par MM. Saint-Jore fils et William Paisant, et les ouvrages moins brillans, mais très-réguliers, de M. Lemaître. L'émulation a été si grande, que quelques personnes, telles que Mmes. Ameline et Raby, ont exposé des ouvrages non terminés et encore sur le métier. Nous avons accordé des mentions honorables et bien méritées à tous ces fabricans, sans en excepter aucun. Il est à regretter qu'un lit de dentelle soit sorti de notre ville, et qu'il ait reçu sa destination avant l'époque fixée pour l'exposition; mais nous n'avons pu entraver les relations commerciales. Cet ouvrage, entrepris par Mme. Manchon, a été vendu 40,000 francs. C'est un des plus considérables qui ait été fait dans le département. Quoique l'absence de cette dame l'ait empêchée de concourir cette année, nous avons cru devoir placer ici son nom, en nous rappelant que c'est elle qui, à la première exposition, donna

le mouvement à la manufacture de Caen pour les ouvrages de grande dimension.

Fabrique de bonneterie. — La bonneterie, moins susceptible de développemens que la dentelle, et moins exposée à subir les variations de la mode, s'est appliquée à faire des ouvrages très-fins et très-soignés. Elle est parvenue à réunir à la bonne qualité la beauté du travail. Cette fabrique, si intéressante, a cette année acquis de nouveaux droits à nos éloges. Nous osons le dire, sans crainte d'être démentis, elle ne le cède actuellement à aucune autre de France et d'Angleterre. Les bas à quatre et cinq fils, sortis des métiers de M. Bellamy l'aîné, en sont une preuve convaincante. Nous lui avons décerné une médaille pour ses beaux ouvrages dans une branche d'industrie qui mérite tant d'être encouragée; car, si dans ce pays la dentelle occupe beaucoup de femmes, la bonneterie procure également beaucoup d'occupation aux hommes. M. Longuet, par ses divers échantillons de bas, a rappelé le souvenir de la médaille qu'il avait obtenue à la première exposition. Ceux qui ont été fabriqués par M. Lebois annoncent un excellent ouvrier. M. Godefroy, que ses connaissances dans les affaires commerciales

ont élevé à différentes charges publiques, a aussi payé son tribut à l'exposition. D'autres ouvrages en angora, dont la fabrication est presque particulière à notre ville, ont été exposés par MM. Blin, Gallet, Hamelin, Martine et Sorel. M. Julien n'a pas moins de droit à une mention pour le blanchîment des bas par le procédé de Berthollet, lequel, en conservant le coton, lui communique en peu de temps une blancheur éblouissante. M. Julien a déjà réconcilié plusieurs personnes avec ce procédé avantageux, qui n'est décrédité dans notre département que parce qu'il est employé par des mains inhabiles.

Manufacture d'acide sulfurique, de sulfate de fer et d'alumine. — Si, comme nous l'avons déjà observé, les fabriques que nous devons le plus encourager sont celles qui emploient les matières premières que produit notre sol, les hommes industrieux, qui savent tirer parti de ces matières inconnues ou négligées dont l'on ne sentait pas le prix, méritent également notre intérêt. Tel est M. Chamberlain, aussi recommandable par son activité que par son instruction. La manufacture d'*acide sulfurique* (huile de vitriol), établie à Honfleur, languissait lorsqu'il se mit à la tête de cet établissement, qui depuis a prospéré. Les py-

rites qui existent en abondance dans les environs de Honfleur, lui ont fourni du *sulfate de fer* (couperose verte du commerce), d'une excellente qualité. Il s'est également livré à la fabrication de l'alun, qui a fixé d'une manière particulière l'attention de la Société d'encouragement de Paris, et pour laquelle elle a même proposé un prix. Il est parvenu à faire de l'alun avec les matières premières trouvées dans le département. M. Chamberlain obtient toutes ces substances par des procédés économiques qui lui sont particuliers. Pour lui, une première fabrique n'est qu'un moyen d'en former une seconde, et l'une tend toujours à faire prospérer l'autre. Nous lui avions déjà donné une preuve particulière de notre estime, en l'associant à nos travaux, comme membre non résidant, nous lui avons offert cette fois un témoignage de la considération publique, en lui délivrant une médaille.

Horlogerie et mécanique. — On a depuis long-temps observé que les habitans du Calvados étaient fort ingénieux dans la mécanique. Cette exposition en a fourni de nouvelles preuves. Parmi plusieurs ouvrages on a distingué une balance d'essai faite par M. Rullié, de Caen. Rien de plus commun qu'une balance; mais aussi rien de plus rare que d'en

trouver d'exacte ; c'est que peu de machines exigent dans l'exécution plus de précautions, d'adresse et d'habitude. Cependant il est des arts dans lesquels la moindre erreur de poids peut en mettre beaucoup dans les calculs et dans les résultats. La balance de M. Rullié, destinée à peser les matières les plus précieuses, est d'une telle délicatesse, qu'un dix millième de grain suffit pour la faire trébucher. M. Rullié s'occupe plus particulièrement de l'horlogerie. Après avoir appris son art sous les plus grands maîtres, notre compatriote, de retour dans sa ville natale, a voulu nous donner une preuve de ses talens. Il a exécuté une pendule, très-compliquée, si l'on examine le nombre des pièces, et très-simple si l'on considère la multitude d'usages auxquels elle est destinée. On est surpris que tant d'idées séparées se trouvent réunies dans une même machine. Deux mobiles et la roue d'échappement constituent tout le mouvement. Chaque partie a été calculée d'une manière exacte pour produire l'effet demandé. C'est le résultat savant de combinaisons mécaniques et astronomiques, et il n'est personne qui ait vu cette pendule sans l'avoir admirée. Nous laissons à l'auteur le

plaisir de décrire lui-même son ouvrage (1). La Société, applaudissant au mérite de M. Rullié, lui a voté une médaille.

M. Hervais, de Caen, a présenté un instrument d'horlogerie de son invention pour fendre les roues, les pignons, et les *égaliser*. Nous avons aussi reçu de lui une petite montre d'une forme agréable, et dont l'échappement est à virgule. M. Morand, d'Argences, a exposé une pendule à poids marquant les minutes, les heures, le quantième, et exécutant un carillon à six airs différens. M. Mellion, d'Escots, près Saint-Pierre-sur-Dives, est parvenu, sans avoir jamais eu de maîtres, à faire une horloge annonçant les heures par plusieurs airs de *forte* et qui mettent en mouvement différentes pièces. Si l'on exigeait dans ces figures les proportions que réclament rigoureusement les règles du dessin, on serait trompé; mais si l'on ne s'attache qu'au mécanisme en lui-même, on sera surpris qu'un tel ouvrage ait été fait par un homme qui n'a reçu de leçons que de la nature. Nous lui avons accordé une mention honorable et à MM. Hervais et Morand.

(1) Voyez la description de cette pendule dans le catalogue de la seconde exposition des produits des arts du département du Calvados. Poisson, 1806.

PRIX

PRIX D'ENCOURAGEMENT.

La Société avait d'abord arrêté qu'elle ne distribuerait que neuf médailles d'argent. Mais le nombre considérable des objets mis à l'exposition, et l'intérêt qu'ils ont généralement inspiré par la perfection qui les caractérisait, l'ont mis dans l'heureuse nécessité d'ajouter quatorze médailles en bronze sous le nom de *prix d'encouragement*. Nous allons continuer de rendre compte des motifs et des considérations qui ont dirigé la Société.

Fabrique de mousselines. — Par suite des bons effets de la première exposition, non-seulement les anciennes manufactures fleurissent, mais plusieurs autres se sont nouvellement formées. M. Duperré ne voulant point laisser languir dans une oisiveté funeste les enfans indigens de sa commune, a élevé à Feuguerolles-sur-Orne une manufacture de mousselines. Etranger à tout ce qui concernait cette partie, il a commencé par l'étudier lui-même. Il a formé ensuite ses jeunes ouvriers avec un dévouement qu'aucun obstacle n'a pu affaiblir. Déjà sa fabrique prospère; elle pourrait même devenir un établissement considérable. Mais guidé par des sentimens d'humanité plu-

tôt que par des motifs d'intérêt, M. Duperré, après avoir atteint le but qu'il se proposait, n'a pas voulu donner une plus grande extension à sa manufacture. Au reste, la Société a pensé qu'il fallait honorer d'une manière particulière les hommes qui font un si louable usage de leur fortune, et cherchent moins à l'augmenter qu'à l'employer utilement pour le bonheur de leurs concitoyens. Elle a décerné un prix à M. Duperré de Feuguerolles. L'affection des enfans auxquels il a procuré des moyens de subsistance, et les remercîmens de leurs familles, seront pour lui une récompense bien plus flatteuse encore.

Manufactures de siamoises, de retors et de cotonnades. — Chaque arrondissement du Calvados a voulu payer sa contribution industrielle selon son genre de fabrique. Nous avons reçu de M. Lefort, de Falaise, une toile bleue en fil et coton, connue dans le commerce sous le nom de *retort*, et qui sert de vêtement aux gens de la campagne. Cette toile fort simple, mais très-recherchée par son usage économique pour les gros travaux, n'a pas échappé aux regards de la Société. Elle a cru même devoir donner un encouragement général à la manufacture de Falaise, en accordant un prix à M. Lefort, homme actif

qui a beaucoup contribué, avec M. Henri l'Epine, à son accroissement. La Société a vu aussi avec plaisir que le zèle de M. Gervais Leclerc ne s'est point ralenti depuis l'exposition de 1803. Ne se bornant pas à faire des mouchoirs *façon Cholet*, qui lui valurent alors une médaille d'argent, il fabrique encore d'excellentes toiles propres à l'impression. Si nous nous permettions de lui faire un reproche, ou plutôt de lui exprimer nos regrets, ce serait de voir que son établissement n'est pas formé assez en grand. MM. Duclos-Bazin et Prieur frères, de Condé-sur-Noireau, ont fait parvenir des siamoises *bâtonnées*, des cotonnades *glacées* et des mouchoirs qui proviennent des fabriques de cette ville si importante sous le rapport du commerce, et dont nous avons reçu trop peu d'objets, quoiqu'elle pût nous en fournir beaucoup. Ceux qui nous ont été adressés n'ont même pas concouru, à cause de leur envoi trop tardif.

Fabrique de grosse bonneterie. — La bonneterie de Caen nous a offert cette année des objets qui ne laissent rien à désirer pour la finesse et la beauté. C'est sans doute un grand avantage que d'être enfin parvenu à obtenir sur les fabriques étrangères cette préférence que le luxe et l'opulence leur avaient donnée.

Mais en nous attachant aux progrès de l'art, nous avons aussi envisagé la consommation générale. L'exécution soignée des ouvrages d'un prix inférieur procure de grands avantages. En fournissant des objets employés par un grand nombre de personnes, elle occupe beaucoup de bras. Si les manufacturiers ont craint de présenter des ouvrages d'une fabrication ordinaire, ils se sont trompés sur les intentions de la Société, qui désire encourager toutes les branches d'industrie. Chaque pays, chaque fabrique a son genre de travail; le meilleur, en général, est celui qui fournit le plus d'occupation et un plus grand produit: sous ce rapport, la grosse bonneterie de Falaise a des droits aux encouragemens, et M. Davois, connu avantageusement, a reçu un prix.

Manufacture de chapellerie. — Il est peu de contrées en France qui fournissent d'aussi bonnes matières et en aussi grande abondance pour la chapellerie que ce département. Mais nous avons le chagrin de voir tous les ans les fabricans de Paris et de Lyon acheter à Guibray et à Caen les poils de lièvre si communs dans ce pays, pour nous les revendre après les avoir mis en œuvre. Cependant il existe ici de bons chapeliers qui

pourraient former de grands établissemens. Les ouvrages fabriqués par MM. Goyer et Dauphiné, demeurant à Caen, sont remarquables par leur finesse et leur beau noir. Ceux de M. Laval, de Bayeux, nous ont paru mériter encore la préférence. L'étoffe en est tout à la fois plus moëlleuse et plus solide ; M. Laval est encore parvenu à tirer un parti avantageux du poil d'Angora. Nous lui avons donné un prix.

Manufacture de papiers peints. — Nous avons accordé le même honneur à MM. le Flaguais père et fils, pour leur fabrique de papiers peints, qui sont faits avec goût sans être recherchés dans les dessins et les couleurs. MM. le Flaguais ont trop de jugement pour vouloir rivaliser sous ce rapport avec les grandes manufactures de la capitale. Ils auraient vainement tenté d'imiter ces beaux ouvrages que le luxe inconstant varie sans cesse, et qui offrent un aliment continuel à la mode ; une fabrique de ce genre ne peut exister qu'à Paris ou dans une très-grande ville. Le prix des objets de la manufacture de MM. le Flaguais est modéré : aussi en font-ils un débit considérable. Nous avons remarqué que tous les papiers qu'ils impriment sont fabriqués dans le département. Chaque année il

sort de leurs ateliers vingt-quatre mille rouleaux qui se vendent à cent lieues à la ronde. Ils trouvaient, avant la guerre, un débouché facile et très-étendu dans les îles de Jersey et de Guernesey, et même aux Etats-Unis d'Amérique.

Fabriques de limes. — Tandis que nos armées victorieuses parcouraient l'Allemagne, des hommes zélés, s'attachant de leur côté à une autre espèce de conquête bien précieuse, tâchaient de partager avec l'étranger une branche de commerce dont il est depuis long-temps en possession. M. Brunon, créateur de la belle manufacture d'armes de Caen, et M. J. J. Gautier, qui appartient à une famille si renommée dans les arts, unissant leurs talens, ont établi à Caen une fabrique de limes anglaises et allemandes, dont la trempe et la taille ont été reconnues excellentes. Ils les font à l'aide d'une mécanique aussi simple qu'ingénieuse, qui leur a coûté bien des essais et bien des travaux. Ne nous lassons point de leur donner des éloges, puisqu'ils ne se lassent point de nous donner des productions nouvelles ; le prix qu'ils ont reçu n'est qu'un faible dédommagement de leurs peines et des frais considérables qu'a nécessité leur établissement.

Fabrique de coutellerie et de damas. — La

fabrique de coutellerie de Caen et de Falaise était autrefois très-florissante : elle l'était déjà du temps de nos ducs de Normandie : elle est bien dégénérée. Ce n'est pas que nous manquions de bons couteliers. Nous en possédons plusieurs qui ne le cèdent point aux meilleurs ouvriers de Paris ; mais ils ne trouvent pas dans le débit un dédommagement suffisant de leur travail. Depuis la suppression des inspecteurs de fabrique, la France est inondée d'ouvrages défectueux, qui, avec une certaine apparence, n'ont aucune qualité, mais sont recherchés à cause de leur bas prix. Nos couteliers, jaloux de leur réputation, dédaigneraient de faire de tels ouvrages, si faciles d'ailleurs à imiter. C'est un motif pour nous de témoigner une estime particulière à ceux qui honorent ainsi leur état. Parmi plusieurs objets, la Société a remarqué les instrumens de chirurgie de MM. Ledanois père et fils; elle a distingué les couteaux de leur façon et ceux de la fabrique de Mme. veuve Letulle. MM. Ledanois se sont attachés à faire le couteau sans clou inventé à Caen, et à imiter les produits de plusieurs autres manufactures. Un prix leur a été justement décerné. M. Lasseret, de Caen, en a obtenu un autre pour ses ouvrages façon *damas*. On sait que le damas est une espèce

d'acier qui n'est pas seulement distingué par la trempe, mais encore par une combinaison particulière de fer nerveux et d'acier, dont les proportions, le travail et le mode de la trempe sont restés jusqu'à présent inconnus en France. Peut-être le seront-ils long-temps encore; car M. Lasseret, que la mort vient de nous enlever, n'a pas laissé son secret.

Taillanderie. — Un des grands avantages des expositions publiques, c'est de faire connaître les gens de mérite en tout genre. Il en existe qui resteraient dans l'obscurité, si on ne les en tirait presque malgré eux. M. Gueret, de Putot, village entre Caen et Bayeux, a exposé, d'après notre invitation, une enclume pesant 500 livres. Cette masse de fer a été façonnée dans un feu de forge ordinaire; toutes les pièces en ont été réunies et soudées de manière à ne former qu'un seul corps avec l'acier qui recouvre la surface supérieure. Par cet ouvrage, M. Gueret, presqu'octogénaire, a prouvé qu'avec de l'adresse et de l'intelligence on pouvait souvent se passer des moyens mécaniques ordinairement employés pour ces sortes de travaux, dont l'exécution est reconnue difficile même dans les grands ateliers. On doit aussi à cet

habile

habile taillandier plusieurs bons ouvrages en fer forgé. La Société, appréciant son mérite, n'a pas hésité à lui donner un prix. Elle s'est proposée, par cette récompense, d'encourager les ouvriers de la campagne, parmi lesquels il se trouve quelquefois des hommes intelligens et réfléchis, mais aussi beaucoup d'autres abandonnés à la routine. Il a été donné des éloges à M. Levasnier, de Cresveuille, pour une doloire à l'usage de la tonnellerie; à M. Goulet, de Tournebu, pour ses différens outils de jardinage; et à M. Challotte, d'Hermival, pour ses instrumens employés dans la culture particulière des pépinières.

C'est ici le moment de parler d'une charrue inventée par M. Durand, de Glos, arrondissement de Lisieux. Au milieu de tant d'objets d'industrie mis à l'exposition, la Société a particulièrement distingué celui-ci qui tenait à l'agriculture. Le but de M. Durand était d'obtenir un double ouvrage à l'aide d'un double soc. La commission chargée d'examiner cette nouvelle charrue, a observé que les socs, en ouvrant les sillons, ne plongeaient pas dans la terre assez profondément et d'une manière égale; ce dernier inconvénient a paru d'autant plus grand, qu'il semble impossible de bien semer un champ labouré inégalement: nous

engageons l'auteur à donner à cette charrue le degré de perfection dont elle est susceptible, et nous le félicitons d'avoir dirigé ses travaux vers une machine aussi importante.

Fabrique de lampes à courant d'air et de ferblanterie. — Depuis que les lampes à quinquet sont devenues à la mode et que ce moyen d'éclairer les appartemens a été adopté dans beaucoup de maisons, nous avons senti la nécessité de posséder dans notre département de bons ouvriers en ce genre. Non-seulement il fallait acheter ces lampes à Paris, mais on était obligé de les y renvoyer pour un simple raccommodage. M. Danjou, après avoir travaillé dans les meilleures fabriques, est venu il y a trois ans se fixer à Caen, où son talent a été promptement connu. Toutes les villes voisines se sont également empressées d'en profiter. Il sait aussi donner au fer-blanc les formes les plus élégantes et le poli brillant de l'orfévrerie. M. Danjou a obtenu une médaille pour avoir introduit une nouvelle branche d'industrie dans le Calvados.

Ebénisterie. — Il est une autre espèce d'ouvrage pour lequel nous sommes trop souvent encore tributaires de la capitale : c'est l'ébénisterie. Depuis quelques années que le luxe

a pénétré dans toutes les classes de la société, on ne s'est pas borné à la distribution commode des maisons; on est aussi devenu très-recherché dans le choix des meubles. Le goût le plus sévère en ce genre peut être satisfait par les ébénistes habiles que nous possédons: et personne n'en a douté en voyant les meubles sortis des mains de M. Lunel. Un secrétaire à cylindre tournant sur son axe, des colonnes tronquées en bois satiné jaune, un métier à broder haussant par ressort à volonté, montrent ce qu'il est capable de faire dans les différentes parties de son état. Ce jeune homme, né avec le goût des beaux-arts, a perfectionné ce don de la nature par l'étude du dessin. Nous lui avons donné un prix. — Le lit mécanique ingénieux exécuté par M. Blondel, n'est qu'un faible échantillon de tout ce qu'il fait dans la menuiserie. Nous n'avons pas craint de le nommer, malgré sa modestie. Nous lui devions des remercîmens pour ses ouvrages qui réunissent la solidité de la menuiserie à l'élégance de l'ébénisterie.

Fabrique de sellerie. — Dans un pays où l'on élève des chevaux d'une si belle race, dans une ville où il se trouve une école d'équitation et tant d'amateurs distingués, la fabrique de sellerie ne peut offrir que beaucoup

d'avantages pour le commerce. Parmi les ouvrages de cette espèce, que nous avons vu paraître cette année, deux ont fixé l'attention et partagé les suffrages. L'un était une selle à la française par M. Turquetil, l'autre une selle anglaise présentée par M. Maréchal. Si l'on remarquait la forme élégante de celle-ci, on était frappé de la bonne coupe et des belles proportions de celle-là. D'un côté, on observait que les particuliers font un usage habituel de la selle anglaise; de l'autre on représentait que la selle française est préférée dans l'art militaire. Chacun avait ses partisans bien prononcés. Parmi ces deux objets qui, pris séparément, offrent un égal mérite, le motif de décision était difficile. La Société elle-même embarrassée sur le choix, est restée long-temps indécise. La sellerie est une des parties dans laquelle on a remarqné le plus de zèle parmi les fabricans. Il ne nous a point échappé, et nous avions plus d'un motif pour ne pas voir avec indifférence une émulation qu'il est si intéressant d'entretenir, particulièrement dans cette partie, puisqu'elle est liée à la fabrique de cuirs, à la broderie, à la maréchalerie et à beaucoup d'autres états. En concourant, MM. Maréchal et Turquetil avaient cédé moins à notre invitation qu'au vif désir d'obtenir le

prix. La Société, voulant récompenser leur empressement, et leur reconnaissant un mérite égal, leur a donné à chacun une médaille.

Manufacture de tabac et fabrique d'huile. — On ne peut parler de la manufacture de tabac de Caen, sans se rappeler avec intérêt l'homme respectable qui l'a fondée, et sans exprimer les regrets que nous avons éprouvés en le perdant. Il semble que cette année, dans le Calvados, la mort se soit particulièrement attachée aux hommes de mérite, ou plutôt l'exposition, en attirant davantage l'attention sur eux, en a plus fait sentir la perte. Les fils de M. Lecavelier, dignes héritiers de ses qualités, ont soutenu son établissement avec distinction, malgré les entraves résultant du nouveau mode d'impôt. Ils ont aussi établi à Verson et à Laize, près de Caen, des fabriques d'huile de rabette et de colza, plantes très-répandues depuis quelques années dans nos campagnes, et dont la culture intéresse également et le laboureur et le fabricant. Les huiles qui en proviennent sont très-propres à l'éclairage et l'apprêt des laines. Au lieu de les tirer des départemens voisins, comme nous faisions il y a quelque temps, nous pouvons aujourd'hui, par les soins de MM. Lecavelier, en exporter

beaucoup. Pour des services aussi importans, la Société, ne se bornant point à des éloges envers cette famille utile au commerce, a voulu lui donner des preuves plus durables de son estime, en lui accordant un prix.

MENTIONS HONORABLES.

On a pu observer, dans différens articles de ce rapport, qu'en parlant de la distribution des médailles, nous avons également rappelé les mentions honorables accordées par la Société, lorsque le rapprochement naturel des objets entre eux le permettait. En nous écartant du plan que nous nous étions d'abord tracé, notre intention a été de mettre plus d'ordre et de lier entre elles les matières. Nous allons continuer de passer en revue les autres productions d'industrie qui ont aussi mérité des MENTIONS HONORABLES.

Manufacture de toiles. — Tout le monde a remarqué les échantillons de toiles de Lisieux, qui égalent en beauté et surpassent en qualité celles des fabriques les plus estimées. Il suffit de nommer les *Cretonnes* pour être dispensé d'en faire l'éloge. La manufacture de Caen a soutenu aussi son ancienne réputation. M. Legendre a présenté des nappes de deux aunes

de largeur, et des échantillons de toiles damassées et unies, qui lui ont mérité une mention honorable.

Fabrique de nankin. — Le nankin des Indes a été l'objet constant des recherches de plusieurs chimistes distingués. Mais personne n'est parvenu à l'imiter aussi bien que M. Bouvier, établi à Caen. Non-seulement son nankin peut soutenir la comparaison avec celui des Indes pour la couleur, mais encore pour la solidité du teint, qui lui fait supporter l'action de la lessive et du savonnage sans être altéré. Nous devons des remercîmens à M. Bouvier; nous en devons aussi à Mme. veuve Laisné, qui, dirigée par le seul mobile de l'intérêt public, n'a rien négligé pour faire réussir cette découverte. La Société, désirant fixer leur établissement naissant dans le Calvados, à cause des résultats avantageux qu'il promet, s'est empressée de mentionner honorablement les noms de Mme. veuve Laisné et de M. Bouvier. On ne peut donner trop d'éloges aux personnes qui, malgré la frivolité du siècle où nous vivons, se livrent avec désintéressement à des travaux toujours pénibles, lorsqu'on n'en a pas contracté de bonne heure l'habitude, et qui se trouvent amplement dédommagées de leurs peines pourvu qu'elles soient utiles à leur pays.

Manufacture de faïence. — Depuis longtemps la Société désirait qu'on se livrât dans le département à la fabrication de la faïence qui, tenant le milieu entre la porcelaine et la poterie, moins chère que l'une et plus belle que l'autre, est d'un usage général. Elle voyait avec peine que tous les ans, aux foires de Caen et de Guibray, des étrangers nous apportaient les productions de leurs fabriques et remportaient en échange notre numéraire. M. Lepeltier, voulant nous affranchir de ce tribut onéreux, a formé un établissement en ce genre à Caen, qu'il a cédé ensuite à M. Bougon. Celui-ci est parvenu à faire une faïence qui résiste au feu, est légère et d'une forme aussi agréable que commode. Elle imite la couleur blanche, jaune, brune, noire, de Rouen et de Montereau. Ajouter qu'elle est d'un prix modéré, c'est dire qu'elle convient à tous les consommateurs. Nous avons suivi constamment les travaux de MM. Lepeltier et Bougon, et nous savons combien ils ont fait de sacrifices avant d'arriver au but qu'ils se proposaient. C'est avec plaisir que nous leur rendons la justice qu'ils méritent. La Société s'est empressée de leur accorder une mention honorable. Sans doute que les habitans de Caen et du Calvados ne verront pas avec indifférence une fabrique

fabrique aussi utile formée au sein du département ; mais la meilleure manière de s'y intéresser, c'est d'employer les objets qu'elle produit, et, dans cette occasion, l'intérêt particulier se trouve réuni à l'intérêt public, puisque cette faïence offre les qualités que l'on peut désirer.

Art du luthier. — MM. Salles et Thibout, luthiers à Caen, ont présenté des lyres de leur composition qui sont d'une forme très-agréable. Un forté-piano de M. Thibout prouve que cet artiste a la connaissance pratique et réfléchie de son art. C'est particulièrement dans la réparation des violons que M. Salles excelle ; souvent, par ce talent heureux, il est parvenu à obtenir des sons agréables d'un instrument brisé et mutilé, qui ne rendait auparavant que des sons durs à l'oreille. Une mention honorable a été accordée à MM. Salles et Thibout. Dans une ville où la musique est cultivée avec autant de succès, il est agréable pour l'amateur de trouver des hommes qui puissent satisfaire son goût par la fabrication de tous les genres d'instrumens. M. Leroy, luthier à Lisieux, a exposé un bec de clarinette d'une forme nouvelle, inventée par lui. Nous regrettons beaucoup de n'avoir reçu cette année aucun ou-

vrage de M. Lebreton, qui exerce en ce moment l'état de facteur d'orgues à Rouen.

Nous ne pouvons passer sous silence plusieurs établissemens dignes de nos éloges. Il en est même plusieurs auxquels nous n'avons pas offert cette fois de médailles, parce qu'ils en ont obtenu à la première exposition. La tannerie de M. Oursin continue de faire des ouvrages qui répondent à sa réputation, et M. Mariette-Dumesnil, tanneur à Bayeux, nous a présenté de bons échantillons en ce genre. Nous espérons que la tannerie, s'améliorant de plus en plus dans notre département, pourra le mettre à portée de se passer des manufactures étrangères.

L'amidon de M. Motelay, de Verson, est beau et nous a paru d'une bonne qualité. Nous voyons avec plaisir s'éloigner de l'enceinte des villes un établissement de cette espèce, dont le voisinage est souvent insalubre.

La Société a donné des éloges à MM. Deshayes et Leroux, demeurant à Caen, pour leurs échantillons de colle-forte à l'usage de la chapellerie et de la menuiserie.

Elle en a aussi accordé à M. de Lafontaine, de Caen, pour sa fabrique de franges, de galons d'or, d'argent et de soie, qui occupe

un grand nombre de vieillards et d'enfans.

La manufacture de caparaçons de Saint-Silvain et de Poussy, dont MM. Londel et Bellés nous ont procuré des échantillons, est une de celles où il se fait les plus beaux ouvrages.

Le canevas travaillé à Magny-la-Campagne par M. Rivière, est digne aussi d'être remarqué par sa fabrication soignée.

La ville de Caen possède plusieurs bons lapidaires, jouailliers, orfèvres et metteurs en œuvre. M. Donnet monte avec beaucoup de goût le diamant. M. de Boislambert travaille très-bien la bijouterie. M. Guillot fait les vases et autres ornemens d'église. Mme. Alazard exécute tous les ouvrages d'orfévrerie pour le service de la table. M. Lehecq monte le cristal de roche connu sous le nom de diamant d'Anctoville. Tous ont présenté des objets remarquables.

MM. Taffu et Longuet ont offert des fourchettes et des cuillers d'une composition métallique; ils font en temps de paix un grand commerce de ces objets pour la pacotille.

M. Pierre Gautier a exposé cette année un tour en fer de sa façon, sur lequel il exécute les beaux ouvrages dont notre ville est remplie.

La machine à polir les glaces, inventée par M. Dacier, pompier à Bayeux, peut, par un

mouvement horizontal et parfaitement uniforme, polir plusieurs glaces à la fois. La simplicité de cette machine, qui la rend si facile à comprendre au premier coup d'œil, ne doit pas diminuer à nos yeux le mérite de l'auteur. Elle avait reçu l'approbation des directeurs de la manufacture de glaces de Paris : la Société lui a également donné la sienne.

M. Lefèvre, de Caen, déjà connu par ses travaux délicats en cheveux, a fait un petit rouet à filer, composé de plus de cent quarante pièces.

Les morceaux en ivoire, en bois et en corne, exécutés au tour par MM. Noury et Dumontier, sont autant de difficultés vaincues. Il s'est établi entre eux une rivalité qui tourne au profit de l'art. Il en a été de même pour des chaises en merisier et en acajou, présentées par MM. Beuron, Fossard, Huby et Leboutellier.

Nous avons vu encore cette année des papiers de beaucoup d'espèces de la fabrique de M. Désétables, de Vire. Nous avons distingué des feuilles d'un mètre 14 centimètres (42 pouces) de longueur, sur 92 centimètres (34 pouces) de largeur.

Les imprimeurs ont voulu aussi soutenir l'honneur d'un art cultivé ici dès son origine.

MM. Chalopin, Leroux, Leroy, Poisson,

de Caen ; M. Brée, de Falaise ; M. Adam, de Vire, ont présenté des ouvrages, la plupart remarquables par le choix des caractères et l'observation des règles de la typographie.

M. Lecrêne, de Falaise, a offert des reliures en maroquin qui ne laissent rien à désirer à l'homme de goût.

On aura sans doute remarqué des peintures en or sur verre, de M. Piolin ; s'il se bornait à relever la transparence du cristal par l'éclat passager de l'or, ce procédé lui serait commun avec plusieurs autres personnes, et nous n'en parlerions pas : mais ce qui lui est particulier, c'est d'être parvenu à fixer de la manière la plus solide, la dorure sur les cristaux.

Quoique ce rapport soit spécialement consacré à faire valoir les productions des manufactures, exprimons notre reconnaissance aux artistes de différens genres, particulièrement aux peintres qui, se dépouillant de tout amour propre, n'ont pas dédaigné de placer leurs ouvrages à côté de ceux de leurs élèves. Il fallait une exposition publique pour faire connaître leurs talens variés. Comme leurs diverses compositions ont été long-temps sous les yeux du public, et comme elles ont été détaillées dans le catalogue de l'exposition, nous nous contenterons de rappeler ici leurs noms, et ceux des

maîtres et des amateurs qui ont bien voulu aussi contribuer à l'embellissement du salon des arts (1).

MM.

Bloüet -- Brard. -- Cailly fils. -- Cecire. -- Chaumontel. -- Conard. -- Coutances. -- Daigremont-St.-Manvieux. -- de Bieville. -- Desacres. -- Mme. Descotils. -- MM. Deshayes. -- Dubreuil. -- Mme. François. -- MM. Fromage. -- Gardot. -- Graverand. -- Guilbert. -- Guillet. -- Lapalme. -- Larose. -- Largilière. -- Lasson. -- Leconte fils. -- Legagneur. -- Lefèvre. -- Leraître. -- Levêque. -- Mlle. Lucas. -- MM. Malherbe. -- Mangin. -- Monin. -- Morel. -- Nicolas. -- Poignant. -- Philippe. -- Salles. -- Sauvage. -- Tirone. -- Vardon. -- Vautier. -- Vileoq. -- Vincent.

Nous regrettons de n'avoir pu présenter quelques tableaux destinés à orner les temples et qu'une grande solennité religieuse réclamait avant le temps de l'exposition. Nous regrettons aussi de n'avoir pu vaincre la modestie de quelques artistes qui leur a fait soustraire leurs productions aux regards de leurs concitoyens.

Le temps n'a pas permis à un architecte dis-

(1) Voyez le Catalogue de la 2e. exposition publique des produits des arts du département du Calvados. Caen, Poisson, 1805.

tingué d'achever un projet du monument qui doit être consacré à Malherbe dans sa ville natale. Le modèle que nous avons élevé à la hâte au milieu de la salle de l'exposition, est sans doute peu digne de ce poëte célèbre ; mais notre zèle l'aura fait excuser. La souscription ouverte pour un monument plus durable, sera bientôt remplie par les habitans de Caen et du Calvados. Les membres de la Société s'empresseront d'y contribuer ; car si nous consacrons de préférence nos soins à l'agriculture et au commerce, cependant tout ce qui tient à l'honneur du pays nous intéresse fortement (1).

Si l'écriture est l'art de *peindre la parole et de parler aux yeux*, il est difficile de le faire plus agréablement que M. Gambey père dans son tableau de principes. On y trouve à-la-fois le précepte et l'exemple réunis. Il est sorti de son école une foule de bons élèves, parmi lesquels il faut citer son propre fils et M. Fauvel, qui marchent sur les traces de leur maître.

(1) Nous sommes encore réduits à former des vœux pour l'érection de ce monument ; mais une médaille a été consacrée en 1815 à Malherbe, par la ville de Caen et par tous les amis des Lettres. Exécutée avec une grande perfection, par M. Ed. Gatteaux, elle a donné lieu à la formation d'une Société qui, sous le titre de *Galerie Métallique* des grands hommes français, a déjà fait graver dans le même module 112 médailles, par les plus habiles artistes de la capitale.

(*Note de 1825.*)

M. Lalan a exposé de fort beaux modèles. En général on a remarqué qu'il existait peu de villes en France où l'art de l'écriture fût aussi cultivé que dans la ville de Caen.

Il est encore parmi nous un talent très-répandu et porté fort loin, c'est celui de la broderie. Nous avons vu paraître des robes, des schals, des écharpes et d'autres objets propres aux vêtemens et à la parure des femmes, brodés en or et en argent, en coton et en laine, par Mm^es^. Labossière, Lemasle, Mll^es^. Carré, Fauvel, Fierville et Hortense. Nous avons aussi distingué les ouvrages exécutés par les élèves des dames de la Visitation, de la Charité et des Bénédictines, dont les maisons, si utiles pour l'éducation de la jeunesse, ont été conservées par le Gouvernement.

Le règne végétal nous a également enrichi de ses productions. On élève dans le Calvados beaucoup d'arbres, d'arbustes et de fleurs que le commerce répand dans toute la France et même dans les pays étrangers. M. d'Hérou, qui se livre avec zèle à la culture des plantes exotiques et indigènes, nous a procuré des arbres verts de beaucoup d'espèces, de sa pépinière de Saint-Pair, près le bourg de Troarn. Par ses liaisons avec nos associés, MM. Thouin et Bosc, inspecteurs des pépinières de Versailles,

sailles, il a été à portée de multiplier beaucoup de plantes inconnues jusqu'à présent dans ce département (1). Nous avons mis aussi à contribution le jardin de botanique de Caen, ceux de plusieurs amateurs, de MM. Bisson, de France et Simon. Nous avons reçu des jonquilles, des primevères, des anémones et des renoncules élevées par MM. Dubuisson, Poutrel, Tourniant et Voisin. Rendons grâces aux personnes qui ont bien voulu nous confier ces fleurs précieuses, mais dont l'existence est si passagère.

On trouve au Frêne-Camilly, près de Caen, des pierres *siliceuses* recherchées dans toute la France, et qui servent à donner le poli aux cartes. Nous n'avons pas craint d'indiquer le lieu de leur extraction, quoique, pour en obtenir un plus grand prix, on veuille faire entendre qu'elles viennent de très-loin. Il y a sans doute dans les arts des secrets qu'il faut respecter ; souvent ils sont le fruit d'un long travail, le résultat d'expériences pénibles, enfin les inventions du génie. Mais nous n'avons pas balancé à divulguer ceux qui ne sont que le calcul de l'intérêt.

(1) Cette pépinière est passée dans les mains du sieur Adnot, qui en soutient la réputation.

Quelques fabricans qui se croyaient des droits aux médailles, pourront témoigner du mécontentement de n'avoir point eu part à leur distribution ; qu'ils se gardent bien de nous accuser d'oubli ou d'indifférence; sans doute leurs ouvrages ne seront point parvenus à l'époque fixée par le programme. Plusieurs, par cette raison, n'ont pu concourir. Une autre exposition nous mettra à portée de leur rendre justice. Pour beaucoup d'entre eux, l'hommage dû au mérite n'est que différé, et nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour les dédommager d'avoir attendu.

Ce rapport a dû sans doute être consacré plutôt à la louange qu'à la censure ; cependant nous nous sommes fait un devoir rigoureux de ne louer que les objets qui nous en paraissaient dignes, sans nous laisser entraîner par une indulgence blâmable ou par un enthousiasme toujours dangereux. La Société a vu avec un bien vif plaisir que plusieurs manufactures ont pris beaucoup d'accroissement dans l'intervalle de trois ans qui a séparé les deux expositions. Les fabricans avaient d'abord donné des preuves de talent ; ce talent s'est développé et a pris un plus grand essor. Précédemment ils avaient fait bien ; cette fois ils ont fait mieux encore, et ils se sont en

quelque sorte surpassés eux-mêmes. Il semblait que l'exposition de 1803 n'avait servi qu'à préparer celle de 1806 : la dernière a réuni beaucoup plus d'objets ; et en comparant ce rapport avec celui qui a été publié sur la première exposition, il sera facile d'apprécier les améliorations que nos fabriques ont éprouvées : c'est la meilleure preuve de l'utilité de ce genre d'institution. Elle a été pour les uns un sujet d'émulation, pour les autres une source d'instruction, pour tous un moyen de reculer les bornes de leur art. La critique même est devenue utile en cette circonstance. Le manufacturier et l'artiste, cachés dans la foule, en recueillant les suffrages de leurs concitoyens, ont en même-temps profité des avis des hommes éclairés, et sont convenus que souvent un conseil donné à propos vaut mieux qu'un éloge.

Bientôt leurs ouvrages vont paraître sur un théâtre plus vaste. Une exposition générale des produits des arts se prépare pour toute la France. Que nos fabricans aillent présenter dans la capitale des ouvrages dignes du Calvados et de l'industrie française ! qu'ils aillent recevoir de nouvelles récompenses dues à leur zèle et à leurs talens !

Note pour la page 216.

(*) Le métier à bas est une des machines les plus compliquées. Il règne dans toutes ses parties une telle union, qu'en retrancher une seule, ou altérer la forme de celles qu'on juge les moins importantes, c'est nuire au résultat du mécanisme. On est quelquefois étonné de la souplesse et de la dextérité de certaines personnes qui tricotent des bas, quoiqu'elles ne fassent qu'une maille à la fois ; mais l'étonnement est bien plus grand et se change en admiration, lorsqu'on voit le métier à bas former des centaines de mailles en même temps, et avec une telle rapidité que l'œil peut à peine en suivre les mouvemens. Beaucoup de petits ressorts tirent le fil à eux, puis le laissent aller pour le rendre et le faire passer d'une maille dans une autre. L'ouvrier qui travaille à ce métier souvent n'y comprend rien, et n'a besoin d'y rien comprendre : il peut agir sans le secours de la réflexion.

Savary, auteur estimé du Dictionnaire universel de commerce, dit que les Anglais se vantent en vain d'être les inventeurs du métier à bas, et qu'ils ne peuvent en ravir la gloire à la France. Savary, qui vivait à la fin du 17e. siècle et au commencement du 18e., ajoute : que tout le monde savait alors qu'un Français ayant inventé ce métier, et rencontrant des difficultés pour un privilége exclusif qu'il demandait, passa en Angleterre. Les Anglais furent si jaloux de cette découverte, et y attachèrent un si grand prix, qu'ils défendirent long-temps, sous peine de la vie, de la communiquer et d'en donner des modèles aux étrangers. Mais un Français les avait enrichis de ce présent, un Français le restitua à sa patrie. Il fit faire à Paris, au retour d'un voyage à Londres, un métier d'après lequel on a construit ceux que nous voyons actuellement en France. M. François, apothicaire à l'Hôtel-Dieu de Paris, qui existait aussi au commencement du 18e. siècle, avait connu l'inventeur du métier à bas. C'était un compagnon serrurier *de la Basse-Normandie* qui remit à M. Colbert une paire de bas de soie pour présenter à Louis XIV. Les marchands bonnetiers, alarmés de cette découverte, gagnèrent un valet de chambre qui coupa plusieurs mailles. Lorsque le roi vint à chausser ces bas, la destruction de chaque maille fit autant de trous, et l'invention ne fut point accueillie.

DISCOURS

Prononcé à la séance publique tenue le 25 avril 1806, par la Société, pour la distribution des Médailles.

MESSIEURS,

C'est pour la seconde fois que faisant un appel général à tous les genres d'industrie et à tous les talens, nous avons rassemblé dans cette enceinte les produits des arts de notre département ; c'est pour la seconde fois que des chefs-d'œuvres nouveaux, présentés par les fabricans et les artistes du Calvados, nous mettent à portée de leur rendre de nouveaux hommages, et de couronner leurs efforts.

Mais si une première exposition avait paru hardie, une seconde semblait téméraire. Cependant, sans être arrêtés par les obstacles, nous avons pénétré dans les ateliers, parcouru les manufactures, parlé le langage du bien public, et nous n'avons point parlé en vain. Les soins, les sacrifices de toute espèce, rien n'a coûté aux fabricans et aux artistes pour répondre à nos désirs.

Au reste, Messieurs, en adoptant l'idée d'une exposition publique, notre but n'était pas de faire un vain étalage de nos richesses industrielles, et de satisfaire une curiosité stérile; nous désirions rendre hommage aux manufacturiers qui se distinguent chacun dans leur partie, et fixer l'attention sur les hommes de mérite qui restent ensevelis dans l'obscurité ou languissent dans le découragement, soit par modestie, soit faute d'occasions de se faire connaître. Nous voulions produire au grand jour le talent ignoré; le faire naître dans les uns, le développer dans les autres, et les animer tous de cette noble rivalité, mobile des grandes choses.

Sous ce rapport, la première exposition du département a produit les heureux effets que nous attendions. L'émulation est devenue générale, et le tableau de notre industrie, en présentant l'état de ce qui était fait, nous a montré ce qui restait à faire. Si nous nous en servons aujourd'hui comme de terme de comparaison pour juger des progrès de nos manufactures, que d'améliorations nous sommes à portée d'apercevoir! A peine trois années se sont écoulées, que les anciennes fabriques ont éprouvé les changemens les plus heureux. D'autres, récemment établies, sont venues

aussi nous enrichir de leurs productions naissantes.

Quoique le Calvados ne forme qu'une petite portion de la France, et quoique ses habitans soient plus livrés à l'agriculture qu'au commerce, il nous a présenté assez de ressources pour que nous ne soyons pas obligés de laisser reparaître les objets précédemment exposés. Si toutefois nous en avons reçu de nouveau quelques-uns, ce n'a été que pour attirer d'une manière plus particulière les regards de nos concitoyens sur des choses utiles qui d'abord n'avaient pas assez fixé l'attention. Des productions peu intéressantes au premier coup d'œil ont été admises; ne les jugeons pas avec trop de rigueur; elles pourront un jour, par l'effet du temps et des circonstances, présenter des résultats heureux.

On se méprendrait, d'ailleurs, sur les moyens de faire prospérer le commerce, en n'exigeant que des ouvrages dont le mérite consiste souvent dans la seule difficulté vaincue. Des étoffes communes, telles que le froc et la tiretaine, fabriquées soigneusement avec les laines du pays, sont sans doute préférables aux productions les plus rares qui resteraient dans l'atelier du fabricant. Aussi n'avons-nous dédaigné aucun des ouvrages ordinaires et

usuels. On a pu même observer que nous nous sommes attachés à placer les objets d'une faible valeur à côté de ceux qui en avaient beaucoup. Notre intention n'était pas seulement de frapper les regards par des contrastes, mais de présenter des ouvrages dont l'emploi était le même, quoique d'un prix différent. A côté de la porcelaine, destinée à décorer la maison de l'homme opulent, vous avez remarqué la poterie à l'usage de la classe peu fortunée; près des bijoux précieux dont se parent les femmes de la ville se trouvent les ornemens fabriqués à Anctoville, et que portent les femmes de la campagne.

Comme vous le voyez, Messieurs, nous avons voulu encourager toutes les branches d'industrie; mais nous nous sommes particulièrement attachés, dans la distribution des médailles, aux productions d'un débouché plus facile pour le fabricant, et plus avantageux pour le département. Ce principe une fois adopté, nous nous sommes adjoints des commerçans étrangers à la Société, et nous avons formé avec eux une espèce de tribunal tout-à-la-fois impartial et sévère. L'exposition ayant duré plusieurs jours, tous nos concitoyens pourront apprécier eux-mêmes aujourd'hui nos jugemens. Nous le disons avec confiance,

organes

organes de l'opinion publique, nous allons donner les médailles aux fabricans qui en sont les plus dignes. La Société a voulu qu'elles fussent en petit nombre, afin qu'on y attachât plus de prix : prodiguer les honneurs, c'est plutôt détruire qu'exciter l'émulation.

Nous avons remarqué avec un vif plaisir que cette galerie a, pendant les neuf jours de l'exposition, attiré une foule de spectateurs. La curiosité avait un motif aussi naturel que louable. Quel aspect plus flatteur et plus intéressant que celui de l'ensemble de toutes les productions des arts ! Les unes sont remarquables par leur importance, les autres par leur beauté ; celles-ci par la perfection du travail, celles-là par la nouveauté des procédés. Toutes servent à prouver combien l'homme est ingénieux ; et c'est dans cette circonstance que, selon le désir d'un sage, l'utile et l'agréable se trouvent réunis.

L'étude des sciences présente sans doute de puissans attraits ; mais les arts libéraux et industriels dont les productions parlent directement aux sens, ont quelque chose de plus séduisant pour la plupart des hommes. Dans un Muséum d'industrie, chacun trouve l'objet qu'il affectionne ; et auquel il donne la préférence.

Quel intérêt n'inspire pas la peinture, dont nous avons sous les yeux de si beaux modèles! Elle sert à honorer la divinité, à célébrer les belles actions, à conserver les traits chéris d'une mère et d'une épouse : en flattant les yeux, elle parle au cœur et à l'esprit.

Les arts industriels sont moins brillans, il est vrai, mais ils ont un but plus direct d'utilité. L'homme sensible qui s'est promené sous ces portiques, ne se bornant point à un coup-d'œil vague et indifférent, doit avoir été agréablement ému en pensant que tous les objets qu'ils renferment ne servent pas seulement à satisfaire les besoins, l'aisance et le luxe, mais encore à faire subsister la classe nombreuse des artisans : c'est ainsi que le riche se trouve rapproché du pauvre, le consommateur du fabricant, et ce rapprochement tend à la grande harmonie sociale.

Pourrait-on d'ailleurs se défendre d'un certain sentiment d'admiration, en considérant ces tissus délicats de la dentelle, ces réseaux artistement arrangés, qui, sous la main d'une nouvelle Arachné, prennent mille formes aussi variées qu'agréables!

Pourrait-on voir avec indifférence ces broderies exécutées sous les yeux d'une mère par le modèle de la piété filiale, et les essais de ces

jeunes personnes, dont les mains encore faibles peuvent à peine conduire l'aiguille, et que dirigent des femmes respectables vouées à leur éducation !

Dans une autre partie de la salle on aperçoit des mousselines et des nankins qui semblent égaler les beaux ouvrages de l'Inde, et des basins qui ne diffèrent point de ceux de l'Angleterre, et des toiles *Cretonnes* que le commerce transporte au loin.

Ces échantillons de laine, remarquables par leur beauté, sont le produit des troupeaux de race espagnole que des propriétaires estimables s'attachent à multiplier dans nos campagnes.

Ici l'art du lapidaire, soumis à l'empire de la mode, éblouit nos yeux par des ornemens destinés à la parure des femmes; là des meubles, précieux plutôt encore par le fini du travail que par la matière, rappellent les belles proportions de l'antique. Plus loin, l'art du tourneur a su, en se jouant, donner un grand prix à un simple morceau de bois ou d'ivoire. Ailleurs, le marbre a cédé au tranchant du ciseau et s'est embelli sous la touche moelleuse du sculpteur. A la délicatesse des ornemens de cette cheminée, vous diriez que la pierre a perdu sa dureté.

Près des papiers employés à tapisser les appartemens, se trouve le papier destiné à conserver les marchandises dans de longs voyages, et celui qui, à l'aide de l'impression et de l'écriture, devient le dépositaire de la pensée de l'homme. Vous remarquez aussi ce papier fait avec la paille, propre à différens usages et même à l'imprimerie : ainsi l'art semble tout métamorphoser à son gré, et la matière la plus vile en apparence et la plus susceptible d'une facile destruction, peut servir à immortaliser les héros.

Sur ces tablettes sont placés des vases de porcelaine qui, sous la main agile de l'ouvrier, ont pris les formes les plus élégantes, et semblent vous attirer involontairement par les accessoires agréables que la peinture a su y ajouter.

Ces verres de cristal, dont la transparence est relevée par l'éclat de l'or qu'un artiste connu est parvenu à fixer, réclament également vos suffrages.

Observez ces beaux échantillons de couperose et d'alun, aussi utiles dans la teinture qu'agréables à la vue.

Ailleurs, ce sont des ouvrages de bonneterie, parfaits dans leur genre et travaillés sur le métier dont les Anglais ont voulu nous ravir l'invention.

Sous cette arcade sont déposés des cuirs de différentes espèces, qui n'offrent rien de séduisant à l'œil, mais dont nous faisons un commerce si étendu. Quel parti d'ailleurs n'en a-t-on point tiré pour ces beaux ouvrages de sellerie, entre lesquels il est si difficile de fixer son choix!

Parmi tant d'objets vous distinguez des horloges qui présentent toutes les divisions du temps, et cette balance d'essai, destinée par sa précision à peser les matières les plus précieuses, et ces limes qui contribueront à nous affranchir du tribut que nous payons depuis trop long-temps à l'Allemagne et à l'Angleterre.

Les fleurs et les arbustes qui flattent si agréablement notre vue, la jonquille, les sémis *d'épreuves*, les anémones nuancées de mille couleurs, sont moins ici comme ornement que comme objets de commerce, recherchés même par les fleuristes de Harlem, de Lisbonne et de Constantinople.

Enfin, à côté de la charrue, cette machine si simple, si utile et si parfaite à la fois, vous distinguez ces instrumens de musique, qui contribuent à délasser l'homme de ses travaux et à charmer ses loisirs.

Combien d'autres ouvrages précieux et va-

riés ce sanctuaire des arts renferme, et dans quels détails il faudrait entrer pour les passer tous en revue!

Si nous portons ensuite nos regards sur les personnes qui composent cette brillante assemblée, quel spectacle plus imposant? la présence des corps les plus distingués de cette ville et du département, le concours nombreux de commerçans instruits, d'artistes habiles, l'affluence d'amateurs zélés, de critiques judicieux et de citoyens de toutes les classes, contribuent à jeter le plus vif éclat sur cette cérémonie. L'administrateur et le militaire, l'homme de lettres et l'homme du monde, se sont empressés de prendre part à cette fête commune, et tous les sentimens se trouvent confondus en un seul, l'amour du bien public.

Les dames elles-mêmes ont voulu embellir de leur présence cette réunion. Elles ont pensé que la beauté et les grâces ne pouvaient se séparer des talens, et par cet heureux rapprochement le chef-d'œuvre de la nature se trouve aujourd'hui près des chefs-d'œuvre de l'art. Quel mobile puissant d'émulation pour nos fabricans et nos artistes!

Tout concourt, Messieurs, à rendre intéressante cette cérémonie, et à lui prêter des

charmes. Une musique qui nous flatte par des sons harmonieux et fait passer dans notre âme de douces sensations ; le retour de la plus belle saison de l'année, devenu plus agréable encore par le retour de la paix continentale, mettent le comble à nos vœux.

Eh! quelle époque plus favorable, quelle circonstance plus heureuse pouvions-nous choisir pour rendre hommage aux talens, que celles où la France respire après tant de combats? Lorsqu'une fête triomphale, destinée à célébrer les hauts faits d'armes de nos guerriers, se prépare dans la capitale, célébrons aussi les hommes qui parcourent une carrière paisible, mais non moins honorable : en offrant aux uns les lauriers de la gloire, présentons aux autres les palmes de l'industrie.

Note pour la page 216.

On ne sait pas exactement dans quel temps vivait CRETONNE. Mais son industrie lui a mérité l'honneur de donner son nom à la toile que l'on fabrique à Lisieux et dans les environs de cette ville. Le nom de CRETONNE, consacré à désigner un objet aussi utile, a été transmis à la postérité d'une manière plus durable que si on l'eût gravé sur le marbre et l'airain.

GRAINDORGE père et fils, nés à Caen, existaient dans les 16e. et 17e. siècles. Nous leur devons l'invention des toiles *damassées* qui étaient ornées de dessins et de figures. On en

fait encore un grand usage pour les services de table ; une de ces espèces de toiles a même conservé le nom des inventeurs. André Graindorge exécutait des carreaux et des fleurs. Richard poussant encore plus loin ce talent, inventa le métier de haute-lisse, dont on a depuis tiré tant de parti en France et dans les pays étrangers. Il parvint à représenter des personnages et des faits historiques. Cet homme si habile dans son art, était d'une grande simplicité. Lorsque Henri IV et Marie de Médicis vinrent à Caen, on leur offrit des toiles représentant des siéges et des combats. Comme le Roi témoignait son admiration pour ces beaux ouvrages, Graindorge ne cessait de répéter : *Ce sont là mes œuvres, sire Roi.* Quelqu'un lui ayant marché fortement sur le pied pour lui imposer silence, il lui échappa un mot très-énergique qui fit beaucoup rire Henri IV et toute sa cour.

Olivier Basselin perfectionna le moulin à foulon. Il est moins connu dans les arts industriels que dans la poésie, quoique celle-ci ne fût pour lui qu'un délassement. On a dit que le meilleur maître en poésie était la nature. Ce fut celui du menuisier Billaut ; ce fut aussi celui du foulon Basselin. Mais long-temps avant que Nevers eût vu naître maître Adam, Vire avait donné le jour à Basselin, qui vivait au quinzième siècle, à l'époque où la littérature française était encore dans son enfance. C'est aux *Vaux de Vire*, dont on a fait, dit-on, le mot de *Vaudeville*, que le joyeux Basselin s'exerçait à faire des chansons. Il est peu de vallée qui offre un aspect aussi agréable ; il n'en est point de plus propre à inspirer un poëte. Ce séjour champêtre animait la verve de notre chansonnier rustique. Presque tous ses vers sont consacrés à Bacchus : il chantait le Dieu du vin, en buvant le jus de la pomme. Si ces vers se ressentent de la simplicité du temps où ils ont été composés, ils en ont aussi la naïveté ; ils étaient d'ailleurs assaisonnés par la gaieté, quelquefois même par un peu de malice. Chacun venait avec empressement entendre ses chansons, les apprenait avec facilité, et on les répétait à l'envi. Elles ont servi de modèle à celles qu'on a dans la suite appelées Vaudevilles. Quelques personnes

sonnes de Vire, distinguées par leur goût pour les lettres, ont fait imprimer à leurs frais, en 1811, les poésies de Basselin. On n'a tiré que peu d'exemplaires de ce recueil, devenu rare. MM. Louis Du Bois et Pluquet se proposent d'en donner une nouvelle édition, pour répondre au vœu de tous les Normands qui aiment leur pays (1).

Massieu, de Caen, vivait sous Louis XIV. Il établit dans sa patrie une fabrique de *ratine*, espèce d'étoffe de laine croisée qui eut beaucoup de réputation. On la préférait même à celles d'Abbeville, de Beauvais et de Vienne. L'arrière-petite-fille de Massieu a épousé notre correspondant M. Oberkampt, de Jouy. On ne pouvait allier deux noms plus recommandables dans le commerce.

Duval *de Mondrainville* (Estienne) tire son surnom d'un village des environs de Caen, où il est né. Ayant acquis une grande fortune dans le commerce, il en fit l'usage le plus honorable. Il s'illustra sous le règne de Henri II par un trait mémorable de patriotisme. La ville de Metz, menacée en 1552 d'être assiégée par l'empereur Charles-Quint, se trouvait dépourvue de vivres. De grandes difficultés s'opposaient à son approvisionnement. Duval, ne considérant que le bien de l'Etat, se chargea de cette entreprise importante, et parvint à ravitailler cette place, regardée comme une des clefs du royaume. Ce service signalé valut à son auteur des lettres de noblesse, que le Roi lui accorda en 1558. Duval mourut à Caen, le 19 janvier 1578, âgé de 71 ans. Il avait épousé Louise de Malherbe, fille du lieutenant-général de cette ville. L'état du commerce n'excluait pas en lui le goût des lettres. Nous lui devons la fondation du premier prix du Palinod, établissement littéraire destiné à exciter l'émulation des jeunes poëtes, et qui a peut-être fait

(1) L'édition de M. Louis Du Bois a paru en 1821, sous le titre de Vaux-de-Vire d'Olivier Basselin, 1 vol. in-8°., de l'imprimerie de Poisson, à Caen. (*Note de* 1825.)

naître les talens de Malfilâtre, et ceux de plusieurs gens de lettres encore vivans, tels que MM. Boissard, Henri Larivière, Lebailly, que nous nous honorons de compter parmi nos compatriotes. Ne verrons-nous jamais rétablir cette utile institution ?....

NOTICES HISTORIQUES

LUES

A LA SOCIÉTÉ,

PAR M. PIERRE-AIMÉ LAIR, SECRÉTAIRE.

NOTICE

SUR M. MOISSON-DEVAUX,

Vice-Président de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, Membre de l'Académie de la même ville, ex-législateur et Secrétaire du Conseil-général du département du Calvados.

Multis ille bonis flebilis occidit;
Nulli flebilior quam mihi.

MESSIEURS,

Lorsque, dans notre dernière séance publique, nous payions un juste tribut d'éloges aux talens académiques de M. Moisson-Devaux, quand nous l'entendions présenter, avec la

force de la vérité, les vues les plus utiles sur les objets importans confiés à nos méditations, nous étions loin de croire qu'il dût nous être aussitôt enlevé. Pourquoi faut-il qu'un jour consacré au plaisir de nous voir réunis dans cette enceinte, se change en un jour de deuil ? Souvent on n'apprécie l'homme que lorsqu'il n'est plus ; vous n'aviez pas attendu ce moment fatal, pour rendre justice aux rares qualités de notre collègue, et les vifs regrets que vous éprouvez sont un éloge bien plus flatteur, sans doute, que tout ce que je pourrais dire : qu'on est loué dignement, quand on est loué par l'éloquence de la douleur !

Gabriel-Pierre-François Moisson-Devaux naquit à Caen le 6 mai 1742. Son père, M. d'Urville, remplissait avec distinction la place d'avocat du Roi au siége présidial de cette ville. Il fut un des hommes qui contribuèrent le plus à illustrer notre académie du temps des Montfleury, des Porée, des père André, dignes successeurs des Samuel Bochart, des Huet, des Segrais et de tant de littérateurs distingués qui ont fait dire à Bayle que cette Société était *une des premières de l'Europe* (1).

(1) « Personne, ajoute ce sévère critique, n'ignore la ré-

M. d'Urville connaissait trop les avantages d'une bonne éducation, pour négliger celle de son fils. Il l'envoya dès l'âge le plus tendre à Paris, où il fit de rapides progrès dans l'étude des langues. Son esprit saisissait avec facilité ce que ses camarades de collége avaient peine à concevoir : aussi obtenait-il toujours ces récompenses destinées à exciter l'émulation de la jeunesse : déjà il annonçait la vive pénétration qu'il a montrée depuis dans toutes les circonstances où il s'est trouvé.

» putation de l'académie de Caen. Il n'y en a point qui soit » composée de plus habiles gens. (*Nouvelles de la répu-* » *blique des lettres de juillet* 1684.) » Dans le numéro de novembre 1685, il ajoute : « Cette académie ne peut être » qu'une élite de beaux esprits, puisqu'on ne peut nier que » Caen ne soit, de ce côté-là, une des plus illustres villes » de France. — « La ville de Caen a été de tout temps, *doctis domus hospita musis.* Dès 1140, il y avait à Caen des écoles publiques, quoique son université et ses trois colléges ne fussent pas encore établis. La première fondation de l'université ne date que de 1431. On peut appliquer à cette ville ce qu'Héliodore dit de Delphes. *Cette cité, illustrée par le Dieu de la poésie, est un véritable musée.* (» Moysant de Brieu.) — Perrault, dans ses *Hommes illustres*, dit : « Ce n'est pas sans » raison que la ville de Caen est renommée pour le bel es- » prit, comme naturel en quelque sorte à ses habitans. Quand » elle n'aurait pas produit un nombre presqu'infini d'hommes » de lettres, remarquables par la finesse et par la beauté de » leur génie, il lui suffirait d'être le berceau de Malherbe pour » mériter les louanges qu'on lui donne. »

A seize ans il entra dans l'état militaire avec le grade de lieutenant au régiment de cavalerie Dauphin étranger ; il fit en Allemagne les campagnes de 1758 à 1761. Ayant quitté le service à la paix, il épousa Mlle. Rots de la Madelaine, issue d'une famille distinguée de Bayeux.

Les sciences vinrent ajouter au bonheur que lui faisait goûter cette union. On connaît la force des premières impressions ; M. d'Urville avait inspiré à son fils, dès sa plus tendre enfance, le goût de l'histoire naturelle ; ce qui n'était alors qu'une sorte d'instinct, devint une passion vive dans un âge plus avancé.

La botanique, qui au premier coup-d'œil ne semble offrir que des jouissances par l'éclat et le parfum des fleurs, la variété et la saveur des fruits, renferme tant d'objets divers, qu'elle exige, comme toutes les sciences, un travail opiniâtre. Mais aucune difficulté ne pouvait rebuter le jeune Devaux ; il fit une étude approfondie du règne végétal. Linné succédait alors à Tournefort. Déjà le botaniste français l'avait délivrée de beaucoup d'entraves ; le naturaliste suédois venait de la simplifier par l'ingénieuse invention du système sexuel : la méthode de Jussieu n'était pas encore publiée.

Non content d'étudier les plantes dans les

livres, M. Devaux parcourait les endroits où elles croissent. Il est peu de contrées qui offrent autant de richesses que nos campagnes. On y trouve presque toutes *les espèces de la flore parisienne*, et le voisinage de la mer en fournit un grand nombre d'autres. M. Devaux faisait de fréquentes herborisations, ces promenades chéries des botanistes. Plus occupé des propriétés que de la simple nomenclature des végétaux, il observait avec soin ceux qui servent à la subsistance de l'homme, ceux qui contribuent à sa guérison, ceux enfin qui sont en usage dans les arts.

Il ne fut pas satisfait qu'il ne les cultivât lui-même en grand, et nous sommes redevables à ses soins de plusieurs jardins botaniques ; il forma le premier dans les environs de Bayeux, au village de Vaux, dont il prit le nom, qui sera conservé avec honneur par sa postérité. Clifford dut peut-être moins sa célébrité au jardin qu'il établit à grands frais auprès d'Amsterdam, qu'à la description qu'en fit Linné (1). Mais notre collègue n'avait pas besoin de secours étrangers pour acquérir en botanique une bonne réputation. Il n'était pas

(1) Voyez la description des plantes rares du jardin de Hartecamp, faite par Linné, sous le titre de *Hortus cliffortianus Amst.* 1737.

de ces hommes qui, sous le titre d'amateurs, déguisent leur ignorance et leur amour-propre; il ne ressemblait pas à ces botanistes fastueux, qui n'ont de belles plantes que pour se vanter d'en être les seuls possesseurs. Son jardin était ouvert à tout le monde. Correspondant avec un grand nombre de botanistes Français, Anglais et Hollandais, particulièrement avec les Cels et les Thouin, nos illustres associés, apprenait-il que des plantes avaient été nouvellement découvertes, il ne négligeait rien pour se les procurer; celles même qu'il avait obtenues à grands frais, bientôt multipliées par ses soins, étaient distribuées avec générosité. Aussi a-t-il le plus contribué à inspirer dans nos contrées le goût de l'histoire naturelle et à rendre communes des plantes autrefois rares. Il ne dédaignait pas les fleurs, ornemens des jardins. Il cultivait les végétaux de serre chaude et d'orangerie; mais de préférence ceux de notre climat: amplement dédommagé de ses peines, quand il parvenait à naturaliser les plantes exotiques. C'est ainsi qu'il avait acclimaté le Sassafras d'Amérique, dont la racine offre un des médicamens les plus salutaires. On aime à se rappeler qu'il essaya le premier en France, avec La Galissonnière, d'élever les magnolia en pleine terre;

il

il réussit, au grand étonnement des cultivateurs : ces arbres, parvenus à une grosseur considérable, font encore aujourd'hui l'ornement de la terre de Vaux. La ville de Bayeux lui dut aussi un autre jardin non moins riche en plantes étrangères. Ce jardin est devenu la propriété de M. Tardif l'aîné, si connu par ses relations commerciales, et si estimable par l'usage qu'il fait de sa fortune.

M. Devaux partageait son temps entre les charmes de l'étude et les plaisirs de la société, lorsque la révolution vint l'arracher à ce genre de vie paisible. Les circonstances seules font connaître les hommes. Porté par la confiance de ses concitoyens à la place de président du directoire de district de Bayeux, il y montra un talent que ne devaient pas faire supposer ses occupations habituelles. Pendant ces momens de trouble et d'égarement, où une espèce de délire s'était emparé des esprits ; dans ce désordre général, où les passions humaines se heurtaient en tout sens, souvent il leur imposa silence. Magistrat autant aimé que respecté, il parvint à faire exécuter la loi et à maintenir l'ordre parmi des gens qui n'étaient retenus par aucun frein ; on le vit, bravant la fureur populaire, s'élancer au milieu de la multitude égarée, couvrir de son corps

les victimes désignées par l'esprit de parti; on le vit, dans les temps de disette, plus occupé du soulagement de ses concitoyens que de la conservation de sa fortune, faire les plus grands sacrifices pour secourir la classe indigente, tandis que des hommes avides spéculaient froidement sur la misère publique.

Rendu à lui-même, s'il consentit ensuite à remplir des fonctions municipales, ce ne fut qu'en les partageant avec M. le Tellier, son ancien ami : ils étaient inséparables; et quand la discorde divisait toute la France, il semblait que l'amitié les unît plus étroitement.

Quelque place que M. Devaux occupât, il ne pouvait qu'être utile à la chose publique. Membre d'une commission, citée alors avec éloge, il est un de ceux qui ont le plus contribué dans notre département à la conservation des objets d'art et de science ; il concourut à sauver des mains du vandalisme cette intéressante tapisserie attribuée à la reine Mathilde, et sur laquelle sont retracés les faits relatifs à la conquête de l'Angleterre par le duc Guillaume, ouvrage précieux dont Montfaucon, Lancelot, Ducarel, ont cru devoir conserver le souvenir à l'aide de la gravure, parce qu'il rappelle un grand événement et

fait connaître l'état des arts dans le onzième siècle (1).

Au milieu des orages politiques, il fut appelé à la représentation nationale. Qu'il se croie heureux, celui qui, dans ces momens difficiles et dangereux, a pu, loin des fonctions publiques, se soustraire aux secousses de la révolution; mais il est plus estimable l'homme courageux qui, se dévouant au salut de la patrie, a contribué à rapprocher le terme de nos malheurs. Pendant que M. Devaux siégea au corps législatif, il sollicita vivement la reprise des travaux du port de Caen, et l'exécution des projets sur la jonction de l'Orne à la Loire, qui établiraient une communication si avantageuse entre notre département et ceux de l'ouest.

Redevenu simple citoyen, il reprit avec plaisir les habitudes de la vie privée. Depuis long-temps il désirait visiter les riantes contrées

(1) Cette tapisserie retrace un des événemens les plus remarquables de notre histoire de Normandie; elle est aussi un des plus curieux monumens des antiquités françaises. C'est une bandelette de toile blanche très-fine, de 20 pouces de haut et de 260 pieds de long; elle est déposée à l'Hôtel-de-Ville de Bayeux, et a été décrite par Montfaucon, Lancelot et Ducarel. Tout récemment encore, M. Léchaudé-d'Anisy vient d'en donner aussi la description et d'en graver les figures dans son bel ouvrage des Antiquités Anglo-Normandes, imprimé par Poisson, et publié par Mancel. (*Note de* 1825.)

du midi de la France : il entreprit le voyage de Provence. Il traversa d'abord cette ville située au confluent du Rhône et de la Saône, où l'industrie met en activité deux cents mille bras. Il s'arrêta dans cette autre cité bâtie par les Phocéens, déjà fameuse du temps des Romains, qui sert aujourd'hui d'entrepôt à toutes les marchandises du Levant. Il parcourut ces îles où, sous le plus beau ciel, on respire le parfum des plantes aromatiques ; il n'oublia pas de visiter la fontaine devenue célèbre par les vers de Pétrarque. Après avoir suivi les bords de l'Isère, il herborisa sur les montagnes du Dauphiné, dont Villars a si bien décrit les plantes : plus un homme est instruit, plus il recueille de fruit de ses voyages. Rien n'échappait aux regards curieux et observateurs de notre collègue ; il s'attachait particulièrement aux procédés utiles en agriculture. Il portait ses pas vers l'Italie, cette patrie des beaux-arts, théâtre de nos succès guerriers ; déjà il allait traverser les Alpes, que nos armées triomphantes ont tant de fois franchies, lorsqu'il fut obligé de revenir dans ses foyers.

Vers cette époque, il fut nommé membre du conseil général de notre département. Toujours digne des places auxquelles il était ap-

pelé, il remplit celle-ci avec la plus grande distinction, comme secrétaire. C'est là qu'il donna des preuves de son rare talent pour l'analyse. Interprète de ses collègues, il recueillait les idées particulières de chaque membre, pour les présenter dans leur ensemble. Habitué à mettre de la précision et à répandre de l'intérêt dans tout ce qu'il écrivait, il faisait, pendant le peu de jours que le conseil était assemblé; un travail auquel une plume moins exercée n'aurait pu suffire.

Des intérêts particuliers et les rapports qu'il avait avec notre ville, le déterminèrent à venir se fixer à Colombelles, commune peu éloignée de notre ville. Il avait laissé des amis à Bayeux, il en trouva d'autres à Caen : car il suffisait de le connaître pour l'aimer. A peine fut-il fixé près de nous, qu'on le pressa d'accepter la place de maire. Il la refusa constamment; mais son vœu se réunit à celui de nos concitoyens, pour y porter l'homme qui depuis trois ans la remplit avec tant de distinction, M. Daigremont de St.-Manvieux. Qu'il me soit permis, en rendant hommage au collègue qui fait l'objet de nos regrets, de payer un tribut de reconnaissance au magistrat que nous possédons dans notre sein, et dont tous les momens sont consacrés au bonheur public.

En vain, depuis, on offrit à M. Devaux des emplois distingués ; parvenu à cet âge où l'homme sent le néant des choses humaines, et veut se réserver les momens qui lui restent, il répétait souvent ce vers du poëte de Mantoue :

Heureux le laboureur ! trop heureux s'il sait l'être !

En pensant à l'homme des champs que l'abbé Delille a peint avec tant de vérité, on serait tenté de croire qu'il avait pris M. Devaux pour modèle. Assez loin de la ville pour échapper aux visites importunes, il en était assez près pour communiquer avec les personnes qui lui étaient chères. Une épouse vertueuse et aimable ; un ancien ami, aussi respectable par son âge que par les blessures qu'il reçut au champ d'honneur, lui faisaient goûter tous les charmes de la vie. Eh ! qui plus que lui méritait d'en jouir ? Doué d'un heureux naturel, pénétré des principes de cette philosophie douce qui éclaire l'esprit et honore l'existence de l'être sensible, en le faisant compatir au sort des malheureux, combien de fois n'a-t-il pas séché leurs larmes ! Personne n'était plus empressé à rendre service et ne donnait un meilleur conseil. Tel qui croyait ne visiter

qu'un savant, trouvait un sage bien plus digne de fixer l'attention.

Son goût pour l'histoire naturelle, loin de s'affaiblir vers la fin de sa vie, comme il arrive dans toutes les passions de la jeunesse, semblait encore augmenter et ajouter à son bonheur. Aussi les jours, qui pour les personnes oisives coulent si lentement, passaient trop rapidement pour lui. Il avait formé à Colombelles un nouveau jardin de botanique, plus riche encore que les autres, lieu charmant embelli par l'art et la nature. Parmi les nombreuses productions végétales de l'un et de l'autre hémisphère qui de tous côtés flattaient les regards, on oubliait pour un instant dans quelle partie du monde on se trouvait. Ce jardin était situé sur un côteau d'où, comme l'a prouvé M. de la Rue dans ses savantes recherches, les Normands nos ancêtres avaient jadis extrait la pierre qui a servi à bâtir nos beaux monumens religieux et les édifices les plus remarquables de Londres. D'immenses excavations que M. Devaux sépara et distribua avec goût, lui offrirent une espèce de serre chaude naturelle inaccessible aux vents et aux rigueurs du froid. Ce côteau était sa promenade favorite : de-là il pouvait apercevoir les murs de notre ville, et ses yeux, récréés par

la verdure d'une vaste prairie que traverse le nouveau canal de l'Orne, dont il avait sollicité avec tant de zèle l'achèvement, lui rappelaient les vœux qu'il fit si souvent pour le lieu qui l'avait vu naître.

Le calme rendu à la France permit enfin de rétablir ces associations de personnes qui, liées par une mutuelle estime et par l'amour des sciences, communiquent plus fréquemment et plus intimement ensemble. On vit renaître l'ancienne Académie et la Société d'agriculture de Caen. Celui qui en avait fait un des principaux ornemens, ne pouvait être oublié parmi les nouveaux membres. J'arrive, Messieurs, au moment où, parlant d'un collègue qui nous fut si cher et qui contribua d'une manière si distinguée à nos utiles travaux, vos regrets vont devenir plus vifs encore. Ne regardant pas comme un titre simplement honorifique celui de membre d'une société savante, rarement il manquait à nos séances; et malgré les rigueurs de l'hiver, il venait de sa campagne nous faire part de ses expériences et de ses découvertes.

Vous rappellerai-je le dernier discours qu'il prononça dans cette enceinte, sur *la nécessité de faire des plantations et de former des pépinières dans notre département?* Il regrettait

tait que l'on fût encore obligé de tirer des pays voisins les arbres fruitiers et forestiers qui font l'ornement et la richesse de nos campagnes. Aux quinze espèces d'arbres que nous élevons ordinairement, il en ajoute beaucoup d'autres que nous pourrions cultiver avec avantage. Il blâme avec raison nos modernes Lucullus, ces hommes frivoles qui préfèrent de simples fleurs aux arbres dont les fruits nourrissent des familles entières, et dont l'ombre hospitalière protège le voyageur. Ne se bornant point à indiquer les avantages des plantations, il attaque le nouveau mode établi pour les successions collatérales, dont la trop grande division lui paraît un des principaux obstacles à la conservation des bois et des forêts en France. Ainsi, naturaliste et homme-d'état, il prouve que la botanique, qui n'est aux yeux de certaines personnes qu'une science d'agrément, fournit souvent de grandes vues d'utilité publique.

Parmi beaucoup d'ouvrages sortis de sa plume, il existe un mémoire sur le *varec* (*fucus*). Cette plante marine, dont la structure est peu connue, et dont la famille est très-nombreuse, avait fixé particulièrement son attention. Il avait nommé et décrit plus de 150 espèces de varec, et fait connaître leurs différens usages. Il avait observé que non-seulement ils four-

nissent un excellent engrais à l'agriculture et une très-bonne soude aux arts, mais que beaucoup de varecs, entre autres le *saccarin*, offrent une nourriture aussi saine qu'agréable aux animaux et à l'homme en particulier. L'abbé Rozier désirait qu'il fît jouir le public de ses recherches sur cet objet intéressant; mais la modestie de notre collègue s'y est constamment refusée : jamais il n'a voulu livrer à l'impression aucun de ses écrits.

Dans une Société d'agriculture et de commerce, où l'on s'attache plus aux choses qu'aux mots, les séances présentent souvent moins d'intérêt par des discours oratoires et des lectures préparées, que par des réflexions judicieuses sur des sujets imprévus. C'était alors que M. Devaux donnait des preuves de l'étendue de son mérite. Il semblait que rien n'eût échappé à ses recherches; tous les sujets lui étaient également familiers. Modéré dans la discussion, jamais une parole d'aigreur ne sortit de sa bouche. Il possédait l'art de ramener à son avis les personnes qui d'abord en étaient les plus éloignées; comme Fontenelle, il savait rendre la science agréable et accessible à tout le monde : après l'avoir entendu, on se retirait toujours plus instruit.

Il avait bien saisi l'esprit de nos deux Socié-

tés, où président l'union et la cordialité. Jamais l'envie n'atteignit son âme élevée. O vous, qui dégradez vos talens par cette passion funeste, avez-vous donc oublié que la carrière de la science étant immense, les hommes n'en ont encore parcouru qu'une faible partie; que dans cette marche pénible, l'amitié seule peut les soutenir, et que l'on cesse d'être recommandable lorsque les talens de l'esprit ne s'allient point avec les qualités du cœur!

C'est dans l'exercice des vertus domestiques que M. Devaux inspirait le plus vif intérêt. Ne se bornant pas à surveiller l'éducation de ses enfans, il voulut les élever lui-même; ils étaient l'objet de ses plus tendres affections; et la mort de Madame de Besons, sa fille aînée, jeune femme parée de toutes les grâces de son sexe, dut hâter celle d'un si bon père.

Malgré son extrême sensibilité, M. Devaux était d'un caractère égal et enjoué. Livré par goût à l'étude aimable de la botanique, il semblait en ressentir la douce influence. Doué d'un extérieur intéressant et d'un organe agréable, quand il parlait, la persuasion coulait de ses lèvres. Il donnait à tout ce qu'il disait une teinte gracieuse. Sa conversation était rem-

plie de saillies vives ; mais jamais il n'employait les traits de la satyre ; il regardait ce genre d'esprit comme avilissant pour l'homme de Lettres. Au récit d'une bonne action, on lisait sur sa figure ce qui se passait dans son âme vivement émue.

Peu de personnes sont nées avec une conception aussi facile. Sa mémoire était prodigieuse, et la méthode lui servait admirablement à classer ses idées. Connaissant à fond la géographie et l'histoire, il avait fait aussi une étude suivie de la science numismatique, et les langues de Virgile, du Tasse et de Milton lui étaient familières. Particulièrement livré aux sciences naturelles, il n'en cultiva pas moins les arts agréables. Il reçut des leçons de harpe du célèbre Krumpholt ; le gracieux compositeur de l'opéra d'Anacréon, Grétry, avait plus d'une fois souri à son exécution harmonieuse. Il faisait, dans ses loisirs, des vers pleins de goût, mais toujours sans prétention : ses amis seuls les connaissent. Son esprit actif et pénétrant le rendait capable de toute espèce de travail. Naturaliste et homme de Lettres, il se distingua également à la Société d'agriculture et à l'académie. S'occupait-il d'affaires publiques, on eût dit qu'il avait

vieilli dans la carrière administrative. Le bibliographe croyait qu'il avait passé tout son temps au milieu des livres ; et l'homme du monde, qu'il avait toujours vécu dans les cercles.

Tel fut notre collègue, tels sont les traits les plus remarquables de sa vie publique, privée et littéraire. Nous n'y trouvons pas de ces grands événemens qui commandent l'enthousiasme. On ne dira point qu'il fut un homme extraordinaire, mais qu'il contribua au bonheur de ses semblables. On fera de lui cet éloge simple, mais accordé à peu d'hommes : Il posséda l'estime et l'amitié de tous ceux qui le connurent.

M. Devaux est mort le 8 septembre 1802. Quelques jours avant d'être attaqué de cette maladie qui nous l'a enlevé si rapidement, il avait engagé plusieurs amis à venir visiter ses *magnolia* en fleurs. Que cette fête a été pour eux suivie d'une vive douleur ! Devaux n'est plus ! Mais gardons-nous, Messieurs, d'ombrager sa tombe de noirs cyprès. Cette expression allégorique, *jeter des fleurs sur la tombe* d'un homme regretté de ses concitoyens, s'applique d'une manière naturelle à celui qui les cultiva avec tant de succès. Elles lui ont

offert, pendant sa vie, de continuelles jouissances, qu'elles servent, après sa mort, à honorer la mémoire d'un naturaliste distingué, d'un collègue estimable, d'un ami sensible et d'un citoyen vertueux.

NOTICE

SUR

M. DE JANVILLE,

Ancien Conseiller au Parlement et Président de la Chambre des Comptes de Rouen, Président du Conseil général du département du Calvados, ancien Maire de Caen, administrateur des Hospices et Trésorier de la Société d'Agriculture et de commerce de cette ville.

S'IL est un homme que l'on doive proposer pour modèle et dont il faille honorer la mémoire, c'est celui qui a consacré toute sa vie à faire de bonnes actions. Depuis quelque temps nous avons eu la douleur de perdre des écrivains célèbres qui semblent avoir emporté avec eux le bon goût et les connaissances littéraires. Mais la mort des hommes de bien est encore plus sensible, et sous ce dernier rapport, nous avons éprouvé en peu d'années de grandes

pertes. On regrettera long-temps à Caen le président de Janville, le général Durosel, le commandeur Geraldin, MM. de Petiville, de Bougy, le Cordier, plus recommandables encore par leurs qualités personnelles et leurs vertus, que par leur fortune et le rang qu'ils tenaient dans le monde.

Louis-François-Pierre Louvel-de-Janville, qui va être le sujet de cette Notice, nâquit le 17 juillet 1743, à Paluel, dans le Pays de Caux.

Très-jeune encore, il prit le parti des armes et obtint, en 1759, une lieutenance au régiment de Bretagne, infanterie; mais à la paix de 1762, il quitta la carrière militaire pour suivre celle de la magistrature. Il fit son droit à l'Université de Caen, si célèbre autrefois, et que nous espérons voir briller d'un nouvel éclat sous le nom d'Académie.

M. de Janville fut nommé, en 1769, conseiller au parlement de Rouen. L'estime générale dont il jouissait, et dont l'honorait en particulier le chef de la magistrature, l'éleva en 1776 aux fonctions de président à la chambre des comptes de cette ville. Il possédait les qualités qui forment un bon juge : la pénétration, le savoir et l'intégrité.

Envoyé à Caen pour présider un tribunal sévère,

sévère, établi spécialement contre les contrebandiers, il remplit cette place avec tant de modération, qu'il fit disparaître aux yeux du public tout ce qu'elle pouvait avoir d'odieux. Il menaçait souvent, rarement il punissait. Si, comme organe de la loi, il était quelquefois forcé de condamner, jamais il ne manquait d'implorer la clémence du Roi en faveur du coupable. Le ministre lui ayant fait des reproches sur son extrême indulgence, il répondit qu'il comparait sa place à ces épouvantails placés dans les jardins pour effrayer les oiseaux : comparaison familière qui sert à faire connaître le caractère tout à la fois gai, spirituel et humain de notre collègue. Il avait obtenu la grâce de deux prisonniers condamnés aux galères. On proposait de différer au lendemain de les mettre en liberté ; mais M. de Janville fut lui-même à la prison et les rendit sur-le-champ à leur famille. Ce trait d'humanité fut célébré dans le temps au Palinod de Caen, par M. Gueroult et par un jeune poëte qui voulut alors garder l'anonyme, mais qui nous permettra de le nommer aujourd'hui, M. Leprêtre, membre de l'Académie de Caen (1).

(1) Voyez le Recueil des poésies couronnées au Palinod de Caen en 1777.

Ainsi, les concours littéraires du Palinod contribuaient souvent à signaler les belles actions et à faire naître les talens. Les Jeux Floraux qu'institua Clémence Isaure viennent d'être rétablis à Toulouse, ne verrons-nous jamais rétablir aussi le Palinod, institué par nos ancêtres, et qui servit à développer les germes du talent des Malfilâtre, et de tant d'hommes distingués !

Une circonstance heureuse fixa pour toujours à Caen M. de Janville. Il épousa Mme. de Mondrainville, héritière de l'ancienne et illustre maison de Tournebu. Il apporta dans cette union les qualités qui peuvent contribuer au bonheur, la bonté et l'égalité de caractère. Beaucoup plus jeune que son épouse, il ne cessa toute sa vie d'avoir pour elle les attentions les plus marquées et de lui prodiguer les soins les plus tendres.

Pendant les temps orageux de la révolution, il exerça plusieurs fonctions, entr'autres celle de maire de notre ville : les honneurs étaient alors dangereux. En acceptant ces différentes places, il donna des preuves d'un véritable dévouement, et son esprit conciliant les lui fit remplir à la satisfaction générale.

Il rendit de grands services comme membre du conseil du département du Calvados. Tou-

jours il en était nommé président, et M. Moisson-Devaux secrétaire. L'étroite amitié qui les unissait tournait au profit de la chose publique, en leur faisant méditer ensemble des projets utiles dont plusieurs ont été réalisés.

Avec des mœurs aussi douces que celles de M. de Janville, on devait aimer le séjour de la campagne. Le temps qu'il n'employait pas aux affaires, il le passait à Eterville, habitation peu éloignée de Caen, et qu'il avait beaucoup embellie. C'était de toutes ses terres celle qu'il préférait. Là, débarrassé de tous soins, il se plaisait à recevoir ses amis; là point de faste, point de contrainte, beaucoup de franchise et de liberté. Le maître du château disparaissait; on ne voyait plus que l'homme affable ne songeant qu'à faire passer des momens agréables à ses hôtes.

Au reste, M. de Janville ne menait point à la campagne une vie oisive; il s'occupait de culture et s'attachait particulièrement à multiplier les fruits de bonne qualité. Ses jardins produisaient presque toute l'année des plantes potagères d'espèces choisies. Au milieu des rigueurs de l'hiver, il recueillait les légumes que donnent le printemps et l'été; son plaisir était d'en faire des présens. Il cultivait beaucoup les pommes de terre; il en avait obtenu

une variété d'un goût exquis qu'il répandait de tous côtés. Elle est connue dans ce département sous le nom de Janville. (1)

Ses liaisons avec M. Devaux lui avaient inspiré du goût pour les plantes. Il avait formé un herbier considérable qu'il voulut bien partager avec nous, présent qui nous sera toujours cher et que nous gardons comme un gage honorable de son amitié. Cet herbier est précieux par la fraîcheur des fleurs, par la conservation des feuilles et des fruits, et par les formes naturelles des plantes : on dirait qu'elles viennent d'être cueillies.

Chargé par la Société d'agriculture de faire des essais sur *le plantage* du blé proposé par M. de La Rochefoucault-Liancourt, il avait obtenu d'un seul grain 108 épis qui produisirent 1560 grains (2); mais il n'admettait point cette méthode pour nos campagnes où la main d'œuvre est très-chère. Il faisait sur la

(1) M. Villarsy, dans le détail qu'il fait d'un grand nombre de variétés de pommes de terre, observe que la *Janville* donne vingt-sept pour un, et que la grosse rouge, regardée jusqu'ici comme la plus productive, ne rapporte que dix-huit. (Séance publique de la Société d'agriculture de Provins de 1812.) (*Note de 1825.*)

(2) Voyez une note de M. Tessier, tome 57, page 390 des Annales de l'Agriculture française.

vigne et sur les abeilles des expériences dont il se proposait de rendre compte. Il avait aussi composé un mémoire sur les plantations; et joignant la pratique à la théorie, il avait formé des pépinières très-étendues dans toutes ses propriétés. On lisait cette inscription sur celle d'Eterville :

Serit arbores quæ alteri sæculo prosint.

Il plante des arbres, d'autres en recueilleront les fruits.

On remarquait encore celle-ci :

Deo immortali..... !
Qui non accipere modò hæc à majoribus voluit
Sed etiam posteris prodesse.

Au Dieu immortel !... qui a voulu que je reçûsse ces biens de mes ancêtres et que je les transmisse à mes descendans.

Inscriptions parfaitement conformes à son caractère ennemi de l'égoïsme : car dans tout ce qu'il entreprenait, il travaillait autant pour les autres que pour lui-même.

Faire le bien était devenu pour lui une douce habitude. Quoique les pauvres d'Eterville fussent l'objet principal de ses libéralités, il ne négligeait cependant point ceux des différentes parties de la province où il possédait des terres. Il les visitait souvent et ne dédaignait point d'entrer dans les plus petits détails sur leurs besoins. A l'un il donnait du

pain, à l'autre des médicamens; à celui-ci il faisait apprendre un métier; il accordait à celui-là du bois pour bâtir une maison; quelquefois même il la faisait construire entièrement à ses frais: chacun se ressentait de sa générosité, et s'il n'avait pas d'enfans, il était devenu le père de tous les pauvres. Les regrets des habitans de Tournebu, de Janville, de Livet, d'Eterville, attestent assez la vérité de ce que nous avançons.

On se rappelle l'incendie qui eut lieu en 1807 dans cette dernière paroisse. La désolation était générale. Aussitôt M. de Janville accourt, prodigue des soins et des consolations aux infortunés habitans, parvient à sécher leurs larmes, et arrache quatre d'entre eux à une mort certaine. Le curé d'Eterville, M. Hartel, qui avait partagé son empressement à les soulager, reçut de lui un vase d'argent sur lequel était gravée cette inscription touchante:

Les Brebis d'Eterville à leur Pasteur.

La manière dont M. de Janville obligeait, ajoutait encore un nouveau prix au bienfait. Il y mettait une grâce, une délicatesse particulières. Quand on lui procurait l'occasion de

rendre service, il semblait qu'on lui rendît service à lui-même. Il disait au curé d'Eterville : *S'il existe un seul pauvre dans la paroisse, c'est votre faute.* Combien de ses libéralités, secrètement versées dans le sein des malheureux, sont restées inconnues! Que de personnes vivent dans l'aisance et qui la doivent, sans qu'on le soupçonne, à M. de Janville! Nous pourrions en citer quelques exemples connus malgré son extrême discrétion. Mais il pensait qu'une main doit ignorer le bien que fait l'autre. Respectons les intentions du bienfaiteur, et en voulant honorer sa mémoire, n'humilions personne.

M. de Janville ne ressemblait point à ces hommes qui, possédant une grande fortune, se croient dispensés de l'administrer avec ordre. S'il était libéral, jamais il ne fut prodigue. Il ne suffit pas, disait-il, de faire le bien, il faut le bien faire. Il raisonnait en quelque sorte ses largesses. Il ne voulait pas qu'elles servissent à entretenir l'oisiveté, et sa bienfaisance toujours dirigée par le discernement, inspirait le goût du travail. Tout homme qui manquait d'ouvrage, était sûr d'en trouver chez lui. Aussi ne voyait-on ni paresseux ni pauvres autour de ses propriétés. Plût à Dieu que dans toutes les communes il existât des hommes qui

fissent un aussi bel emploi de leur fortune, l'indigence et la mendicité disparaîtraient par le meilleur de tous les moyens !

La Société d'agriculture proposa, en 1803, un programme pour la destruction de la mendicité dans le département du Calvados, sujet de prix digne du zèle de ses membres. Il s'agissait de faire un rapport public sur les mémoires envoyés au concours ; personne ne parut plus digne que notre collègue d'être en cette occasion l'organe de la Société.

Il s'était démis successivement de toutes ses places, et n'avait conservé que celle d'administrateur des hospices. Ces maisons étaient dans un dénuement complet lorsqu'il y fut appelé ; tout y manquait, linge, vêtemens, bois et même subsistances. Quiconque les a vues à cette époque privées des objets les plus nécessaires, et les visiterait aujourd'hui, les reconnaîtrait à peine, tant elles ont éprouvé d'heureux changemens. M. de Janville employa tous ses soins à leur restauration ; et si son nom n'a pas été fastueusement tracé sur les murs de ces établissemens, il est gravé d'une manière ineffaçable dans le cœur des malheureux. Saisissons l'occasion de rendre également hommage aux personnes qui partagèrent ses travaux, et à l'administrateur en

chef

chef du département, M. Caffarelli, qui mit tant de zèle à les seconder. Payons aussi le tribut de la reconnaissance à ces femmes vénérables dévouées au soulagement de l'humanité souffrante dans ce qu'elle présente de plus repoussant, qui ne tiennent à la terre que pour y donner des exemples de vertu, et prouver tout ce que peut la charité chrétienne.

Personne n'était sans doute plus digne d'être heureux que M. de Janville; et celui qui contribuait au bonheur de tout ce qui l'environnait semblait devoir en jouir lui-même. Cette jouissance, il la trouvait dans l'exercice continuel de toutes les vertus sociales. On le trouvait surtout disposé à donner des preuves de sa générosité. Quelque temps avant de mourir, il entend parler du désastre arrivé à Cherbourg, suite funeste de l'ouragan du 12 février 1808. Languissant et presque dans les douleurs de l'agonie, il fait remettre à un de nos confrères, M. de Chantereyne, une somme considérable pour les familles des malheureux naufragés: ainsi la dernière de ses actions a été un trait de bienfaisance.

M. de Janville est mort à Eterville, le 29 juillet 1808, âgé de 65 ans. L'estimable directeur du Journal du Calvados, M. Moysant, a fait complétement son éloge dans une ligne,

lorsqu'il a dit : *Ses amis et les pauvres ont fait une perte irréparable.*

Les personnes qui n'ont point connu M. de Janville, croiront peut-être que nous l'avons trop loué ; mais celles qui l'ont vu fréquemment et dans l'intimité, conviendront que nous l'avons peint tel qu'il était. Quiconque ne l'a rencontré dans la société que passagèrement ou dans les dernières années de sa vie, l'a sans doute mal jugé. Il n'a pu apprécier son bon esprit dans la conduite intérieure de sa maison, la prudence, la sagesse même qui dirigeaient ses actions. Avec l'enjouement et l'apparence de légèreté qu'il portait dans le monde, il n'en avait pas moins un caractère très-solide. On ne le regardait que comme un homme aimable, c'était de tous les hommes le plus aimant et le plus sensible ; c'était le meilleur des amis. On connaît l'union intime qui existait entre lui et M. Devaux. Elle était, il est vrai, fondée sur beaucoup de rapports. Tous deux du même âge, ils avaient d'abord embrassé le parti des armes ; tous deux, dans des temps difficiles, également animés de l'amour du bien public, ils avaient rempli les mêmes places et s'étaient trouvés dans les mêmes circonstances ; tous deux enfin bons, humains et généreux, ils avaient à-peu-près les mêmes inclinations et

les mêmes goûts. S'ils différaient entre eux, c'est que l'un brillait plutôt par son instruction et ses connaissances variées, et que l'autre se distinguait surtout par sa bienfaisance et ses qualités morales.

M. de Janville fut tellement affligé de la mort de M. Devaux, qu'il perdit sa gaîté habituelle et tomba dans une mélancolie profonde; il ne lui survécut même que peu de temps. Il semble qu'ayant été inséparables pendant leur vie, ils aient voulu réaliser cette idée de Fénélon: *Que les amis devraient s'entendre pour mourir ensemble le même jour.*

NOTICE

SUR

M. GAGNEROT,

Médecin-vétérinaire en chef des armées, Membre de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, et de celle de médecine de la même ville.

MESSIEURS,

S'il est un sentiment pénible que nous devions éprouver, c'est lorsque nous avons à regretter un homme qui, après de longs travaux, était parvenu à rendre des services importans dans un art difficile. Vous devinez sans doute que je veux parler de M. Gagnerot, qui vient de nous être enlevé au milieu d'une carrière qu'il parcourait si honorablement. Chargé de rendre hommage à sa mémoire, je ne pouvais, pour acquitter la dette de la Société,

choisir une circonstance plus favorable que celle qui rassemble en ce moment tant d'hommes aussi éclairés que zélés pour le bien public (1).

Louis Gagnerot naquit en 1765 à Neuilli, près de Brienne, de parens peu favorisés de la fortune ; peut-être serait-il resté toute sa vie dans l'humble condition de ses pères, si le Baron de Mandat, qui avait remarqué ses heureuses dispositions, ne l'eût fait entrer à Alfort pour apprendre la médecine vétérinaire.

C'est dans cette école, devenue, avec celle de Lyon, le modèle de tous les autres établissemens de ce genre formés depuis dans les divers états de l'Europe, qu'il reçut ses premières leçons. L'art vétérinaire, créé en France par Bourgelat, avait déjà fait de grands progrès à cette époque. L'étude développant les talens naturels de M. Gagnerot, le mit bientôt à portée d'acquérir des connaissances qui surprirent ses professeurs eux-mêmes. Dès la première année il obtint plusieurs prix. On lit, à la suite de son nom, sur le registre d'Alfort : « Sujet très-intelligent, très-appliqué, » très-sage ; il n'est pas douteux qu'il ne de-

(1) Séance publique du 10 mai 1865, époque de la réunion du collége électoral.

» vienne un artiste distingué. Son instruction » et sa conduite annoncent plutôt un homme » de cinquante ans qu'un jeune homme. » On ne pouvait faire en peu de mots un plus bel éloge. Aussi M. Chabert, directeur de l'école vétérinaire, mît-il souvent et toujours avec succès son talent à l'épreuve. Une épizootie ravageait les campagnes de la Brie. Malgré son extrême jeunesse, Gagnerot, envoyé pour la traiter, parvint à effacer jusqu'aux moindres traces de ce fléau. Plusieurs fois depuis il s'acquitta heureusement de ces missions honorables, mais qui présentaient souvent de grandes difficultés.

Il avait fixé l'attention particulière de ses chefs et du Gouvernement. Le ministre de l'intérieur ayant nommé M. Larmande inspecteur vétérinaire à Caen, ne crut pouvoir mieux le remplacer au dépôt des remontes du haras du Pin, qu'en lui donnant M. Gagnerot pour successeur. Ses nombreuses occupations ne le rendirent point insensible aux charmes de l'amour. Il regardait l'union conjugale comme un lien qui, en attachant l'homme à la société, contribue à son bonheur : il se maria; mais la guerre qui désolait les contrées de l'ouest de la France, le força bientôt de quitter son épouse. Il fut encore désigné pour suc-

céder à M. Larmande, envoyé à l'armée du nord. Placé au milieu des dissensions civiles, il eut à gémir plus d'une fois sur les spectacles d'horreur dont il devint le triste témoin ; et par un malheureux concours de circonstances, il vit M. Mandat, le fils de son bienfaiteur, périr victime de ces divisions si affligeantes pour l'humanité.

Après la pacification, Gagnerot vint se fixer à Caen, où il continua d'exercer l'art vétérinaire avec cette supériorité de talent dont il nous a donné tant de preuves. On dit quelquefois que la patrie est où l'on se trouve bien ; elle était pour Gagnerot où il possédait l'estime générale. Homme modeste, il ne courait pas après les places et la renommée. Mais les cures heureuses qu'il opérait chaque jour le faisaient rechercher de tous côtés. Contraint, souvent par le froid le plus rigoureux ou pendant les plus fortes chaleurs, d'aller au loin remplir des devoirs que son art lui imposait, il essuyait des fatigues que son grand courage lui fit long-temps supporter ; mais enfin il ne put résister à cet excès de zèle. Une toux qu'il avait négligée depuis plusieurs années, se changea insensiblement en phthisie. En vain, dans cette maladie incurable, la médecine lui prodigua tous ses secours, et

l'amitié tous ses soins. Il nous fut enlevé le 25 août 1803, à peine parvenu à sa trente-huitième année.

Singulière et malheureuse destinée de certaines familles! Gagnerot avait deux frères qui exerçaient aussi l'art vétérinaire. L'un a perdu la vie dans les plaines de la Belgique, l'autre sur les bords du Nil, et comme eux il est mort loin du lieu qui l'avait vu naître; tous trois ont péri presque à la fleur de l'âge; tous trois avaient déjà payé, par des talens distingués, leur tribut à la patrie.

Malgré les occasions multipliées qu'il eut d'acquérir une grande fortune, Gagnerot n'est pas mort riche: c'est qu'il exerçait son état plutôt par goût que par intérêt. Loin de ressembler à ces empyriques qui font payer si cher de prétendues connaissances, il recevait la contribution volontaire de l'homme riche et secourait le pauvre gratuitement. Sa délicatesse et son mérite avaient été appréciés par les corporations savantes. La Société d'agriculture et de commerce de Caen, et celle de médecine, s'étaient empressées de l'admettre dans leur sein: choix qui honore également et ces Sociétés et celui qui en était l'objet. Il avait aussi été nommé membre du jury formé depuis quelques années dans le département du

du Calvados, pour distribuer les prix aux cultivateurs qui élèvent cette précieuse espèce de chevaux si connus sous le nom de *race normande* : institution qui, en excitant à-la-fois l'émulation et l'intérêt, tend à faire concourir les passions particulières au bien public. Quoique personne n'appréciât mieux que lui tous les avantages de cet établissement, il avait prévu un inconvénient que l'expérience a fait connaître depuis, et qui aurait pu avoir de funestes résultats. A peine un cheval avait-il obtenu le prix, qu'il était enlevé au département pour servir au luxe de la capitale : abus que le Gouvernement vient de faire disparaître, en achetant, pour la remonte des haras, les étalons et les jumens signalés au concours par leur beauté.

A la connaissance parfaite de son art, Gagnerot joignait une douceur de caractère, une simplicité et une droiture trop rares dans le siècle où nous vivons. Rien de plus ordinaire dans un éloge, que d'entendre dire d'un homme qu'il fut bon époux, bon père, bon ami ; c'est une formule qui, trop répétée, est devenue triviale ; et combien de fois le panégyriste, en voulant célébrer son héros, n'a-t-il pas blessé la vérité ? Vous, Messieurs, qui avez connu M. Gagnerot, vous vous join-

drez tous à moi pour rappeler ses excellentes qualités, et dire que personne ne fut plus digne de l'estime publique.

Qu'il me soit permis de ne point terminer cette notice, sans parler du désir que nous lui avons souvent entendu exprimer pour le rétablissement de cette académie d'équitation de Caen, rendue si fameuse par M. la Guérinière, et qui attirait dans notre ville tant de riches étrangers (1). M. Gagnerot avait encore conçu, avec notre collègue Hersan, le projet d'un hôpital vétérinaire dans l'arrondissement de Caen. La Société d'agriculture, toujours disposée à favoriser les établissemens utiles, avait senti combien celui-ci pouvait devenir intéressant pour un département qui possède une race de chevaux tout à la fois si belle et si nombreuse. Elle avait présenté elle-même ce projet à M. le Préfet, qui en avait aussi apprécié tous les avantages. On n'éprouvait plus de difficultés que sur le choix de l'emplacement, lorsque la mort de M. Gagnerot est venue tout suspendre. Mais il a laissé un testament qu'il nous appartient d'exécuter, et dans cette circonstance, le désir des morts devient en quelque sorte un ordre pour les vivans.

(1) Les écoles d'équitation ont été organisées par une loi du 17 mai 1809; celle de Caen est rangée dans la 1re. classe.
(*Note de 1825*)

C'est moins par des mots vagues et par des phrases stériles, que par l'accomplissement de ses vœux, que nous pouvons honorer la mémoire d'un homme qui sera toujours l'objet de nos regrets.

Nota. Les habitans des villes et des campagnes de notre département se plaignaient depuis long-temps de voir l'art vétérinaire abandonné à de simples maréchaux ferrans, dont l'ignorance cause journellement les accidens les plus funestes. Mais chaque année l'école d'Alfort, cette pépinière abondante de bons élèves, nous envoie des sujets instruits, et nous avons remarqué avec un vif plaisir qu'à la distribution des prix, plusieurs jeunes gens, nés dans ce département, ont obtenu la récompense due à leur zèle. « Le jury d'instruction de l'école vétérinaire d'Alfort a trouvé capables de se livrer à la pratique de l'art, MM. Lévêque, Charpentier, Adeline, Levillain. Le jury a principalement remarqué parmi les ouvrages des élèves, un essai de statistique d'Alfort, par M. Lévêque, et la préparation anatomique des dents, par M. Fonthenau, du Calvados; MM. Lévêque et Levillain ont eu chacun un second prix, le Charpentier un premier accessit, Adeline un second, Lemaître un troisième, Anfry un cinquième. » Tous ces élèves sont nés dans le Calvados, et aucune partie de la France n'a présenté autant de sujets distingués. Je saisis avec empressement cette occasion d'associer ici leurs noms à celui de Gagnerot. Puissent-ils un jour nous consoler de la perte d'un homme si difficile à remplacer !

NOTICE

SUR

M. LE BERRIAYS,

Collaborateur de DUHAMEL-DUMONCEAU, *pour le Traité des Arbres fruitiers, auteur du Nouveau de la Quintinye et d'autres ouvrages de jardinage, correspondant de la Société d'Agriculture du département de la Seine, et membre de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen.*

Qui fait aimer les champs, fait aimer la vertu.
DELILLE.

Les hommes qui ont joué un rôle brillant sur la scène du monde, trouvent sans peine des panégyristes; ceux qui n'ont été qu'utiles attendent souvent long-temps une voix qui célèbre leur nom. Quelque faible que soit la mienne, je vais la consacrer à l'éloge d'un savant recommandable, qui a mérité les regrets de tous ses concitoyens.

Louis-René le Berriays naquit le 31 mai 1722, au bourg de Brecey, près d'Avranches, d'une famille de cultivateurs. Ses parens, apercevant les heureuses dispositions qu'il avait reçues de la nature, l'envoyèrent au collége de cette ville, d'où il sortit pour faire sa philosophie à celui de Vire. Dès l'âge de quatorze ans il avait terminé ses études avec la plus grande distinction : heureux présage des succès qu'il devait un jour obtenir dans le monde savant.

Quelques années après, il fut appelé à Paris par son grand-oncle le père Biseault, oratorien, qui lui enseigna la théologie. M. le Berriays était d'un caractère doux et complaisant. Son oncle, dirigeant ses premières inclinations, l'engagea à prendre l'état ecclésiastique; mais sa vocation n'étant pas assez fortement prononcée, il ne voulut recevoir que les premiers ordres.

S'il n'avait suivi que son penchant, il se serait uniquement livré à la littérature. Ses désirs n'étant point secondés par la fortune, il fut obligé de chercher une place qui lui procurât des moyens d'existence. Il les trouva dans l'enseignement : état souvent plein de dégoûts, mais dont il ne connut que les douceurs.

M. Gilbert de Voisins, greffier en chef du

parlement de Paris, cherchait un homme sage et instruit, auquel il pût confier l'éducation d'un fils unique, qui était l'objet de toutes ses affections. Il crut l'avoir rencontré dans M. le Berriays : il ne se trompait pas. Le précepteur zélé se livra entièrement à l'instruction de son élève. Tout son temps, tous ses soins lui furent consacrés. Afin d'applanir les difficultés du travail, il se rendit en quelque sorte son compagnon d'études, et mettant à profit pour lui-même les différens maîtres qu'on lui donnait, il apprit l'italien, l'anglais, le dessin, l'architecture et la musique.

M. le Berriays n'avait rien négligé pour former le cœur et orner l'esprit de son élève. Il eut la satisfaction bien douce de le voir répondre à ses soins. L'éducation brillante qu'avait reçue M. de Voisins le rendait digne d'occuper les places les plus élevées de la magistrature. Il obtint celle de président à mortier au parlement de Paris. Le jeune magistrat, loin d'oublier les leçons de son maître, ne faisait rien d'important sans réclamer ses conseils ; et trop souvent il en eut besoin, au milieu des divisions qui survinrent dans le parlement : funestes précurseurs des orages

politiques qui devaient bientôt agiter notre patrie. C'est dans le malheur que l'on connaît ses amis. Le parlement fut dissous, et M. Gilbert de Voisins envoyé loin de la capitale. Rien ne put séparer M. le Berriays de son élève. Il le suivit en exil. Ainsi Lafontaine et Pelisson restèrent constamment fidèles à Foucquet disgracié. Ainsi, lorsque par suite de son dévouement pour l'infortuné surintendant des finances, Pelisson fut enfermé à la Bastille, Tannegui Lefêvre, NÉ A CAEN, eut le courage de lui dédier son *Lucrèce*. Pourrait-on citer beaucoup d'exemples d'un pareil attachement ?

M. le Berriays avait formé une liaison étroite avec les littérateurs et les savans les plus distingués. Racine le fils, Gresset, Coffin, Lebeau, Crevier, Mirabeau père, Malesherbes, Buffon, Vilmorin, Duhamel-Dumonceau l'honoraient de leur amitié. Il fut à portée de rectifier et d'étendre dans leurs entretiens les connaissances qu'il avait puisées dans les livres. Il y acquit cette justesse d'esprit et cette netteté d'expression qui l'ont toujours caractérisé.

Il eût obtenu un nom célèbre, comme homme de lettres, s'il avait continué de suivre la même carrière ; mais le goût qu'il prit pour l'agriculture, l'entraîna particulièrement vers

le jardinage, cette branche variée de l'économie rurale qui offre tant de charmes. Il vivait à une époque où l'esprit humain, après avoir porté si loin la littérature et les beaux-arts, sous le siècle de Louis XIV, prenait une autre direction et cherchait à s'ouvrir de nouvelles routes. Les sciences naturelles commençaient à être cultivées avec plus de zèle.

M. le Berriays connaissait tout ce qu'avaient écrit sur l'agriculture Varron, Virgile, Columelle, parmi les anciens, et, parmi les modernes, Olivier de Serres, de la Quintinye, Duhamel-Dumonceau.

Ce dernier, qui était son contemporain, avait publié, en 1755, un Traité des arbres et arbustes. Il désirait compléter ce travail par un Traité sur les arbres à fruit; mais l'étendue de l'entreprise l'avait rebuté plus d'une fois, et sans M. le Berriays, cet important ouvrage n'eût peut-être jamais vu le jour. Duhamel avait su depuis long-temps apprécier son mérite. Il lui proposa de l'aider dans ses recherches. Tous deux, occupés des mêmes objets, remplis des mêmes vues, triomphèrent de difficultés qui avaient d'abord paru insurmontables (1). M. le Berriays ne se bornant

(1) Voyez la préface du Traité des arbres fruitiers.

point

point à décrire, dessina et coloria un grand nombre d'arbres, genre de talent dans lequel il excellait. Le Traité des arbres fruitiers parut enfin en 1768. Il obtint, en France et dans l'étranger, un succès extraordinaire. Le modeste collaborateur en avait fait presque tout le travail; ce fut Duhamel qui en retira tout l'honneur: exemple assez commun dans la république des lettres.

Il méditait depuis long-temps un ouvrage où il pût déposer le résultat particulier de ses observations. Il publia en 1775 deux volumes, sous le titre de *Nouveau de la Quintinye*, ou Traité des Jardins. Le premier volume comprend le jardin fruitier; le second, le jardin potager. Ce traité lui assigna une place distinguée parmi les plus habiles agronomes.

Possédant l'estime de tous les savans de la capitale, et l'amitié de son ancien élève, il semblait n'avoir rien à désirer pour le bonheur; mais au milieu des nombreux témoignages de la considération publique, le souvenir de sa patrie vint le trouver avec tous ses charmes. Il se sentit porté d'une manière irrésistible, vers le lieu qui l'avait vu naître, vers ce séjour de la campagne, où il avait passé les premières années de sa vie. Il résolut d'aller s'y fixer. Une place à l'académie des sciences que lui laissaient entrevoir ses amis, une pension considérable offerte par

M. Gilbert de Voisins pour l'engager à se fixer auprès de sa personne, rien ne put le faire changer de résolution.

Il choisit pour sa retraite la terre du *Bois-Guérin*, située près d'Avranches, dans la position la plus agréable. Il jouissait du coup-d'œil étendu et varié de cette baie au milieu de laquelle s'élève le Mont-St.-Michel, autrefois connu comme forteresse et comme prison d'état, et toujours digne de fixer les regards de l'artiste, par sa forme pyramidale et pittoresque. Il sut encore ajouter aux agrémens de cet heureux site. Tout dans ce séjour annonça bientôt la demeure de l'homme de goût.

Il ne pensa plus qu'à terminer les grands travaux qu'il avait commencés, et qui nécessitaient des expériences suivies, qu'on ne peut faire dans les villes. Il eût difficilement trouvé un sol plus favorable à ses observations. Si la Touraine est appelée avec raison le jardin de la France, les environs d'Avranches peuvent être aussi regardés comme le jardin de la Normandie. Les plantes prospèrent dans cette terre, tout à la fois féconde et hâtive. Le public attendait avec impatience le troisième volume du Traité des jardins. M. Le Berriays le mit au jour, sous le titre de Traité des Jardins d'ornement. « Je ne parlerai, dit-il, ni de leur formation, ni des

ornemens vrais qui embellissent la nature, ni de ceux que le caprice semble n'avoir inventés que pour la rendre difforme et ridicule. Simple jardinier dans cette troisième partie, comme dans les deux premières, je me bornerai à cultiver les arbres et les plantes qui servent à décorer les jardins. »

Il mit le complément à son ouvrage en publiant le Traité de l'orangerie, dans lequel, après avoir exposé les règles de la construction des chassis et des serres, il enseigne la culture des plantes exotiques. Les gravures de cet ouvrage ont été exécutées d'après ses dessins.

Le Nouveau de la Quintinye eut un grand succès, et il le méritait. « C'est un exposé exact des connaissances théoriques et pratiques les plus intéressantes sur les jardins. Il n'existe peut-être, sur cet objet, aucun livre qui réunisse des descriptions aussi bien faites, des principes aussi solides et d'aussi bons procédés. Ils sont simples, sans aucun mélange de puérilités et de faux préjugés, si communs dans les anciens livres d'agriculture. » Tel est le jugement de M. Le Begue de Presle, qui a été confirmé par le public. Imprimé plusieurs fois, il n'a pas peu contribué à inspirer le goût du jardinage. Depuis sa publication, cet art a fait encore des progrès; mais pour bien juger un

homme et un ouvrage, il faut se reporter au temps où ils ont paru. Le travail de M. le Berriays sera toujours regardé comme un excellent traité, qui a servi de modèle pour beaucoup d'autres, et qu'aucun ne surpasse encore pour la taille des arbres.

Voulant mettre son ouvrage à la portée de tous les lecteurs, il en rédigea un abrégé clair et précis, sous le titre de *Petit de la Quintinye*, qui parut en 1791, chez M. Le Court, imprimeur d'Avranches. Cet abrégé fut aussi très-recherché. M. Manoury l'aîné, libraire à Caen, en a donné une nouvelle édition il y a quelques années.

M. le Berriays ne se bornait pas à publier des livres : il regardait la connaissance du jardinage comme une science vaine, lorsque, réduite à la simple théorie, elle n'est pas éclairée par la pratique. Il ne consacrait même à la composition de ses ouvrages que le temps qui n'était pas employé à la culture de son jardin. Il taillait lui-même ses arbres. Après beaucoup d'expériences, il était parvenu à obtenir plusieurs variétés de fruits, particulièrement des cerises remarquables par leur grosseur et leur goût délicieux. Il se plaisait à offrir des greffes et des graines aux amateurs. Son jardin leur était ouvert en tout temps, et chacun pouvait y choisir l'objet qui

lui convenait. Il avait introduit dans les environs d'Avranches, la pomme de terre, cet aliment alors dédaigné, et dont on ne sent pas encore assez tous les avantages pour la nourriture de l'homme et des animaux. Tel était son zèle, qu'il avait formé une école gratuite de jardinage, où tout le monde était admis. En peu de temps ses leçons et son exemple produisirent les changemens les plus avantageux dans la culture des jardins de ce pays, abandonnés jusqu'alors à la plus aveugle routine.

Quoiqu'il eût quitté le séjour de Paris, l'amitié de M. Gilbert de Voisins et la société des savans l'y rappelaient de temps en temps. Dans un de ses voyages, il présenta des greffes de cerisier de son jardin à Louis XV. Le roi voulut les placer lui-même, et lui fit l'accueil le plus flatteur.

Aux connaissances vastes qu'il avait acquises dans la physique végétale, M. Le Berriays en joignait de non moins étendues dans d'autres parties. Sa conversation toujours instructive, s'étendait sur beaucoup de matières, qu'on aurait cru devoir lui être étrangères. Il la rendait piquante par des citations, des anecdotes et des faits, qu'il racontait avec un talent particulier. Sous tous ces rapports, on est frappé de la ressemblance qui existe entre M. Le Berriays et

M. Evelyn, traducteur anglais du *Parfait de la Quintinye*. Comme Evelyn, il était aussi instruit dans les langues que dans les sciences. Au milieu de ses autres travaux, il avait continué de se livrer à l'étude des langues grecque, latine, anglaise et italienne. Il se fit même un plaisir, à l'âge de quatre-vingts ans, d'enseigner le grec à un jeune homme qu'il avait pris en affection, et qui en était digne, soit par les grandes dispositions de son esprit, soit par la reconnaissance qu'il a toujours conservée pour son bienfaiteur : je veux parler de M. Barenton.

Il possédait la musique, et il composait agréablement, si nous en jugeons par quelques morceaux que nous avons entendus. Il cultivait aussi la peinture. Les fleurs et les fruits ont dans ses tableaux une fraîcheur et une vérité qui prouvent jusqu'à quel degré il avait approché de la perfection en ce genre. C'était le talent particulier de Le Nôtre, qui s'est fait une si grande réputation dans l'art de créer et d'embellir les jardins, et dont on voit encore beaucoup de dessins et de peintures au Muséum d'histoire naturelle de Paris. Malheureusement une grande partie de ceux de M. Le Berriays ont déjà disparu.

Il avait des connaissances étendues en architecture. On prétend que c'est lui qui rap-

pela le projet ingénieux et hardi de Philibert de Lorme, pour la construction de la coupole de la halle aux blés de Paris, exécutée depuis par MM. le Grand et Molinos. Plusieurs embellissemens furent faits d'après ses idées, au château de Gros-Bois, appartenant à M. Gilbert de Voisins. On a suivi ses plans dans la construction des plus belles maisons d'Avranches, notamment dans celle du collége. Il avait trouvé, pour le seconder dans la formation de cet établissement, un homme dont nous nous plaisons à rappeler le nom, M. Ferret-Montitier, lieutenant du bailliage d'Avranches. Ce magistrat sut communiquer à ses concitoyens le zèle dont il était animé; et par leurs nombreuses souscriptions, on vit en 1777 s'élever cet édifice public, qui fait encore l'utile ornement de cette cité. Les habitations des campagnes avaient fixé aussi l'attention de M. Le Berriays. Il n'avait pas dédaigné d'apprendre aux cultivateurs à se loger d'une manière saine et commode.

Si quelqu'un devait échapper aux orages de la révolution, c'était sans doute un homme dont le genre de vie solitaire ne pouvait porter ombrage à aucun parti; mais quand le corps politique est agité, tous les membres s'en ressentent. M. Le Berriays fut obligé de se réfugier

à Rouen, où il resta caché jusqu'en 1794, qu'il revint au Bois-Guérin.

Il reçut en 1800 de la Société d'agriculture de Paris, une médaille d'or et le titre de correspondant, gage de l'estime qu'elle faisait de son mérite (1). La Société d'agriculture et de commerce de Caen fut à peine rétablie, qu'elle s'empressa de le recevoir parmi ses membres.

Souvent les botanistes et les agriculteurs donnent aux plantes nouvellement découvertes les noms des savans qu'ils veulent honorer. C'est ainsi que le nom de M. Le Berriays a été appliqué à une variété de la poire de Colmar, par M. Van-Mons, auteur de la *fructicalogie*, et à une fraise nouvelle, qui est le produit de la grosse fraise du Chili.

Dans les dernières années de sa vie, M. Le Berriays avait composé, sur les haricots, un traité accompagné de 49 planches dessinées et enluminées, dont il a fait présent à son jeune ami M. Barenton, et qui est resté manuscrit (2).

Il avait commencé un travail sur le cidre et le poiré; mais, prévoyant que son grand âge ne lui permettrait pas de terminer cet ouvrage,

(1) Voyez les Mémoires de la Société d'agriculture du département de la Seine, tome II, page 57.

(2) Voyez le tome XIV, page 214 de la 2°. édition du nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle, publié par M. Déterville.

auquel

auquel il attachait un grand prix, il désirait qu'il fût achevé par la Société d'agriculture de Caen ; les membres habitant un pays où les variétés de fruits sont si nombreuses, se trouvent en effet plus à portée de donner des idées exactes sur les choix qu'il faut faire, et sur la meilleure manière de brasser le cidre. Plusieurs de nos collègues réaliseront sans doute les désirs de M. Le Berriays. Nous avons déjà eu occasion de parler d'un mémoire de M. de Brébisson. M. Louis Du Bois a publié, sur la même matière, un ouvrage plein de recherches savantes (1).

M. Le Berriays s'occupait d'une nouvelle édition du Traité des arbres fruitiers, augmenté d'un grand nombre d'espèces obtenues par suite de ses expériences, et dessinées par lui-même. Devenu entièrement maître de son travail par la mort de Duhamel, il y avait fait quelques corrections et même beaucoup d'additions ; parmi lesquelles on trouve un Traité sur les arbres et arbustes d'ornement. Cet ouvrage devait former trois volumes grand *in-quarto*. Les dessins et le texte en avaient aussi été réduits sous format *in-octavo*, en deux volumes intitulés : *Petite Pomone française*. Ces

(1) L'ouvrage est intitulé du Pommier, du Poitier et du Cormier, 2 vol. in-12, chez Mme. Huzard, à Paris.

manuscrits précieux sont dans les mains de M. Le Court. L'auteur se proposait encore de faire réimprimer son *Nouveau de la Quintinye*, avec plusieurs changemens. Il venait d'achever le troisième volume, lorsque la mort le surprit au milieu de ses intéressans travaux, le 7 janvier 1807, à 85 ans. Il est à observer que Le Nôtre, Evelyn et Duhamel sont morts à peu près au même âge. De la Quintinye a vécu aussi très-long-temps ; il semble qu'une vieillesse longue et exempte d'infirmités, soit attachée aux occupations douces du jardinage.

Quoiqu'il ait parcouru une fort longue carrière, elle a été trop courte pour les pauvres et pour ses amis. Après l'avoir représenté comme littérateur et comme naturaliste, nous nous ferions un reproche, si nous négligions de parler de ses qualités morales. Les personnes qui l'ont connu savent qu'en lui, les qualités du cœur l'emportaient beaucoup sur celles de l'esprit ; mais sa modestie les lui faisait cacher toutes avec soin. En faisant l'éloge de certains hommes, la difficulté est d'inventer des vertus ; chez M. Le Berriays, l'embarras est de les découvrir. Il trouvait autant de jouissance dans une douce obscurité que d'autres en éprouvent dans une éclatante renommée. Aussi aurions-nous ignoré les différentes par-

ticularités de sa vie, sans les renseignemens qu'ont bien voulu nous communiquer MM. Lemoine et Barenton, qui l'ont particulièrement fréquenté.

Quoique sa fortune fût médiocre, il la consacra au soulagement des malheureux. Né avec cette sensibilité qui porte l'âme vers la bienfaisance, et qui donne tant de prix à la vertu, il allait au-devant des infortunés, pour leur tendre une main secourable ; et le bonheur des autres faisait toujours le sien. Une de ses qualités favorites était la patience, vertu qui en suppose beaucoup d'autres, et qui est le signe particulier du calme de l'âme. Elle se montrait dans ses actions, dans ses discours, dans ses études. S'il avait acquis tant de connaissances, il les devait moins encore à la facilité de son esprit qu'à l'assiduité de son travail. Il ne se permettait même pas un repos qui souvent paraît indispensable ; mais il avait l'art de varier ses travaux de manière que l'un servait de délassement à l'autre.

Son genre de vie très-sédentaire, ses occupations sérieuses et peut-être trop multipliées avaient fini par donner à son caractère une teinte de tristesse. En général, il était d'un abord froid. Il gardait un silence presque morne avec les étrangers que la curiosité at-

tirait près de lui ; mais il se montrait aussi expansif avec ses amis, que réservé avec les personnes qu'il ne connaissait pas.

Ce n'était point par caprice, par singularité, ni pour faire parler de lui, qu'il s'était retiré à la campagne. L'amour de la science et le goût de la solitude l'y avaient seuls conduit. Souvent ses amis lui proposèrent de renoncer à sa retraite du Bois-Guérin ; mais il leur faisait parcourir son jardin, et leur montrant ses belles et riches productions, il leur rappelait cette réflexion d'un ancien, qui retiré à la campagne depuis quelques années, disait qu'il avait passé soixante-huit ans sur la terre, et qu'il n'en avait *vécu* que huit.

Pour achever l'éloge de M. Le Berriays, nous dirons de lui ce qu'on a dit d'un personnage célèbre du dernier siècle, qu'il fut le meilleur des hommes. Aussi son nom resté en grande vénération dans la ville d'Avranches, n'y est-il prononcé qu'avec le sentiment de la reconnaissance. Heureux le pays qui a vu naître, et qui a possédé un homme d'un tel mérite ! Il avait désiré ne pas mourir sans être utile à sa patrie. Ses désirs ont été doublement accomplis, puisqu'il est parvenu à propager la science, et à faire chérir la vertu.

SUJETS DE PRIX

PROPOSÉS PAR LA SOCIÉTÉ.

PRIX SUR LE PARTAGE DES BIENS COMMUNAUX.

La Société avait arrêté le 29 mai 1802, que dans la séance publique de 1803, une médaille d'or de la valeur de 200 francs, serait décernée à la personne qui aurait le mieux résolu la question suivante : *Le partage des biens communaux est-il avantageux ou nuisible à l'agriculture et au commerce dans le département du Calvados et dans les départemens adjacens ?* M. l'Abbé De La Rue, au nom d'une commission, a fait, dans la séance du 15 juin 1803, un rapport sur le prix proposé. Il a observé qu'un seul mémoire manuscrit aurait pu concourir ; mais qu'il ne renfermait que des observations de peu d'importance.

M. Aveline, membre non-résidant, avait envoyé un rapport sur le partage et le défrichement des biens communaux ; broch. in-8°. M. Fischer, conseiller de la chambre du Roi

de Prusse, avait aussi adressé un mémoire ayant pour titre : *Partage des Communes des Défrichemens, principalement en la principauté d'Anspach.* Ces deux très mémoires n'ont point été admis au concours parce qu'ils étaient imprimés. La Société a retiré ce sujet de prix.

PRIX

POUR LA SUPPRESSION DE LA MENDICITÉ DANS LE CALVADOS.

La Société bien convaincue que détruire la mendicité, c'est soulager le malheur, prévenir des crimes et servir la morale; voulant d'ailleurs seconder les intentions que lui ont manifestées à cet égard M. le Préfet et MM. les membres du conseil-général du département, propose une médaille d'or de la valeur de 300 francs, à l'auteur qui aura fourni le meilleur mémoire sur la question suivante : *Quels sont les moyens de supprimer la mendicité dans le département du Calvados, et particulièrement dans les villes de Caen, Bayeux, Vire, Falaise, Lisieux, Orbec, Honfleur et Pont-l'Évêque?*

La Société demande que l'auteur indique les moyens les plus prompts, les plus faciles et les moins dispendieux; mais s'il les puise

dans les ouvrages qui ont déjà paru sur la mendicité, et qui n'ont proposé que des vues générales, il faut que l'auteur les applique au département du Calvados, et spécialement aux localités des communes ci-dessus nommées; qu'il désigne les ressources que chacune d'elles peut fournir, pour utiliser les mendians valides et faire subsister les infirmes; qu'il fasse connaître les manufactures existantes qui peuvent occuper l'indigent; celles qu'on pourrait établir de nouveau; les lieux propres à leur établissement, et les moyens les moins onéreux pour les former. L'auteur indiquera surtout quelle police serait nécessaire pour empêcher la mendicité, et pour organiser une sage administration des moyens de subsistance affectés aux mendians.

Neuf mémoires ont été envoyés. Le n°. 1, est signé par l'auteur, M. Jouenne de Bonneuil, près Gonnesse, département de Seine-et-Oise. — Le n°. 2, a pour épigraphe : *Videndum est primùm ne obsit benignitas et iis quibus prodesse volumus et cæteris.* Cic. de offic. — Le n°. 3, avec cette sentence, *Nihil agere quod non prosit.* Ph. Liv. 3. Fab. 17. Ce mémoire, que l'on doit à M. Marescot-Prémare, est rempli de vues saines, qui annoncent un homme bien instruit du sujet qu'il avait à

traiter. — Le n°. 4 a pour épigraphe : *Laborare.* — Le n°. 5 est de M. de Lahaye, à Domfront, département de l'Orne. — Le n°. 6 est envoyé de la Ferté-Alais, et a pour devise : *Miseris succurrere disco.* Æneid. L. 1. — Le n°. 7 a pour épigraphe ces deux vers de l'Abbé Delille :

Écoutez la pitié, secourez vos égaux,
Ajoutez à vos biens en soulageant leurs maux.

— Le n°. 8, sans aucune indication. — Le n°. 9, intitulé : *Le nouveau Robinson Crusoé, sans sortir du Calvados.*

M. de Janville a présenté dans la séance publique du 10 mai 1805, une analyse de ces mémoires. Il a observé que, tandis que la Société s'efforçait d'exciter l'émulation parmi les fabricans et les artistes du Calvados, en faisant une exposition publique des produits des arts de ce département, d'un autre côté elle ne négligeait rien pour détruire le fléau de la mendicité. Elle avait souvent eu occasion de gémir sur les maux et les crimes qui en sont les suites funestes : il peut, disait M. de Janville, exister des indigens dans la grande famille, mais non des mendians et des vagabonds.

Quoique la Société ait généralement remarqué des vues saines et pures dans les mémoires

moires envoyés au concours, elle n'a point adjugé le prix. Presque tous les auteurs ont traité la question d'une manière trop générale et ne se sont pas assez occupés du Calvados, comme le recommandait le programme. Quelques-uns même des projets présentés ont été regardés comme impraticables. On pourrait leur appliquer ce qu'on a dit des ouvrages de notre bon compatriote, l'Abbé de Saint-Pierre, que c'étaient les rêves d'un homme de bien.

Mais, au reste, il a été établi par les auteurs de ces mémoires un principe bien senti par la Société, c'est qu'on ne parviendrait à détruire la mendicité qu'en employant des mesures générales; mesures qui n'appartiennent qu'à l'Administration et au Gouvernement. M. Caffarelli, Préfet du Calvados, sans être rebuté par les obstacles, organise en ce moment à Caen, un établissement destiné à mettre un terme au mal qui, au lieu d'aller en diminuant, semble augmenter chaque jour. Le sujet de prix a été retiré du concours.

NOMS

Des Membres de la Société Royale d'Agriculture et de Commerce de Caen, qui depuis son rétablissement, en 1801, ont rempli les fonctions annuelles de Président, jusqu'en 1827.

MM.

Daigremont-St.-Manvieu. . .	de 1801 à 1802.
Caffarelly.	de 1802 à 1803.
De Hautefeuille.	de 1803 à 1804.
Cheboug.	de 1804 à 1805.
Alexandre.	de 1805 à 1806.
Thierry, père.	de 1806 à 1807.
De Magneville.	de 1807 à 1808.
Deroussel.	de 1808 à 1809.
Lange.	de 1809 à 1810.
Méchin.	de 1810 à 1811.
De Mathan..	de 1811 à 1812.
Regnault.	de 1812 à 1813.
De Montfleury.	de 1813 à 1814.
De Logivière.	de 1814 à 1815.
D'Ouffières.	de 1815 à 1816.
Pattu.	de 1816 à 1817.
De Montlivault.	de 1817 à 1818.
De Vendeuvre.	de 1818 à 1819.
Bouessel.	de 1819 à 1820.
Desprez.	de 1820 à 1821.
De Fontette, Emmanuel, .	de 1821 à 1822.
Dominel.	de 1822 à 1823.
Lefrançois, Urbain, . . .	de 1823 à 1824.
Lange.	de 1824 à 1825.
D'Osseville, Louis, ...	de 1825 à 1826.
Hérault.	de 1826 à 1827.
Dufrene.	de 1827 à 1828.

TABLE DES MATIÈRES

DU PRÉCIS DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

FORMANT LE TOME Ier. DE SES MÉMOIRES.

PREMIÈRE PARTIE.

EXPOSÉ HISTORIQUE *des Travaux de la Société, depuis son rétablissement en* 1801 *jusqu'en* 1826, pages v

STATUTS *de la Société*, XXIX

LISTE *des Membres de la Société*, XXXIII

RAPPORTS GÉNÉRAUX SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

RAPPORT *sur les Travaux de la Société, depuis le* 3 *mai* 1801 *jusqu'au* 10 *mai* 1805, x

RAPPORT *sur les Travaux de la Société, depuis le* 10 *mai* 1805 *jusqu'au* 19 *juin* 1809, 54

ANALYSE DE DIFFÉRENS MÉMOIRES LUS A LA SOCIÉTÉ.

MÉMOIRE *sur l'Agriculture de l'Ardèche, par* M. Caffarelli, 116

SUR *les moyens d'améliorer la race des Chevaux dans le département du Calvados, par* M. De La Tour, *ancien Directeur de l'Académie d'Équitation de Caen*, 122

DISSERTATION *de* M. Esnault, *sur une épizootie*

pages

régnante dans l'herbage de Neuville, près de Vire, 124

MÉMOIRE *sur les Moutons de race Espagnole; par* M. Joyau, 125

OBSERVATIONS *sur les Moutons de race Espagnole, par* M. D'Aubigny, 133

MÉMOIRE *sur les propriétés rurales de M. le Comte de Magnis, situées en Silésie, par* M. l'Abbé Moisson, 134

OBSERVATIONS *sur les Pommiers à Cidre, par* M. De Brébisson, 138

SUR *les plantations de* M. d'Arthenay, *propriétaire à Meslay, arrondissement de Falaise*, 141

DE *la culture du Chanvre propre à la Marine, par* M. Prudhomme, 144

MÉMOIRE *sur la préparation du Chanvre au moyen du rorage, par* M. Nicolas, 145

RAPPORT *sur la fabrique de papier de M. Desétables, située aux Vaux-de-Vire*, 149

RAPPORT *sur les Pierres-à-Faux de Litry, par* M. Thiérry père, 156

DE *la refonte des Monnaies, par* M. Marescot, 158

SUR *la possibilité de tirer parti de l'ancien lit de la rivière d'Orne*, 161

DES *grandes routes considérées relativement au département du Calvados, par* M. de Lescaille, 162

DE *l'origine du Château de la ville de Vire, par* M. Polinière, 165

MÉMOIRE *sur la ville de Falaise, par* M. De Rulhière, 167

MÉMOIRE *sur le Commerce de Caen, depuis le XIe. siècle jusqu'à la prise de cette ville par les Anglais, en* 1417, *par* M. l'Abbé De La Rue, 169

pages

NOTE *sur les ouvrages d'ébénisterie de M. Guillaume Le Breton, lue le jour de l'anniversaire de la Société, par* M. P. A. Lair, 175

SECONDE PARTIE.

RAPPORTS SUR LES EXPOSITIONS PUBLIQUES DES PRODUITS DES ARTS DU CALVADOS.

PROGRAMME *de la* 1re. *exposition*, 181
RAPPORT *sur la* 1re. *exposition publique des produits des arts du Calvados, en* 1803, 183
MÉDAILLES, 187
MENTIONS *honorables*, 195
PROGRAMME *de la seconde exposition*, 212
RAPPORT *sur la seconde exposition publique des produits des arts du Calvados, en* 1806, 213
MÉDAILLES *d'argent*, 219
MÉDAILLES *de bronze*, 233
MENTIONS *honorables*, 246
DISCOURS *prononcé à la séance publique pour la distribution des Médailles, par* M. P. A. Lair, 261

TROISIÈME PARTIE.

NOTICES HISTORIQUES LUES A LA SOCIÉTÉ.

NOTICE *sur M. Moisson-Devaux*, 275
NOTICE *sur M. de Janville*, 295
NOTICE *sur M. Gagnerot*, 308
NOTICE *sur M. Le Berriays*, 316

SUJETS DE PRIX PROPOSÉS PAR LA SOCIÉTÉ.

pages

PRIX *proposé sur le partage des biens communaux*, 333

PRIX *proposé sur les moyens de détruire la mendicité dans le département du Calvados*, 334

NOMS *des Membres qui ont rempli les fonctions annuelles de Président, depuis* 1801 *jusqu'en* 1827, 338